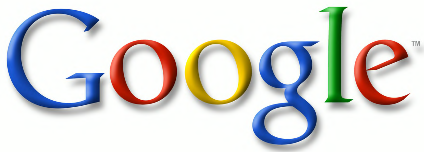
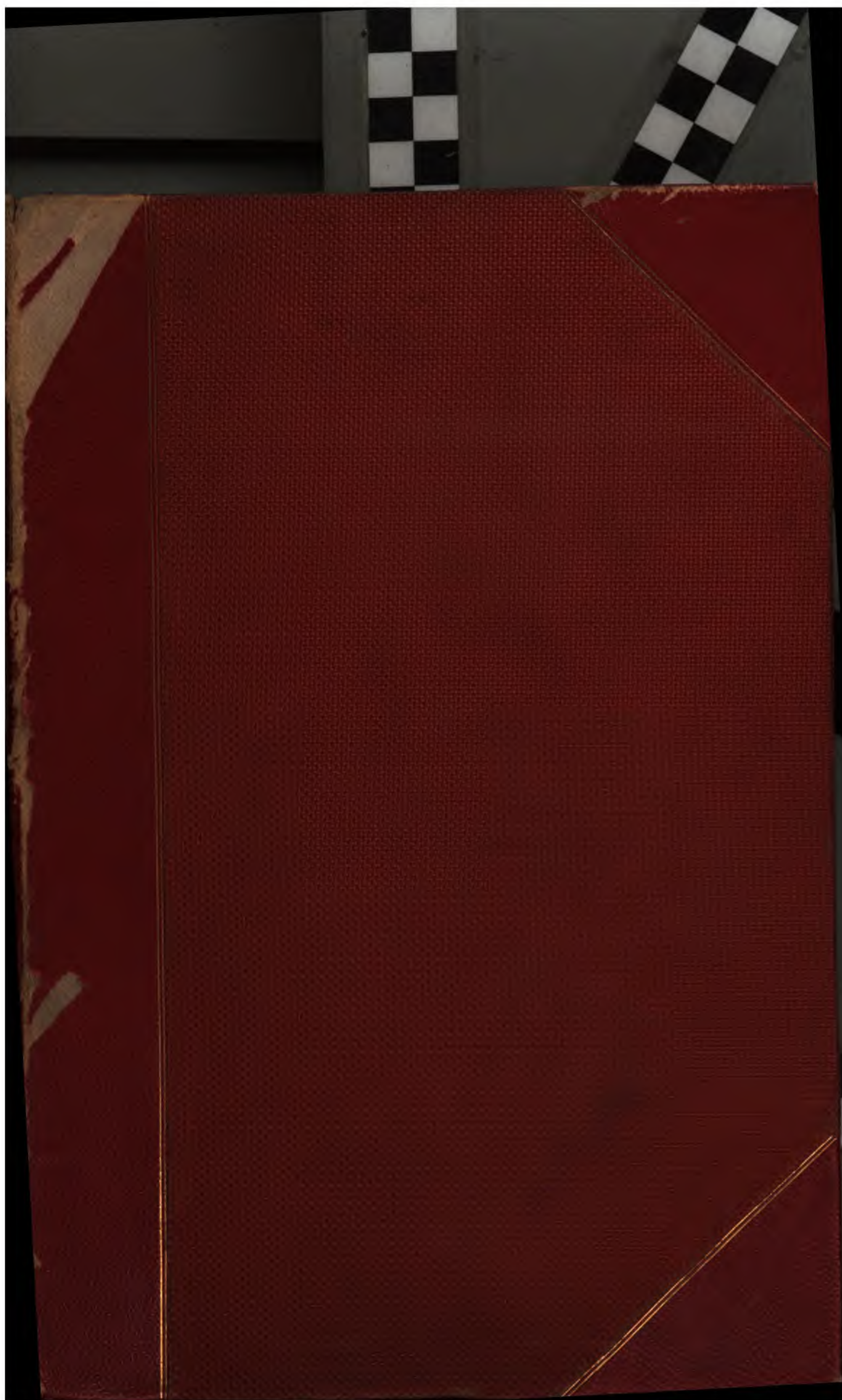





34. m. 2
Taylor Institution.
1864



LE ROY MODUS.



Tous les Exemplaires sont signés par l'Éditeur.

IMPRIMERIE DE L. B. THOMASSIN ET COMPAGNIE, RUE SAINT-SAUVEUR, 30.

LE

LIVRE DU ROY MODUS

ET

DE LA ROYNE RACIO,

NOUVELLE ÉDITION,

CONFORME AUX MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, ORNÉE DE GRAVURES FAITES D'APRÈS LES VIGNETTES DE CES MANUSCRITS FIDÈLEMENT REPRODUITES,

avec une Préface

PAR ELZÉAR BLAZE,

Auteur du *Chasseur au chien d'arrêt*, du *Chasseur au chien courant*, du *Chasseur aux filets*, etc.



PARIS,
ELZÉAR BLAZE, FAUBOURG SAINT-MARTIN, 55.
MDCCCXXXIX.



PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

Le Roy Modus est le plus ancien de tous les livres de chasse français. J'ai fait de nombreuses recherches pour découvrir le nom du savant qui composa cet ouvrage, elles ont été sans succès. La seule chose que je puisse affirmer et prouver, c'est que ce livre fut écrit au commencement du xive siècle.

A cette époque, soit par modestie, soit par toute autre raison, les écrivains cachaient souvent leur nom sous un pseudonyme allégorique. Notre auteur explique les motifs qui le déterminèrent à donner le titre de *Modus* à son livre. « *Modus*, dit-il, signifie Manière, et *Racio* Raison. Ces deux « puent bien estre conjoincts ensemble ; car bonne manière « ne puet sans raison, ne raison sans bonne manière, et « pource sont conjoincts ensemble par mariaige. Et pource « qu'ilz ont si grant vertu que nulle chose qui bonne soit ne « puet estre faicte sans eulx, comme dict est au commence- « ment du livre présent, ai-je faict de bonne manière, roy « couronné, c'est à dire, Modus; et aussi ai-je faict royne de « Racio, c'est à dire raison. (1) » Ensuite, l'auteur cite un empereur romain qui, désirant avoir un livre rempli de bonnes choses dites brièvement, fit venir chez lui un certain philosophe auquel il ordonna de composer ce livre. Le lendemain, en recevant l'ouvrage commandé, il fut étonné d'y lire

(1) Feuillet cxviij.

à chaque page, *Modus* : le manuscrit ne contenait que ce mot toujours répété. L'empereur se fâcha croyant que le clerc se moquait de lui, et voulut qu'on le fît mourir. « Dont dist à l'em- « pereur : Sire, vous me demandez briefve doctrine ; si vous « ai envoyé la plus briefve et la meilleure que je vous peusse « envoyer par le témoing de vos clercs ; car *Modus*, qui est à « dire, bonne Manière, est la meilleure doctrine qui puist « estre faict ne accompli espécialement selon Dieux et en « après selon le monde. » Les clercs consultés furent de cet avis, et l'empereur pardonna. Ceci ressemble un peu à l'histoire des langues qu'Esope servit à Xanthus.

Le Roy Modus enseigna le premier en France l'art de juger les bêtes, de les détourner et de les laisser courre. Il posa les principes de la vénerie et de la fauconnerie ; il montra la manière de prendre les oiseaux à la pipée, aux piéges, aux filets. Sans doute les auteurs qui sont venus plus tard ont perfectionné les méthodes ; par leurs observations nouvelles ils ont enrichi la science, mais le livre du *Roy Modus* doit être considéré comme le point de départ. Gace de la Vingne (1), Gaston Phœbus et Hardoin, seigneur de Fontaine-Guérin, n'écrivirent sur la chasse qu'après le Roy Modus. Le premier en 1359, le second en 1387, et le troisième en 1394.

Si dans tous les pays du monde, la grande chasse porte le nom de chasse française, c'est au Roy Modus qu'il faut en attribuer l'honneur. La plupart des termes de vénerie dont on se sert de nos jours se trouvent dans son livre. Le Roy Modus les a consacrés, et la mode qui change si souvent en France ne leur a point fait sentir son influence. En effet, la chasse n'est point un art sujet aux caprices du temps :

(1) La biographie universelle écrit *Gace de la Bigne* ou *de la Vigne*. Je me conforme au manuscrit du *Roumant des desduiz* conservé à la Bibliothèque du Roi (petit in-folio, n° 7627) en tête duquel on lit : « Gace de la Vingne, jadis premier chappelain de très « excellent prince le roi Jehan de France, que Dieu assoule, commença ce roumant à « Heldefort, en Engleterre, l'an mil CCC LIX, du commandement dudit seigneur, afin que « messire Phelippe, son quart filz et duc de Bourgoigne, qui adoncques estoit jeune, « apreist desduiz pour eschever le péchié d'oyseuse, et qu'il en feust mieulx enseigné en « meurs et en vertus. Et depuis, ledit Gace le parfist à Paris. »

l'homme peut inventer des armes nouvelles, mais les animaux ont toujours les mêmes habitudes, les mêmes ruses, et les vérités écrites sur eux, il y a cinq cents ans, sont encore aujourd'hui des vérités.

La Bibliothèque Royale possède un grand nombre de manuscrits du *Roy Modus*; la plupart sont enrichis de dessins coloriés, représentant des sujets de chasse fort curieux par les costumes du temps, les armes dont on se servait, et par les scènes diverses qu'ils représentent. Le manuscrit portant le numéro 632—12 fut fait en l'an 1379. A la dernière page se trouve une rosace dans laquelle on lit les vers suivants :

Les lettres de ci environ
Si font le nom et le sournom;
Qui bien les saroit à droit mettre
Et curieux de l'entremettre,
De celui qui cest livre fist
Et du clerc qui son songe escript,
Qui la prophésie a monstré,
U checle dessus est nommé,
Qui le livre a fait et trouvé.
C'est tout.

Vous croyez trouver le nom de l'auteur, et vous pensez avoir atteint le but de vos recherches, pas du tout : dans le premier cercle vous voyez douze lettres, et dans le second quinze lettres, qui ne forment aucun sens. Il faudrait savoir comment les placer, et le copiste ne nous en a pas donné la clé. En combinant de mille manières les vingt-sept lettres dont je viens de parler, on parviendrait peut-être à former le nom, le surnom et les qualités de quelque savant de cette époque ; c'est un soin que je laisse à ceux qui sont doués d'une grande patience, et pour les guider dans leurs recherches, je reproduis sur le titre de cette édition le *fac simile* de cette rosace qui se trouve aussi dans le manuscrit 369—7459.

Nous savons que l'auteur écrivait dans le commencement du XIVe siècle. Il dit : « Et en droit moy je vis le roy Charles, « qui fu fils au beau roy Phelippe, qui chaça en la forest de

« Breteul, en ung buisson appelé la Boulaye Guerardet, où il « print six vingt bestes noires en ung jour. (1) » Or, Charles IV, dont il est ici question, est mort en 1328.

Le même auteur écrivit *le Songe de Pestilence* après une vision qu'il eut dans la nuit du 4 avril 1338; il raconte cela dès le commencement de cet ouvrage dont la première vignette représente le Roy Modus endormi. Or, ce *songe* étant placé dans tous les manuscrits à la suite du *Livre des déduis des chiens et des oyseaulx*, on doit croire qu'il fut composé après le livre de chasse.

Le Livre du Roy Modus fut donc écrit dans le commencement du XIV[e] siècle; mais il est probable que l'auteur en avait pris le sujet dans un ouvrage beaucoup plus ancien. En effet, il parle du Roy Modus comme d'un personnage qui donnait des leçons de chasse à une époque fort antérieure. Voyez le commencement des premiers chapitres :

Au temps du riche Roy Modus
Fut bien le monde en paix tenus.

« Au temps que le Roy Modus donnoit doctrine de tous déduis, il disoit.... » etc.

Dans plusieurs autres endroits, l'auteur, après avoir raconté ce que le Roy Modus disait, ajoute ses propres réflexions. Ainsi, par exemple, au chapitre intitulé : *Cy devise à prendre widecos en pluseurs manières* (2), il donne celle indiquée par le Roy Modus, et puis il s'interrompt en disant : « L'auteur parle de cette manière : Le Roy Modus mist en « son livre et enseigna toutes les manières, comment on « doit prendre bestes et oyseaulx. Et pource que longue « chose seroit d'escripre et de repetter tout ce qu'il en mons- « tra et dist, me veulz restraindre à celles qui sont plus dé- « lictables et moins usées. Pourquoy je veulx cy mettre une « manière de prendre widecos (bécasses) merveillable et peu « usée; et est dicte ou livre de Modus la foletouère. » Et

(1) Feuillet xlviij.
(2) Feuillet cxxxj.

plus loin : « Modus respond : On les prent en maintes manières, lesquelles il monstrera à ses aprentis; mais je me retiens à une des manières que il monstra, laquelle je metteray en ce livre. » (1) On peut conclure de tout cela qu'il existait alors un vieux livre du Roy Modus d'après lequel fut écrit *le Livre du Roy Modus* que je publie aujourd'hui. (2)

Le Songe de Pestilence, où figurent toujours le Roy Modus et la royne Racio, contient des allusions historiques, et une espèce de chronique en forme de prophétie relative aux événements du règne de Charles v, et principalement à la guerre de Bretagne. Il se termine par un éloge de ce prince et par *un chant royal en l'honneur de Marie* ; en voici les derniers vers :

Pourquoy je deprie humblement
Celle qui est de grâce pleine
Que celle de pechié ramaine
A la voie de sauvement.
Amen.

Ceci prouve que l'auteur du *Roy Modus* a vécu long-temps; car il a vu Charles iv chassant dans la forêt de Breteuil, et, plus tard, il devient l'historien de Charles v qui mourut en 1380.

Il est probable que l'auteur du *Roy Modus* habitait le nord

(1) Feuillet cxxxvij.

(2) La Bibliothèque Royale possède un manuscrit sans date, intitulé : *Le Dit de la chasse du cerf* (nº 7615. De La Curne de Sainte-Palaye, dans ses *mémoires historiques sur la chasse* (*), dit que ce manuscrit fut imprimé par Trepperel, dans le commencement du xvº siècle, sous le titre de *le Livre du Roy Modus et de la Royne Ratio*. Il cite à ce sujet l'épître dédicatoire mise en tête de l'édition Jehan Janot dont je parlerai plus loin. Ce savant illustre se trompe évidemment. 1º *Le Dit de la chasse du cerf* ne ressemble point au *Livre du Roy Modus*. 2º Si Trepperel a fait imprimer *le Roy Modus*, il existait assez de manuscrits de cet ouvrage pour y recourir, sans s'occuper de mettre en prose *le Dit de la chasse du cerf* qui est en vers. 3º Cette édition ne peut pas être du commencement du xvᵉ siècle, puisque celle de Chambéry, incontestablement la première, est de 1486. En tout cas, d'après la description qu'en donne Sainte-Palaye, l'édition de Trepperel ressemblerait fort à celle de Jehan Janot, sans date, mais qui fut faite après celle de Chambéry.

(*) *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*. Paris, MDCCLXXXI. In-12., t. III., p. 207.

de la France, car son livre renferme des locutions usitées encore aujourd'hui dans le Hainaut, en Picardie et dans l'Artois : *qui* pour *chi*, *se femme* pour *sa femme*, *à le maison* pour *à la maison*, *ce* pour *ça*, *muchier* pour *cacher*, etc.

On trouve dans le *Roy Modus* une longue dissertation sur la chasse avec les chiens et sur celle avec les faucons. Deux dames débitent un millier de vers, où chacune cherche à prouver l'excellence de la chasse qu'elle préfère. Ne pouvant se convaincre mutuellement, elles nomment pour arbitre le comte de Tancarville, fameux chasseur de cette époque. Un clerc est envoyé pour porter *l'argument* au comte :

Or s'en va le clerc, comme saige
Au comte faire son messaige.
Tant ala qu'il est arrivé
A Blandi où il l'a trouvé.
Illec estoit en sa maison
Sur son poing tenoit ung faulcon.

Les ruines du château de Blandy existent encore dans le village qui porte ce nom, à trois lieues nord-est de Melun. Ce château appartenait autrefois aux vicomtes de Melun, comtes de Tancarville. C'est là qu'en 1417, Guillaume IV, comte de Tancarville, vicomte de Melun, maria sa fille Marguerite à Jacques de Harcourt, baron de Montgommery, et lui donna pour dot sa seigneurie de Blandy. Le comte de Tancarville, dont il est question dans *le Livre du Roy Modus*, était probablement l'aïeul ou le bisaïeul de Guillaume IV.

C'est donc à Blandy, près de Melun, que le clerc vint faire son *messaige*. Pour y arriver, il voyagea pendant quelques jours.

Tant ala qu'il est arrivé.

Et quand il revint auprès des dames :

Tant s'esploita de chevauchier
Qu'il est arrière retourné
Au loin où on l'ost attourné
De faire au comte les présens.....

Il est donc certain que la scène des deux dames se passe

dans un château à deux ou trois journées de Blandy : les expressions picardes déjà relatées portent à croire que ce château était en Picardie.

Guillaume Crestin, poète du XVI[e] siècle, a mis en vers de son époque le dialogue des deux dames sur les chiens et les oiseaux. Crestin eut jadis une grande réputation, car Marot lui fit une épitaphe honorable, Jean Lemaire lui dédia le troisième livre de ses *Illustrations des Gaules*, et Geoffroy Tory n'hésita point à le placer au dessus d'Horace, de Virgile et de Dante. Cependant cette espèce de traduction, très inférieure à l'original qui, du moins, se recommande par la naïveté du style, ne fut point publiée comme une pièce imitée du *Roy Modus*, mais Guillaume Crestin la donna comme une œuvre sortie de son cerveau. Elle est intitulée : *Débats entre deux dames sur le passe-temps des Chiens et des Oiseaux faict par le dict Crétin.* (1) Au reste, il paraît que le livre du Roy Modus était peu connu des savants du XVI[e] siècle, car aucun d'eux n'a dénoncé le plagiat.

Tous les manuscrits portent la même rubrique : *Cy commenche le Livre du Roy Modus et de la Royne Racio, qui parle des déduis et des pestilences du monde.* Les cent premiers feuillets environ (format in-folio, je les reproduis textuellement) sont consacrés à la chasse; ils se terminent par ces mots : *Explicit le livre des déduis des chiens et des oyseaulx que le Roy Modus ordonna.*

Il est inutile de dire que cette édition ne contient pas *le Songe de Pestilence*; je m'arrête où se sont arrêtés tous les autres éditeurs du *Roy Modus*, c'est à dire là où finit *le Livre des déduis des chiens et des oyseaulx.*

L'explicit du manuscrit numéro 7096—2 fait connaître à quelle époque il fut copié; on y trouve aussi le nom du copiste. *Explicit le livre du Roy Modus et de la Royne Racio, qui parle des déduis et de pestilence, lequel fut contrescrips à Maigny*

(1) *Les poésies de Guillaume Crestin.* Paris, Coustellier. MDCCXXIII, page 72.

ès Armentières, le dix-septième jour du mois de février, l'an mil CCCC et six, par le commandement de noble et puissant seigneur, monseigneur Jehan de Hangest, chevalier, seigneur de Genly et du dit Maigny, et escrips de la main Alixandre Danes demourant au dit Maigny.

DANES.

Je ne connais que quatre éditions du *Roy Modus* : la première, celle de Chambéry, Antoine Neyret, 1486, in-4, gothique avec figures. La seconde, sans date; Paris, Jehan Janot, in-4, ancienne bâtarde, à longues lignes, avec signatures, chiffres et figures en bois. La Bibliothèque Royale en possède un très bel exemplaire sur vélin ; il est enrichi d'initiales peintes en or et en couleurs. Il a appartenu au duc de La Vallière et à M. de Mac-Carthy. La troisième; Paris, 1526, in-4, gothique avec figures. Enfin celle de 1560, Paris, Corrozet, in-8, fourmillant de fautes de tout genre. Cette même édition a paru aussi sous le nom de Guillaume Lenoir. Les éditeurs du *Roy Modus* ont, presque tous, voulu faire de l'esprit en remplaçant les vieilles locutions par le style moderne de leur époque. Voici ce que dit Jehan Janot, dans son épître dédicatoire au duc Charles de Vendosmoys : « ..... Lequel ay faict revisiter, corriger et remettre d'ancien stille en langaige moderne, et iceluy fait imprimer en petit volume pour plus plaisamment porter aux champs. »

J'ai soigneusement conféré le texte de ces éditions avec celui des manuscrits, aucune d'elles n'est exacte. Des paragraphes, et même des chapitres entiers ont été omis : je les rétablis dans la mienne, qui est scrupuleusement conforme aux manuscrits.

Toutes les locutions anciennes y sont conservées. Lorsque des différences se sont rencontrées dans plusieurs textes, j'ai suivi celui du manuscrit que possédait Charles IX dans sa bibliothèque particulière. Ce prince était grand chasseur, et ce manuscrit passe pour l'un des plus corrects.

J'ai été obligé d'adopter une orthographe pour certains mots écrits souvent d'une façon différente dans la même page, et quelquefois dans la même ligne. Ainsi, par exemple, on trouve *chasse* et *chace ; sayette* et *saiette* ; *seul*, *sueil* et *seulg* (1), j'ai mis partout *chace*, *sayette*, *seulg* ; j'ai pensé que cette manière était plus ancienne et devait avoir plus de rapport avec le manuscrit original, qui nécessairement a dû être altéré par les copistes.

Comme dans tous les manuscrits il existe des dessins en plus ou moins grand nombre, et plus ou moins bien faits, j'ai choisi partout ceux qui m'ont paru les meilleurs, ceux qui portent davantage le caractère du temps, de sorte que cette édition représente les meilleures vignettes de tous les manuscrits du Roy Modus.

Les dessins ont été calqués par M. Mils, et réduits par lui aux proportions de cette édition. M. Béthune les a gravés en se conformant avec la plus grande exactitude aux manières du XIV[e] siècle. Enfin, les lettres ornées ont toutes été copiées sur des manuscrits de cette époque.

Certes, au point où sont arrivés l'art du dessin et celui de la gravure, on aurait pu dessiner et graver beaucoup mieux ; il ne s'agissait pas seulement de faire un beau livre de chasse, il fallait encore reproduire *le Livre du Roy Modus*, en lui conservant son caractère moyen âge, avec ses bizarreries, tant sous le rapport de dessin que sous celui du style.

Au temps où ce livre fut écrit, on avait la coutume d'ajouter un *s* aux nominatifs singuliers, on supprimait cette lettre lorsque le mot était employé comme régime. Cependant cet usage commençait à se perdre, et vers la fin du XIV[e] siècle, l'*s* devint le signe caractéristique du pluriel. L'auteur du *Roy Modus*, vivant à cette époque de transition, où chacun, suivant son bon plaisir, ajoutait ou supprimait l'*s*, adopte tour à tour ces deux façons d'écrire, selon que

(1) *Souille*, endroit bourbeux où le sanglier se repose.

cette lettre est exigée ou repoussée par la rime. Exemples :

Au temps du riche Roy Modus
Fut bien le monde en paix enus
. . . .
Modus est bon musiciens,
Et si scet de tous instruments.

Son déduit a on d'ung faulcon,
Ce dites vous, puis vous diron....
. . . .
Combien que d'autre grant saison,
Y a de quoi nous nous taison.

Au milieu d'expressions fort anciennes, et parfois inintelligibles, on en rencontre d'autres que l'on croirait nouvelles, et qui cependant étaient en usage au XIVe siècle : par exemple, le mot *physionomie* se lit dans le *Roy Modus* ; il est écrit comme nous l'écrivons aujourd'hui.

A côté de quelques fatigantes répétitions, on trouve des phrases charmantes par leur naïveté. « Mute de chiens est, « quand il y a douze chiens courans et ung limier, et si « moins en y a, elle n'est pas dicte mute ; et si plus en y a, « mieulx vault, car tant plus de chiens y a et meilleure est la « chace et la noise qu'ilz font. » Lisez au feuillet LXVIII le dialogue du renard et de la loutre, vous y trouverez un naturel, une simplicité de style dignes de Lafontaine : c'est un apologue fort agréable, et par le sens caché qu'il renferme, et par la manière dont il est présenté. Si notre grand fabuliste l'avait connu, certainement il en aurait enrichi son immortel recueil.

Plus loin le Roy Modus demande à un pauvre homme qui désirerait savoir la manière de prendre les taissons (blaireaux) : « Est-ce que ces animaux t'ont fait du mal ? — Non sire, « mais je n'eus oncques des souliers qui tant me duraissent « comme ceulx que j'ai eus qui estoient de cuir de taissons. — « Eh bien ! respond Modus, je te diray comment tu prendras « tous les taissons de ton pays. »

Toutes les fois qu'il s'agit de donner des leçons sur la chasse, c'est toujours le Roy Modus qui répond ; mais si

l'apprenti fait des questions sur l'instinct des bestes, alors la Royne Racio prend la parole et *moralise* à perte de vue. Le cerf, dit-elle, a dix cornes qui signifient les dix commandements de Dieu; c'est par la même raison que le prêtre a dix doigts pour consacrer l'hostie. Le sanglier sert aussi de point de comparaison avec les gens querelleurs; ils restent dans le péché comme lui dans sa bauge; l'un et l'autre rencontrent la mort, tous les deux sont rôtis, l'un dans l'enfer, l'autre à la cuisine.

On trouve dans le *Roy Modus* quelques pages fort curieuses sur les prêtres de ce temps-là. S'il faut en croire la Royne Racio, les mœurs des gens d'église étaient extrêmement dissolues. « Et encores pour mieulx monstrer qu'ilz sont mau- « vais pasteurs et qu'ilz puent bien estre appelez leus, il y en « a moult qui prennent la brebis qu'ilz deussent garder, si « s'en aydent et la tuent. C'est qu'ilz prennent et tiennent « leurs paroissiennes, et les tuent bien quant ilz les tiennent « en péchié mortel. Encore ont les leus une autre propriété; « car quant ilz ont tousjours erré et tourné pour mal faire et « ilz viennent au vespre, ilz urlent et s'assemblent, et est « grant orreur et layde chose et effraiée que les oyr urler. « Ainsi font les mauvais pasteurs qui errent toute jour ès « lieux dissolus et laissent leurs brebis et vont en la taverne; « et quant il est vespre, ilz vont en saincte église saoulz et « yvres, et s'assemblent, et font une grant urlerie en disant « vespres, tellement que chacun se mocque d'eulx.(1) »

La Royne Racio ne ménage pas plus les grands seigneurs de son temps que les prêtres : « Ainsy est-il d'aucuns grans « seigneurs de ce monde, car ils ont la char si glueuse et si « ardant comme est la glus qui s'adherd à la plume des pe- « tis oyseaulx. Aussy les grans seigneurs prennent et ad- « herdent la plume des menues gens qu'ilz engluent et pren- « nent du leur sans payer. Et quant les menues gens vien-

(1) Feuillet lxvj.

« nent pour demander le leur, ces seigneurs ne s'osent ap-
« paroir comme le huant, car ils seroient aguechiez des me-
« nues gens qui crient et agachent en demandant ce que on
« leur doit. » (1)

Depuis long-temps, *le Livre du Roy Modus* est devenu fort rare; à peine en compte-t-on quatre exemplaires dans Paris, non compris ceux de la Bibliothèque Royale. Lorsqu'il en paraît un dans les ventes publiques, les amateurs arrivent en foule, et la chaleur des enchères porte quelquefois ce volume au prix le plus élevé; le dernier qu'on a vendu a été payé 800 francs.

Les anciens livres de chasse disparaissent peu à peu de la circulation, on en retrouve encore quelques-uns dans les dépôts publics, mais ils n'y sont pas tous. Tirés à un petit nombre d'exemplaires, ils allaient dans les châteaux où ils étaient continuellement lus, parce qu'on s'y occupait beaucoup de chasse, et parce que jadis les seigneurs avaient peu ou n'avaient point d'autres livres. Le maître les prêtait à ses piqueurs, à ses valets de chiens, pour qu'ils s'instruisissent dans la vénerie, et les livres étaient bientôt, déchirés, maculés, perdus.

En publiant cette édition du *Roy Modus*, je crois faire une chose agréable aux bibliophiles, aux chasseurs savants, et je donne de nouveaux siècles de durée à un ouvrage très curieux, dont le temps aurait bientôt détruit le peu d'exemplaires qui restent.

ELZÉAR BLAZE.

(1) Feuillet cxxxjx.

Cy commenche le livre du Roy Modus et de la Royne Racio, qui parle des déduis des chiens et des oiseaux.

u temps du riche roy Modus
Fut bien le monde en paix tenus,
Qui avoit le gouvernement
Sur toutes manières de gent.
Riens à point faire ne povoient
Se sa doctrine ne tenoient;
Car oncques roy ne fut plus saige.
Dieu lui donna à mariaige
Racio qui estoit si belle,
Oncques dame ne damoyselle
Ne fut si belle, à mon devis,
Et fut nourrie en paradis...

Dieu les anvoya ça dessoubz
Pour le gouvernement de tous.
Aulcuns ouvroient de leurs testes
Et si vivoient comme bestes,
Quant Racio la souverainne
Et Modus qui partout la mainne
Leur commancèrent à apprendre
Bons fais, et de tous maulx reprendre.
Ceulx qui oyoient leur doctrine
Si faisoient euvre divine.
Ne pape, ne roy, ne prelaz
Ne peuvent riens faire en nul cas
Ce n'est de la puissant vertus
De Racio et de Modus.

Or est toute chevallerie
Destruicte, perdue et honnie,
Se par Racio et Modus
Ne sont en leurs fais soustenus;
Car ilz sont maistres de la guerre;
Ne nul ne pourroit rien conquerre,
Par bataille ne aultrement,
S'yl n'avoit le consentement
De Racio et de Modus:
Ces deux cloent et ouvrent l'uis
Des dames et des damoiselles.
Sy nature les a fait belles,
Ne seront ilz en rien prisées,
Mais seront du tout desprisées,
Se Modus n'y a mis la main;
Car il est sur eulx souverain.

Et sur toute marchandise

A fait Racio sa devise.
Et sachent tous li marchant
Ont esté et sont meschant,
Qui par convoitier sont yssus
De l'ordonnance de Modus
Et de Racio sa mollier :
En enfer les fauldra souillier.

Modus a toutesemperiques
Par quoy scet les arts mécaniques.
Il n'est rien qu'on face de main
Qu'il n'ait appris d'huy à demain
A ceux qui en veulent ouyr,
S'ils veulent d'ouvraige jouyr.

Sur toutes choses terriennes,
Sarrazines ou crestiennes,
Ont Modus, Racio, pouvoir.
Riens sans eulx l'on ne peult sçavoir.
Qui vouldroit riche devenir,
Ne bien vivre, ne bien finir,
Retiengne en son memento
Les fais Modus et Racio.

Modus scet toute médicine.
Nature, quant elle décline,
Scet soustenir, et bien garder
Que vertus ne fasse verser,
Ainçois que le cours de nature
Déraille par droicte mesure.

Le jeune soustient en santé,
Mais qu'il soit de Modus donté,
Ainçois que le malade affine

Lui donra telle médicine,
Qu'il sera toust ressuscité
De grant maladie en santé.
Qui fist les drois impériaulx?
Ce fut Racio la loyaulx,
Qui veult que on rende à chascun
Ce qui luy duyt de droit commun;
Et les coustumes des païs
Furent faictes par son devis.
Modus donna aux advocas
Manière de plaidier le cas.

Modus aprant à prescher,
Et si fait les poissons pescher.
Modus scet bien estre entre gens,
Et si a le corps bel et gent.
Chanter, rire, parler, jouer,
Scet il bien. Nul n'en est son per.
Tous jeulx et tous esbatemens
Viennent de luy et de son sens.

Modus est bon musiciens
Et si scet de tous instrumens.
Nul n'en scet rien, se par luy non;
Il trouva à chascun le son.

Toute joye est par luy eue,
Paix donnée; paix est soustenue
Par luy qui est sire de paix.
Les felons fait tenir en paix.
Oysiveté hait et desprise,
Car il n'est nul, se il la prise,
Qui ne soit es vices boutés;

Pour ce doit il estre doubtés.
Dieu y avoit bien pourveu
Mais de tant nous est mescheu,
Que de tous poins sont mises jus,
Les ordonnances de Modus.

Il ordonna tous les déduis,
Affin que ne feussions oisis,
De cerfs, de sangliers et de dains;
De les prendre nous fait certains.
Aussy nous monstre et apprent
Comme toutes bestes on prent,
De quoy les déduis sont moult beaux.
Et si devise des oiseaux
Toute la maniere, et comment
On y prent son esbatement,
Et comme ilz sont duis de voler
Et à leurs maistres ravoler.
Tout ce nous a aprins Modus,
Et encores nous a fait plus,
Car il nous a monstré comment
Nous prendons oiseaux soubtilment;
Aux engins et aux reis saillans
Prendons nous tous oiseaux volans.
Et que nous ne feussions oisis
Nous fist ung livre de déduis
Qui sans rimer est entendu,
Pour mieulx sçavoir le contenu
Des demandes que luy faisoient
Ses escoliers qui aprenoient.

Tant comme Modus fut en France,
Fut tenue son ordonnance

Qui estoit bonne sans mentir.
Savés vous qui l'en fist partir?
Vaine Gloire, Envie et Hasart,
Dont ilz firent que fol musart,
Quant en France se marièrent,
Les malvais vices engendrèrent.

Qui, au départir de leurs terres,
Murent et commencèrent guerres,
Pilleries et jeux de dez
Et soudaines mortalitez.
Ils ne scevent nul plus beau jeu
Que mentir et renoyer Dieu.
Ce sont moult beaux esbatemens
Pour mouvoir guerres et contens.
A ceulx qui veulent ainsi vivre
Il fault proceder sur ce livre
Que Modus avoit ordonné
Contre l'estat d'oysiveté,
Qui des déduis tenoist escole;
Nul n'en scet, n'en fait, n'en parole;
Ce que on en souloit sçavoir
Pour ce veulx si ramentevoir,
Ce que Modus en ordonna
Et la doctrine qu'il donna
Pour les déduis que vous verrez
Icy devant entitulez.

Cy démonstre la matere de quoy ce livre est fait. Si comme ils sont entitulez cy dessoubz, et premièrement :

Cy finist la Table.

Le Livre du Roy Modus

et de la Royne Racio.

L'auteur du Roy [illegible] est
[illegible] Torres
et 3 [illegible] [illegible]
cf. Dictionnaire bibliographique
par Alph. Chassant
dans le Bulletin du [illegible] [illegible]iste
1869
[illegible]



'ensuyt le Livre du Roy Modus et de la Royne Racio,

qui parle du débupt de la chasse à toutes bestes sauvaiges comme Cerfs, Biches, Daims, Chevreulx, Lièvres, Sangliers, Leus, Regnards et Loutres, avec le Stille de Faulconnerie et aussi les Subtillitez d'Arcerie, contenant pluseurs manières pour prendre toutes sortes d'Oyseaulx, tant à la Roys, à la Tonnelle, que à la Pipée et aultres nouvelles choses trouvées pour les prendre.





u temps que le Roy Modus donnoit doctrine de tous déduis, il disoit à ses aprentifz : Seigneurs, vous avez veu entitulées les bestes esquelles pour les prendre on a pluseurs beaux déduis qui sont moult proufitables à ceulx qui en veullent user selon raison; car je vous dy que les puissans en eschèvent ung vice mauvais que on appelle oysiveté, de quoy tous maulx viennent, et les povres en ont prouffit; et entendu toutes voyes Dieu servir premièrement, que nul ne doit pour son déduit mettre en oubly celuy sans qui riens ne peult estre fait; et pour ce doit il aller devant. Or me dictes desquels déduis vous plaist à oyr. L'ung de ses aprentifz lui demanda : Sire, lesquels sont les plus plaisans et beaulx déduis de ceulx qui sont entitulés?

Modus respond : Toutes personnes ne sont mye d'une voulenté ne d'ung couraige; ains sont leurs natures diverses; et pour ce ordonna Dieu, notre seigneur, pluseurs déduis, affin que chascun peust trouver déduit à la plaisance de sa nature et de son estat; et pour ce sont ilz de diverses manières : car les ungs appartiennent aux riches et les autres aux povres; et pour ce diviseray les ungs par ordonnance et en ordre, et commenceray à la vénerie des cerfz et comment on les prent à la force des chiens, lequel déduit est ung des plus plaisans qu'il soit.

L'aprentis demande en quelle saison on doit chacer le cerf pour le prendre à force. Modus respond : La saison de chacer les cerfz est entre la Saincte-Croix de may et la Saincte-Croix en septembre, et le cuer de la saison où il cue meilleur venoison, est environ la Magdaleine. En ce temps froyent les cerfs leurs testes.

L'aprentis demande pourquoy froyent les cerfs leurs testes. Modus respond : Toutes les choses qui ont vie sont gouvernées par la chaleur du soleil. Celle chaleur est propice à toute nature : car riens sans elle ne peult fructifier. Par quoy nous voyons qu'en l'iver, quand le soleil nous regarde de costé, et il n'a à plain sur nous son regard, qu'il gelle et fait grand froid, et la vertu des arbres et des herbes retourne en leurs racines; et pour ce seichent leurs feuilles et chéent; et aussy la vertu naturelle qui est ès bestes retourne à leurs racines, c'est assavoir au cuer et au foye, ainsi le sang retourné soustient la vertu de l'âme et la nature. Et pour ceste cause gette le cerf ses cornes chascun an en yver, car la vertu naturelle qui la tenoit en son siége luy est eslongnée. Or vous dirons pourquoy les cerfz froyent leurs testes. En février et en mars, que le soleil commence à nous regar-

der, les arbres et les herbes prennent sève et gettent leurs bourgeons, et en telle manière reprennent les cerfz leur force et vertu qui leur vient en la teste et ès membres. Par quoy leurs cornes commencent à venir, et viennent sur leurs testes bosses molles plcines de sang, et icelles croissent et fourchent; environ le temps de la Magdaleine deviennent dures et affilées, et sont couvertes d'une peau moussue, et dessoubz est corne dure. Nature leur aprent à frotter leur teste contre les arbres, par quoy celle peau de quoy elles sont affublées chet, et ainsi apparoissent leurs cornes, de quoy Dieu et nature les arment pour eulx deffendre; de quoy nous vous parlerons cy après où nous traiterons de leurs natures. Et au temps dessus dict ilz sont en leur grand gresse et venoison. Or vous avons devisé la cause pourquoy les cerfz froyent leurs testes. L'aprentis demande combien de chiens il fault pour prendre le cerf à force. Modus respond: Deux chiens ou troys, s'ilz sont servans et bons, prennent bien un cerf à force; mais le déduit n'est si bon comme de le prendre de mute de chiens. L'aprentis demande ce qu'on appelle mute de chiens. Modus respond: Mute de chiens est, quand il y a douze chiens courans et ung limier, et si moins en y a, elle n'est pas dicte mute; et si plus en y a, mieux vault, car tant plus de chiens y a, et meilleure est la chace et la noise qu'ilz font, et plus tost est prins le cerf si les chiens sont bons. L'aprentis demande quelle chose il fault aprendre pour sçavoir le mestier de vénerie. Modus respond: Qui vouldra bien sçavoir le mestier de vénerie, aprengne les douze chapitres de vénerie.

L'auteur de Roy Mordu est
[illegible]
et il connaît [illegible] 18[illegible]
cf. Dictionnaire bibliographique
par Alfred [illegible]
dans le Bulletin du [illegible] 1869
[illegible]



'ensuyt le Livre du Roy Modus et de la Royne Racio,

qui parle du déduyt de la chasse à toutes bestes sauvaiges comme Cerfs, Biches, Daims, Chevreulx, Lièvres, Sangliers, Leus, Regnards et Loutres, avec le Stille de Faulconnerie et aussi les Subtillitez d'Arcerie, contenant pluseurs manières pour prendre toutes sortes d'Oyseaulx, tant à la Roys, à la Connelle, que à la Pipée et aultres nouvelles choses trouvées pour les prendre.





u temps que le Roy Modus donnoit doctrine de tous déduis, il disoit à ses aprentifz : Seigneurs, vous avez veu entitulées les bestes esquelles pour les prendre on a pluseurs beaux déduis qui sont moult prouffitables à ceulx qui en veullent user selon raison; car je vous dy que les puissans en eschèvent ung vice mauvais que on appelle oysiveté, de quoy tous maulx viennent, et les povres en ont prouffit; et entendu toutes voyes Dieu servir premièrement, que nul ne doit ponr son déduit mettre en oubly celuy sans qui riens ne peult estre fait; et pour ce doit il aller devant. Or me dictes desquels déduis vous plaist à oyr. L'ung de ses aprentifz lui demanda : Sire, lesquels sont les plus plaisans et beaulx déduis de ceulx qui sont entitulés?

en grosse torche et bien moulues, c'est bien signe qu'il est cerf dix cors chaçablé. Item, depuis la my-juillet jusques à la my-aout ou environ, laisse le cerf ses fumées en forme de dates et molles, et ne s'entretiennent point; et si tu les treuves d'icelles formes, et grosses, et les bouts sans picots, et bien peu dantées, et noires, fermes, molles dedans, bien ointes et pesans, sans glaire ne limon, tiens pour certain qu'il est cerf chaçable sans reffus, et que par raison doit porter dix cors. Si tu les treuves vaines et limoneuses, ou grandement dantées, ce sont mauvais signes, et se tu les treuves veures et mauvaisement digéréez, c'est mauvais signe d'estre grand cerf; et si tu les treuves limoneuses et glaireuses, c'est signe qu'il ait eu à souffrir des leups ou des chiens; s'ils sont à picotz, c'est à dire que l'ung des bouts soit affilé et pointu, c'est signe qu'il n'est mye chaçable, ains est de reffus. Et tiens que la my-aout passée, les fumées ne sont de nul jugement, la cause cy est pour ce que les cerfz vont en ruit, et commencent á eschauffer, parquoy les fumées se restraignent, et les laissent en autre forme.

Pour congnoistre grand cerf par les froyers.



n peult jugier et congnoistre grand cerf par les froyers, et te dirons comment. Environ la Magdaleine, que les cerfs froyent leurs testes, si tu treuves boys où le cerf ait froyé sa teste, et que le boys à quoy il s'est froyé soit si gros qu'il ne le puisse avoir ployé, et il se soit forcé bien hault, et ait par le froyer esmondé l'arbre et les branches rompues bien hault, et que les grosses branches soient troussées bien hault et rompues, c'est signe qu'il soit grand cerf, et qu'il ait haulte

teste et bien trochée; car par la trochure qui est droicte derompt-il haut les branches qu'il ne peult tenir ne ployer soubs luy. Que s'il povoit tenir froyer et ployer et tenir soubz luy on n'oseroit jugier qu'il fust grand cerf. Si te dirons comme tu le jugeras par le lit.

Pour sçavoir se le cerf est chaçable par le lit.



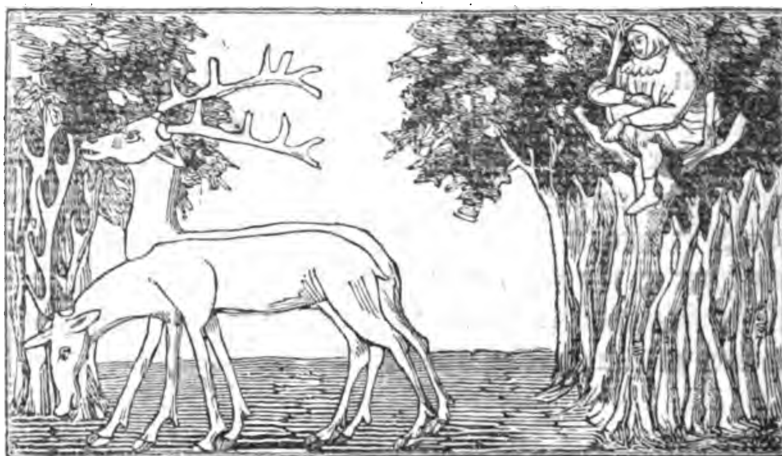
e quart signe à quoy tu peuz jugier si le cerf est chaçable, c'est par le lit, et le sçauras par ces signes. Si tu viens au lit du cerf, et tu le treuves long et large et bien foulé, et qu'au lever, le pied et le genoil aient bien fondu la terre, ce sont signes qu'il est grand cerf et pesant. Car ce que le lit est grand et large, donne signe qu'il est grand cerf de corps; et quant à ce qu'il a bien foulé, et que le pied et le genoil ont bien fondu la terre au lever qu'il a fait, donne signe qu'il soit pesant. Aucunes fois advient, quand on vient au lit du cerf, qu'il n'a guères geu, et que ce n'est qu'une reposée, pourquoy le lit n'est si large; toutes fois c'est signe d'estre grand cerf, si la reposée est bien foulée et longue.

Cy devise comme on congnoist grand cerf au boys porter.



n peut jugier et congnoistre grand cerf au boys porter. Si te dirons comment il advient. Quand un cerf passe par un boys fort et dru de petits rameaux, et le cerf a haute teste et large, il convient que la teste emporte les boys tendres et jeunes, et que la teste, qui est grande et large, mesle le boys d'une part et d'autre par où il passe, et

qu'une branche chevauche l'autre, et soyent meslées autrement qu'ils ne doivent de leur droit cours naturel. Et si tu vois qu'ainsi le bois soit meslé haut et large, et que le cerf qui grand teste n'auroit ne pourroit ainsy le boys emporter, et par ces signes peux tu emplir ton propos qu'il est cerf chaçable sans refus, si ainsi l'as veu et treuvé en ta queste, et de ce pourras porter témoin.



Cy parle des quatre manières d'aller en la queste du cerf.



L'aprentis demande comme on doit aller en queste. Modus respond : Ilz sont quatre manières d'aller en queste. Si vous dirons comme on y doit aller au vespre. Avant que les veneurs et les compaignons qui doivent aller en

queste se doisent couchier, ilz se doibent assembler et deviser de leur queste où ilz se doibent tous ensemble treuver, puis se doibent lever avant le jour et aller en leurs questes où ilz sont ordonnez. Si te diray les quatre manières d'aller en queste. La première est d'aller en veue; la seconde d'aller aux champs; la tierce, d'aller en jeunes tailles; la quarte est d'aller parmy les forestz. Si tu vas en veue, tu dois aller emprès que tu puisses veoir les cerfz à l'oeil par raison, et que tu sois en pays où tu dois veoir au point du jour. Et garde que tu n'y voyses que les bestes ayent le vent de toy; car il te fault estre au dessoubz du vent, puis monte hault en un arbre pour mieulx veoir; et si tu vois cerf qui te plaise, regarde quelle part il yra, et en quel endroit il se destournera; où tu en perdras la veue gette une brisée quand tu t'en yras; et dois attendre grand pièce avant que tu t'en voises, affin qu'il n'ait effroy de toy. Et quand on va à veue on ne doit point mener de limier, mais doit estre laissé en certain lieu qu'il ne face nul effroy. La seconde manière d'aller en queste est d'aller aux champs, ès bledz, vignes et terroirs où les cerfs vont viander, et ne te chaille comme tu y voises matin, fors que tu y puisse veoir à terre et jugier quelles bestes y auront viandé, et si tu vois chose qui te plaise gette une brisée. La tierce manière d'aller en queste, c'est ès jeunes taillis où les cerfz et les rouges bestes viandent voluntiers, et ne mène mye ton limier. Et si tu as esté à veue, et tu en as veu, ne laisse pour ce à regarder ès taillis, ès charbonnières et partout ailleurs à l'oeil si tu pourras veoir le cerf. Il advient souvent que les cerfz partent si à heure des taillis, que tu ne les auroys peu veoir partir. Et y va si matin que tu vouldras et que tu puisses veoir à terre, lors congnoistras de quelles bestes

tu auras rencontré. Et si tu vois chose qui te plaise, gette une brisée et va quérir ton limier. Et sache que c'est mauvaise chose et irraisonnable de le mener trop matin ès taillis ny parmy le boys, pour ce que s'il sent aucune chose et il aboye, toutes les bestes qui sont au pays en sont effroyées, et aucunes fois ne demeurent en leurs buissons où ilz ont amors à demourer. Et ne dois mener ton limier tant que toutes bestes soient demourées. La quarte manière d'aller en queste est d'aller parmy les fors en pays où cerfz voyvent demourer, et en fait ainsy: Il advient souvent que le cerf est si advisé de soy, que quand il a ouy les chiens ou le limier, jà puis ne reviendra ès taillis ny aux champs, mais viendra dedens le fort entour luy en son buisson. Et pour ceste cause est bon d'avoir affaicté son limier en telle manière qu'il ne crie point au matin, fors quand son maistre le veult. Si te diray comme la queste se doit faire. Va à si haulte heure que toutes bestes soient demeurées parmy les fors du boys; envoye ton limier devant toy; en chascun carrefour où tu passeras gette une brisée. Scez-tu pourquoi? il te sera dit cy après, au chapitre de destourner le cerf. Si ton limier rencontre aucune chose, retiens le, et garde qu'il ne crie que le moins que tu pourras, et le lie un peu en sus d'iller et l'apaise, puis reviens où il rencontra, et regarde à l'oeil si tu voirras par le piez ce qu'il rencontra, et si tu vois que ce soit chose qui te plaise, gette une brisée et retray.

Cy devise la manière comme on doibt destourner le cerf.


L'aprentis demande comme on doit destourner le cerf. Modus respond : Si tu veulx le cerf destourner, il te fault considérer trois choses : le temps, le pays, et la saison. Sces-tu pourquoy il te fault considérer le temps ? S'il advient qu'il ait pleu grand eaue, va ès haultes forestz. Après te fault considérer le pays, pour ce que cerfz marchent mieulx en une forest qu'en l'autre. Je te diray la cause : Il advient souvent qu'une forest est plus dure et plus pierreuse qu'une aultre, par quoy les cerfz ont plus courtes trasses, plus camuses, et les espondes du pied plus rondes. Et si le pays est mol et plain de marestz, il a les trasses telles comme nous avons devisé cy devant au chapitre où il devise quelz signes on peult jugier des cerfz par les trasses. Or te dirons la cause pourquoy il te fault considérer la saison. Tu dois sçavoir qu'en la saison que les cerfz ont leurs testes tendres, craignent par ceste tendreur demourer ès forestz, ains demourent volontiers ès cleres fustayes et en aultre pays cler. Et quand ilz ont leurs testes dures, et qu'ils ont froyé, ilz demourent ès forz buissons drus de boys ; par quoy si ty veulx destourner le cerf, il te fault considérer ce que t'avons dit. Si ung cerf a la teste dure, ou est froyée, et le temps est sec, tu ne le dois mye tenir à destourner s'il entre en cler pays. Si le temps est eaueulx et le boys mouillé de grande pluye, et s'il entre au cler, tu le dois tenir pour destourné, et ne le dois mye poursuivre de ton limier. Or te deviseray la manière de destourner : Va adoncques quérir ton limier, là où tu l'auras laissé, et va

aux champs ou tu avois eu veue d'un cerf et laissé les brisées, et fais assentir à ton limier; et si tu vois qu'il soit de bonne erre, et que ton limier erre et tire fort, regarde et advise s'il est cerf bien marchant par les signes que je t'ay diz et devisez. Et s'il te semble grant cerf par les trasses, si advise encore autres signes, lesquelz tu pourras mieux veoir aux champs que ailleurs. Pren toy garde s'il s'entre-marche, c'est assavoir s'il met le pied de derrière oultre celuy de devant, c'est outre marcher s'il marche outre, lors est-il de reffus; et s'il met le pied de derrière devens celui de devant encores est-il de reffus; et se le pied de derrière n'est pas si avant comme celui de devant, c'est bon signe; et s'il marche plus large derrière que devant, et que les pieds de derrière ne voisent mye si avant comme ceulx de devant, c'est très bon signe. Si te dirons les causes pourquoy. Tu dois sçavoir quand le cerf va le pas et il s'entre-marche, c'est signe qu'il soit maigre et qu'il ait les cuisses plattes et les flans gresles et costes maigres, et qu'il ait eu à souffrir. Et s'il a haultes costes et grosses cuisses, il convient qu'il marche plus large derrière que devant, c'est signe qu'il est poysant, et que c'est bonne venaison, par quoy il doit moins fuyr. Et aussi si tu veois qu'il face la pigate d'un de ses piedz, c'est signe de peu fuir, et qu'il n'a esté mye chacé des chiens ni des leups. Et si tu veois telz signes, ils te doivent moult plaire. Mes doncques peine de treuver les fumées, et si tu treuves qu'il laisse ses fumées avecques les bons signes dessusdiz, pren les et mes en ton cor ou en ton giron, et ne les tien gueres en ta main, car ils deviendroyent aigres, pourquoy il seroit tost dit par les compaignons du mestier qu'elles seroyent de haulte erre. Quand tu venras donc à l'assemblée, tray l'embouchement entre les camps et le bois, et mes ton limier de-

vant toy, et s'il rencontre du relever sy comme il vient du bois aux camps, gette une brisée de quoy la brisée soit devers les camps, et s'il rencontre de l'embouchier, c'est si comme il entre au boys, gette une brisée de quoy la brisée soit devers les bois. Et pren garde quand cerfz sont qui se destournent ensemble, s'ilz sont en bonne mute, de quoy tu auras advisement à destourner le cerf des taillis. Et ainsy peulx tu destourner le cerf des camps pour le faire entrer des camps aux buissons. Or dois-tu prendre garde à ce que t'avons dit, c'est que s'il fait grandes eaues, et il est entré ès haultes fustayes, n'entre point au bois à tout ton limier, pour ce qu'en tel pays peuvent bien demourer les cerfz quelque temps. S'ilz ont les testes tendres, aussy demeurent voluntiers en cler pays comme t'avons devisé. Et s'ilz ont les testes dures et le bois ne soit pas trop plain d'eaue, tu peulx bien poursuyvre jusques au fort. Mais qu'il soyt si haulte heure que beste soyt demourée. Et nule fois ne suy de ton limier au bois si matin que bestes ne soyent demourées et l'eaue chue dessus le bois. Ainsi peulx tu destourner le cerf qui aura viandé aux camps.

Pour destourner le cerf des jeunes tailles.



Or te diray comment tu destourneras les cerfz de jeunes tailles. Pren ton limier et va aux tailles où tu auras veu le cerf, et va à ta brisée, et fais assentir à ton limier ce que tu avois rencontré à si haulte heure que bestes soyent demourées, et le destourne à la manière comme nous avons devisé, comme on destourne des camps; mais il fault retenir

trois choses que nous ne t'avons pas devisées, lesquelles nous te dirons. La première est de sçavoir si le cerf est en bonne mute. La seconde, sçavoir destourner le cerf de prez. La tierce, quelles choses sont les foulées du cerf. Mais si tu veulx sçavoir qu'est bonne mute, si retiens ces parolles: Si tu destournes deux cerfz ensemble, l'un est trop jeune, c'est mauvaise mute, et s'ils sont trois ensemble, et l'un soit de reffus, c'est mauvaise mute, et tant plus sont de cerfz ensemble, et plus est mauvaise mute; si le cerf que tu auras destourné est demouré ez fustayes cleres, c'est mauvaise mute s'il n'est seul. S'ilz sont deux grans cerfz ensemble, c'est bonne mute; s'ilz sont troys ensemble, et ilz sont grans cerfz, c'est bonne mute, qui a grand foison de chiens. Or retiens ces parolles, car elles sont nécessaires : que tu prengnes garde quand tu destourneras les cerfz, car il te sera demandé à l'assemblée si les cerfz que tu as destournés sont en bonne mute. Il te fault sçavoir que c'est à dire d'avoir destourné le cerf de prez. S'il advient que tu destourne un cerf des camps, ou des taillis, et tu le poursuis jusques au fort, et gette tes brisées là où il se destourne, tu te dois retraire. Et s'il est haulte heure, que toutes les bestes soient retraictes ou demourées, faiz une grand' enceinte au devant du pays où il destournera, ton limier devant toy, et va de voye en voye, gettant les brisées à chacun carrefour, et va et revien deux foys ou troys tout entour, et si ton limier ne rencontre, d'aller ou de venir, tu peulx bien sçavoir qu'il est demouré en ton enceinte, et est à dire destourné de prez. Et s'il avient que ton limier en encontre à son enceinte, et il entre au pays où il doit demourer, ne poursuy mye, mais tray arrière ton limier, et l'apaise, et l'attache à un arbre, et revien où ton limier cria, et regarde à l'oeil, et

poursuy. Et si tu vois que ce soit du cerf que tu destournes, et il va bellement, sans soy effroyer, gette une brisée et te retray : et s'il s'efforce, et qu'il s'en voyse de toi, tu le verras par ces signes. Si tu vois que la terre soit rompue et esmeue de nouveau, et qu'il voyse le pied de devant ouvert, c'est signe qu'il ait eu effroy et qu'il s'en voyse de toy. Et adonc le laisse de tous poins ; mais pren toy bien garde que ce soit celuy que tu avois destourné, et ce sçauras tu par les trasses, quand tu verras si elles sont de lui, et encore pour mieulx sçavoir s'il s'en va d'effroy, tu le sçauras par les signes qu'ils sont deux. L'un est si tu voys à terre la forme de deux os qui sont au dessoubz de la joincte de devant, et si tu en vois en ferme terre, c'est signe qu'il fuit et s'en va. L'autre si est que si tu vois que la fuitte renouvelle à ton limier, c'est à dire qu'il s'efforce de le suyvre et de crier, tien pour certain qu'il s'en va d'effroy. Et si le cerf va bellement, sans soy efforcer et il entre en pays tel que par raison n'y deust mye demourer, poursuy adoncques avec ton limier, tant que tu viegnes en pays où il doit demourer, et gette tes brisées à chascun carrefour. Or te diray que c'est à dire foulées. Si tu rencontres d'un cerf en tel pays, que tu ne puisses veoir l'empreinte du pied pour l'herbe, et puisses veoir la forme du pied tant seullement, ce sont dittes foulées. Et si tu voys qu'il poyse bien à terre et que tu voyes tes quatre dois ez foulées que ilz soient de longues formes, tu pues bien dire qu'il est grant cerf par les foulées. Si te fault deviser comment on destourne le cerf devans les fors. Quand tu auras esté parmy les fors, de voye en voye, à tout ton limier, et si tu as veu chose qui te plaise traversant la voye, et se tu scets que c'est de bonne erre, je le tiens pour destourné. Et pour le destourner plus près, va de

voye en voye tout entour, ton limier devant toy, affin qu'il ne soit passé et qu'il soit demeuré en son enceincte, comme autresfois t'avons devisé, en gettant tes brisées à chascun carrefour. Nous te dirons les causes pourquoy. Quand tu fais ta queste parmy les grans fors, il fault que tu mettes une brisée à chascun carrefour: car les brisées sont nécessaires et proffitables pour trois causes. La première est qu'on ne sçauroit revenir à sa suite où on auroit destourné le cerf si n'estoit par les brisées. La seconde, si je gette mes brisées au pays où je feray questes, les compaignons qui sont en autres questes ne demeurent au pays où j'auray esté s'ilz treuvent mes brisées. La tierce, si le cerf que j'auray destourné de prez, passe une des voyes où j'auray getté mes brisées, j'apercevray bien qu'il sera depuis passé que j'en party. Et en vérité ilz donnent moult d'advisement à ceulx qui en bois vont, en moult de manières. Et dois getter la brisée devers toy, et si tu treuves un carrefour du bois, passe un peu oultre le carrefour, et gette ta brisée. Or advient bien aucunes fois que le cerf demeure es fors sans traverser les voyes; et qui douteroit que le cerf demeurast en un fort, pour le rencontrer sont bons les limiers qui point ne crient au matin, et les peult bien tirer ou faire traverser les fors, pour sçavoir si on en pourra rencontrer aucun. Et en ceste besongne fault bien considérer le temps: car si c'est proprement au temps qu'ilz froyent leurs testes, on peult bien d'adventure trouver leur froyer dedens les fors; et aussi si c'est après la my aoust et on en sçavoit un tout seul dedens les fors, illecques en devrois tu rencontrer. Et ainsi peult on rencontrer et destourner les malicieulx cerfz. Or te dirons que tu feras du cerf que tu auras veu à l'oeil, où tu auras esté vener. Pren ton limier devant toy, et fay

une grand enceincte bien longue, delà où il entrera au fort, et va les voyes ou le cler pays, ainsi comme je t'ay devisé. Et s'il est demeuré en ton enceincte, va t'en à l'assemblée gettant tes brisées; et quant tu viendras à l'assemblée il te sera demandé et dit que tu devises les choses que tu as veues à l'oeil. Il y a bien manière de deviser des cerfz; si te le diray. Nous t'avons devisé les couleurs du poil que les cerfz ont, et les nombres des endoliers de leurs testes qui sont appellés cors, que tu dois dire quant il te sera demandé tout per et ne mye non per, mais nous ne t'avons mye devisé la façon du corps que grand cerf doit avoir, ne pourquoy sa teste est appelée rengie ou contrefaicte. Il doit estre grand, et son poil doit estre brun ou blanc, comme autrefois t'avons dit; et doit avoir le ventre bien avallé, grosses trousses dessoubz le ventre, la croppe large, les nages grosses et bien rebrassées, les costez haulz et plains, les fesses blanches, la queue courte, et le col gros et plain de chair vers les espaules; de telz cerfz sont les nouvelles plaisantes. Or vous dirons de la teste du cerf, pourquoy ilz sont appelés rengées ou contrefaictes. Celle qui est appellée teste rengée, c'est une teste qui n'est pas crochée, et est une teste haulte et large en archée, et n'y sont nulles perches boeteuses, et sont les endoliers bien rengés au long des perches, et les perches sont bien ployées et enarchées par mesure sans estre accoutées. Celles testes sont appellées testes rengées. La teste qui est appellée la teste contrefaicte, c'est celle qui a les perches boeteuses et accoutées, qui n'a mye la trocheure belle; celle est appellée contrefaicte. Celle qui est appellée teste de belle façon, c'est celle qui est haulte et bien enarchée, et qui a la trocheure bien drue et les endoliers bien longs; se elle est bien grosse et bien drue, c'est

celle qui est dicte de vielle façon. Et quelque teste que cerf porte, soit grosse ou gresle, se les meules sont près de la teste, c'est le plus grand signe qui soit sus le cerf qu'il soit vieil.



Cy montre comment les veneurs font assemblée.

n ceste doulce saison, que toute nature se resjouist, et que les oisillons chantent mélodieusement en la verde forest, et la rosée gette ses doulces larmes qui reluisent sur les feuilles pour la clarté du soleil; et la place où l'assemblée se faict est en un beau lieu délectable et secret, et les veneurs y sont arrivez qui viennent de leurs questes, et le seigneur à qui la chace est et ceulx qui oyr la veullent sont venus avecques luy à l'assemblée; là sont faictes les enquestes du bois; et qui de venerie ne sçauroit respondre ainsi comme il devroit, seroit confus; car on de-

mandera à ceulx qui ont esté en questes quelles nouvelles ilz auront de leurs questes. Adoncques doit dire chascun ce qu'il a trouvé et faict. Et si aucun a veu le cerf on luy faict deviser; et s'il apporte des fumées, il les monstre, et en jugent lesquelles sont meilleures, et dient la cause pourquoy ilz les treuvent bonnes ou mauvaises, et pourquoy ilz sont de reffus; et aussy on leur demande en quelle mute sont les cerfz qu'ilz ont destournés. Et puis ordonnent esquelz ilz yront laisser courre, et où le relès sera. Puis s'assient au tout sur l'herbe verte, et boivent et mengent; et qui scet bons mots si le die, et quant on scet bonnes nouvelles, et le temps est bel et serin, et nature prent sa réfection, c'est raison que le cuer soyt lié. Et quand ilz ont mengé, si montent à cheval pour aller laisser courre.

Cy devise comme on doit courre les cerfz.

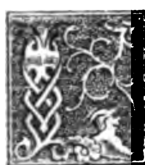


'aprentis demande en quelle manière on doit trouver le cerf du limier. Modus respond: Quant on se part de l'assemblée, le veneur qui l'a destourné doit aller devant, avec son limier, et le mener derrière soy, et le doit tenir court, et les veneurs de cheval doyvent aller après, et puis les chiens courans. Et quant le veneur qui doit trouver le cerf vient à sa brisée traversaine où le cerf se destourna, il doit mettre son limier devant luy, et alonger son lien, et tantost le limier traira à sa suite et suivra. Si faut considérer quatre choses, qui bien veult trouver le cerf du limier. La première, que tu pregnes bien garde que ton limier ne laisse sa suite. La seconde, quand il s'en yra. La tierce, que tu pregnes garde si ton limier suit au vent.

La quarte, que tu faces tousiours brisées haultes et basses après toy quant tu suivras le droit. Si te declareray plus a plain les quatre choses dessus dictes. Quant ton limier suivra le cerf que tu auras destourné, si tu veulx sçavoir qu'il n'ait point changé sa suite, regarde à terre, si tu pourras veoir la forme du pié, et advise s'il marche ainsy comme celuy que tu avois destourné, et ce sçauras tu bien s'il a changé sa suite ou non. Et aussi le sçauras tu par les fumées si tu en treuves en la suite, s'elles sont telles que celles que tu apportas à l'assemblée; et le pourras sçavoir par ces signes, c'est que ton limier ne change sa suite, s'ilz ne sont plus d'un cerf ensemble. Item, et si tu veulx sçavoir quant il s'en yra de ton limier, regarde à terre, et si tu vois qu'il marche le pié devant ouvert, et que la terre soit esmeue de nouvel, et qu'il amende à ton limier, c'est à dire qu'il tire à suivre plus asprement qu'il ne faisoit devant, c'est signe qu'il s'en voyse de ton limier. Item si ton limier suit au vent, tu le sçauras en ceste manière : Si ton limier vient au lieu où il sent et tu n'en peulx rien revoir, tu peulx bien penser qu'il suyt au vent. Item si ton limier suyt la teste levée, et qu'il ne mette point le nez à terre, c'est signe qu'il suyt au vent, c'est à dire qu'il est au dessoubz du vent par où le cerf est passé, et pour ce te dois tu retraire, et faire une petite enceincte devers le vent, et s'il encontre, regarde à terre et te pren garde si c'est luy, et s'il n'encontre d'icelle enceincte, si la fais plus grande sur le vent, et toutes les foys que ton limier faudra à la suite si le retrais arrière, et fay une petite enceincte et puis une grande. La quarte chose que tu dois faire est que quant ton limier suyvra, et que tu sçauras bien qu'il sent le cerf que tu auras destourné, brise tousiours après toy, par où tu yras, et brise les branches haultes, et les

laisse hautes et pendantes, et si tu viens en pays cler, gette en terre, laquelle chose donne avisement en deux sortes. La première est que les chiens courans qui vont après le limier, seront menés par la suite que le limier faict, pour ce que les valetz qui les mainent verront bien par les brisées par où le limier sera suyvant, laquelle chose est moult nécessaire, pour ce que les chiens assentent en la suite du cerf qu'ilz doyvent chacer, pourquoy les saiges chiens regarderont mieulx parmy le change. L'autre cause pourquoy les brisées sont faictes, ilz donnent congnoissance par où est allé le limier suyvant, et où la suite luy faillit, et affin que le veneur puisse mieulx congnoistre sa suite et traire plus amont et plus aval, si le limier fault à sa suite. Et toutes fois que tu auras certaine congnoissance que ton limier suivra le droict, tu dois crier bien hault: Parcy, parcy, parcy, à celle fin que les valetz qui mainent les chiens aprochent de toy : car ilz doivent tenir les chiens loing de celui qui faict le traict du limier, et se doivent tenir en la suite, et ne doivent bouger tant qu'il vienne dire parcy. Et ainsi par les choses que nous t'avons dictes et devisées, pourras tu trouver le cerf avec le limier, si tu les as bien retenues.

Comment on doit laisser courre au cerf quant il est trouvé du limier.


'aprentis demande comme on doit laisser courre au cerf, quant il est trouvé du limier. Modus respond : Qui adroict veult laisser courre au cerf, si pregne garde que le cerf qu'il a merqué s'en va et fuit de son limier, et ce sçauras-tu, comme

autrefois t'ai dict, si le limier double sa menée, c'est à dire, qu'il s'efforce de crier, et qu'il tire plus fort qu'il ne faisoit, et si tu l'arrestes, qu'il preigne le bois au vent: mais aucune fois peult on estre deceu pour laisser courre tendrement, sans en veoir par le pié, ou sans avoir veu le lit; car souvent avient qu'un limier va trouver un cerf au vent, et ne suit mye droictement par où le cerf est allé, comme autrefois t'ay dict, pour ce fault que tu retrayes ton limier, si tu ne peux veoir la beste qui s'en va de luy. Fay une enceincte devers le bois, et puis une aultre plus grande. Et si ton limier rencontre, et tu vois que ce soit son droit et qu'il s'efforce, tu peux bien laisser courre: et si tu treuves le lit long et large et bien foullé, et qu'il soit un peu chault à la main, et que ton limier crie fort, et s'efforce bien de tirer, tu peux bien laisser courre. Mais si tu laisses courre lentement sans veoir, il avient souvent qu'un autre cerf jeune demeure à la suite, ou bien près de ton droict, pourquoy trop grand' haste n'est mye bonne. Cy te dirons comment tu feras. Si ton limier suit le droict, et tu t'apercoys qu'il s'en voyse de luy, si tu es en trop cler pays, poursuis jusques au fort, et attache ton limier à un arbre, ou si tu viens au lit, va un peu oultre et atache ton limier: et corne pour chiens, en la manière qui te sera dict au chapitre de corner ou de huer. Et quand les chiens vindront à toy, si les descouple et les arreste. Premièrement les plus vieux chiens et les plus saiges, et soyent contretenus les plus jeunes et les plus roides, tant que les autres soyent bien éventéz. Et puis soyent les autres laissez aller. Si vous diray pourquoy il faut contretenir les roides chiens. Il advient souvent que quand on laisse courre les jeunes chiens roides, et aussi tost que les autres, que de leur roideur ilz empaignent et passent oultre et acueillent le

change bien souvent. Et quant ilz sont contretenus ou entremiz, ilz suyvent les autres qu'ilz voyent chacer, et perdent leur roideur, et pour celle cause sont ilz laissés courre derrains.



Cy devise comme on doit chacer le cerf à force.

'aprentis demande comme on doit chacer le cerf à force. Modus respond : Si tu veux chacer le cerf pour le prendre à force, il te convient deux choses nécessaires. La première, que tu congnoisses le cry de tous les saiges chiens. La seconde, qu'il faut chacer roidement : c'est à dire, que tu suyves tes chiens par où ilz yront chaçant, et les chevauches de bien près. Si te dyrons les causes pourquoy les choses que nous t'avons dictes sont prouffitables au mestier. Quant tes chiens auront laissé à chacer et ils seront en une requeste, si tu les chevauches de près, tu sçauras

bien jusques où ilz auront chacé. Il advient souvent qu'un cerf rafuit sur soy, et les chiens qui le chacent passent oultre pour leur roideur. Le veneur qui les suit ne doit mye empreindre plus avant : mais les doit retraire, car un cerf ne fuit mye tousiours droict devant soy, ou il se destourne à un costé, et les chiens de leur roideur passent oultre. Pour ce est nécessité que tu les chevauches de près ainsi qu'ilz yront chaçant. L'autre cause pourquoy il te convient congnoistre le cry de tes saiges chiens est telle. Si tes chiens laissent à chacer, ilz sont en requeste, et s'il y a aucuns des chiens qui acueillent, et tu congnois par le cry du chien que ce ne soit mye un de tes saiges chiens, tu ne dois mye trop fort huer dessus, ny efforcer tes aultres chiens à traire sur luy : mais les dois laisser faire, sans sonner mot. Et si tu oys que tes saiges chiens chacent ce que l'autre chace, et qu'il destourne, tu peux bien chacer de cor et de bouche. Et si tes chiens sont en une requeste, si comme nous t'avons dit, et un de tes saiges chiens le destourne et acueille à chacer, tu dois fort huer dessus, et attraire tes aultres chiens à celuy. Et s'il advient que tes chiens ne puissent mye destourner le cerf de la ruse qu'il aura faicte, tray arrière le pays par où tu chaces un peu longuement, puis fay une petite enceincte, et puis une grande d'un costé et d'aultre, congnoissant le cry de tes saiges chiens, et parlant à eulx toudis, en criant : arrière, arrière. Et pour ce convient que tu suives tes chiens de près, de tout le chemin qu'ilz yront chaçant, et que tu congnoisses le cry des saiges chiens et que tu faces des brisées pendantes des arbres par où tu yras chaçant, affin que tu te saches retraire par où tu seras allé. Et ce te donnera grand advisement de toy retraire, si tu prens garde en chaçant à quelle main le cerf que tu chaces se destournera,

en suivant à dextre ou à senestre : car il est certain qu'en faisant ses ruses il se destourne volontiers en une main, et celle où il se destourne au premier il maintient tout le jour communément. Maintenant nous te dirons comme on doit relaisser le cerf qu'on chace. Quant on envoie ses chiens au relès, on y doit faire les brisées pendantes, et avoir advisement à quelle main il se destourne : car si les chiens chacent le contre ongle, c'est-à-dire le revers par où ils seroyt allés, tu le sçauras par brisées pendantes, et si donnent advisement de retraire les chiens pour defaire la ruse. La manière de relaisser est telle : si tu vois venir un cerf fuyant, supposé que tu entendisses les chiens chacer, pourtant ne dois tu relaisser si tu les vois, mais dois attendre que les chiens qui chacent soyent passez, et si les saiges chiens le chacent, laisse aller les chiens du relès et leur abatz les couples à la voute que les autres grans chacent ; et pourquoy tu dois ainsi faire : c'est qu'il advient souvent qu'on oit les chiens chacer, et qu'on verra venir un cerf qui viendra devers la chace, et te sera advis que ce sera le droit cerf que les chiens chacent ; et non sera, ains sera un autre cerf, qui sera party de celuy que les chiens chacent, venu d'effroy d'ailleurs. Et pour ce te fault attendre les chiens qui chacent, avant que tu relaisses. Encore vous fault dire une aultre chose bien prouffitable pour prendre le cerf à force et le desconfire. Quant le cerf sera trouvé du limier, et tu auras laissé courre tous les chiens, le varlet qui maine le limier qui tourne le cerf, doit laissier son limier, et doit tousiours chacer route de son limier en laisse, en le tenant par son lien tousiours, ce qui est nécessaire en trois cas. Le premier est que si tes chiens accueillent à chacer le change, le varlet qui est tousiours à le chaçant route, à tout son limier, quand il viendra

où les chiens accueillent le change, si le limier est saige, il suyvra tousiours le cerf, et par luy seront les chiens redreciez : car le varlet, quant il verra les foulées du cerf que son limier suyvra, il verra bien si c'est le droict, et forhuera sur son limier, et accriera tous les chiens au mieulx qu'il pourra. Le second prouffit qui en vient, c'est que le limier en vault mieulx, et vient prendre le cerf à son droict. Et advient aucunes fois qu'on relaisse et laisse aller, par quoy le cerf est desconfit. Le tiers prouffit qui en vient, c'est quant le cerf est fort loin des chiens, si qu'il fuit à son aise, parce qu'il fait tant de ruses et de malices, que les chiens ne s'en peuvent desmesler, si le limier ne les radresse, lors la chace est recommencée, et le vont prendre.

Cy devise des malices du cerf, quelles elles sont.



ous vous dirons les malices qu'un cerf faict quant on le chace. Il met la greignent peine qu'il peut à soy forlonger si de ses chiens qu'il puisse fuir à son aise, afin de faire ses ruses longues. Et quant on a laissé courre sur luy, s'il y a aucune beste, comme cerf ou biche, en son buisson, il tourne parmy, et s'il le treuve il le faict lever, et si le heurte des cornes pour le bailler aux chiens, puis s'en va oultre tant qu'il peut, et fuit, et refuit sur soy, et quiert le change, puis escoute les chiens venir, et s'enfuit tousiours, en quérant le change, et en faisant courtes ruses, puis escoute les chiens, et s'il les ont loing de luy, il s'en va ès grans chemins et druz, plains de menues pierres, et fuit au long du chemin longuement, et puis refuit sur soy tout le chemin qu'il est allé, puis si

faict un grand sault à travers, le plus grant qu'il peut, et s'en va ailleurs faisant telles malices; et puis s'en vient ès rivières, et sault dedans, et va et revient parmy, et luy est advis que les chiens ne pourront assentir de luy en l'eaue, ny ès chemins : puis sault hors, et va querir le change, et aucunes fois se faict porter aux biches, ainsi comme s'il les vouloit saillir, et se frotte à elles. Et aucunes fois faict il ainsi aux vaches quant il les treuve, et luy est advis que s'il sent la senteur de la biche, les chiens ne le vouldront chacer. Une autre malice faict le cerf : quant il sent qu'il est mal mené, et vaincu, il faict tant qu'il treuve un jeune cerf, et s'accompaigne avecques luy, puis attend les chiens le plus près qu'il peut, et quand ilz sont près de luy, il heurte le jeune cerf de ses cornes, et le faict aller avant, et puis saulte un grand sault en travers dedans un buisson, et là se demeure tout quoy; et quant les chiens viennent ilz passent oultre, et rencontrent le cerf qui estoit avecques lui, qui fuit devant soy. Et si les chiens n'estoyent saiges, telles malices les feroient transporter et faillir. Et pour ce sont nécessaires les limiers pour deffaire celles ruses malicieuses, quant on les peut avoir au besoing, et en sont moult faillis par les faultes de eulz.

Cy devise des signes auxquels on congnoist ung cerf desconfit.



Il y a trois signes à quoy tu pourras apercevoir si le cerf est desconfit. Le premier si est que un cerf vaincu fuit volontiers avol le vent, afin que les chiens n'ayent le vent de luy, et s'il faict ses ruses courtes. La seconde est quant il faict reclos du pié et de la gueule, c'est-à-dire qu'il fuioit para-

vant la bouche ouverte, et il l'a close; et aussi en fuyant avoit les piés ouverts, et ilz sont clos, c'est signe qu'il est près de la fin. La tierce est, si tu vas par aucune voye, et tu voy qu'il ait le poil hérissé et droict sur l'eschigne et sur la croye, c'est grand signe de mort, et que bien tost se doit faire abayer et prendre par les chiens. Si le cerf est effroyé, ne l'approche poinct pour trois causes. La première est que si tu l'approchois, tes chiens seroient si aigres de l'abayer, que tu les mettrois en adventure que le cerf ne les tuast. La seconde est que tu dois te tenir loing, et le laisser abayer aux chiens longuement pour attendre les autres chiens qui viennent chaçant après le parfait, et aussi se refroidist le cerf et s'engourdist. La tierce cause est que se le cerf estoit félon et se tu l'approches de trop près, il te courroit sus, pourroit blecer toy et ton cheval : mais si tous les chiens sont venus aux abais, et ils ont quelque temps abayé une pière, tu peux bien descendre de ton cheval, loing du cerf, et le attacher, et venir tout le couvert près du cerf, et luy getter des pierres pour le faire partir, et aller de place en place, tant qu'il soit en lieu si couvert que tu puisses tant approcher que tu luy coupes les jarretz de ton espée, ou luy donnes de ton éspée à getter, et ainsi le pourras tu desconfire et tuer, puis dois corner de prinse, afin que tes compaignons te puissent oyr, et sçavoir qu'il est prins.

Cy devise toutes manières de corner et de huer si comme on doit faire en chaçant.

'aprentis demande quelles sont les manières de corner et huer. Modus respond : Ils sont cinq manières de corner et trois de huer. La première manière de corner si est corner pour chiens, quant on a trouvé le cerf du limier. La deuxiesme manière de corner est corner de chace quant les chiens chacent. La tierce est corner de queste. La quarte est corner de retraicte. La quinte si est corner de prinse. Les trois manières de huer si sont telz : la première est de huer pour chiens, quant on a trouvé le cerf du limier. La seconde manière de huer est quant les chiens chacent. La tierce manière de huer est pour appeler ceux qu'on veult qui à soy viennent, quant on ne scet où les compaignons des bois sont, qu'on veut appeler. Or vous avons devisé les cinq manières de corner et les trois manières de huer. Si vous deviserons comme ilz se font. Quand tu auras trouvé le cerf du limier, tu dois corner pour les chiens, long mot, et si les chiens sont loing de toy, et que tu ayes haste de les avoir, tu dois corner un long mot, et puis un court en suyvant. La manière comme tu dois corner de chace : tu dois corner un long mot, bien long, et puis un bien court avec en suyvant, et doubler trois motz bien courts ensemble en suyvant, puis un mot court et trois doublés bien courts en suyvant, et encores une autre fois ainsi et ainsi ; le doibs tu faire par trois fois. Si tu veulx corner de queste, queste si est quant tu as laissé aller tes chiens parmy le bois, pour trouver aucune beste que tu ne peux trouver

du limier : mais le querras parmi le bois, d'aucune partie de tes chiens, en ce faisant corneras en ceste manière : tu dois corner ung long mot et puis ung court, et puis ung long mot ; ainsi corne-on de queste. Si tu veulz corner de retraict, c'est-à-dire quant tu as laissié chacier, et tes chiens ne chacent, ains sont parmi le bois où ils se reclament, et tu les veulz retraire, corne en ceste manière : corne ung long mot, et puis trois courts, puis ung long et puis quatre bien courts. Si tu veulz corner de prinse, c'est quant on a prins le cerf à force, on doit corner ung bien long mot et puis corner jusques à dix motz les plus courts que l'on peut corner, puis deux bien longs motz au derrain ; ainsi corne-on de prinse. Et tous ceux qui ont cors doyvent corner ensemble, si est belle mélodie, et ainsi corne-on de fois à autre, en s'en allant à l'hostel. Si vous deviserons comme on doit huer quant on a trouvé le cerf du limier. Celui qui l'a trouvé quant il hue pour avoir les chiens, il doit huer un bien long mot. Et quant il hue et les chiens chacent, il doit huer à longue alaine trois fois bien près après en suyvant. Et quand on hue pour appeler les compaignons, on doit huer deux fois deux courts motz, et un bien long à longue alaine.



Cy devise comme on doit le cerf escorchier, et y a grant manière.


L'aprentis demande comme on doit le cerf escorchier. Modus respond: On corne le cerf, c'est à dire que tu luy mettes les cornes au long du corps et le tournes à l'envers, les quatre piedz contremont et que le corps soit entre deux cornes, qui doit estre envers les endoliers boutés en terre, puis luy couppe premièrement la couille, laquelle est appelée en venerie daintiers. Puis fays une petite fente de ton coustel en la couille et la boute en une fourcie; c'est une fourchette qui est une verge fourchée; où on met plusieurs choses qui yssent du cerf, si comme il te sera dit au chapitre ensuivant. Puis fends ton cerf en droit la gueule tout au long par dessoubs le ventre jusques au cul; puis prens le cerf par le pié dextre, et fends la jambe tout autour au dessoubz de la joincte du pié. Puis le pourfens par des-

sus la jambe tout au long, depuis ton encisure jusques à la hampe que les bouchers appellent brichet ou poitrine, respondant à l'encisure que tu fay sur ycelle hampe. Et tout ainsi soit faict en la jambe de devant de l'autre part. Puis prenant la jambe de derrière et l'encise tout autour au dessoubz de la joincte du pié comme tu fay les autres, puis la pourfens tout au long par devers les jarretz respondant à la fente première, entre le cul, où tu ostas les daintiers, et tout ainsi fay de la jambe de derrière, puis le commence à escorchier par les jambes, et quand tu escorcheras le corps, garde bien que tu n'oublie mye à lever le parement. Et quant tu voudras lever le parement, si garde, tant d'un costé comme d'autre, que le cuir tienne aux costez du cerf tout droit depuis le meilleux de l'espaule jusques aux flans, au dessoubz des longes bas; puis si couppe de ton coustel et encise tout au long du costé à l'orée du reply du cuir, si qu'il demeure dessus le cuir une carnosité tenue. Et soit ainsi fay de tous les deux costés, et ce est appelé parement, puis soit escorchié, et ne couppe pas la queue avecques le cuir; mais couppe le cuir tout entour la queue bien près d'icelle. Et aussi laisse le cuir tout entour le cul bien près. Et ne couppe mye les oreilles, laisse les en la teste, et couppe le cuir par derrière les oreilles, en allant au travers en laissant grans bauffrées du cuir pendant. Ainsi pourras le cerf escorchier comme on le doit faire au mestier de la venerie.



Cy devise comment et par quelle manière on deffaict le corps, et y a grant manière.



'aprentis demande comme on deffaict le cerf. Modus respond : Quant tu déferas le cerf, oste premièrement la langue toute entière, et boute ton coustel tout parmy le gosier, et fay une fenture, et le penil en la verge fourrée, puis oste les entoires qu'aucuns appellent les jeux du cerf. Les entoires c'est une haute chair qui est au costé du col, et joint ès espaules. Encise au travers celle chair joignant de l'espaule et fay un pertuis en icelle, à mettre ton doy, et la souliève de ton doy, et couppe au long du col celle chair environ plein pié de long, et fay un pertuis, et metz au fourché. Et ainsi feras tu l'autre part. Puis oste la soubz gorge (c'est une chair qui est depuis le bout de la hampe par dessus la gorge); encise doncques par le bout de la hampe tout au travers du corps jusques au jarget, et

garde que ne le couppes, et couppe celle chair du long et du large; si que le jargel demeure tout descouvert, et en couppe environ plain pié, et fay une fente et metz au fourché. Le jargel est appelé gosier de ceux qui ne sont mye veneurs. Après metz ton coustel environ demy pied de la hampe, en tenant à tes dois le jargel et l'erbière, et encise tout entour le jargel et l'erbière, sans descoupler, pour les descharner, puis les laisse aller. S'il te convient lever la hampe, metz ton coustel plain poulce sur le bout de la hampe, par devers le col; encise la hampe, en venant vers le ventre, et la fay estroicte, tant comme les costes contiennent, en eslargissant sur le ventre, droict à la cuisse, en couppant au rez de la cuisse jusques au dessoubz du penillier, qui est dit le ventre, et ne la couppe mye, puis la descharne au coustel, et la rebrache, et elle sera ostée avecques les nouibles. Et quant tu auras couppé la chair du ventre, tout autour, si la reverse sur la hampe, puiz tire à toy la pance et boelle, et l'erbière s'en viendra avecques la pance. Puis oste une coiffe de gresse qui est appelée foullie, et l'oste avecques l'autre gresse que tu trouveras ez boyaux, si les mesle et assemble tout ensemble. Et quant ce sera osté, couppe une toye de chair, qui est tout à travers le corps, soubs le cuer au lez des costés, et tire à toy le cuer et les entrailles, et avecques s'en viendra le jargel; puis couppe la hampe et ses costes tout d'un costé, et la renverse de l'autre part, si se brisera par les jointes qui sont à costé. Or te fault lever le collier, c'est une chair qui est demeurée entre la hampe et les espaules, et vient tout entour par dessus l'os, du long de la hampe, sur le jargel, et ce mettras-tu au fourché. Or te fault lever les nouibles; c'est une chair et une gresse avecques les rongnons qui est par dedans, en droit les longes; pren les deux cuisses

d'un costé et d'autre, et tourne ton coustel tout entour par dessoubz la cuisse, et va couppant tout au long par dessus les longes, si que les os de l'eschigne demeurent touz descouvers par dedans, et oste le sang qu'il ne te nuise et ne chiée dessuz le cuir. Or te fault lever les cuisses : prend les deux jambes de derrière et les croyse l'une sur l'autre, puis les foule contre terre, et couppe et descharne la chair des costes qui tient aux cuisses, si comme les cuisses se comportent, et couppe tout jusques à l'eschigne, d'un costé et d'autre, et fends à ton coustel la joincte de l'eschigne, qui est en droit ta couppe tout de travers, c'est assavoir eschigne et tout; or te fault lever le col d'avecques les costés, couppe le col tout entour, rez à rez des espaules par le bout de la hampe, et fay tenir à un homme les costés, et tout le col à force, si compras d'avecques les costés. Après encise tout au long de l'eschigne d'un costé et d'autre, et la fay estroicte qu'il n'y ayt que les neux. Puis couppe parmy la fente, os et tout, tant d'un costé que d'autre, tout au long, et que les costés s'entretiennent à l'os du bout de la hampe, quant l'eschigne en sera hors. Pour lever la queue, metz les cuisses du cerf contre terre, joinctes l'une à l'autre, si que la queue du cerf soit contremont : puis metz à force les deux jambes par devers la queue, et metz ton coustel au bout de la cuisse, et encise, en venant par dessus le cul, tant d'un costé que d'autre. Et se la venoison est bonne, si couppe la plus large, et fay espaisse de chair soubz la gresse, et laisse un peu de l'os corbin avecques; et si sera plus ferme. Or te fault lever les cuisses d'avecques l'os corbin, si est l'os où la verie est. Metz les cuisses contre terre, d'icelle partie dont tu ostas la queue, et si renverse les, et tu verras deux grosses joinctes de l'une partie et de l'autre de l'os corbin, si

couppe sur les joinctes et les renverse, et boute ton coustel parmy, et couppe d'un costé et d'autre tout au long de l'os corbin, le plus près des os que tu le pourras faire. Or te fault oster la teste du cerf d'avecques le col: couppe le col bien près des joues de la teste, tout entour, et tu trouveras une joincte, metz ton couteau parmy, et couppe les nerfz derrière; si fais bien tenir l'un et l'autre, et puis soit la teste torse, et si s'en venra. Puis prens la teste du cerf et la metz à part pour faire les droictz à ton limier, comme il te sera devisé cy après.



Cy devise comme on doit faire la cuirée aux chiens pour le cerf.

'aprentis demande comme on doit faire la cuirée aux chiens. Modus respond: Pren le foye du cerf, le poulmon, le jargel et le cuer, et soit descoupé par morceaux sur le cuir et sur le sang qui est sur le cuir, et fay effondrer la pance, et vuidier,

et très bien laver, et puis découpper sur le cuir, avecques les autres choses, et soit la brouaille ou bouelle gardée à part; et puis pren du pain, et soit descouppé par morceaux, et qu'il y ait plus pain que chair; puis soit souslevé le cuir hault aux mains d'un chascun costé, et soit meslé ensemble aux mains; la chair et le pain dedans le cuir, et quant il sera bien meslé, si soit estendu le cuir à terre, et soit ce dedens esparty sur le cuir, et puis doit on laisser aller les chiens sur le cuir à la cuirée, et quant ilz auront presque mengé, celui qui tiendra la brouaille doit estre loing d'un ject de pierre, et doit lever la brouaille hault entre ses mains, et crier à longue alaine : lau, lau, et doit on chacer les chiens de la cuirée, pour les faire aller à celuy qui tient la brouaille. Et quant ilz sont venus à celuy qui tient la brouaille, il la doit getter emmy eux, et tandis qu'ilz la mengeront on doit oster le cuir du cerf. Et retien qu'en quelque lieu que tu as prins le cerf, il est bon de faire la cuirée à tes chiens, s'ilz ne sont pas trop loing où ilz doivent gesir. Et leur fay boire bonne eaue et nette; et après ce, qu'ilz ayent bonne litière de feurre blanc et net.

Cy devise comme on fay le droict au limier de la teste du cerf, et comme il doit baudir.



L'aprentis demande comme on fait le droict au limier. Modus respond : Quant la cuirée aux chiens est descoupée, on doit rabaisser le cuir dessus, et la coubrir, tant qu'on ait fait au limier son droict : puis doit le valet qui maine le limier prendre la teste du cerf, et la doit porter à son limier, qui doit estre attaché à son lien, au loing d'un ject de palet. Et quant il est venu à luy, il doit la teste renverser sur les

enbolicrs, les joues de la teste contremont, et la doit tenir contre la terre fort, et tirer à son limier; et tant comme il tirera, il doit parler à luy, ainsi comme se il suyvit du cerf, et doit dire : party, party, veez le cy, veez le cy aller; et le doit baudir, et le faire tirer entoure les joues de la teste; et quant il y aura tiré assez longuement, et qu'il ne sera guère demouré de chair entour les joues, on luy doit oster la teste, et doit on faire menger aux chiens leur cuirée, si comme nous avons devisé devant au chapitre devant cestuy. Item le varlet qui maine le limier doit garder de la cuirée pour donner à son limier; car il ne doit point menger en la cuirée avec les autres chiens. Or t'ay je dit et devisé les douze chapitres de venerie et comment je les ay ordonnez, si les recorde, car qui faurra en dit ou en fait ce sera confusion.

Cy devise de malice de cerfs quant on les chace.



L'aprentis demande comment et par quelle voye les cerfs sont si malicieux que ilz treuvent tant de malices en fuyant pour eulx garder et garantir, et comment les chiens sont si saiges qu'ilz deffont toutes les ruses que les cerfs font, ne les chiens ne les changeroient pour nulle autre beste. Modus respond : La demande que faicte m'avez n'est pas à moy à respondre, car elle est hors de mes termes; mais Racio la vous fera, à qui elle appartient à faire. Donc dist Racio : quant Dieu, nostre Seigneur et nostre créateur, fist et ordonna le monde, il créa deux manières de bestes; les unes qu'il appelle bestes humaines, et les autres furent appellées bestes mues; et furent dictes bestes mues pour ce qu'elles n'ont point congnoissance

de créateur; car quant beste mue si muert, son ame si muert; mais l'ame des bestes humaines ne puet morir, et Dieu aime tant beste humaine, qu'il lui a donné celle liberté, et pour ce fumes nous envoyez, Modus et moi, de Dieu le père ça dessoubz pour le gouvernement humain, et nous donna tel povoir, que se beste humaine nous vouloit croire, nul n'yroit ne ne fust alé en enfer, ains yroient tous en paradis avec le Créateur en joye et gloire pardurable. Tel povoir nous donna Dieu; et encore nous donna tel povoir que se bestes humaines nous eussent creus, ilz eussent fait les mors revivre et enluminer les avugles; et ont perdu de la vertu de sens naturel pour celle cause, tellement que les bestes mues ont plus de perfection en ce cas que n'ont les bestes humaines, et ce sera prouvé en déclairant la demande que tu m'as faicte. Quant Dieu le Créateur créa Adam qui fut la première beste humaine, il lui donna ses cinq sens de nature, et en toutes autres choses plus de perfection que il ne fist en nulle autre beste; et m'envoya avec lui pour son gouvernement. Mais il ne vault mie tenir ma doctrine, pourquoy il perdi la greigneur partie de toutes les graces que Dieu lui avoit faictes, en telle manière qu'il obliga les ames de toutes les autres bestes humaines d'aler en enfer; et pour ce demoura aux bestes greigneur perfection, quant aux fais de nature, qu'il ne fist aux bestes humaines; et pour ceste cause es-tu plus esmerveillié du sens que les bestes ont, que tu ne feusses se Adam m'eust creu. Les cinq sens de nature sont tels: Oyr, veoir, sentir, gouster et atouchier. Or regardons se homme a tant de perfection en tous ses sens comme ont les bestes. Est-il homme qui voye si cler comme fait une beste qui est appellée lincs, qui voit parmy une paroit de quatre piés d'espès? Est-il homme qui sente comme

fait ung oisel que on appelle voultoir, qui sent sa proye de une lieue loing? Est-il homme qui ait si bon goust comme a le cerf? car il sent au goust toute la force et le malice de toutes les herbes, et aussi fait le singe, et ne mengeroit rien qui fust mauvais. Est-il homme qui ait le tact si soubtil comme l'araigne, qui sent le voit avant que le voit le touche. Et combien que je aye déclairé les cinq sens sur cinq bestes, a plus de vertus es cinq sens et plus de perfection sur les chiens et sur les cerfz que sur les hommes. Si vous devliserons les graces de nature que Dieu a donné aux cerfz. Le cerf de sa complexion est la plus couarde beste de toutes les bestes que Dieu créast onques; et en ce pourveut Dieu et nature qui mirent emmi son cuer ung osset qui lui donne force et hardement, et se ce ne fust, il mourust de paour devant les chiens. Et cel osset n'est trouvé en cuer de nulle beste fors que en cellui du cerf. Item il donna cornes pour lui deffendre, et se lui donna sens et malice plus que homme ne porroit penser pour le garand de sa vie en fuyant. Item il lui donna le goust de congnoistre ce qui lui porroit nuire quant au boire ou au menger. Item il lui donna sens d'alonger sa vie quant il est trop vieulx, et toutes ces vertus lui donna Dieu.

Cy devise les propriétez que les chiens ont.



L'aprentis demande quelz propriétez Dieu donna aux chiens. Racio respond : Pour ce que chiens sont proprement fais pour servir hommes, et qu'ilz sont contrains et que ce sont contraintes à lui servir, ilz n'ont mie le sens du goust, car ilz mengent bien ce qui leur nuit, mais ilz ont sens de trouver leur médecine et menger une herbe

qui leur fait jecter ce qu'ilz ont au corps qui leur nuist. Chien a moult de peine pour servir son maistre. Car il veille toute la nuit et si abaye entour l'ostel de son maistre pour le garder, et ayme tant son maistre qu'il le deffenderoit qui lui vouldroit faire mal, et ce a esté veu moult de fois. Chien a le sens de sentir tellement que quant il chace le cerf ou autre beste telle comme son maistre veult qu'il chace, jà tant de malice la beste qui chace ne saura faire que le chien ne desface, et qu'il ne le voise prendre parmi les autres bestes sans le changer. Et si a les bontés du cuer de grant vertu, car se chien est esragié, mais qu'il soit hors de son angoisse, se son maistre lui dist : vuide mon ostel et garde que tu n'y faces nulle mauvaiseté, il s'en yra tantost hors sans meffaire en l'ostel de son maistre. Et encore a une bonté de cuer, que si son maistre l'a très bien batu, et il l'appelle, tantost le chien venra à lui et lui fera joye. Homme, or regarde comme par deffaulte doye dire que le chien qui est beste réprouvée ait pluseurs plus de sens et de bonté de cuer que tu n'as. Se aucun t'avoit dite une petite parole qui te fust desplaisant, tu ne luy vouldrois pardonner pour chose qu'il te deist. Tu es plus esragié que n'est le chien à qui son maistre donne congié, et il le prent sans mal faire et fait ce que son maistre lui dist. Recorde-toi de Dieu, Nostre Seigneur, qui pardonna sa mort, et aussi de la grant amour et des grans bontés qu'il t'a faictes, et se tu les as bien en cuer tu croiras ma doctrine, et tien fermement que Dieu me donna tant de povoir, que tous les biens terriens et célestiens je puis donner à ceulx qui croient ma doctrine.

Explicit la chace du cerf.



Cy devise comme on doit prendre la biche à force de chiens.

ous avons devisé et monstré comme on prent le cerf à force de chiens, et comme le mestier de venerie est ordonné tant en parole comme en fait. Lesquelles choses vous ont été prononcées en douze cappitres, et pour ce qu'on puet prendre à force aucunes autres bestes, comme biches, dains, chevreux, lièvres, où il n'y a science de venerie, ne de jugement, ne seront-ilz pas mis en mestier de venerie ne en la science, mais toutesfois sont-ilz mises ou comptées bestes rouges, qui sont dictes bestes douces, esquelles on a de bons déduitz en pluseurs manières. Si devisérons comment on les doit chacier pour prendre à force, et vous dirons premièrement de la biche. Ilz sont deux manières de biches. Les unes qui portent faons, les autres qui n'en portent point. Celles qui n'en portent point sont appelées brehaignes, et sont celles qui sont plus grosses communément, et qui ont meilleure venai-

son. Et la saison où elles sont meilleures, c'est en yver, entre la Toussaincts et la saint Andry, qu'elles prennent gresse de la faine et du glan qu'elles viandent. Mais celle qui est meilleure à prendre à force, et où il y a meilleur déduit, c'est celle qui porte faon, pour quatre causes : la première est pour le temps qui est chaut, au moys de may ou de juing qu'elles ont leurs faons; la seconde pourceque quant son faon est grand, que il peut suyvre sa mère, elle tourne et demeure souvent, et ne l'ose laisser, pourquoy on a meilleur déduit; et quand il est petit et foible, et qu'il ne peut suyvre sa mère, elle fiert du pied en terre, et le faict coucher, et vuide le pays, et eslonge son faon, que les chiens ne le treuvent. La tierce cause est que biche qui a son faon, et est en pays où elle n'aye point de doubte des loups ne des chiens, ne d'autres bestes, et au pays où elle est y a bonnes viandes et doures, il advient souvent qu'elles sont plus grasses au temps qu'elles ont faon que ne sont les autres bestes qui n'ont faon qui en tel pays demeurent. Et pour ceste cause est-elle meilleure à desconfire que la brehaigne, tant pour le repos qu'elle a prins comme pour la gresse. La quarte cause est qu'on ne peut congnoistre biche brehaigne, si n'est à la voir, qui est faux jugement. Car si elle est brune de poil et rondette, et seule sans faon, par adventure les loups ou les goupilz ont mangé son faon. Doncques si tu treuves biche qui ait faon, metz peine de la destourner du limier, et y laisse courre les chiens.

Cy devise si les chiens pour le cerf vauldront pis d'avoir couru les biches.



L'aprentis demande s'il laisse courre ses chiens aux biches en la saison qu'on doit chacer le cerf, s'ilz n'en vauldront pas moins pour le chacer. Modus respond : Il est trois manières de chiens saiges, les uns qui sont appelés baulz, les autres ferbaulz, et les autres baulz rétifz. Si te declareray ces trois condicions : chiens qui sont baulz doivent chacer toutes bestes qui leur sont baillées du limier, jusques à la mort. Et se la beste fuit avecques le change, ilz chacent toujours, et ne la changent point. Le ferbault chace envis autre beste que cerf. Et si la beste il chace sault avecques le change, il poursuit sans crier, tant qu'elle soit départie du change. Le bault rétif est tel qu'il ne chace point autre beste que cerf. Et quant il fuit avecques le change, il demeure tout coy sans chacer, et va après les chevaux, et ne compasse les chemins et les carrefours des voyes. De toutes les manières de chiens a le chien bault la meilleure chace : car il scet bien quant il chace le droit, et est poursuyvy de chiens et de gens. Et quant son droict se depart d'avecques le change, il se destourne, et laisse le change à chacer, pour suyvre son droict ou sa beste. Et ces chiens saiges qui sont dis baulz, ne peuvent empirer de courre nulle beste, mais qu'elle leur soit baillée du limier. Et si tu la treuves sans limier, si ne dois-tu pas laisser courre tes chiens que tu ne les dresses de ton limier, tant qu'elle soit au fort. Puis attache ton limier, et laisse courre tes chiens : puis les chace en la manière que nous

t'avons devisée en la chace du cerf. Et aussi doit estre escorchié et deffaicte en la manière que nous avons dict du cerf, fort que en telles bestes, comme biches, dains, chevreux, on ne doit lever queue ne parement, ne antoires, s'ils n'ont bonne venaison, mais ilz doyvent estre escorchiés, et les membres levés en la manière comme d'un cerf.

Explicit de la chace de la biche.

Cy devise de la nature et propriété des dains, et comme on les prent à force de chiens, et la saison où ilz valent mieux.



r vous deviserons après de la nature des dains, et comme on les prent à force de chiens: Dains sont de telle nature qu'ilz ne demeurent point volontiers au pays où les cerfz demeurent, et se tiennent volontiers ensemble par grandes compagnies, et est une belle beste et bien plaisant quant elle est en cueur de saison. Et la saison où il y a meilleure venaison c'est depuis la my juing jusque à la my septembre. En dains n'a nul jugement par le pié, ny par les fumées, ny par le lit, ny par nul autre signe. Dains demeurent volontiers en ses pays, et es hautes foretz, et ne se partent mie volontiers d'ensemble, tant que le chauld et les mouches les font départir, et vont demeurer ès pays couvers, comme en pays de fougère ou en tel pays, et qui veut laisser courre à dain, il faut qu'il le quière à ronger en pays où il demeure; et si tu treuves de grans dains ensemble, ou deux ou trois, mais qu'ilz soyent grans dains, laisse courre hardiment tes chiens, mais qu'ilz soyent dressés du limier, ainsi comme nous t'avons devisé. Car on prent dains à force,

de moins de chiens qu'on ne faict un cerf, pour cinq causes : La première est qu'ilz ne fuient pas longuement comme un cerf. La seconde pource qu'ilz chacent de plus près, et qu'ilz ne foulengne pas tant comme le cerf. La tierce, pource qu'ilz se demeurent souvent et leur renouvellent. La quarte, ilz aiment mieux la chair du dain à menger que du cerf. La quinte, qu'ils sentent mieux le dain par où il passe que le cerf. Le jugement auquel on juge grand dain, c'est par la teste qui le voit à l'oeil. Dains sont greigneurs les uns que les autres : mais celuy qui a la plus haute teste et la plus longue paumée et la plus large, c'est celuy qui est tenu le greigneur dain. Qui veut chacer dain, il n'y faut point relaisser comme au cerf, et faut que les chiens soyent saiges et moins roides, pour deux causes : La première, pource qu'il fuit volontiers en la compagnie des autres dains. La seconde, pource qu'il se demeure volontiers devant les chiens quand ilz le chacent. Et pource se les chiens estoyent trop roides ilz l'empraindroient trop avant, et en seroyent plus forts à retourner. Et le chaciés en la manière que je vous ay devisé du cerf.

L'aprentis demande si l'on deffaict le dain de la mesme manière qu'on deffaict le cerf. Modus respond : Toutes les choses qui sont ordonnées par moy en la chace du cerf sont gardées en la chace du dain, excepté trois choses : estre destourné du limier, laisser courre sans le voir, relaisser chiens autres que ceux qui le chacent.

Explicit la chace du dain.



Cy devise de la chace du chevreul à prendre à force.

'aprentis demande comme on laisse courre au chevreul, et comme on le doit chacier pour le prendre à force. Modus respond : Chevreul est une petite beste, qui n'a mie le corps plus grant qu'un mouton, mais il est plus haut sur piedz, et de poil de cerf, et de telle façon, et a les cornes petites, et n'a que de six ou de huit cornelles, et n'a nulz andouillers emprès la teste. Chevreul est de telle nature qu'il ne demeure pas violentiers en pays où il y ait fourmilz, car il a la chair si sensible, qu'il wyde le pays où les fourmilz demeurent. Et aussi het à demourer en pays eaueux et en marès, mais demeure volentiers en haut pays sec, et si vit des bourgeons des espines et des ronces. Et la saison où il y a meilleure venoison, c'est depuis la my may jusques à la my juing. Et de ceste beste parle Avi-

cenne, en un chapitre où il parle des chairs qui sont saines au cors d'homme. Et dict que chair de chevreul de bois est la chair de toutes les bestes qui soyent les plus saines à cors d'homme, et la plus nutritive, et tant plus est chacé et mieux vaut sa chair. En chevreul n'a nul jugement, pour congnoistre s'il est vieil ou josne, ou masle ou femelle, qui ne le voit à l'oeil. Et pource qui veut laisser courre chevreul, le faut querre à congier vers les clères fustoies, au pays où il demeure. Et s'ilz sont en pays qu'on ne peut voir au saillir, on doit laisser aler deux chiens ou trois pour le querre, et s'ilz acueillent à chacer, on doit aler au devant, pour voir qu'ilz chacent. Et si on le voit on doit laisser courre les chiens dessus, des plus saiges et des moins roides : car chevreul fuy ung randon, et puis se demeure comme un connil, et pource il est fort à prendre en pays où il y a foison de rouges bestes. Si te diray comme tu le chaceras. Le chevreul doit estre chacé à prendre à force, à peu de chiens, et doit-on tousjours aller devant ses chiens, pour trois causes : La première est pour voir s'ilz chacent le chevreul; la seconde, pour relaissier deux ou trois chiens et reprendre ceux qui les chacent; la tierce, si tu vois qu'ilz ne chacent mie chevreul et qu'ilz chacent autre beste, metz peine de reprendre de tes chiens tout le plus que tu pourras. De ceux qui chaceront le change laisse les eslonger si loing que tu les puisses ouyr, puis retray ou pays où il te fut advis que les chiens accueillirent le change, et laisse aller deux ou trois des plus saiges chiens que tu ayes, et les requiers ou pays, en tournant bien à loisir, et tu les trouveras par telle voye. Et si tu le fay en celle manière tu les prendras à force. Chevreul doit estre escorchié et deffaict en la manière d'un cerf.

Explicit la chace du chevreul.



Cy devise comme on prent le lièvre à force.

'aprentis demande comme on chace le lièvre pour le prendre à force de chiens. Modus respond : On chace le lièvre pour le prendre à force aux moys de mars et d'avril, pour quatre causes. La première si est pource qu'en ces deux moys les lièvres sont plus foibles qu'ilz ne sont en toute la saison, pource qu'ilz sont prains, et aussi sont plus plains de blez que en autres moys, car ilz sont tendres. La seconde cause si est pource qu'en ce temps lièvres gisent aux champs, pour la cause des blés tendres, et que les rousées ne leur font mie tant de mal comme quant les blez sont greigneurs. La tierce cause est qu'en ce dit temps on les quiert volentiers aux champs pour les chacer, pour ce qu'on les y treuve volentiers, et si les voit on quant les chiens les treuvent, ce qui ne se fait mie au bois. La

quarte cause est que on ne puet mieux duire les chiens, et leur apprendre bonnes meurs, et les faire saiges pour prendre le cerf et toutes autres bestes sauvaiges, que d'aler chacer lièvres en la campagne, spécialement josnes chiens qui oncques ne chacèrent. Qui veut chacer le lièvre pour le prendre à force, on doit estre deux ou trois à cheval, et doit-on querre le lièvre en une belle campagne et plaine, et doivent avoir ceux qui sont à cheval chacun une longue verge, et doivent rengier les chiens, et querre le lièvre, et laisser aler les chiens, et s'ilz assentent du lièvre, aucune fois advient se ilz assentent de bonne erre, ilz le vont trouver en chaçant baudement; et en la manière que le cerf fuit, aussi faict le lièvre, et en ceste manière doit estre chacé. Si vous dirons comment en ceste chace on peut donner bon affaictement et bonnes tesches à ses chiens josnes qui oncques ne chacèrent. Il advient quant les chiens sont en une requeste, et il y a josnes chiens qui se transportent trop par leur roideur et par leur roide jeunesse, et courent tousjours devant eux sans rien assentir, quant on forhue sur les roides chiens, ilz ne veulent revenir ne retraire, et aucune fois queurent sus aux moutons et à bestes. Et pour ces causes sont ordonnez ceux à cheval à tout leur longues verges pour férir de l'esperon devant pour les battre, et fuster et faire retraire tous les chiens à celuy qui forhue, et se ilz prennent moutons ou autres bestes, on les doit bien battre et mettre en crainte, et aussi pour courre le lièvre en la campagne puet donner alaine à ses chiens et bon affaictement aux josnes.

Explicit la chace du lièvre.

Cy devise de la vénerie des sangliers, et comme on les prent à force.



Ainsi comme nous avons devisé de la vénerie, et des chaces du cerf, et des rouges bestes, comme on les chace et prend à force, aussi vous devisyrons de la chace du sanglier et des autres bestes qui ne sont mie nommées rouges bestes, et comme on les prent à force de chiens. Premièrement en la vénerie du sanglier, a neuf chapitres. Le premier est comme tu dois parler de la vénerie du sanglier et des noires bestes. Le second, comme tu congnoistras le sanglier de la trupe, et à quelz signes s'il est grant sanglier, viel ou josne. Le tiers, comme tu yras en queste pour encontrer du sanglier ou des noires bestes. Le quart, comme tu le destourneras. Le cinquiesme, comme tu le trouveras. Le sixiesme, comme tu le chaceras. Le septiesme, comme tu le tueras. Le huitiesme, comme tu le defferas. Le neufviesme, comme tu feras le fouail aux chiens.

Cy devise comme on doit parler de la vénerie du sanglier et des noires bestes.



L'aprentis demande comme on doit parler de la vénerie du sanglier et des noires bestes. Modus respond : Les fientes que les noires bestes font sont appelées layes, qui sont dictes fumées en la vénerie du cerf ; et ce qui est dict en la vénerie des rouges bestes viander, est dict ès noires bestes menger ; ce qui est dict ès rouges bestes souraller, est dict ès noires bestes boissier. Ce qui est appelé teste du

cerf est dict ès noires bestes hure de sanglier. Se tu as destourné grand sanglier et viel, et on te demande quel sanglier tu as destourné, tu dois dire que c'est sanglier en tiers an et non de plus, ainsi que on dict du cerf que on a encontré, on ne doit point juger par les trasses que il ne doit porter plus de dix cors. Et se on te demande en quel temps sangliers ont meilleure venoison, tu dois dire que la saison des sangliers commence depuis la sainct Michel jusques à la saint Martin d'iver. Et se on te demande où les bestes noires ont mengé, sache qu'il est trois manières de menger : La première est quant les bestes noires ont remué la feuille soubz le chesne ou soubz les fousteaux, pour querre le gland ou la faine; il est proprement appelé menger. L'autre manière de menger où le sanglier, où les bestes noires vont menger, est appelé vermeiller, c'est quant les dictes bestes ont boutée et renversée la terre et la couenne de l'erbe pour querre les vers de la terre qu'ilz mengent. La tierce manière de dire est quant on dict qu'ilz ont esté aux feuges, c'est quant les bestes ont faict grand fosses, et ont fouy bien parfond en terre, pour avoir une racine qui est appelée feuges; ainsi par divers motz sont appelez les mengers des bestes noires.

A quels signes on congnoist le grant sanglier.



L'aprentis demande comment on congnoist grant sanglier, et à quel signe sans le voir à l'oeil, et le josne porc de la truye. Modus respond : On congnoist grant sanglier du josne et le josne de la truge, à trois signes : Le premier si est par les trasses; le second, par le lit, et le tiers au seulg. Qui veut sanglier congnoistre par les trasses, pour ju-

ger selon le mestier de vénerie, le sanglier au tiers an marche mieulx que le josne porc parti de compaignie, et le josne porc mieulx que la trupe, et la trupe sauvaige marche mieulx que le porc privé. Si vous dirons les différences. Le porc privé a plus courtes trasses, et plus estroites soles, et plus court talon, et les os du pié ne sont pas si longs, ne si agus, ne si larges comme celuy de la trupe sauvaige; et si ne sont mie si trenchans, et aussi n'a mie communément pigache ès trasses du porc privé comme il y a ès trasses du sanglier. Et par ceste manière la trupe sauvaige ne marche si bien comme fait le josne porc sauvaige: car elle n'a mie si larges os, ne si longs, ne si longues trasses. Et celle mesme différence est entre le grant sanglier et le josne. Si vous dirons comment grant sanglier doit marcher: Grant sanglier doit avoir les trasses longues, presque avant comme un cerf bien marchant. Et n'a mie si gros le talon, ne si rond, ne si long, mais il a la sole du pié presque aussi large. Il fait la pigache devant et derrière, il a l'espraincte du pié large et ronde, et les ostes du pié si apperent partout où il marche, ilz sont larges et loing l'un de l'autre de plaine espave d'elle. Ilz sont longs, treuchans et agus, et si tu le treuves ainsi marchant, tu pues bien dire qu'il est sanglier en tiers an, et qu'il est viel sanglier.

Cy devise comme on congnoist grant sanglier par le lit.



L'aprentis demande comme on congnoist grant sanglier par le lit. Modus respond: Si tu viens au lit du sanglier, et tu le treuves long, parfond et large, ce sont signes qu'il est grant sanglier, mais que le lit soit nouvel, et qu'il n'y

ait jeu qu'une foys. Et si le lit est parfond sans litière, et que le sanglier gise près de la terre, c'est signe qu'il y ait bonne venoison.

Cy devise comme on juge grant sanglier par son seulg.


'aprentis demande comme on juge grant sanglier par le seulg. Modus respond : Il advient communément quant un sanglier a prins gresse, et le temps est bel et sec, et il a un peu gelé, et le sanglier vient de mengier, si vient au seulg, et se boute dedans, en la boe, et se toulle parmy le seulg; puis, au partir du seulg, il va à ung arbre près d'ilec et se frotte à l'arbre. Si povés veoir trois signes à quoy vous jugerez s'il est grant sanglier. Le premier signe est que ou seulg, à l'entrée et à l'issue, pues tu veoir du sanglier apertement par les trasses. Le second si est que où il s'est touillé ou seulg, pues tu veoir et apparcevoir la forme du corps, et le long en l'arbre. Le tiers est que au partir du seulg, se il s'est frotté à un arbre qui soit gros, si que il ne puisse avoir ployé, et l'arbre soit bien haut emboé du seulg, de quatre pieds de haut ou environ, ce sont signes à quoy tu pues juger et cougnoistre s'il est grant sanglier.

Comment on doit aler en queste pour destourner le sanglier.


'aprentis demande comme on doit aller en queste pour destourner le sanglier. Modus respond : Or te diray la manière de la queste que tu dois faire pour encontrer le sanglier. Au commencement de sa saison qu'il y a encore ès

champs des demeurans, des pois, des avoines, des vesces, où les sangliers vont menger, là dois tu aler pour rencontrer le sanglier. Et quant il n'est rien demeuré aux champs, les sangliers vont menger les pommes s'il y a pommes ès bois, et là dois tu aler en queste. Item, quant le glan et la faine chéent des arbres, il te faut aler en queste ès pays où il y a glan ou faine, car c'est ce que les noires bestes mengent plus volentiers. Et aussi vont volentiers aux feuges, en pays où elles sont bonnes, et si rencontre on souvent du sanglier ou seulg, comme dict nous avons ailleurs.



Comment on doit destourner le sanglier.



L'aprentis demande comme on doit destourner le sanglier. Modus respond : Le sanglier demeure aucune fois en fort. Et pource t'aprendrons que se tu suis du sanglier, et que tu le boutes hors, et qu'il s'en voise de ton

limier, ne te chaille, car il n'yra mie loing. Et est bon d'en approcher. Et adoncques, gette ta brisée et t'en va à l'assemblée, en quelque lieu que tu rencontres le sanglier, et que ce soit chose qui te plaise, fay suyvre ton limier; et si le sanglier se destourne en fort pays ou ailleurs où il doibve demeurer, gette une brisée et te retray, et prens une enceincte tout entour, et va de voye en voye, ton limier devant toy, au plus près que tu porras. Et si tu as faict un tour, fay encore un autre, affin que ton limier ne soit trompé, et retien que le sanglier attend que tu le destourne de plus près qu'on ne faict le cerf. Or advient aucune fois que tu yras en questes ès hautes fustayes, et ne porras voir quelles bestes y auront mengié, pour les fueilles, ou porcs privés ou noires bestes; si te dirons comme tu le sauras. Quant les porcs privés vont mengeant, ilz renversent la fueille, et tournent puis çà et puis là, et ne font pas reverseures parfondes: mais les bestes noires vont mengeant et reversant droit devant eux; et font reverseures plus longues, plus parfondes, et plus droites que celles des porcs privés. Et par espécial celles du sanglier sont plus larges que celles des autres bestes, et va plus longuement mengeant et reversant. Et se tu treuves telles mengiées, si poursuy de ton limier, tant que tu voyes ce que tu sieuz, et si c'est chose qui te plaise, poursuy de ton limier jusques au fort, et gette une brisée, et le destourne comme t'avons dict devant; et se tu vas ès fors où les fustayes sont, et encontres du sanglier, fay cy comme nous t'avons dict devant, et pren garde tousjours que ton limier siève de bonne erre: à ce verras tu s'il aime sa seiute; et si tu treuves les layes, et elles sont bien nouvelles, et bien grosses, c'est signe qu'elles sont de bonne erre, et qu'il est grant sanglier.



Cy devise comme on doit trouver le sanglier pour laisser courre.

L'aprentis demande comme on doit trouver le sanglier pour laisser courre. Modus respond : Quant les veneurs sont venus de leurs questes, et ilz ont dictes leurs nouvelles à l'assemblée, et ce qu'ilz ont faict et trouvé, ilz boyvent et mengent; et puis ordonnent où les chiens de relais yront, et retiennent de leurs meilleurs chiens une partie de ceux qui plus volentiers le chacent, et vont laisser courre; et celui qui a destourné le sanglier va devant tous les autres, son limier derrière soy. Et quant il venra à sa brisée traversaine où le sanglier se destourne, il doit mettre son limier devant soy, et le doit faire suyvre, et doit tousjours faire mener les chiens après soy, et doit prendre garde à revoir de quoy son chien sieut, affin qu'il ne change sa suite; et s'il fault à sa suite, si le re-

tray et face une bien petite enceincte, et puis une greigneure, et face tout ainsi que nous avons devisé de tourner le cerf du limier. Et s'il s'en va du limier, et tu viens au lit dont il sera party, metz ta main dedans le lit, et taste s'il est chaud; et si tu le treuves chaud et nouvel, suy un peu plus avant, et attache ton limier, et corne pour chiens, et le laisse aler, et fier des esperons après. Et si ainsi est que tu ne puisses trouver du limier, laisse aler deux ou trois de tes chiens, de ceux qui plus volentiers le chacent, et le quiers ou pays où tu en auras encontré meilleure erre; et s'il est ou pays, tes chiens le trouveront; et si tu les oys abayer ou grossoyer leur menée, laisse aler tes autres chiens, et ilz tireront aux autres, et l'attendront à chacer.





Comment on doit chacer le sanglier.

L'aprentis demande comme on doit chacer le sanglier. Modus respond : Quant tu auras trouvé le sanglier, et tu auras laissé courre tes chiens, si le chevauche tousjours de près ; et s'ilz sont en une requeste, il ne faut mie traire carrière si longuement comme il convient faire à la chace du cerf ou des rouges bestes : car sanglier ne puet refuir sur soy longuement, pource que les chiens le chacent de plus près qu'ilz ne font le cerf. Et aussi n'est pas le sanglier si viste ne si léger que sont les rouges bestes, mais fuit en tournant. Et pource se transportent aucune fois les chiens, et passent outre de leur roideur, et doit on mettre peine de souvent relaisser ses chiens, et qu'on repreigne de ceux qui chacent, pour relaissier quant on vient au devant; car c'est ce qui tue le sanglier, qui le

veut prendre à force, que de relaissier souvent et tenir ses chiens de près : car ilz en chacent mieux et plus volentiers. Et se tu vois qu'il ait attendu les chiens, et qu'ilz l'ayent abayé une fois ou deux, c'est signe qu'il se commence à desconfire. Si te diray la manière que tu dois faire, et comme tu dois prendre ton advantage pour le tuer.



Cy devise comme on doit courre sus au sanglier et le tuer à l'espée.



L'aprentis demande comme on doit tuer le sanglier quant il est prins. Modus respond : Quant tu auras grant pièce chacé ton sanglier, et tu verras qu'il se fera abayer deux ou trois fois, laisse à chacer après tes chiens, et fier des esperons au devant, affin que tu le puisses rencontrer; et si tu le vois venir, tire ton espée et le appelle, Or ça, maistre ! et viens le grant trot de ton cheval con-

tre luy; et quant tu venras à luy, fier des esperons, et assié ton coy, et n'arreste point avecques luy : car il pourroit blecier toy et ton cheval. Et garde bien, s'il se fait abayer en pays dru de boys, et couvert, que tu ne luy courres mie sus en el pays, car tu serois en péril, toy et ton cheval, d'estre bleciés. Mais en quelque lieu que tu sois, et tu le puisses voir venir pour asseoir ton coy, va luy sus hardiment et fay en la manière que t'avons dit : et s'il demeure longuement, en soy faisant abayer ou fort, batz les buissons de ton espée, ou d'autre chose, près de là où il se fait abayer, pour le faire partir, et ainsi le pourras prendre à force et desconfire, et après tuer.

Cy devise comme on doit deffaire le sanglier.



'aprentis demande comment on doit deffaire le sanglier quant il est prins. Modus respond : Quant le sanglier est prins, tu lui dois faire ouvrir la gueule à force, ainçois qu'il soit refroidy : et puis y mettre tesillon qui lui tiengne la gueule ouverte; puis coppe la hure en ceste manière : Encize-la d'un coustel, trois dois près de l'oreille, par derrière, et coppe tout entour, par derrière les joes; et puis après coppe tout au travers, jusques à la joincte du col; puis soit tournée à force de mains et torse, si l'aras, et puis osteras les trasses en ceste manière : Pren le destre pié devant, et coppe par devant parmy la joincte du genoil; et quant la joincte sera coppée, coppe le cuir au long de la jambe par dehors, en descendant vers le corps, tant que tu faces une petite fente en celle pel pour la pendre à une hart que on tenra à costé de toy. Et en ceste manière osteras tu l'autre pié derrière, et quiers une joincte

qui est entre le jarret et les os du pié, et coppe en droict celle joincte par dehors, devers le jarret. Et quant tu venras oultre par dedans le cuir, en descendant vers le corps, boute ton coustel parmy ceste pel, et metz en le hart. Et ainsi osteras le pié de l'autre part. Puis fends les deux jambes devant et boute parmy un estribot : c'est un baston d'environ pié et demy de long; et ainsi le fay à ceux de derrière ; puis boute une longue perche et forte qui puist le sanglier soutenir tout au long du corps parmy les quatre jambes. Et soit porté sur le feu et fouaillé sur un costé et sur l'autre, en telle manière qu'il n'y demeure point de poil qui ne soit bruslé au rez du cuir. Et garde que tu ardes le cuir; puis soit très bien essuyé, puis le metz envers sur le dos, et fay avecques ton coustel deux fentes sur les deux couillons ; puis fier du talon un peu au dessoubz par devers le ventre, si saudront hors les deux couillons; si les tire à toy, et les fens, et les gette au feu pour faire le fouail des chiens. Item, prens le dextre jambon devant, et encize le cuir tout entour de ton coustel, par endroict du costé, puis boute ton coustel entre le cuir et la char où tu as encizé, et coppe la char du jambon bien aval au dessoubz; puis tire la jambe à toy en tordant, et fier du dos d'une hache sur l'os, si rompera; puis coppe le jambon, et le metz contre le sanglier à terre, à l'endroict que tu as osté, pour tenir et apoier droict le sanglier sur l'eschine; et fay ainsi à l'autre jambon de l'autre part ; puis vien à ceux de derrière, et quiers une joincte qui est à l'esciesle du jambon, c'est au devant de la cuisse, devers le corps du sanglier : et fens tout entour la cuisse en cel endroit; puiz boute ton coustel entre le cuir et la char bien aval ; puis coppe la joincte à travers, et coppe la char au long de l'os, et oste le jambon, et metz à terre contre la fesse du sanglier, puis fay ainsi

de l'autre part. Item fends le cuir sur le penillier, c'est à entendre le vit, et fends tout entour, en escarre de deux dois, de chacune part. Puis pren le bout du vit, et le tire à toy en descharnant; et quant il sera tout tiré, tire le à une main, et boute ton coustel à l'une des fentes où l'un des couillons estoit, et le coppe par devans. Or te fault oster le bourbelier: coppe depuis la gorge d'un costé et d'autre, en venant par dessus la poitrine, par entre les deux jambes devant, et eslargis ta coppe, en venant par dessoubz le ventre, d'un costé et d'autre, et reverse et coppe les costes et les os de la poitrine, et coppe tout autour par dessoubs la gorge; puis te faut oster la pance, et la boelle, et jeter au feu, pour faire le fouail aux chiens; puis oste la ratte, et l'enveloppe d'une coiffe de gresse que tu trouveras, et la metz ou harbier; puis osteras les nombles, tout ainsi qu'on les oste d'un cerf, et metz le sang en ung vaissel, pour faire le fouail; puis metz le sanglier sur le ventre, et liève l'eschine et metz les trois dois sur le bout de l'eschine, par devers le col droict sur le col, et encize d'un costé et d'autre, de la largeur de trois dois, en allant tout droict à la queue. Et quant tu auras encisé de ton coustel jusques aux costes, si coppe à la hache os et tout, parmy ton encisure, et liève l'eschine. Ainsi est le sanglier deffaict à la guise normande; et à la guise de France, on liève la queue comme d'un cerf; et si on liève un colier, tout entour le col, tout à travers, qui a trois dois de lé ou environ, et celuy colier tient à l'eschine.

Comment on fait le fouail aux chiens.



L'aprentis demande comme on fait le fouail aux chiens: Modus respond: Pour faire le fouail aux chiens, on prent tout ce qui yst du sanglier, comme le cuer, le foye, le poulmon et toutes les entrailles; et sont mises au feu et sont bien cuittes; la pance est bien vuidée et gettée au feu, et la boelle bien battue d'un bon lenier, et remise au feu. Et puis est ostée, et rebattue tant de fois qu'elle est bien vuidée et cuitte, et la pance aussi. Et quant tout est cuit, on prent du pain selon ce qu'il y a de chiens, et en sont faictes tottées, qui sont mouillez au sang; puis sont gettées sur les brezes, et quant elles sont bien roties, si sont depecées par pièces. Et aussi est décoppée la char, et les autres choses qui ont esté cuittes au feu. Et quant tout est cuit et décoppé et essuyé, on met tout ensemble sur un mantel, ou autre chose qui est forlebée en eures. Et ung vallet qui a ses manches rebrassées mesle le fouail, pain et char tout ensemble, et quant tout est meslé, et il est estendu en une belle place, on fait mengier les chiens, et que le fouail ne soit mie trop chaud.

Explicit la chace du sanglier.



Ensieut comment on prent la truye à force.



'aprentis demande comme on peut prendre la truye à force de chiens. Modus respond : Je n'ay mie ordonné qu'on laisse courre apeuséement aux truyes pour les prendre à force de chiens; mais aucune fois puet avenir que quant on a failly à trouver un sanglier du limier, que on laisse aler deux chiens ou trois pour le tourner, et iceux chiens chacent et chéent sur les erres et menges des truyes, et les vont treuver entrelant, si qu'ilz semblent qu'ilz ayent trouvé le sanglier; puis sont les chiens laissez aler à ceux qui ont trouvé les truyes, dont ilz sont aucune fois déceuz; car ilz cuident qu'ilz ayent trouvé le sanglier, et ilz chacent tout le jour une povre truye qui fuira deux jours devant les chiens: car elle fuit bellement devant; et puis qu'elle est attrotée jamais ne la prendroyent à force. Si

vous dirons comme on peut prendre telles bestes par force, et la cause pourquoy ilz sont fortes à prendre. Vous devez sçavoir que le sanglier est prins à force pour la fierté de lui : car quant il est eschauffé il court sus aux gens; pourquoy il est tantost occis et mort. Et pource est-il meilleur à prendre à force que n'est la truye, et la truye est forte à prendre pour trois causes : La première est que puisqu'elle est attrotée, comme dict est, qu'elle fuit tant comme elle veult à son aise. La seconde on ne la peut tuer pource qu'elle ne court mie sus aux gens, comme faict le sanglier. La tierce, combien les chiens la chacent de près, et qu'elle se fait souvent abayer, ne luy courroyent-ilz jamais sus, et ne l'oseroyent prendre. Et pour ces trois causes elles sont très fortes à prendre à force. Mais se vous les voulez prendre, relaissés souvent chiens frais et nouveaux, et quant viendra sur la fin, et qu'elle attendra les chiens, et qu'elle se laira abayer, prenés trois ou quatre bons levriers, et les laissez aler au bois, en quelque lieu qu'elle se face abayer, et les levriers la prendront, soit en fort bois ou en cler. Ainsi povez prendre la truye à force.

Explicit la chace de la truye.



Cy devise comme on prent le leup à force de chiens sans filet.

L'aprentis demande comme on prent le leup à force. Modus respond : Qui veut prendre leup à force de chiens si ne chace mie vieil leup; mais chace jeune leup né de l'année; car le vieil leup et la truye de quoy nous avons parlé, fuyent d'une manière, ainsi comme nous avons dict et devisé : car le vieil leup ne doubte point les chiens, ains les attend et fuit à son aise, et les chiens le doubtent, et pource les faut chevaucher et tenir de près, et relaisser souvent, et le jeune leup s'efforce de fuir tant comme il puet, et se lasse, et travaille, et n'a si grande poissance comme a le vieil leup. Et quant on voit, tant pour avoir relaissé souvent, comme pour l'avoir chacé souvent et longuement, que le jeune leup est vaincu, et qu'il attend les chiens, qui le chacent de près, qui ne le doubtent tant à chacer comme ilz font

le vieil; aucune fois et souvent advient que les chiens qui le chacent le prennent aux dens, et le metent à terre, ou on laisse aler avec les chiens qui le chacent, deux levriers ou trois, comme t'ay dict, qui le prennent emmy le bois. Et qui veut que ses chiens chacent bien le leup, il faut qu'ilz soyent bien acharnez : car s'ilz ne sont bien acharnez, ilz chacent bien plus doubteusement. Or vous avons devisé de la chace, comme on doit prendre jeune leup à force. Si vous deviserons à quelz signes on peut juger et congnoistre leup des chiens par les trasses, et le leup d'avec la leuve, et le jeune leup du vieil. L'on peut juger et congnoistre leup d'avec les chiens par deux manières : l'une est par les trasses, l'autre par les layes, c'est la fiente qui est appelée laye. Les trasses du leup sont plus larges et plus rondes que ne sont celles des chiens. Le leup a le bout des ortaux plus gros et plus rond que n'ont des chiens, et si ont les leus plus gros tallons et plus larges, et les ongles plus gros et moins pointus. Si vous dirons comme vous les congnoistrés par les layes, se ilz sont de leus ou de chiens. Layes de leup sont volentiers plaines de poil, pour ce qu'ilz mengent gloutement poil et tout des bestes qu'ilz mengent; et celles des chiens ne sont telles; car ilz ne mengent point de poil. Item si tu veulz congnoistre la leuve du leup, tu la congnoistras par ces signes. La leuve a les trasses mendres et plus petites que n'a le leup; mais elle a plus gros tallons, et plus gros ortaux, et plus gros ongles que n'ont les chiens. Item pour mieux congnoistre la leuve du leup, elle laisse ses layes emmy les voyes et les chemins; et le leup les laisse dehors en costé de la voye. Et se tu veux congnoistre les trasses du josne leup, elles sont telles comme sont celles de la leuve, fors que le josne a les ongles plus poignans, plus agus et plus longs. Item si tu prens le

leup à force, prens un mouton, et soit escorchié, et en soit la char cuitte et découpée, et meslée avecques bon pain, et soit tout meslé ensemble et estendu sur le leup, et ainsi feras-tu la cuirée à tes chiens. Et quant ilz auront mengé, tu tireras le leup par les jambes, et le rechieras, et ainsi baudiras tes chiens, et baudront mieux.

Explicit la chace du leup.

Cy devise comme on prent le goupil à force de chiens.



L'aprentis demande comme on prent le goupil à force de chiens. Modus respond: A prendre le goupil à force a bon déduit au mois de février et de mars. Et pour ce faire, faut advíser ung buisson, loing d'autre bois, et les tanières aux goupils qui sont dedans celuy bois soyent estoupéez. Qui veut bien estouper tanières, il les faut querre parmy le bois un jour ou deux avant que on chace. Et faut qui les veut estouper qu'il soit saige de retourner, quant il les yra estouper, et que la lune soit bien plaine ou bien près, affin qu'il voye bien cler au bois où les tanières sont, car il faut que celuy qui les va estouper y soit à minuit ou environ. Et doit estouper en ceste manière : Il doit avoir une havette ou une pelle, et doit couper du bois, et faire pour chacune bouche ung petit fagot pour bouter dedans la bouche du tanier; puis doit mettre de la terre encontre le fagot, et puis par dehors contre terre doit mettre deux bastons en croix, qui soyent dolez, et ja puis goupil ne s'en approchera; car quant il voit les bastons dolez qui sont en croix, il cuide que ce soyent aucuns engins pour le prendre, et ainsi doit estre faict à toutes les bouches de tanières qui sont au bois; ainsi doit on estouper pour chacer les regnars. Si vous dirons comme on le doit cha-

cer pour les prendre à force. Quant il sera grant jour, que tu vorras laisser courre tes chiens au buisson, prens des gens tout le plus que tu porras, et les laisse tout entour le buisson assez loing du bois. Adoncques laisse courre trois ou quatre de tes chiens, de ceux qui plus volentiers le chacent, et si tu t'aperçois qu'ilz l'ayent trouvé, laisse aler autant d'autres chiens, et tu auras bonne chace et bon déduit; car il fuit en tournoyant et se demeure. Puis le racueillent et le travaillent à chacer; puis cuide vuider le buisson et sault dehors. Et ceux qui sont entour le buisson à deffence le huent, et le font rebouter au bois; et lors doit on relaissier des autres chiens. Et adoncques orrez vous grant bataille et bonne chace. Et se on relaisse souvent des chiens, ils le desconfissent, et le prennent à force à bonnes dens. Et qui le veult prendre à force de chiens, il ne doit avoir levrier ne filé. Le temps qui est convenable à prendre les goupilz, c'est en janvier, en février et en mars, pour trois causes: La première est pour ce que en ces moys la pel du goupil est en bonne saison. La seconde, pour ce que en ce temps le bois est desnué de feuilles, pourquoy on treuve mieux les tanières pour les estouper, et si les voit on mieux fuir parmy les voys. La tierce, pource que ou temps d'esté ilz mengent les venimeux et ords vers, et sont envenimés: et pour ce les chiens ne les veulent chacer, et ce advient souvent. Item s'il advient que le goupil que tu chaceras treuve aucune tanière où il se boute, je te diray comme tu le bouteras dehors: Estoupe tous les yeulz du tanier où le goupil se sera bouté, excepté un qui sera devers le vent, et boute en l'un de ceux que tu estouperas, un pot à long col gresle ou long, ou il y ait dedans charbons ardans, et puis mets sur les charbons poudre d'orpiement ou de souffre, et boute le pot le plus avant que porras au tanier, et soit l'ueil

estoupé par où tu le bouteras, et après te tiens en la partie où tu bouteras le pot, et ne te remue ny ne sonne mot, et le verras tantost saillir par l'ueil qui sera destoupé devers le vent; et combien que par autres voyes, comme par aucuns petits chiens taniers ou par autres fumées, on le face saillir, n'est-il nulle chose qui si tost le face saillir comme ce que t'avons dit. Et s'il est hors sailly, si le fay traveiller à tes chiens, et ainsi le prendras à force.

Explicit la chace du goupil.



Cy devise en quelle manière on prent le loutre à force.



L'aprentis demande comme on prent le loutre à force. Modus respond : Loutre est une beste qui merveilleusement destruict toutes eaues douces de poissons, et qui bien le veut prendre à force de chiens, si le chace en mars ou en septembre, que les eaues sont basses et les herbes petites. Et fault que les

chiens qui la chacent soyent bien encharnez de la chacer, et aussi qu'ilz ne doubtent mie d'aler et d'entrer en l'eaue. Et quant ilz en ont mengié, c'est une beste qu'ilz aiment moult à chacier. Le loutre est jugé par le pié d'avecques les autres bestes. Et par le pié est congneu le masle de la femelle, et aussi est jugé des autres bestes par la fiente. Et aussi comme en la vénerie des cerfz, a manière de parler, de juger et de destourner, aussi a-il en la vénerie des loutres. La fiente est appelée espraintes, et ce qu'on voit par le pié est appelé marches. Si vous diray quelz ilz sont, et de quel jugement. Es marches des loutres n'apert point de talon, comme il faict ès marches des chiens, et si a plus d'ortaux au pié que n'a un chien. Et sont les boutz des ortelz menus, comme le bout du petit doit de la main d'un homme; et a au pié tendailles comme en la pate d'une oye, et a le fons du pié bosseté de petites bossettes, et a les marches assez rondes de devant; et sont longuetes; celles de la loutresse sont petites et plus estroictes, et n'a mie les boutz des ortaux si gros. Espraintes de loutres sont noires et plaines d'arestes de poisson, et les laisse en petit moncelet, sur le bord de la rivière, sur aucunes butelettes; celles de la loutresse sont ung petit plus noires et plus clères. Si vous dirons comme on va en queste pour destourner le loutre. Celuy qui est maistre loutreur doit avoir deux varletz ou plus du mestier, pour luy aidier; et se doivent tous lever très bien matin, et doivent aller en queste les uns amont la rivière, les autres aval, l'un d'un costé de la rivière, et l'autre de l'autre part; et doivent regarder aux bors de la rivière s'ilz trouveront les espraintes, et sur les basses rives par où les loutres puevent yssir de l'eaue, s'ilz verront des marches; et s'ilz treuvent des marches, on doit prendre garde si c'est comment ilz yssent hors de l'eaue ou qu'ilz y entrent, et si

les maistres trayent d'amont ou d'aval l'eaue; car le loutre se traisne à aler contremont ou aval, et ainsi sçaurez vous s'il va amont ou aval l'eaue. Si vous trouvez en plus d'un lieu qu'il tire d'aler amont ou aval, la partie que vous verrés qu'il tirera, si le poursuyvés; mais il faut prendre garde à deux choses: La première, que ce soit de bonne erre, de la nuit, tant par les espraintes comme par les marches. L'autre, s'il va amont l'eaue, qu'on prengne bien garde s'on verra point de luy raucillier, et en ce pourras congnoistre la meilleure erre par les marches s'il surmarche l'une sur l'autre; et de ce dois tu faire doubte quant le loutre va amont l'eaue, et non tant de doubte quant il va aval l'eaue. Si vous diray pourquoy: Loutre est de telle condition, que volentiers il va en pasture contremont l'eaue, espécialement quant le vent esmeut l'eaue, pource qu'il a le vent et la freschume du poisson. Et aussi quant il part du lieu où il demeure, qui est appelé, selon le mestier, giste, il va volentiers en pasture contremont l'eaue pour une autre cause; pource que quant il a pasturé à sa volenté il revient à son giste aval l'eaue, et se faict porter à l'eaue bien longuement, et yst un peu hors de l'eaue pource qu'il est saoul, et qu'il va à son aise aval l'eaue; et est certain qu'il ne demeure mie longuement en un giste, pource que le pays où il a esté en pasture est tantost batu, et va en autre lieu demeurer et peschier. Et sachés qu'il va aucune fois en pasture d'une lieue loing. Or vous dirons comme on le destourne: Quant vous aurez bien advisé par les enseignemens que je dis où il va de la meilleure erre, ou amont l'eaue ou aval, alés tousjours regardant si comme nous avons dit; et si vous faillez à congnoistre de luy une grand'espace de temps, retournez en pays ou environ où vous le trouvastes dernièrement, et regardez sur les ri-

ves de l'eaue si vous verrez ne tanier ne giste où il peust demourer; là sera demourant, puisque vous aurez sceu amont et aval qu'il ne sera passé ne retourné. Il gist en fort pays de glageux ou en un creux soubz la rachine d'un arbre près de l'eaue. Ainsi le povez destourner et aler à l'assemblée où les autres compagnons sont ou doivent venir. Quant les autres compagnons sont venus de leurs questes, ilz se doivent desjeuner, et donner un peu à menger à leurs chiens, puis doivent aler droit au giste où ilz cuident qu'il soit demeuré, et voisent les uns d'une part de la rivière et les autres de l'autre. Et doyvent avoir chacun en sa main une fourche, qui doit estre enhantée en une lance, comme de la hauteur d'un glaive; et doit estre le fer de la faiçon si comme il est figuré ça avant; puis quant vous venrez ainsi comme traict de trois arbalestres du giste où vous l'avez destourné, laissez aler vos chiens, pource que leur roideur sera passée quant ilz venront au giste. Et s'ilz abayent fortement sur le giste, et qu'ilz arrestent et gratent, et facent grant feste, vous povez bien penser qu'ilz l'ont trouvé; mais tenez pour certain que en quelque forteresse que chiens voisent destourner le loutre, ilz se boutent en l'eaue dès l'heure qu'ils oyent le cry des chiens, adonc doivent aler les loutriers au dessus et au dessoubz du giste, et regarder au fond de l'eaue s'ilz le verront passer; et s'ilz le voient, ilz le doivent férir de leur fourche, et mettre peine de le tuer, si comme il est figuré cy avant. Et s'ils ne le voyent tantost, si le quièrent aux chiens amont et aval, et lors saillent en l'eaue et le quièrent soubz les rives; et quant ilz le trouveront, si orrez grans cris et grant meslées, et est bon déduit, et verrez les chiens saillir en l'eaue et luy courre sus; et lors se met en l'eaue, et va par le fons de l'eaue bien longuement, et puis se ressourt au couvert d'une rachine ou

d'aucunes herbes. Adonc verrez les chiens aler quérant amont et aval, et saillir en l'eaue, et quant aucun le treuve, si luy courre sus et abaye, et les autres viennent sur luy, si orés bonne chace et bon déduit; et toutefois vont au dessus et au dessoubz les loutreux pour le guetter à tout leurs fourches, et ont tousjours l'ueil au fons de l'eaue; et quant l'un d'eux le voit passer, si le fiert de sa fourche et le liève contremont, et les chiens l'abayent tout entour; et quant il est mort, si le jette emmy les chiens et leur fais fouler, et puis si leur fais cuirée dessus luy de pain et de fourmage, et de char cuitte, que tu porteras avec toy : et ainsi est prins à force ès petites rivières. Une autre manière y a de trouver le loutre, se on fault à le destourner : laisse aler tes chiens sur la rivière, et va ou querre au long de la rivière, et sont les veneurs d'une part et d'autre de la rivière. Et quant les chiens en encontrent de la nuit, s'ilz sont bons, ilz le vont trouver en chaçant baudement; et s'ilz ne l'ont trouvé, et la rivière est trop grande, ilz doivent porter filés qui tendent au dessus et au dessoubz. Lesquelz soyent larges à l'entrée aussi comme un quidel, pour comprendre le lé des rivières, et est la corde de dessoubz plombée, qui va au fons, et l'autre ne l'est mie, et va tousjours en restrécissant, et a une corde attachée au bout de la queue du filé que ung des veneurs tient, qui est sur la rive, affin que quant le loutre est dedans le filé, le veneur sente la corde remuer. Et puis il sort la corde plombée, et tire à lui, si est le loutre prins. Et ainsi le doit on prendre ès grans rivières; et ès petites, on le prent, comme vous avez ouy, à force de chiens.

Explicit la chace du loutre.

Comment on doit prendre les noires bestes au filé à buissonner.



Es aprentis, je vous ay dict comme on prend à force de chiens neuf bestes, desquelles il y en a cinq qui sont appelés doulces bestes, comme le cerf et la biche, le dain, le chevreul et le lièvre. Et ces doulces bestes cy n'ont nulles dens dessEure, excepté le lièvre : et ce qu'ilz broutent pour leur vie, nous appelons viander. Et des autres cinq bestes, nous appelons mengier : et ont dens dessus et dessoubz, et de très bons déduitz sont pour les prendre à force qui a de bons chiens. Et aussi on a de bons déduitz de prendre au filé à buissonner : car chacun n'a mie de quoy pour les prendre à force, et si faict on greigneur exploict de prendre bestes au filé que aux autres manières. Si a bonne manière de tailler les buissons, et de tendre les filez où il a de très bons déduitz de chiens et de bonne chace. Le meilleur qui peut estre et à moins de travail, c'est à briser les buissons, pour les noires bestes, et est appelé déduit royal, lequel nous devisérons. Mais avant vous sera dict comment on doit garder les chiens de la mute pour le cerf. Quant la saison des cerfz est faillie, après la Sainte Croix en septembre, quant ilz se demeurent d'aler aux biches, on doit les chiens de la mute garder sans chacer, jusques au mois de mars ou d'avril, où l'on leur doit faire courre les lièvres; et qui bien les veut garder tout le temps jusques aux dis mois, si les mette en une maison chaude et nette, et leur face on une huche de belles ais de chesne, chevillée sur pièces de bois, à un pié haut de terre, lesquelles ais soyent perciez assez drus, afin que leurs pissas se puissent esvuider; et dessus les ais sera mis et espars de beau

feurre blanc, assez espès. En icelle maison doit avoir un bel auge qui soit tousjours plain de belle eaue clère et fresche de rivière ou de puis, et leur donnez à menger deux fois le jour bien matin et au vespre. Et touteffois qu'il fera beau temps soyent menez jouer aux champs bien matin et au vespre. Et quant ilz revenront de jouer, qu'ilz soyent bien repuz de bon pain de forment souffisamment, et plus au vespre que au matin. Puis soyent mis en leur chenillier, c'est la maison dessus dite qui est ordonnée pour eulx, et doivent estre tenus nettement, et leur eaue renouvelée souvent, et ne doivent point menger de char s'ilz ne la prennent quant ilz chaceront, si ne sont aucuns des chiens qui sont malades ou trop maigres que l'on veut ressoudre. Et doit on mettre les chiens malades hors d'avec les autres, ainsi devez garder vos chiens de mute pour le cerf. Si vous dirons comment on les guarist d'aucunes maladies.

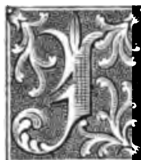
Comment on guarist les chiens d'aucune maladie appelée ongle, qui vient aux yeux des chiens.

Il advient souvent aux chiens une maladie ès yeux qu'on appèle ongle, ce sont grosses toyes rouges, qui leur queuvrent les yeux. A ce vault moult faire ung colier à chien, d'une branche d'orme vert, en sève; et luy en soit mis encontre le col, et laissé tant qu'il soit secq; ainsi comme le colier desséchera, la maladie s'en yra. Ou autrement, prenez une herbe appelée vermeilleuse, et luy soit mis le jus ou la poudre d'icelle dedens l'ueil une fois le jour. Si guarira.

Cy devise à guarir chiens d'une maladie qu'ilz ont en la teste et ès oreilles.


'autre maladie qui leur prent dedens la teste, et leur quevre les oreilles; pourquoy ilz perdent aucune fois l'oye. Prenez une boise ronde de vert fresne, et en sève, à tour l'escorce, et soit mis au feu, et qu'on mette deux escuelles endroict les deux boutz de la boise pour recevoir ce qui en cherra, et avec ce qui sera cheu soit mis le tiers oille rosat, et de ce soit laissié couler ès oreilles du chien plaine une culier d'argent tene; et soit mis en chacune oreille, s'il a mal ès deux, une fois le jour, et il sera guary.

Comment on guarit les chiens de enfondure.


l advient souvent que chiens sont enfondus at rongneux. Pour les guarir, prenez une herbe et sa racine, qui est dicte eanne, si les faictes très bien cuire en eaue; puis prenez une ronde boise verde de chesne en sève, à tour l'escorce, et la faictes ardir sans autre bois, et de la cendre qui en saudra, et de l'eaue dessus dicte, soit faicte lessive chaude où vous laverez le chien une ou deux fois le jour. Et se vous la voulez faire plus forte, prenez les deux pars de cette lessive, et le tiers de très bon vin aigre, et mettez dedans le vif argent mactifié, et destrempé de vin aigre. A une chopine de vin aigre, faut une unce de vif argent; et soit tout meslé avec la lessive, et en soit le chien lavé comme dict est.

Comment on fait vuider les chiens qui sont costunez.



Une autre maladie que les chiens ont, qui sont costuuez, et ne puent aler dehors, et désèchent. Prenez cinq grains ou sept d'une herbe appelée espurge, et la mouillez et destrempez de lait mesgue de chèvre, et donnez au chien à la quantité de plain un grant voirre, si guarira.

Comment on guarist ceulx qui sont mors de chien esragié.



Chiens sont esragiés par plusieurs rages, desquelles n'en y a que deux qui soient mordans, desquelles deux il en y a une appelée rage cordial, c'est rage de cuer, et n'est pas si envenimée que n'est l'autre, et ne esragent point ceulx qui en sont mors : l'autre rage est appelée rage esragant, et tient plus en la teste que ailleurs, et de la teste luy descend en la gueule et ès dens un venin si très visqueux qu'il n'est riens, s'il en est mors, qu'il ne soit envenimé. Et pour la grant viscosité fault-il querre brief remède. Aucuns en vont à la mer, qui est un bien petit remède. Et mieux vault faire bonne sausse incontinent, de gros sel, de bon vinaigre et de fors aux bien moulus ensemble, puis chauffe et lave la morsure d'icelle sausse avec bonnes orties griesches. Item autre remède bien esprouvé à ce mesme : s'aucuns est mors d'un chien esragié, soit homme ou femme, ou autre beste quelconque, il fault que hastivement on prengne un viel coq, et que on le plume entour le cul, et que on le courbe par les jambes et par les esles, et puis que on mette le trou du cul sur la playe ou les playes de la morsure, et que on aplanie au coq le ven-

tre, de alée et de venue, affin que le cul du coq suche le venin de la morsure; et ainsi soit faict longuement sur chascune des playes de la morsure. Et se les playes sont trop petites, si soyent percées à une lancette. Item esprouvé est se le chien estoit esragié, le coq enflera et mourra, et celuy qui est mors garira; et si le coq ne muert, c'est signe que le chien n'estoit mie esragié.

Cy devise comment on doit faire et tailler les buissons pour les bestes noires de déduit royal.



L'aprentis demande comment et par quelle manière on ordonne le bon déduit qui est appelé royal. Modus respond : Le déduit pour faire le buisson pour noires bestes est appelé déduit royal, pour trois causes. La première est pour ce qu'il appartient aux rois et aux princes, pource qu'ilz ont les grans forestz où les bestes sont, et les buissons bien garnis. La seconde cause si est que qui veult avoir bon déduit à briser les buissons, il faut avoir grant foison de chiens et de filés, et les princes le peuvent mieulx avoir que les autres. La tierce cause si est, qui veult sans travail, et sans soy bouger d'une place, on oit le meilleur déduit qui soit au monde et la meilleure chace de chiens; et pource est il appelé déduit royal. Si vous deviserons comment on le faict. Qui veut chacer en buissons pour les noires bestes, si le face au moys de novembre, entre la feste de Toussaincts et la saint Andrieu. Et la cause si est que les sangliers sont encore en saison et la truye aussi; et le dit moys passé, les sangliers empirent pource qu'ilz vont aux truyes, et les truyes sont en saison jusques à la Chandeleur et plus; et pour ceste cause ay-je ordonné de la faire en ce moys, car on

y chace généralement partout. Item on se doit ordonner à faire les buissons pour les noires bestes en cette manière. Avant qu'on chace, les veneurs doivent aler en la forest où on veut chacer, pour voir s'elle est bien garnie de bestes, et doivent aler entour les buissons et les fustayes où les mengues sont, et s'ilz encontrent des bestes noires elles les doivent poursuyvre à l'oeil pour savoir où ilz se destourneront. Et ne doit on point mener de limier, ne jetter briséés, et mieulx vaut que les veneurs de cheval voisent visiter les buissons; car ceux de pié hantent plus les chiens que ne font ceulx de cheval. Et ce sont bestes que les bestes noires qui tost laissent leur pays quant ilz ont le vent des chiens ou des filés, ou de ceulx qui hantent chiens; et se les bestes qu'ilz auront poursuyvies sont entrées en fort pays, comme de josnes boys, va entour le buisson, et te pren garde tout entour, comment est reversé, et s'il y entre guères de bestes noires; et ainsi doit on aler visiter les buissons des forestz où on veult chacer. Si te deviserons comment on se doit ordonner pour chacer et tailler les buissons. Le jour de devant qu'on doit aler chacer, on se doit pourvoir de grant foison de gens, pour mettre aux deffences et pour huer. Et doit on commencer à chacer au buisson, qui est au dessoubz du vent et des autres buissons, car qui commenceroit au dessus, les bestes qui seroyent ès autres buissons auroyent le vent des chiens, et si orroient la noise; pourquoy les autres buissons en vaudroyent pis. Et doit on ordonner un lieu au dessoubz du vent du buisson où on va chacer, où les chiens, et le filé et les deffences, et tous ceulx qui à la chace vont, yront bien matin. Et les veneurs doivent aler entour le buisson à tout leurs limiers, et prendre garde s'il s'embuche guères de bestes au buisson de la nuit, et selon

ce qu'il y entrera de bestes, et que le buisson sera bien garny, taille ton buisson greigneur ou mendre, et te prens garde se tu as assez gens et chiens, et filés, pour les destraindre, et pour enclorre ton buisson. Et se tu as peu de gens et de filé, si les destreing de plus près; car ce sont bestes que bestes noires qui bien sueffrent qu'on les tende de près, fors qu'on soit au dessoubz du vent. Et te pren garde quant tu tenderas, que le plus de tes bestes soient en chace, si le sauras en ceste manière. Quant tu yras entour le buisson à tout ton limier, tu dois prendre garde à deux choses : La première est se toutes les bestes qui s'embuchent ou buisson trayent à aler en ung pays. La seconde si est que tu prengnes garde que le pays où ilz se destournent soit au pays où ilz doivent demourer, comme de josnes bois ou de genourres ; car en tel pays demeurent volentiers noires bestes. Et encore pour mieulx savoir s'ilz demeurent ensemble en un pays, on puet traire à tout son limier les voyes qu'ilz vont à travers le buisson bien loing du pays où les bestes se sont embuschées. Et se ton limier est encore au passer de la voye, ne le fay crier que le moins que tu porras, et retray arrière, et regarde à l'oeil se c'est de bestes noires, et regarde quelle part ilz trayent : et ainsi tu porras mieulx acertener en quel pays les bestes seront demourées, et où tu devras tendre ton filé. Et garde que le cueur de ta haie où tu tendras tes laz soit bien aventé, c'est à dire qu'elle soit au dessoubz du vent du pays où les bestes seront demourées ; et fay ta haye au travers du buisson sur voye, ou parmy le buisson fort, et soit tendue drue de laz, car mieux vault haye drue de filé que de bois. Et quant tes laz seront tendus, s'il y a ès bouts de ta haye fustayes ou aucun cler pays où tu puisses tendre tes retz, si les y tens en crochant et

en cloant le buisson, et tens à fourches; et doivent estre les roiz tendus de six ou de sept piés de hault. Et vault mieulx tendre roiz à fourches que aux estançons pour trois causes : La première est que le filé se soustient mieulx sur les fourches, pour le vent, qu'il ne faict sur les estançons. La seconde si est que se la roiz est lâchée, on la puet mieulx ressourdre aux fourches que aux estançons. La tierce est que si les roiz ne sont tendues aux fourches, chéent à venir de deux pars d'alée et de venue, et l'autre ne chiet que d'une part. Et garde, quant tu tendras tes roiz, qu'elles ayent bon vent ou vent de corde au moins, c'est à dire que le vent viengne au long de la corde, c'est du filé. Or fault asseoir les levriers : pren garde à l'autre bout de la haye où tu as tendu tes lacs s'il y a cler pays où levriers puissent prendre qui soit assez aventé; si y affuste tes lévriers, et les metz en croissant et en cloant le buisson; et s'ilz n'y peuvent estre parce que le pays est trop dru, ou qu'ilz eussent mauvais vent, si les metz ès fustoyes, au long de tes roiz, et les affuste en telle manière qu'ilz puissent veoir li ungs l'autre. Et doivent estre affustés et couvers de branches pour estre moins veuz. Item les deffences doyvent estre assises, depuis les levriers bien au dessoubz, et doivent clorre le buisson tout au travers bien loing au dessus du vent, où les bestes sont en crochant vers la haye où les lacs sont tendus de l'autre part. Et doivent estre assis sur voye, en tel lieu qu'ilz voyent les ungs les autres, et entre le bout des deffences et ta haye où tu as tendu les laz, doit estre le hardoir de tes chiens, c'est à dire que les chiens qui ne seront laissez courre au premier, seront enhardez par les couples à genoivres ou à autre josne bois tors. Et entre vostre hardoir et vostre haye aura un beau grant feu et bien allumé, où tous les gens de la chace s'assembleront

pour boire, et pour eulx ordonner. Et illec seront fouaillées les bestes qui seront prinses. Et quant toutes les gens seront assemblées au feu, et ilz auront beu, l'on doit envoyer les levriers et les deffences où ilz doivent estre, et les chiens du harduoir aussi. Et qui a foison de chiens, il puet bien faire son harduoir en deux lieux, et le mettre en lieu là où il puisse valoir pour deffences. Et aussi doit on envoyer à leur garde ceux qui garderont les rois à la haye. Et si vous deviserons ung peu de la manière de tendre les laz, et comment on les doit garder. Se tu tends tes laz pour les bestes noires, garde que la lachière ne soit trop haute, et fay ta haye forte entre deux lachières. Et quant tu tendras ton laz, prens le par les deux fremailles et l'esten et le euvre le plus que tu porras, et le gette sur la lachière, et garde que les deux fremailles soyent hautes aux deux costés de la lachière, et garde que ton laz soit bien joinct aux costés. Pren deux branchettes et les fiche parmy les laz contre terre, joingnant le bas aux costés, et attache les deux maistres à deux arbres, au costé de la lachière, et les attache assez court. Et si tu tends sur voye, ne tends pas à l'orière de la voye, mais fay ta haye un peu dedens le bois, et laisse la voye en chace, c'est à dire par devers où les bestes sont; et doit estre la garde sur la voye, pour voir ce qui passera. Et se le sanglier chiet au laz, la garde le doit poursuyr pour le tuer, mais garde toy bien qu'il ne passe parmy la lachière; car il ne le doit mie faire pour trois causes : La première si est que il a grant baudour de luy courre sus, et de le blesser. La seconde, se il n'avoit bien clos le laz, il se porroit desveloper. La tierce si est qu'on doit passer parmy une autre lachière ou pardessus la haye, et venir au devant, affin que, s'il te vient courre sus, qu'il cloe le laz en tirant à venir à toy, et si en sera meilleur

à tuer et sans péril. Or vous avons devisé comment on doit tendre et tailler le buisson. Si vous deviserons comme on le doit chacer et brisier. Quant toute l'ordonnance des gens à asseoir en leurs gardes est faicte, les veneurs doivent prendre la quarte partie de leurs chiens, et doivent laisser aler courre et les autres envoyer au hardoir comme dit est. Et s'aucuns demandoient pourquoy on laisse courre si peu de chiens au premier, la cause est que s'il y a ou buisson rouges bestes, comme cerfz, biches ou chevreux, ung peu de chiens les boutent hors du buisson, et vault mieux que peu de chiens se dégastent à les bouter hors; et que on estuye ceulx du hardoir, pour brisier le buisson. Et doivent venir au buisson, pour le brisier, tous les veneurs de cheval et de pié. Et quant ilz ont esté une grand'pièce parmy, et les chiens ont vuidé les rouges bestes, adonc doit il aler un des veneurs au hardoir, et doit amener autant de chiens comme ils laissèrent courre au premier, et les laisser ou pays où ils sevent et pensent que les noires bestes soient demourées, et les querre ou pays à tout les chiens, en parlant aux chiens et huant comme il appartient. Et se les chiens le treuvent, si orrés grans abays, et grant'chace, et grant noise de huer, et de corner, et de renforcer la chace des chiens du hardoir; pourquoy la chace est si grant, et la noise telle, qu'on n'orroit mie Dieu tonner. Et quant vient sur le tard, que les bestes sont pourmenées, et que les chiens du hardoir chacent tous au buisson, adonc orriés à la haye, crier chiens et abayer et chacier, cors et trompes sonner, et les autres huer; si orrez la meilleure chace et le meilleur déduit de chiens qui puist estre, et quant le buisson est bon de bestes, on en prent grant'foison. Et en droit moy je vis le roy Charles qui fu fils au beau roy Phelippe, qui chaça

en la forest de Breteul, en ung buisson appelé la Boulaye Guerardet, où il print six vingt bestes noires en ung jour, sans les emblées. Et s'il vient bestes aux levriers, ceulx qui tiennent les levriers les doivent laisser aler, quant ilz sont passés après le cul. Et retien que au leup on doit laisser aler le levrier à l'encontre, au cerf au costé, et au sanglier au cul, pour trois causes: La première est que si tu ne laisses aler tes levriers à l'encontre du leup, tu luy donnes grant advantage d'esloigner les levriers. Et quant on li laisse aler à l'encontre, il retourne ou il revaudrille; par quoy les levriers l'approchent: si est advantage pour eux. Item, quant au cerf, si tu li laisses aler tes levriers à l'encontre, il est si roide de prinsault et sault sur les jambes, et si fort de soy, que à peine l'approcheront; le prennent levriers à l'encontre, et se ilz faillent, c'est à leur grant destourbier. Et qui laisse aler après le cul, il est si roide que à peine l'aprochent levriers à encontre. Et pource doit on laisser aler au costé. Item au sanglier et à noires bestes: qui lairait aler à l'encontre au sanglier par espécial, il s'arreste et les attent, et si comme ilz viennent, il les décoppe: pource laisse on aler après le cul; car aussi sont bestes comme porcs et truyes, qui ne vont mie tost. Ainsi vous avons nous devisé le déduit royal.



Cy devise comment on prent les leus au buissonner et le temps que on le doit faire.

'aprentis demande se on faict ainsi les buissons pour toutes les autres bestes. Modus respond : Nennil, se ce n'est pour les cerfz et pour les leus : dont en certains chapitres vous sera monstré par Racio aucuns exemples qui sont bons à retenir. Qui veult prendre les leus à buissonner, le temps si est à la fin du mois de février, et est le temps qu'ilz sont départis de la gestoire, pourquoy ilz sont familleux; car tant comme ilz sont en gest, ilz mengent peu ou néant. Et pour les assembler en un buisson, où on les veut destraindre et prendre, il leur faut donner à mengier en ceste manière. Tu dois regarder ès bois où les leus hantent, aux buissons fort de bois, et en sec pays auquel il y ait dedens eaue, ainsi comme une mare ou flace où ilz puissent boire. Puis pren une beste morte de nou-

del, comme une vache, ou un cheval, et soit porté dedens le buisson, et soit mis en une place. Et de ceste beste pren une espaule ou une cuisse, et soit portée parmy les fors où les leus hantent, et soit fort traisnée parmy les fors et parmy les carrefours des voyes en plusieurs lieux, et retraisnée ou buisson, où tu mettras la charongne; et ainsi tu peux donner à mengier aux leus en deux buissons ou en trois : mais que le pays et les buissons où tu donneras à mengier soient bien loing les uns des autres, puis faut voir comment ilz auront mengé en ceste manière. Et est certain que par deffaulte de leur donner à mengier, ilz prendroyent les cerfz, qui sont foibles en ce temps. Si vois le lendemain, que tu leur auras donné à menger, aler voir la charongne comme ilz auront mengé. Et va tout en pays au dessoubz du vent, et que ce soit à haulte heure. Et se tu vois qu'ilz ayent la charongne bien mengiée, traisnée et desrompue, et les os rongié, et qu'il en soit peu demouré, saches que plenté de leus y ont mengié, et que ce n'ont mie faict chiens. Et s'ilz ont bien mengié celle nuict la charongne, atten un jour ou deux à leur redonner à mengier en la place mesme, et leur donne autant comme tu feis devant. Car les autres leus advenront, qui auront assenti ceulx qui auront mengé. Puis revien l'autre jour pour voir comme ilz auront mengié, et s'ilz ont tout mengié, et les os rompus, et rongés, et traisnés çà et là, c'est signe qu'il y ait eu foison de leus. Et aucunes fois les puet on esvier selon ce qu'ilz ont mengié : donc peux tu celluy jour qu'ilz auront mengié chacier et faire tenir tes hueurs et ton filé au dessoubz du vent, en ton buisson, et tendre en la manière que je t'ai devisé des bestes noires; mais mieulx vault tendre de penneaux que de laz sans faire hayer, car leus si redoubtent la haye. Les penneaux doivent estre de fil

cordé peu tors, et de filé à cordes pointeus, déliez, fors et légiers, et que vos chiens et vos hueurs soyent bien loing du buisson au dessoubz du vent, et en ces penneaux à fources hault ou cler, comme un homme leveroit le queute. Et ce qui sera tendu parmy le fort soit tendu en ceste manière. Celuy qui portera le penel parmy le fort, l'aura chaint en escarpe par dessus son espaule, et doit aler à reculons parmy le fort. Et un autre qui après luy yra, le doit mettre et estendre sur le bois, ainsi comme un penel à connin, et qu'il y ait filé largement. Et sachiez que la manière de tendre parmy le fort vault mieulx que nulle autre pour prendre leus, et s'en doubtent moins. Or vous dirons comme on affuste les gardes des penneulx : chacune garde doit avoir deux bastons et une espée, et s'ilz sont en cler pays, ilz doivent estre assis à un grand ject de pierre par devers la chace, et bien estre couvers devant. Et si le leup vient, le garde le doit laisser passer son affust, et puis luy doit getter ung de ses bastons après le cul, sans sonner mot : car s'il parloit ou sonnoit mot, il retourneroit, et se le leup chiet ou filé, il luy doit mettre l'autre baston qui demeuré luy est en la gueule, et luy donner de son espée, et le tuer. Item les gardes que tu mettras es penneaux qui sont tendus au fort, doivent estre assis plus près les ungs des autres que ne doivent estre ceulx qui sont en pays cler, en telle manière toutesfois qu'ilz puissent veoir le leup passer, et que les gardes soyent bien couvers. Et quand tu auras assis tes gardes, va asseoir tes deffences, ainsi comme nous deismes ou buisson des bestes noires. Et s'il a ung costé cler pays, où il ait bon vent, où lévriers puissent prendre, si les y affuste et les assiés drus et loing du buisson, et qu'ilz soyent bien couvers. Et si le leup leur vient, on les doit laisser aler de près à encontre. Et quand tu auras

ton buisson clos, tant de filé comme de bons lévriers, et deffences asseurées, assiés ton hardoir, et va laisser courre un peu de tes chiens où les leus ont mengé. Et si tes chiens ont trouvé le leup, laisse courre de ceulx qui sont au hardoir, et auras bonne chace et bon déduit. Et retien que si tu ne prens tous les leus, et il en demeure aucuns, tu le trouveras à lendemain ou buisson, se tu y veulz chacer.

Comment on taille les buissons pour prendre les cerfz au filé



L'aprentis demande comme on prent le cerf à buissonner. Modus respond : Qui scet bien buisson garny de cerfz, on le taille tout en la manière de ceulx que nous avons devisé devant, fors tant seulement qu'on taille le buisson pour les noires bestes mendre qu'on ne fait cellui pour les leus et cellui pour les cerfz : car ce sont bestes qui s'en vont plus tost d'effroy, et qui sont plus maulx à destraindre que ne sont les noires bestes. Et pour ce leur doit on tendre de plus loing et faire plus grand buisson, et tendre les rois plus hault, tout comme un homme puet avenir à le main. Et se puet on faire hayes parmy le fort, et haultes lachières ou on puet bien tendre laz ou chevestres qui mieulx valent pour prendre les cerfz, et n'ont les chevestres que ung las et menu filé, comme de corde à fouet, où il n'a que quatre mailles de long et quatre de lé, et est bonne tente que de chevestres, pour affaitier ses chiens, car on lie le maistre à une branche coppée que le cerf entraisne, et à peine puet fuir, par quoy les chiens l'approchent. Si brisiés le buisson en la manière que nous avons dict des autres.

Cy endroit moralise la royne Racio des bestes, et espécialement du cerf.


'aprentis demande : quelles sont les exemples que vous nous deistes au commencement des chapitres du leup et du cerf. A ce respond la royne Racio, et dist que Dieux nostre Seigneur donna moult de belles propriétez aux bestes mues, par quoy homme puet prendre moult de belles exemples. Et par especial il donna au cerf moult de propriétez qui sont figurées ou gouvernement de nostre vie selon nostre foy et nostre loy, si comme il vous sera devisé. Premièrement il demonstre ès propriétez que Dieu lui donna la nativité de nostre Seigneur; après il demonstre sa mort; après il demonstre les dix commandemens de la loy ; après il demonstre comment on doit fuyr ses adversaires; après il demonstre purgatoire et la vie pardurable. Si vous deviserons comment les figures puent estre declairies. Quant à demonstrer en figure la nativité nostre Seigneur, il est ainsi : que quant Adam ot gousté du fruict d'Eves, tellement que tous ceulx qui mouroient aloient en enfer, et pour ce meffait devint nature d'homme si couarde et en si grant freeur que riens ne le povoit asseurer, quant Dieux de sa grace veult entrer ou ventre de la benoite vierge Marie. Adonc fut nature confortée et asseurée. Tout ainsi le demonstre ou cerf. Car quant Dieux créa cerf, il le fist de si trescouarde nature, ainsy comme Ysidoire le recorde en son livre, que il mourust de peur devant les chiens se ne fust ung osselet qu'il luy mis a dedens son cuer, qui lui soustient vertu esperituel et luy donne force et hardement; et cel osselet si demonstre comment Dieux conforta nature d'homme quant il entra

au cuer de la vierge Marie. A demonstrer la mort nostre Seigneur : elle fut bien demonstrée quant Saint Eustace le vit crucefié entre les cornes du cerf. A demonstrer comment les dix commandemens de la loy y sont comprins : Homme doit bien savoir quels sont les dix commandemens que Dieux commanda à homme expressement de les garder, et qu'il mist iceulx dedens sa teste pour le garand de sa vie pardurable et pour la deffence de tous ses adversaires. Ainsi est demonstré ou cerf, car le cerf a dix brances en ses cornes; ne plus en dist on ou mestier de vénerie, si comme il est dit en ce livre. Et ces dix brances lui donna Dieux et mist en sa teste pour le garand de sa vie et pour soy deffendre de tous ses adversaires; et ainsi ces dix brances démonstrent les dix commandemens de la loy. A demonstrer comment on doit fuir ses adversaires. J'ai avant fait déclaracion en ce livre comment le cerf fuit quant il est chacié. Il fuit les dures voyes et seches, affin que les chiens qui le chacent ne puissent assentir de lui; ainsi doit fuir l'homme quant le deable le chace, c'est quant il le tempte. Il doit aler les dures voyes : il doit faire penitence et courir à l'eaue benoite de contrition, affin que le deable ne sente et congnoisse sa trache. Après vous dirons quels adversaires le cerf a : ses adversaires sont le deable, la char et le monde. Et telz adversaires a homme. Si vous declairerons comment les ennemis du cerf sont figurés. Les deables aux cerfz sont les leus qui le chacent nuict et jour pour le prendre et devourer. La char est la grand convoitise d'aler aux biches; pourquoy il advient que pour la grant excession de y excesser aux biches pour la volenté de la char, il devient si pesme et si non puissant, que le leup le prent et le menge et deveure. Le monde est ung des grans ennemis que le cerf ait, car les gens du monde le chacent pour

la convoitise de la char et du déduit. Ainsi le deable, la char et le monde sont ennemis au cerf; et aussi sont-ilz à l'homme ennemis; car le deable met tousjours peine à decevoir l'homme, et aussi les convoitises, les richesses et les vaines gloires de ce monde sont ennemis à l'homme, et aussi la char qui convoitte des boires et des viandes est ennemie d'homme. Et pour ce a armé homme Dieux des dix commandemens de la loy, pour soy deffendre et garantir de ses ennemis. Après est demonstré au cerf expurgatoire et vie pardurable. Dieux a donné au cerf une vertu que de son sens il se rajoesnit; car il vit si longuement que c'est la plus vieille beste qui soit; et quant il est si viel qu'il ne peut plus, sa nature lui donne de querre une fremiere où il a dessoubz une coleuvre blance. Si grate et espart tant la fremiere qu'il treuve la coleuvre; et puis la tue du pié, et après la transgloutist toute entière; et puis s'en fuit en ung desert non habitable, et est aussi comme mort, et gette sa char et son cuir, et devient josne de quatre ans ou de cinq. Ainsi se rajoesnit le cerf, et demonstre le expurgatoire en ce qu'il mue sa char. A ceste similitude doit homme soy rajoesnir et ediffier expurgation. Quant homme a longuement veschu il doit aler querre la coleuvre à la fremiere, et le doit grater et departir aux poures et rendre ce qu'il doit. Et dessoubz il treuve une coleuvre, c'est convoitise, laquelle il doit mettre soubz le pié et la tuer et la transgloutir; c'est qu'on doit poistre les poures qui la doivent menger, et doit fuir de la fremière ou desert non habitable. C'est que homme doit fuir le monde; et ainsi jettera sa char, c'est l'ame qui gettera le corps hors d'avecques soy et que en expurgatoire, c'est à dire en vie pardurable, et sera joesne de trente deux ans. Ainsi vous ay monstré comment homme doit prendre exemple et doctrine à la propriété du cerf.

Comment arc fu trouvé, et le nom de cellui qui le trouva.



Il est contenu ou livre d'archerie comment le roy Modus dist à ses aprentis : que arc estoit un baston et ung instrument tant pour soy deliter et deduire comme pour le prouffit de la deffence de son corps; et leur dist que le premier homme qui trouva arc ot nom Sermodus, lequel ot un fils qui ot nom Carquin, qui fut le meilleur archer qui onques fust. Et tant ama l'art et le mestier de traire qu'il en sceut l'art et la manière, tant par l'aprinse et introduction de son père, qui de Modus l'avoit aprins, comme par la doctrine de Modus qu'il ot oye. Et fut ferme de la main tant que à chascun trait il ostoit une pomme d'un bougon de sus le bout d'un baston, de trente affours loing. Et ainsi comme dit Modus, Carquin n'avoit que huit ans quant Sermodus son père lui fist ung arc et lui enseigna tout l'art en la manière de traire, ainsi comme l'avoit retenu de la doctrine Modus. Mais les deduis que on puet avoir du mestier d'arcerie ne lui furent mie monstrés. Si dirons comment Sermodus enseigna son filz du mestier d'arcerie.

Les enseignemens du mestier d'arcerie.



Premièrement il enseigna du mestier d'arcerie neuf choses à son filz. La première fu que la corde de son arc fust de soye verde ou autre, pour trois causes : La première que la soye est si forte qu'elle dure plus sans rompre, qu'elle ne fait de nulle autre chose. L'autre cause est, quand elle est bien assemblée, elle est si singlant, qu'elle envoye une sayette ou bougon plus loing, et si donne greigneur cop

que nulle autre corde ne fait. La tierce cause, on la puet faire si gresle comme on veult. Le second enseignement d'arcerie est que se on veult traire droit, et que la flesche ou bougon voise bien droit, où on le veult traire, garde quant tu metteras ta sayette ou bougon en ton arc, qu'elle soit mise en telle manière, que les pennons de ta sayette queurent de plat contre l'arc, quant tu tireras : que se l'un des pennons seroit contre l'arc, pourtant qu'il y feroit boche, elle n'yroit mie droit. Le tiers enseignement d'arcerie est qu'on doit traire à trois dois, et doit on tenir la coche de la sayette entre le doit qui est emprez le paulz, et l'autre doit d'emprèz. Le quart enseignement d'arcerie est, que se le fer qui est en la sayette est légier, que les pennons d'icelle soient bas taillés, et plus cours; et s'il est pesant, ilz doyvent estre plus hauts et plus longs. Le quinct est, que tu dois ferrer ta sayette en telle manière, que le burdel du fer responde et soit endroit la coche de la sayette. Le sixiesme est, que la sayette de quoy tu tireras doit avoir dix poignés de long, depuis la coche de la sayette jusques aux barbeaux du fer d'icelle. La septiesme est, que arc de droicte moison doit avoir de long, entre la coche du bout d'en haut, jusques à celle du bout d'en bas, vingt deux poignés estroitement. Le huitiesme est, que quant ton arc sera tendu, qu'il ait entre l'arc et la corde plaine paume, et deux dois eschardement. Le neufiesme enseignement est, que tu dois tendre ton arc à la main destre, et le tenir en la main senestre. Ce sont les enseignemens que Sermodus aprint à Carquin, son fils. Si vous dirons comment Modus enseigna Carquin et ses autres aprentis, des déduiz qui sont au mestier d'arcerie, de quoi Modus faict sept cappitres en son livre : Le premier, si est de faire le buisson aux arcs. Le deuxiesme,

de traire entour. Le tiers, de traire à veue. Le quart, de traire à aguet. Le cinquiesme, de traire au seulg. Le sixiesme, de traire aux feux à la revenue des champs. Le septiesme, de traire aux lièvres aux casses.



Comme on fait faire les buissons aux arcs de chiens pour les brisier.



L'aprentis demande comme on doit faire les buissons aux arcs. Modus respond : On fait les buissons aux arcs en deux manières. L'une si est aux chiens. L'autre se fait aux gens à amener, et se fait en ceste manière : Quant on veut faire un buisson où on cuide que bestes demeurent, on regarde de quelle part le vent vient, puis doyvent aler les archers au dessoubz du vent, pour eux affuster. Et si le pays où ilz se doivent affuster est de clère fustaye, ilz doivent estre affustés plus loing les uns des autres, qu'ilz ne doivent quant ilz s'affustent en pays couvert; et doivent

aler chiens à deffences, à ameneurs ensemble; et doit aler de devant, à cheval, celuy qui doit assoir les archers et deffences; et doit clorre et tailler le buisson, en la manière qu'autrefois vous ay dict, à faire les buissons pour les noires bestes. Et ainsi comme on faict les hayes du laz, on doit faire haye d'archers. Et est très bon de faire tousjours crocher les archers au bout: et ainsi comme autrefois avons dict. Quant on commence à faire les buissons, on doit tousjours commencer au dessoubz du vent. Et quant les archers et deffences seront assis, et le buisson sera clos, on doit laisser au buisson deux chiens ou trois, selon ce que le buisson est grant. Et doivent ceux qui sont ès deffences parler les uns aux autres et faire noise, affin que les bestes ne passent parmy eux. Et si les bestes viennent aux archers, celuy à qui la beste vendra doit estre de ceste contenance: Il doit mettre son arc au long de soy, et la main de quoy il tient la corde de son arc, il la doit tenir devant son visage, en tenant la corde, et doit avoir les espaules serrées contre son fust. Et se la beste vient tost sans giet, il doit tout en paix ses bras eslonger, et doit commencer à tirer son arc doucement, et qu'il soit tout tiré, avant que la beste soit endroict luy. Et doit estre son arc si aisé et si doux, qu'il se puisse tenir entisé longuement, et convoyer la beste, tant qu'elle soit un peu outre luy, en asseant sa main, et tenant son corps le plus droict et serré contre son fust comme pourra. Et si doit tirer la corde de l'arc droict à son oreille dextre. Et doit tirer sa sayette jusques au fer, et doit aussi un peu tenir son arc devant, et essayer sa main et laisser aler; et si la beste vient à toy bien tost, et qu'elle soit un peu loing de toy, tu dois traire un peu au devant ainsi comme aux espaules; mais puisqu'une beste vient près, tu dois assoir ta main em-

my le costé, au derrière des espaules. Si te diray les causes pourquoy tu dois laisser passer la beste, qui vient à fust, avant que tu trayes. Et quant elle vient tost et de loing, pourquoy tu dois traire au devant. Tu dois sçavoir que si la beste vient à fust, endroit toy et tu trayes, c'est mal fait, et contre l'art d'arcerie, pour quatre causes : La première est que se tu fiers la beste de travers, elle ne mourra mie si tost, comme celle qui sera ferue en poursuyvant. La seconde, elle fera un saut endroit toy, pource qu'elle te verra, pourquoy tu pourras faillir. La tierce, la beste qui vient tost à fust, est sitost passée, si elle ne vient bien près, qu'il advient souvent faute de la férir. La quarte, celle qui vient de loing, est souvent faillie à estre ferue, qui ne la prent au devant; pour celle cause va tost, et puet estre passée avant que la sayette vienne à elle, qui ne la prent au devant. Or t'ai je dict les causes pourquoy on doit traire à la beste qui vient à fust, en poursuyvant ou au devant. Et se la beste à quoy il trait est ferue, il doit huer un long mot, pour avoir le braquet qui sieut le sang qui est demouré, ou les chiens qui sont demourez qui n'ont pas brisié le buisson. Et si la beste est bien ferue, et il voit qu'elle soit ferue pour tost mourir, il ne doit nul mot sonner tant que le buisson soit brisé. Et s'il est brisé, il doit huer pour avoir le braquet, et doit suyvre du braquet; et si elle est ferue en telle manière que brefve mort ne doive ensuyvre, on doit laisser aler les chiens qui sont des arcz, avecques l'homme de cheval qui les archers avoit affustés, lequel doit ferir des esperons après. Si devyserons comme on peut sçavoir par le sang de la beste ferue, s'elle est frappée pour tantost mourir ou non. Si tu vois le sang gros, rouge et espès, et un peu escumeux, c'est signe qu'elle est ferue en bon lieu pour tost

mourir. Si le sang est cler, et qu'il fasse un peu de boullon sans escume, c'est signe qu'elle est frappée es os, ou en lieu qu'elle ne doit mie mourir. Item se la beste est ferue en la bouze, c'est en la pance, il saigne peu et vient avecques le sang de l'herbe et de la viande, que la beste aura viandée. Et quant elle est ferue en tel lieu, on la doit laisser reposer grand temps avant qu'on suyve du braquet, pour deux causes : La première est pource qu'elle ne s'eslongne pas tant. La seconde que là où elle a esté refroidie elle demeure et se laisse cheoir. Et adoncques se tu suis du braquet et elle ressault, laisse aler deux saiges chiens après, et ils la prendront à bon déduit. Si te deviserons les lieux où les bestes sont ferues pour tost mourir, ou pour loing fuir. Si elle est ferue parmy les longes, elle est morte en l'heure. Si elle est ferue en l'eschine, entre deux joinctes, elle chiet sans mourir. Si elle est ferue parmy les gros costés, en alant droit aux espaules, elle sera morte brèvement; et si le coup se trait à aler au derrière, longuement fuyra, et si elle est ferue haut au derrière des espaules, c'est un endroict qui est appelé le ratelier, point ne morra. Et se la beste sauvaige est ferue au derrière des espaules bas, endroict le costé, mort soudaine ensuit. Si elle est ferue au milieu du col, c'est sans mourir; si elle est frappée entre le col et l'espaule coutrement, mort breve s'ensuit. Si elle est ferue à trois dois des espaules, au travers du col, c'est parmy les autoires, mort tantost s'ensuit. Et se elle est ferue parmy le hance, point ne muert. Et se elle est ferue parmy le gros os des fesses, point ne muert. Si elle est ferue parmy le plat des cuisses, par les brons ou brayons, morte est. Si elle est ferue entre deux cuisses bien près du cul, morte est. Et si elle est ferue parmy la gorge, et au travers, et couppé le jargel, morra bien tost.

Comment on fait les buissons aux arcs sans chiens.

ous avons devisé comment on brise les buissons qu'on fait aux arcs par chiens. Si vous deviserons comment il est fait aux gens sans chiens. Quant les archers sont affustés, ainsi que nous avons dict, celuy qui afuste doit assoir les ameneurs à travers le buisson, et les doit faire crocher aux deux boutz, et les doit assoir dru au ject d'un palet, et doivent venir droit aux archers, siflant et parlant les uns aux autres. Et ceux qui sont ès boutz qui sont crochés, doivent faire noise, et eux haster plus que les autres. Et s'il y a beste ferue, il doit siévir du braquet comme nous avons dit, car il est nécessaire d'avoir tousjours un chien bien affaitié pour siévir du sang, lequel est nommé braquet. Et encores vous dirons autres choses nécessaires pour le mestier. Premièrement tu dois sçavoir que arc de quoy archer doit traire à fust, doit estre plus doux et moins fort que celuy de quoy on trait à veue, pour trois causes : La première est que, se l'arc est trop fort, il se convient ployer pour le tirer; si se faict eslongner de son fust, et ainsi porroit on estre veu de la beste qui vient au fust. Secondement, il ne porroit longuement tenir son entois, si l'arc estoit trop fort. La tierce cause est qu'il ne puet assoir sa main, ne tenir ferme, si l'arc est trop fort. Ce sont les causes pourquoy tous archers qui trayent à fust doivent estre maistres de leur arc. Encores y a autres choses qui appartiennent à un bon archer. Archer ne doit estre sans lime, et doit tousjours faire agus les fers de ses sayettes, de quoy il tray, bien trenchans et bien affilés. L'archer doit tousjours avoir une corde à arc en sa bourse, ou deux, et si doit estre

vestu de verd, ou de couleur qui ressemble au bois. Et si doit avoir un bon braquet, bien sage et bien affaitié, tellement que si la beste estanche, que le braquet soit creu de sa sieutte.



Comment on met les bestes au tour pour traire aux archers.

Le second rappitre d'arcerie est comment on met les bestes au tour en deux manières : L'une si est à affuster les archers quant on treuve les bestes au couvert du cheval, l'autre manière, au couvert d'une charette ; si vous dirons la manière comment. Quant les archers vont au bois, pour trouver les bestes, ilz ne doivent mener que deux chevaux au plus ; la cause est que quant il y a grant foison de chevaux, les bestes attendent maisement ; et doivent aler tous ensemble, et celui scet la manière de mettre les bestes au tour doit les mener et aler devant ; et ilz doivent aler tous ensemble

au couvert de son cheval. Et doivent la beste querre en la haute forest, et ès clères fustayes, et doivent aler le petit pas. Et s'ilz treuvent les bestes, ilz ne les doivent trop approcher, fors qu'ilz les puissent tousjours voir, si le pays est cler. Et doivent aler les deux chevaux l'un devant l'autre, bien près à près. Et les archers doivent tous aler au couvert des deux chevaux, et doivent ainsi aler tous ensemble, les arcs tendus assez loing des bestes, tant qu'ilz soyent au dessoubz du vent des bestes. Et quant ilz seront bien apoint, ilz doivent chacun mettre sa sayette en la corde de son arc, et celuy qui est à cheval, qui les affuste, doit dire auquel il veult, qu'il demeure, et luy doit montrer son fust, et il doit demourer à son fust, au couvert des autres, et doit mettre son arc à loing de luy. Et doit mettre la main de quoy il tient la coche de sa sayette devant son visage, bien près, en tenant tousjours sa sayette en la corde de l'arc. Et doit avoir l'ueil droit aux bestes, de telle contenance doivent tous estre à leurs fusts. Et celuy qui est à cheval, qui les affuste, doit aler entour les bestes, assez loing, et les doit ainsi affuster, assez près, ainsi comme un gect de palet : et où les archers fauldront, on doit assoir les autres qui n'ont nulz arcs, au cas que les archers ne seroyent assis tout entour les bestes. Mais ilz doivent estre assis plus au descouvert, et plus apparemment que les archers qui là seront. Et quant ilz sont mys autour, celuy qui est à cheval, qui les assiet, doit retourner le chemin qu'il est venu en approchant les bestes; et quant ilz sont entre luy et les archers, il les doit approcher de si près qu'il les boute sur les archers ; et ceulx qui n'ont nulz arcs, se doivent montrer et toussir, affin que les bestes voisent aux archers; et s'ilz fièrent une beste, ilz la doivent suyvre du braquet, ainsi comme nous avons

dit. L'autre manière comment on met les bestes au tour en la charette se fait ainsi : On prent unes roes d'une charette, neuves, et sont mises en une menoise, c'est à dire en deux limons, et qu'elles soient en esseul estroit, affin qu'elles brayent ; car au bruit de la charette nissent volentiers les bestes. Et si est une chose qu'on puisse mener, de quoy les bestes s'effroyent moins, pource qu'ilz les voyent aler et venir au bois; et faut que la charette soit bien enfaillolée de brances verdes, affin que les archers s'affustent mieux ou couvert de la charette. Ceste manière de mettre les bestes au tour est meilleure que l'autre, mais que ce soit en pays où on puisse mener charette.

Cy devise de la manière de traire à veue, soit à pié ou à cheval.



'aprentis demande comment le tiers cappitre d'arcerie se fait. Modus respond : Le tiers cappitre d'arcerie si est de traire à veue, et se faict en deux manières. L'une si est de traire à pié, l'autre est de traire à cheval. Celle qui se faict à traire à pié se faict en ceste manière : Il faut querre les bestes à pié par la forest, l'arc en sa main, les sayettes à son costé. Et faut que l'arc, de quoy on trait à veue à pié, soit plus fort que celuy de quoy on trait à fust ne à cheval, pour trois causes : La première est qu'il faut traire de plus loing, pourquoy il faut traire de plus fort arc. La seconde pource que quant l'arc est fort, il faut estendre les bras, et baisser le corps, et soy plunger en son arc, et ce ne fait on mie à son fust. La tierce, il ne faut mie tenir arc en tais, ainsi comme à fust ; et si l'on treuve les bestes, il faut tendre son arc, et mettre sa

sayette en la corde, et les aprochier de plus près qu'on puet, et si on voit qu'on soyt à point, l'on doit traire et tirer son arc fort droit à l'oreille, jusque au fer de la sayette, et soy plungier en son arc, et assoir sa main et laisser aler. Et se la beste est férue, l'archer doit getter ses brisées, et doit aler querre le braquet en certain lieu où il le doit avoir laissé. Encore y a une autre manière de traire à pié, qui est meilleure et plus convenable de tous ceux de quoy nous avons parlé, et de quoy les bestes s'effroyent moins. Quant aucun qui scet la manière de tourner les bestes et les aprochier sagement, est à cheval, et l'archer va après luy, et se tient bien près de la queue du cheval; quant il voit qu'il est bien à point de traire, et qu'il a la coste de la beste à quoy il veut tirer, il se doit arrester, et traire, et celuy de cheval doit tousjours aler; et par ceste manière attendent mieulx les bestes goust, c'est à dire le trait, pour cause qu'ilz musent au cheval, et attendent trop mieulx le cheval qu'ilz ne font homme à pié, sans cheval. L'autre manière de traire à veue à cheval se fait en ceste manière : L'archer doit estre à cheval, et avoir cheval paisible, et qui s'arreste quant on veult, sans soy remuer, et doit l'archer querre les bestes tout seul à cheval, et s'il les treuve, il doit tendre son arc, lequel doit estre plus foible et plus aisé que celuy de quoy on trait à pié, et doit mettre sa sayette en la corde de l'arc, et doit porter l'arc et sa sayette qui est en corde à la senestre main, et gouverner son cheval à la dextre main, et doit aler entour les bestes le grand pas de son cheval, et les doit au premier tourner d'assez loing. Et si on voit que les bestes ayent les testes levées, c'est signe qu'ilz ne soyent mie bien asseurées, pourquoy on ne les doit mie trop aprochier, tant qu'on voye qu'elles mettent les testes bas. Et adoncques

les doit on bien aprocher en tournoyant tout bellement. Et quant on voit qu'on est à point, et qu'on a le costé de la beste à descouvert, et assez pour traire à la dicte beste, adoncques on doit arrester son cheval, et tirer son arc en telle manière, que l'on tire par derrière soy, non pas à travers, ne devant soy, en s'appuyant sur son estrier senestre, lequel doit estre un peu plus court que l'autre. Et doit tirer bien fort, jusques au fer de la sayette, en essayant sa main au lieu où il veut férir la beste. Et doit tenir ung peu son entois en essayant sa main. Et s'il fiert la beste, il doit aler querre le braquet, ou laisser courre deux saiges chiens, qui mieulx la desconfiront, si elle est mauvaisement férue.

Comment on doit traire à aguet, et par quelle manière.



L'aprentis demande comme il faut traire à aguet, qui est le quart cappitre d'arcerie. Modus respond : On puet traire à aguet en toutes saisons, en pays où il y a foison de bestes doulces. Mais le temps où l'on puet mieulx traire à cerfz à aguet est depuis la my aoust jusques à la my septembre, pour deux causes. La première est : car au mois de juing et de juillet, qu'ilz sont en cuer de saison, ilz s'embuchent si matin qu'à grand peine les puet on veoir à l'oeil. L'autre cause est qu'après la my aoust les cerfz musent et quièrent les biches, et hurlent tellement les ungs aux autres, qu'ilz sont ouys de bien loing, et par celle cause se encusent. Le temps qui est plus convenable à traire à aguet, c'est quant il vente fort, et le temps est trouble, er souple, et moyte, pour deux causes. La première est pource que bestes sont volentiers sus piedz

par le temps moyte. La seconde, ilz ne voyent si tost l'archer qui va traire à aguet, pour le vent, qui est grand. Item l'archer qui veut traire à aguet doit querre les bestes bien matin, ou à la relevée, à l'heure que les bestes sont relevées, et doit aler seul, son arc en sa main, et doit aler contre le vent, de voye en voye, tout bellement, et doit aler les sentiers couvers, parmy le fors, où il cuide mieulx treuver les bestes. Et s'il veoit cerf, ou beste à quoy il vueille traire, garde soy bien que beste ne le voye; car s'elle le voit, son faict est rompu. Si la doit aprocher en ceste manière : on se doit couvrir, c'est qu'on se mette derrière ung buisson, et tendre son arc, et empoigner la sayette de quoy on veult traire avecques son arc, et soy mettre à genoulx; quant les bouffées de vent viennent, on se doit soudre, et prendre garde si la beste viande, et si elle viande, on la doit avecques la bouffée de vent aprocher, et se doit on traisner et cacher contre terre, et avoir tousjours l'ueil à la beste qu'on poursuit, et se doit on tousjours tenir au dessoubz du vent, et doit avoir en la bouche un petit fueillet verd, pour couvrir son visage, et ainsi doit aprocher la beste qu'il veut traire à aguet; et se ce sont deux cerfz qui hurlent ensemble, tu les dois aprocher, tandis comme ilz se combatront ensemble. Et advient aucunefois qu'on les porroit aprocher pour cause de leur meslée, tellement qu'on en porroit bien tuer ung d'un glaive. Et quant on est si près, et qu'on ne devroit mie faillir, et si doit on tout bellement lever au couvert du buisson et traire. Si aucunefois advient qu'on est si près, qu'il convient traire à un genoul, et pource doit estre l'arc de quoy on trait à aguet, foible et court, et si doit on estre vestu de la couleur du bois. Autre manière y a de traire à aguet : Qui treuve cerfz, ou autres bestes ès haultes fustayes clères, où on ne se puisse

couvrir nullement, qu'on ne soit veu des bestes de bien loing, vous dirons comment on puet approcher les cerfz en telle manière qu'on puet traire de bien près. Qu'on prengne toille à telle quantité qu'on puisse peindre dessus une biche; et puis que la toille soit tendue à bastons, ainsi comme un cheval à pertris, et celuy qui le doit porter et qui doit traire, doit estre au dessoubz du vent. Et la doit porter tout bellement le petit pas, en soy arrestant, et doit avoir l'ueil aux bestes, et regarder par les oeulliers qui sont fais comme en un cheval à pertris. Et s'il voit que les bestes ayent les testes levées, il se doit arrester tout coi, tant qu'il voye qu'elles soyent hors d'effroy, puis doit aprocher tout bellement, tant qu'elles puent bien apercevoir que ce n'est mie beste vive. Adoncques se doit mettre à couvert de gros arbres, et aprocher d'arbre en arbre au couvers de sa toille, tant qu'il soit si près qu'il voit, et puisse traire; et adoncques doit appuyer sa toille, si qu'elle se tienne droicte, sans estre tenue, et se doit lever tout bellement, et traire par dessoubz sa toille. Or retien les manières que je t'ai monstrées de traire à aguet, pour lesquelles on puet avoir de bons déduiz, qui est en bon pays de bestes.



Comment on trait au seulg à aguet.

'aprentis demande quel est le déduit en arcerie de traire au seulg. Modus respond : Traire au seulg, qui est le quinct cappitre d'arcerie, le meilleur déduit est qu'un archer puisse avoir. La saison où l'on doit traire au seulg est depuis la my octobre jusques à la fin de novembre. Et en ce temps, qui scet ung pays ou ung seulg où les bestes noires demeurent (c'est à entendre une mare où il y ait eaue et boe), car les bestes noires, quant elles viennent de mengier, vont à ces mares pour boire, et pour elles souiller, et touiller en la boe. Et si on treuve ung seulg bien hanté des bestes, et que le pays et le buisson en soit bien garny, l'on doit faire son fust sur le seulg, en ceste manière. Regarde ung arbre ou ung buisson droictement sus le seulg, au plus près que tu porras, et que tu mettes le seulg entre

ton fust et la partie dont les bestes viennent des mengues, puis preng quatre fourches, ainsi comme ung siège en quoy tu te puisses ester, et qu'il soit de deux piés de hault. Si te diray la cause pourquoy il est faict, et pourquoy il doit estre si hault. Tien fermement que se les bestes noires sont près de toy, soit aval le vent, ou contre le vent, ja n'aront le vent de toy, puisque tu seras deux piedz de haut sus terre; mais s'ilz sont loing de ton fust, si tu n'avois bon vent au venir, elles aroyent le vent de toy; garde donc que le vent viengne devers les mengues, quant tu yras à ton fust. Et aussi dois prendre garde que la lune t'esclere deux heures devant le jour que tu dois estre à ton fust. Et aussi dois prendre garde que la lune soit belle et clère, le temps bien espuré, affin que tu voyes bien cler entour toy. Les choses dessus dictes gardées, va à ton fust que tu as faict au seulg, et monte hault sur le siège, ton arc en ta main, et une bonne glenne de sayettes bien affilées, et que ton arc soit tendu, et la sayette en coche, et garde et guette entour toy, et lors tu auras très bon déduit; car toutes manières de bestes passent volentiers par devant le seulg, qui est bien hanté; si tireras de si près comme tu voudras, en espécial aux bestes noires qui entreront au seulg, et se touilleront devant toy.

Cy devise de la manière de traire à la revenue des champs pour les rouges bestes.



'aprentis demande quel est le déduit de traire à aguet à la revenue. A ce respond le roy Modus, et dist que c'est une manière d'arcerie qui se faict par nuict à la lune, ainsi comme

traire au sueil, et est le sixiesme cappitre d'arcerie. Si vous diray comment il se fait. Le temps où il se fait mieulx, c'est au moys d'abril et de may, que les bestes viandent aux champs. Si doit on prendre garde où les bestes relièvent aux champs, et par où elles reviennent au bois, par aucun destroict, comme une anglée, et que accoustumément ruennent par ung pays, adoncques y faict bon. Si te dirons comment on faict les fustz. On regarde les bresches où les bestes puent mieulx passer, et faict on son fust au costé de la bresche, et est la bresche laissée à senestre, et descombre-l'on son fust au costé de la bresche, et est la bresche laissiée à senestre; et descombre on son fust par hault et par bas, que son arc n'y acroche. Et s'il est trop descouvert, l'on doit mettre devant soy une branche pour soy couvrir, et doit on faire tant de fust comme on a d'archers. Et quant les fustz sont fais, se le vent est bon et qu'il viengne des champs droit aux bois, et que la lune roye bien cler, adoncques dois venir aux fustz, toy et tes compaignons, deux heures ou trois devant le jour, et n'alez mie à vos fustz près des champs, où les bestes doivent estre relevées. Mais alés parmy les bois, si loin des champs que les bestes n'ayent point d'effroy, et vous affustés si en paix comme vous porrez qu'ilz ne vous oyent. Et vous tenez là, les arcs tendus bien coyement, et vous verrez les bestes venir droit à vous le petit pas, et trayez de si près comme vous porrez. En ceste manière fault faire à revenir d'une basse taille, et fault que la lune roye bien cler. En ceste manière d'arcerie puet on tuer moult de bestes, et avoir bon déduit.



Cy devise de la manière de traire aux lièvres aux casses.

L'aprentis demande quel déduit c'est en arcerie que de traire aux casses. Modus respond, et dit que traire aux casses est bon déduit, qui est en bon pays de lièvres. Si vous diray comment, et par quelle manière on le faict : La saison où l'on trait aux casses est au mois d'avril, que les lièvres relièvent ès blés, de haute heure, pource que les blés sont si hautz qu'ilz se peuvent bien couvrir dedens. Celuy qui le veult traire, le doit quérir à cheval, son arc en sa main, et doit avoir de costé de luy un valet à pié, qui maine un levrier ou deux, au costé de luy. Et ainsi doit quérir et chercher dedens les blez, et s'il voit le lièvre, il doit mettre ses levriers par devers le lièvre, afin que le lièvre ne le puisse voir : Et adoncques, quant il les voit, il se tapist ou blé, et luy est advis qu'il est bien

muchié. Adoncques alez tout bellement entour, en tenant à la senestre part vostre arc tendu, et la sayette en corde : et quant vous venrez près de luy, faites les aux lebriers passer oultre, et approchez, en tirant vostre arc, sans arrester vostre cheval. Et sachez que, puisqu'il aura veu les lebriers, il attendra le trait d'aussi près comme on vouldra. L'arc de quoy on doit traire ne doit estre long, ne fort. Et qui traire ne scet à cheval, il puet bien traire à pié, qu'il voise toudis bien près du cheval, et si puet bien arrester pour traire. Mais qu'il voise toudis bien près du cheval, tant qu'il vueille traire. Et sachiez que c'est bien plaisant déduit, en pays où il y a foison de lièvres.

Mes aprentis, qui estes puissans de faire et maintenir les déduis que je vous ay monstrés, veullez retenir et entendre la doctrine que moy et Racio vous avons baillée, tant en paroles comme en faict, c'est assavoir de dix bestes de quoy les cincq sont doulces et les autres cincq bestes puans, sur lesquelles Racio vous donra aucune doctrine en espécial, et si vous la donra en général; et pourquoy les unes sont appelées doulces et les autres puans. Et je entendray à monstrer à mes petis poures aprentis aucuns déduis à peu de coust, qu'ilz puent bien avoir et maintenir.

Cy devise comment les cinq bestes doulces sont appropriées aux preudommes du temps passé.



L'aprentis demande à la Royne quelles sont les moralitez et figures qui puent estre trouvées et figurées ès dix bestes dont le roy Modus nous a démonstré toute la vénerie, et

comment on les prent et chace à force de chiens. Ad ce respond la royne Racio et dist : En ces dix bestes en a cincq qui sont appelées doulces, et cincq qui sont nommées puans. Les bestes doulces sont : le cerf, la biche, le dain, le chevreul et le lièvre. Et sont appelées doulces pour trois causes : la première si est que d'elles ne vient nulle maulvaise senteur; la seconde, elles ont poil de couleur amiable, lequel est blond ou fauve; la tierce cause, ce ne sont mie bestes mordans comme les autres cincq, car elles n'ont nulz dens dessus; et pour ces raisons puent bien estre nommées bestes doulces, pour lesquelles on puet monstrer aucunes moralitez et figures, à l'exemple de bonnes gens ou temps de paix. Si vous dirons comment. Vous avez oy ailleurs en ce livre les propriétez qui sont ou cerf, de quoy les dix brances qu'il a sur son chief lui furent données de Dieu pour lui deffendre de trois ennemis, c'est de gens, de chiens et de leus. Et ces dix brances représentent les dix commandemens de la loy que Jésus-Crist donna à homme pour soy deffendre de trois ennemis, c'est de la char, du deable et du monde; entre lesquels commandemens Dieu se démonstra crucéfié sur la teste du cerf à Saint Eustace, lequel se converti pour mirer en ce miroir que vous véez cy.



Le premier commandement
Est d'amer Dieu parfaittement.

Et si honneure père et mère,
Que ton âme ne le compère.

Et si ne fais rien à aultrui,
Que tu ne presisses pour ty.

Tu ne ferois pas que sage
De portet nul faulx tesmongnage.

Grant folie fait de certain
Qui jure le nom de Dieu en vain.

Garde toy de prendre l'aultrui
S'il n'est loyalment desservi.

Cellui doit bien estre marry
Qui tault la femme au mari.

Homicide ne feras mie ;
Ton âme en perderoit la vie.

Aux grant festes Dieu servira
Et du labour riens ne feras.

Garde que des biens de l'église
Ne soustraye rien en nulle guise.

Si puet bien estre ceste beste appropriée à gens d'église ; car les dix bois qui sont ès mains des prestres représentent les dix commandemens, entre lesquelz nostre Seigneur Jésus-Crist est veus ; et regardes hault sur leur teste Dieu, quel miroir en quoy nostre foy et nostre loy deppend. Et pour ce estoient les gens d'église anciennement miroir du monde, tant pour les bonnes oeuvres qui estoient veues en eulx, comme par les dignes paroles de quoy ils consacrent et font le vray miroir, c'est le précieux corps nostre Seigneur Jésus-Crist. Ce fut

grant noblesse que Dieu donna à homme, quant il voult que par sa parole le pain fust converti en char et le vin en sang, de quoy nostre créateur est consacré, qu'il nous monstre entre ses mains. Et de ceste noblesse souvenoit bien aux bons preudommes du bon temps, qui se tenoient nettement et chastement, et gardoient les commandemens de Dieu et les avoient en teste, tant clers comme lays, tellement que Dieu estoit entre eulx toudis aussy comme le vées entre les cornes du cerf enclos des commandemens. Encore a le cerf autre propriété, car il vit plus longuement que nulle autre beste; et l'autre cause si est pour ce qu'il se rajoesnit quant il est bien viel, comme j'ay avant monstré; et aussy faisoient les bons preudhommes de lors, et vivoient plus longuement que ceulx du temps présent, et alongeoient leurs vies, car par leurs bonnes vie et oeuvres qu'ilz faisoient, ilz aloient en vie pardurable. Item le cerf et les autres bestes doulces ont de leur condicion et nature, c'est les testes hault levées. Aussi avoient les gens de lors. Ilz avoient les testes levées, le cuer et le penser hault au créateur, et ostoient leur affection des choses terriennes. Or vous avons monstré comment le cerf est figure et exemple des gens d'église, et comment, ou bon temps, ilz gardoient les commandemens de Dieu. Si vous dirons l'estat des nobles qui en ce temps régnoient. Le dain et le chevreul sont deux bestes qui ont cornes, et icelles représentent tousjours couronnes. Pourquoy je puis approprier ces deux bestes aux empereurs, aux roys et à tout le noble estat, et icelluy estat est la casse qui soustient la lunette du miroir. Icelle lunette est nostre foy qui est soustenue de l'estat noble; car qui vouldroit corrompre nostre foy, l'estat noble se doit exposer à morir pour la garder et soustenir. Et ainsi faisoient les nobles du bon temps,

et estoit par eulx justice gardée, et corrigoient les gens qui disoient fables de Dieu, et soustenoient les gens de bonne vie, et héoient les folles contenances et les mauvais estats, et pour ce estoient appelez chevaliers de l'église, et ceulx gardoient bien les commandemens de Dieu. Or véons de deux autres bestes qui sont de la compaignie du cerf : c'est la biche et le lièvre. Le nom de biche est nom de chose simple et de petit sens. Le lièvre est une beste qui volentiers est aux champs, et y demeure et gist. Ces deux bestes puent bien estre figurées et exemplées aux trois estats. Ce sont les gens de labeur, qui labeurent ce de quoy les autres vivent. Les preudommes qui estoient ou bon temps estoient gens loyaulx, sans malice, et créoient Dieu pleinement si comme il leur estoit dict, et ne mettoient leurs plaisances à faire sorceries ne carneries.

Des cinq bestes puans, et les figures qui sont à présent au monde.

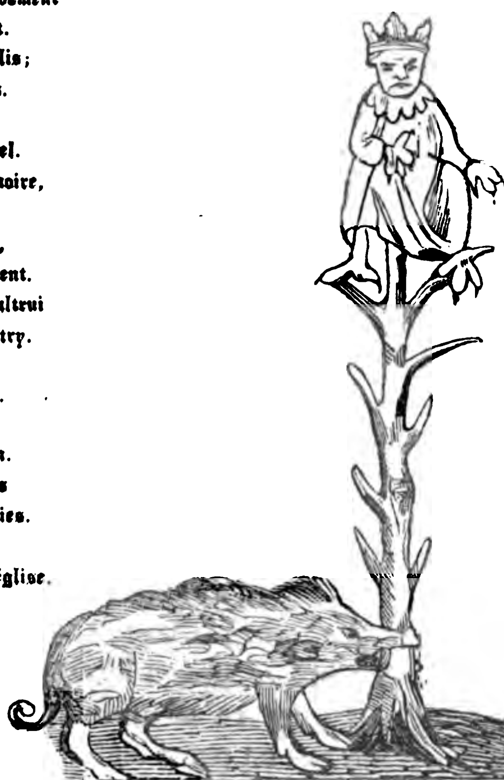


r vous dirons des autres cinq bestes qui sont dictes puans, et sont ainsi nommées pour la senteur qui vient d'elles, qui est forte et puant; lesquelles ont condicions semblans aux gens qui ores sont en ce monde. Si vous dirons premièrement les propriétez du sanglier; car aussi comme le cerf est greigneur des bestes doulces, aussi est le sanglier greigneur des bestes puans. Lequel a dix propriétez qui représentent les dix commandemens de la loy Ante-Crist, laquelle loy il commande estre gardée à ceulx qui veulent user de sa doctrine, et par ces commandemens, se ilz sont bien gardez, seront ilz hors de foy, d'espérance

et d'amour pour évader aux biens qui puent ensuir de la grace du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Lesquels commandemens yssent de la gueule Ante-Crist, si comme il appert par figure, pour ce que ces condicions figurent ceulx qui tiennent la loy Ante-Crist.

Ce sont les dix commandemens Ante-Crist.

C'est mon premier commandement
Qu'on maugrie Dieu souvent.
Fais à ton corps tous ses délis;
Il n'est point d'autre paradis.
Visitte souvent mon hostel,
C'est la taverne et le bordel.
Si tu veulx estre en mon mémoire,
Si t'affule de vaine gloire.
Desprise du tout poures gens,
Et n'ayme riens qu'or et argent.
Se tu n'as du tien, pren l'aultrui
Sans riens rendre; ainsi l'ottry.
Se ton père te fait ryotte,
Si lui metz sus qu'il rassotte.
En lieu du service divin,
Fault jetter hasart sur le vin.
Par carnes, croix et sorceries
Tes volentés seront acomplies.
Se tu as deffaults mise,
Si t'en prens aux biens de l'église.



Cy après s'ensievent les propriétez du sanglier.

La première propriété qui est ou sanglier est qu'il est noir et héricié. Et aussi puis-je dire que gens qui par

leur pechié perdent lumière espéritueIle, et qui ont fichié leurs cuers ès choses terriennes, sont noirs, héricie3 et hideux, et ténébreux. Et de ceste condicion sont moult de gens qui règnent ou temps présent. Car leurs pensées terriennes occupent les lumières espirituelles. Pourquoy je puis dire que telles gens sont noirs et hérície3 comme le sanglier. La seconde propriété du sanglier est que il est fel et preux, et de ceste condicion sont moult de gens en ce monde où il n'a ne charité ne humilité, ains sont pleins de vices et de péchiés. Et en tel3 accidens sont charité et humilité qui enquerrent tout bien commun. La tierce propriété du sanglier est qu'il est orgueilleux; car il a par son orgueil la mort, car il ne daigne fuir devant les chiens, ains les attend, par quoy il est occis et tué. Et ainsi est-il des gens qui ores sont qui sont si orgueilleux qu'il3 attendent les deables et ne se veulent confesser; et les deables leur queurent sus, qui les mainent et chacent tellement de péchié en péchié qu'il3 sont occis et mors de la mort espérituelle par leur orgueil. La quarte propriété est qu'il est trop bateilleur et queure sus légièrement aux gens, aux chiens et aux chevaulx, quant il est eschauffé, par quoy il chace la mort. Ainsi est-il de plusieurs gens qui ores sont en ce monde, car ils sont si pleins d'ire et si wis de raison, qu'il3 queurent sus les ungs aux autres, veoir pour petite ochoison, par quoy mort ensuit souvent. La quinte propriété du sanglier est qu'il est armé de deux dens en sa gueule, qui sont semblans aux cousteaulx que on porte maintenant, que on nomme dagues, de quoy il fiert et se combat. Et aussi les gens bateilleux qui portent ces cousteaulx de quoy il3 fierent et se combattent légièrement quant il3 partent de la taverne. La sixiesme propriété du sanglier est qu'il a toudis la teste en terre, aussy ont les gens du temps présent, car

ilz ont si le cuer et leurs pensées fichées ès choses terriennes, que du tout ilz oublient les choses espérituelles et ne regrécient ni louent Dieux du bien qui leur viengne. La septiesme propriété du sanglier est que il fuille toudis en terre; aussi font les gens du temps présent, qui toudis fuillent et quierrent les délices terriennes, comme bons vins et bonnes viandes, cointises, délices de char, et cuident qu'il ne soit autre paradis. La huitiesme propriété du sanglier est qu'il se toulle volentiers en la boe; aussy font les gens qui ores sont, car ilz ont eu et receu des biens terriennes et des délices à leur volenté, ilz ne louent ne regrécient cellui dont tout ce leur vient, mais le mettent et emploient ou service Ante-Crist, qui n'est que boe et ordure où ilz se touillent et ventraillent. La neufviesme propriété est que les piés devant et derrière font la pigace, c'est que l'un ortail passe l'autre; telz sont les ortaulx des piés des gens qui ores sont. Car ils font ortaulx de bourre qui passent demi pié les ortaulx, et sont nommées poulennes; c'est la façon des Ante-Crist. Et avec ce ilz font poittrine de coston; et par ce ilz monstrent quant Dieux forma homme qu'il ne le fist mie tel qu'il deust avoir fait, ne lui-meismes quant il prist nostre forme ne sceut-il qu'il fist quant il n'ot poulennes. Ceis gens qui se font d'autre façon que Dieux ne les a fais et formés sont disciples Ante-Crist. La dixiesme propriété du sanglier est que quant il a partout fuillé et mengié et toullié, il se veult reposer. Il fait son lict en terre bien parfons. Ceste propriété si démonstre la fin; car quant homme a esté en ce monde ung peu de temps, et il s'est toullé et ventrillié ès vaines gloires et ès délices de ce monde, il fault que le corps soit mis en terre bien parfont pour soy reposer avec les vers qui les mengeront; et la povre ame yra en la gloire Ante-Crist, ou puis d'enfer. Ce sont deux opposites

que la loy Jésus-Crist et la loy Ante-Crist où nul moyen ne puet estre treuvé; car du tout il fault laissier la loy Ante-Crist qui veult avoir la joye pardurable. Et pour veoir comment ilz sont contraires à la joye pardurable qui vient de Jésus-Crist, est envoyé avec lumière resplendissant de tous désirs accomplissant. Et la joye qui vient de la loy Ante-Crist est de plourer, gémir et crier en ténèbres, en yre, en gémissemens, sans avoir jamais mieulx. En ce monde, en la maison de Jésus-Crist sont fais de beaux miracles. Sa maison est l'église; car ceulx qui goutte ne voyent, s'ilz vont à l'église en bonne dévocion, ilz s'en vont enluminés; et quant ceulx qui n'oyent goutte s'en partent, ilz oyent bien cler et ilz s'en vont tous drois. Ante-Crist fait les miracles en sa maison tout au contraire. Sa maison est la taverne. Et quant ceulx qui voyent bien cler y viennent, ilz s'en partent tous avugles, et quant ceulx qui bien vont en yssent, ilz ne pevent parler. En la taverne sont faictes les meslées; en l'église sont faictes les paix. On va en l'église pour aourer et en la taverne pour mengier. Ceulx qui ont perdu leur sens le recouvrent en l'église; ceulx qui sont de bonne mémoire sont folz et désordonnez au partir de la taverne. Ainsi sont contraires les euvres Jésus-Crist aux euvres Ante-Crist.

Cy devise les propriétez de la truye sauvage pour en faire exemple.



Or vous avons monstré les condicions et propriétez du sanglier qui représentent les dix commandemens Ante-Crist. Si vous dirons les condicions et propriétez des autres quatre bestes. Si commencerons à la truye. La truye a moult

de condicions et de propriétez semblables au sanglier, fors que tant qu'elle est prains, chascun an, de sept pourceaux ou de plus, et naissent communément ou mois de mars. Et quant ilz sont nez, ilz la sièvent de près, et elle les nourrist et allaitte, et se couche à terre pour les faire allaittier; et tant qu'ilz la sièvent, il n'est riens si fol et si mordent comme elle faict. Je entens par ceste truye les gens qui sont en ce temps présent, en ce monde, qui sont prains chascun an de sept pourceaux ou de plus, ce sont les sept péchiés mortelz et de leurs brances, de quoy ilz sont si enflés et si pleins, qu'ilz ne puent aler ès lieux où Dieux est aouré et servy. Et encores sont pis que la truye, qu'elle ne porte que quatre mois ou cinq, et communément li home porte ses péchiés un an; c'est de l'un mars à l'autre; et les met hors au plus près de Pasques qu'il puet, lesquelz péchiés ne le puent laisser pour sa mauvaise accoustumance; ains le sièvent de si près que, quant il se couche à terre, ilz le viennent allaittier; c'est à dire qu'il couche sa pensée et sa volenté ès choses terriennes et mondaines, pourquoy il nourrist en soy tous péchiés et tous vices qui le font aler en la gloire Ante-Crist, c'est ou puis d'enfer.

Cy devise les propriétez du leup pour en faire exemple.



Après vous dirons quelles sont les condicions et propriétez qui sont au leup. La condicion du leup est que de sa nature il destruict les brebis. Je entens par les leus ceulx qui ont les biens de sainte église, qui ont les cures des ames, qui deussent estre pasteurs et ilz sont leus. J'entens des brebis les bonnes gens qui sont soubz eulx en leur gouverne-

ment et qui deurent en leurs parroisses, esquelz il a peu de sens et de raison, pource qu'ilz voyeut en leurs prestres tant de vices, qu'ilz en sont destruis en ames et en corps pour les mauvais exemples qu'ilz voyent en eulx. Et encores pour mieulx monstrer qu'ilz sont mauvais pasteurs et qu'ilz puent bien estre appelez leus, il en y a moult qui preunent la brebis qu'ilz deussent garder, si s'en aydent et la tuent. C'est qu'ilz prennent et tiennent leurs paroissiennes, et les tuent bien quant ilz les tiennent en péchié mortel. Encore ont les leus une autre propriété, car quant ilz ont tousjours erré et tourné pour mal faire, et ilz viennent au vespre, ilz urlent et s'assemblent, et est grant orreur et layde chose et effraiée que les oyr urler, et puis se déportent et vont les ungs d'une part et les autres d'autre. Ainsi font les mauvais pasteurs qui errent toute jour ès lieux dissolus, et laissent leurs brebis, et vont en la taverne; et quant il est vespre, ilz vont en sainte église saoulz et yvres, et s'assemblent, et font une grant urlerie en disant vespres, tellement que chacun se moque d'eulx. Certainement les prélaz responderont de ce qu'ilz mettent leus à garder leurs ouailles en lieu de pasteurs. On ne porroit veoir ne penser plus orrible chose, ne plus mauvaise en ce monde, que de veoir cellui qui est digne entre les autres. Car il puet sacrer et user le corps Jésus-Crist. C'est péril quant le leup tient l'aignel entre ses mains.

Les propriétez du regnard pour exemple.



ous avons parlé du leup et de ses propriétez. Si vous dirons les condicions et propriétez du regnard. Regnard est de petite estature; et a le poil roufs; et a la queue longue et houchue,

et mauvaise physionomie. Or il a le visage grese, ragu, et les yeulx enfocés et perchans, et les orailles petites, droittes et agues; et est décevant et plain de malice sur toutes les autres bestes du monde. Et pour quérir sa vie, fait moult de malices. Il se met ès places où il scet qu'il a greigneur hantise de cornailles et de pies, et là se couche tout plat, et trait la langue, et faict le mort, et tantost que les oyseaulx le voyent, ilz agachent, et cuident qu'il soit mort, et lors s'aprochent de luy pour le mengier. Et quant ilz sont si près qu'il y puet avenir, il en prent une et l'emporte et la mengue. Aussy sont moult de gens en ce monde qui coeuvrent leurs vices ou quièrent leurs vies par moult de decoittes, et vont ès églises où il assemble moult de gens, et en la greigneur presse ilz se laissent cheoir comme s'ilz fussent mors, et trayent la langue, et leur sault l'escume de la gueule, et font à croire qu'ilz sont malades de mal de saint, pour avoir et soustraire l'argent des gens. Celles gens sont larrons à Dieux, qui quièrent leurs vies par telles malices et déceptions. Regnard, de sa nature et condicion, est décevant, plain de malices, engingneux, convoiteux, rapineux, parfait en toutes mauvaisetez. Regnard a par tout le monde traisné sa queue. Ses condicions ont esté et sont si plaisans au monde, que le plus des gens usent de sa doctrine. Je crois qu'il a esté lecteur ès ordres des trois estas; car clers, nobles et gens de labour usent de sa doctrine, je ne dys pas tous, mais les plus. Advocas de court d'église et de court laye sont parfais en la science de regnard, et en lisent tous les jours en ordinaire, et combien que officiers royaulx et cathédraux ayent esté gouvernez par la doctrine regnard, car regnard ne vault onques acheter nul office que une, si comme il vous sera dict ès condicions du loutre.

Cy devise la nature et condicion du loutre, et en fait exemple.

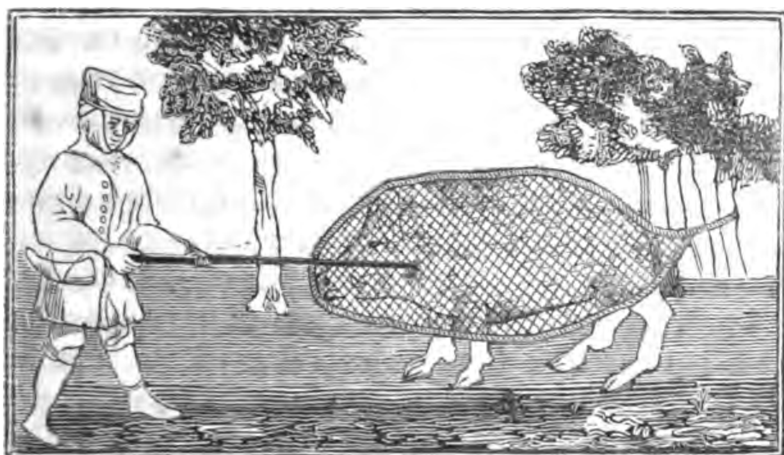


Le loutre est une beste qui se vit de poisson et a le corps ung peu greigneur que le goupil, et est plus gros et plat, et a les jambes courtes, et la queue longue et grosse, et s'agresie en alant vers le bout, et a le poil court et ouni, de couleur noire et encendrée, et de sa condicion et nature il noe entre deux eaues, et pesche les rivières, et prent le poisson. De ceste condicion a moult de gens en ce monde, qui noent entre deux eaues. Ce sont flateurs et flateresses, qui dient mal d'aultruy à leur seigneur quant ilz scevent que leur seigneur les het, et a celluy blasment leur seigneur quant ilz sont aprins. Et telz gens peschent soubz les rives et prennent le poisson : c'est qu'ilz soustrayent les biens de leur seigneur par flater et lober. Encores sont autre manière de gens qui noent entre deux eaues. Ce sont qui ne veulent aydier ne conforter ceulx à qui ilz sont tenus, pour doubte de ceulx qui ont affaire à eulx; ce sont gens de mauvaise condicion. Or vous dirons comment le loutre et le regnard vouloient avoir office royal. Le loutre est moult soubtille beste pour prendre et décevoir le poisson de quoy il se vit; et ses maisons où il demeure sont terriers qui sont aux rives des rivières et des eaues. Si advint ung jour que le regnard aloit selon les rives d'une rivière querre Richart le mulet, à qui il avoit à besongner. Si trouva ung terrier et cuida que ce fust la maison à ung de ses parens; si se bouta dedens et trouva le loutre qui tenoit ung grant poisson. Ha, dit le loutre, regnard, bien vegniez : véez à mengier pour vous et pour moy. En nom Dieux, dit regnard, moy ne mes ancestres ne mengias-

mes onques poisson. Et de quoy vivez vous donc? Je vis, dit regnard, de gélines et poucins, de lapereaux, de connils, de faons de biches, de chevrotins et de toutes manières de bestes et d'oiseaulx que je puis prendre et happer. Comment osez vous prendre le bichot prés sa mère? En nom Dieux, dit le regnard, quant je treuve où la biche a faonné, je vois au dessoubz du vent, et me couche et traisne tant que je viens si près que je puis bien veoir qu'elle n'est avec son faon, et lors je me lance hastivement, si l'estrangle le plus tost que je puis, et le laisse, tant que je vois qu'elle l'a du tout laissié, puis le reviens querre; et ainsy par soubtilles voyes prens-je moult de bestes et d'oiseaulx dont je vis. Ha, dit le loutre, a il en ces bois nul de ces compaignons qui mengue char, qui te nuise? Oyl, fait le regnard; il y est le leup, le taisson, le chat, le matre et le putois. Ces bestes, que je vous ay cy nommées, si vivent de char de ce qu'elles puent prendre et happer. Et toy, fait le regnard, de quel poisson vis-tu? Je me vis, fait le loutre, de lus, de carpes, de bresmes, d'anguilles et de tout poisson d'eaue doulce. Et comment les pues tu prendre, dit regnard? car ilz vont plustost parmy l'eaue que tu ne fays. Vrayement, dit le loutre, quant je veul peschier et prendre le bon poisson, je vois à ung estang bien garny et me metz dedens, et noe parmy à la fleur de l'eaue, et bas l'eaue de ma queue partout, et les poissons fuyent et s'en vont ès rivages. Adonc je m'en vois entre deux eaues noant selon les rives, et quant je treuve le poisson, je le prens bien aisé soubz la rive. Et, aussy comme tu m'as demandé, y a il nulz nuisans qui te nuise, qui mengue et prenne le poisson? Oyl, fait-il. Il y est le rosereul, le cormorant, le hairon, le porche, le gespier et le martinet, qui tous peschent et se vivent de poisson. Quant regnard ot entendu et oy parler le loutre, si luy

dict : Loutre, tu sces bien que j'ay le renom sur toutes autres bestes de prendre et engingner toutes bestes et oyseaulx, et tu as le renom de prendre et engingner tous poissons. Se tu veulx estre mon alié, nous serons riches et aises par dessus tous autres, et arons office lequel nous appartient, sur lequel office nul ne nous reprendra de quelque chose que nous façons. Vrayement, dist le loutre, je suis de cest accord. Et je feray tant, dit le regnard, que toy et moy serons maistres des eaues et des forests. Et feras tant que ceulx que tu as nommés, qui prengnent le poisson, seront tes sergens, et prendront tes filez qui aront petite maille et seront mengiez du rosereul, et prendra le poisson et donra jour aux pescheurs. Et je seray, dist regnard, sergent du leup, que s'il treuve ne brebis ne pourchel près du bois, il les chacera dedens puis les prendra comme fourfais. Et ainsi nous arons des amendes et des présens, et arons char à plenté et poisson; et si vauldrons à ceulx qui nous feront présens, et si nuyrons aux autres. Tu as oy dire ung proverbe qui est bon : S'aucun ne donne, on lui tault. Se nous n'avions que les torfais et les présens perdus, si serions nous riches. Comment pourras tu pourchasser cest office? Ha, dit regnard, il n'est rien qu'on ne face par compères et par commères. Nous sommes tant de le confrairie saint Fausset, que il ne puet que nostre besongne ne soit faitte; et si n'a seigneur au monde qui n'ait entour luy de mes amis et qui usent de ma doctrine. Ainsi devinrent maistres des eaues et des forests le regnard et le loutre, et ont esté pr asi long temps, qu'il n'est mémoire du contraire. Nota :

Cil puet bien devenir regnard
Quant nulz sur son fait n'a regard.



Cy devise de prendre le sanglier à l'amorse.

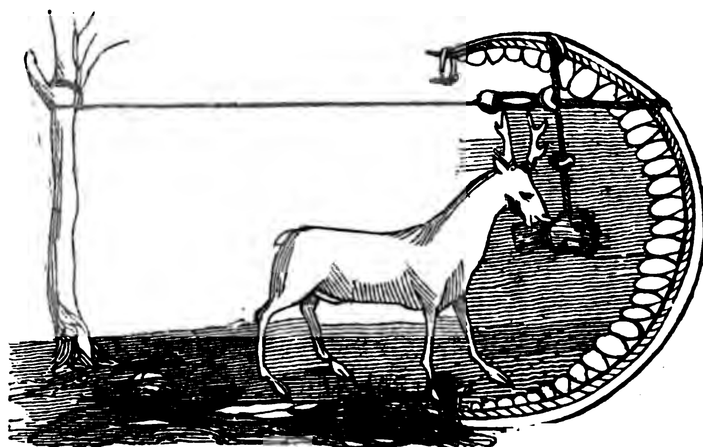
e roy Modus commença à parler aux poures non puissans d'avoir chiens et filez pour mener les deduis telz comme il avoit dict et devisé. Ceulx qui ne sont pas puissans d'avoir chiens, puent bien prendre bestes à peu de filez, aucunes bestes par moult de manières. Dont vint à luy ung poure homme et luy dist : Sire, je demeure emprès une forest. Et si me fait trop grant dommage un sanglier qui vient en mon jardin, et mengue mes fustayes; veullez me consiller comment je le porrai prendre. Modus respond et dict : Se tu veulx prendre ton sanglier, qui est amors à mengier tes pommes, il te fault faire cueillir toutes les pommes qui sont à terre, et faut que tu luy donnes une jarbe de vesche ou d'avenne à mengier, et si la menge, ne luy donne rien jusques au second jour, que tu

luy feras une traisnée d'une jarbe d'avenne ou de vesche. Et l'espanderas jusques à ung lieu couvert et secret, où tu metteras la jarbe, et illecques luy donneras à mengier de deux jours en deux jours, vesche, avenne, ou pois, de ce que tu verras qu'il mengue le mieulx; et quant il sera bien amorsé et duit de venir mengier en ce lieu, fay pieux telz comme de haye, et les ficque de renc à plain pic l'un de l'autre, à ung des costés du lieu où tu luy donnes à mengier, et que celle rengée ait huit piés ou neuf de long, et à l'autre costé endroit celle rengée, en feras une autre telle, et aura entre deux rengés l'espace d'une voye de charette, et doivent estre les deux rengés de paulx tresiliez de verge comme une cloye, et ne doivent estre que de deux piez de hault; et aux deux boutz des rengés feras deux passoirs qui n'auront chacun que pleine palme de hault, et entre ces deux rengés metteras ce que tu luy doneras à mengier. Et à chacune fois qu'il aura mengié, tu haulceras les deux passoirs, affin qu'il saille quant il voudra entrer dedens les rengés pour mengier. Adonc quant il sera entré en saillant une fois ou deux dedens les rengés, fay une fosse aussi longue comme les rengés, à pleine palme des rengés et des boutz, et la terre qui en sera ostée soit mise en un pennier, à fait que on le fera, et soit portée loin d'iller, et soit faicte celle fosse si parfonde, que le sanglier ne puisse yssir s'il chiet dedens. Puis metz des verges au travers la fosse, tellement qu'elles puissent soustenir la jarbe de vesche, ou d'avenne, et la fay en telle manière que, quant il saulbra par dessus le passoir, que tout fonde soubz luy, et qu'il chiée en la fosse. Ainsi le porras prendre sans chiens et sans filé.

Cy devise comment on tire les leus as aguilles.



ng autre poure homme demande, pour ce qu'il n'a ne chiens ne filé, comme il se porra chevir des leus, de quoy il y a tant en son pays qu'ilz luy destruisent toutes ses bestes. Modus respond : Je t'apprendray comme tu occiras tous les leus qui sont en ton pays : Quant ce viendra en la fin de février, que les leus se départent de la gettoire, lesquelz sont affamez, regarde le bois qui soit ou pays, où les leus hantent et conversent le plus; en icelluy bois fay une traisnée d'une cuisse ou espaule d'une beste nouvellement morte, et la traisne parmy celluy bois, de voye en voye, et parmy les quarrefours, et puis si la traisne en la place où tu laisses la beste morte, et garde que tu ayes grant foison d'aguilles, qui soyent poinctues, et affilées aux deux boutz, et doit avoir chacune de long deux poulces, et en prens deux et les metz coste à coste, et les lie par le milieu, d'ung fil de soye de la queue d'ung cheval, laschement, que tu les puisses tordre l'une contre l'autre, et quant elles seront bien torses, si les remetz coste à coste, et les boute en ung morcel de char, et que le morcel ne soit pas si grant, que le leup ne le puisse transgloutir. Et ainsy feras grant foison de telz morceaulx, où tu metteras les aguilles en telle manière, et metteras les morceaulx sur la beste; et quant les leus venront, ilz transgloutiront iceux morceaulx, et quant la char sera usée et diminuée dedens les corps, les aguilles si descouderont et percheront les boyaulx, et seront treuvez les leus tous mors tout parmy le bois.



Cy parle de la manière de prendre les chevreulx à l'amorse.



Ung poure demanda au roy Modus comment il porroit prendre chevreulx, qui estoient en la forest, emprès sa maison, et luy mengoient toutes ses entes et desrompoient, et faisoient grant dommage, et n'avoit ne chiens ne filez à quoy il les peult prendre. Modus respond, et dist que chevreulx estoient bestes qui volentiers demouroient en ung pays, et porroient bien estre prins en moult de manières, lesquelles il avoit dictes et déclairées en son livre. Mais ji mettray cy une autre manière soubtille pour les poures gens et à moult peu de coust, qui de son livre a esté extraicte, c'est de les prendre à l'amorse. En yver, quant les fueilles sont cheues des arbres, et que les bestes meurent de faim, donnez leur à mengier au pays où ilz demeurent. Et y dresse ton trebuchet, qui soit clos de

bois par derrière en telle manière que le chevreul qui venra pour mengier voise par l'entrée du trebuchet; et leur donneras à mengier avenne en jarbe ou yerre, ou vist de pommier, et tant plus fera froid, de nège ou de glace, et tant plus volentiers venront à l'amorse. Et quant ilz seront bien amors à venir mengier en celle place, tu tenderas ton trebuchet, lequel se descendera tout par luy quant le chevreul tirera à la viande que tu luy auras donnée. Si te diray comme tu le tenderas et comment il est faict : On prent une longue verge de coudre, bonne et forte, et ployée en la manière qu'il est démonstré cy devant en figure, et le filé le plus delyé que on puet, fors qu'il puisse tenir le chevreul, et sera de plus grant maille que celuy à lièvre. Et doit estre si grant en ront point comme toute l'estendue de la verge d'un tumberel, et doit estre parfond ou milieu, et doit estre emmaistres en une deliée cordelle; mais qu'elle soit si forte qu'elle puisse soffrir le tirer que le chevreul fera quant il sera prins. Et emmaistre en ung long laz à cerfz quant il sera prins, fors qu'il n'y aura que ung maistre, où il y aura une fermelière, comme en ung chevestre; et la moittié du filé, quant il sera bien duvert, sera attachée à la verge du tumberel à filé bien foible, fors qu'il puisse soustenir le filé à porter par dessus le chevreul, et l'autre moittié du filé sera dedens la forme où tout le filé sera celle avec la verge ployée du tumberel à quoy le filé sera attachié; et sera cellé en la forme qui sera parfonde que nulz ne le porra apercevoir quant tout sera couvert d'erbe ou de fueilles. Et quant le chevreul sera couvert du filé, à l'efforcer qu'il fera, le fil à quoy le filé est attachié rompera, et le filé sera clos comme un laz, et ce qui tirera le tumbe-

rel sera une grant perche de charette, qui sera tirée à poulies, si comme il le monstre en la figure, quant le chebreul tirera à la viande qu'on lui aura donnée; pour mieulx savoir, il te sera plus à plain déclaré au livre des oyseaulx, de la retz qui se destend de luy meismes quant l'oysel sauvaige se prent l'estolon qui est en forme, lequel se prent de lui meismes.



Comment on prent les lièvres au reseul, et temps ouquel on les prent.

uant le roy Modus ot dit et devisé toutes les manières comment les poures gens puent prendre les lièvres tant à quester comme à plumeter et autrement, un poure homme qui n'avoit qu'ung reseul lui demanda s'il porroit prendre le lièvre à son reseul. Modus respond : Je t'apprendray comme tu porras prendre à ton reseul grant foison lièvres : Ou mois de may ou de juing, que les blez sont

grans et les tremois et les rousées grandes sur les blez, telles que les lièbres n'osent aler parmy, quant ilz vont et viennent de viander, ains vont au long des chemins et revиennent en alant ou bois où ilz demeurent en celle saison, si te prens garde en quel bois les lièbres retrayent, et s'il y a chemin parmy les blez qui voit droit à celluy bois; regarde que le vent viengne devers les champs, en alant droit au bois, et si les chemins se fourchent, tant mieulx vault. Prens donques ton reseul, qui doit estre si long qu'il prengne tout le chemin de travers, et te liève avant qu'il soit jour, et va au quarrefour des chemins, et tends ton reseul au travers du chemin qui mieulx s'adresse d'aler au bois, et soit tendu oultre le quarrefour, pardevers le bois, environ trois toises ou quatre, et le boute ou blé entre deux chemins, par devers le vent, en telle manière que tu voyes le lièvre, s'il vient au long des deux chemins. Et ne te mues ne sonne mot : car lièvres sont de telle condicion, quant ilz oyent les gens parler, ilz retournent ou prendent le travers, et n'osent aler le grant chemin qu'ilz avoyent prins. Et quant le lièvre venra au quarrefour des chemins, il s'arrestera, car lièvre qui a effroy, s'arreste ou quarrefour toudis et met le nez à terre. Et pource quant tu as tendu ton reseul, dois tu escopir de ta salive à l'entrée du quarrefour où il est démonstré en la figure, et froter ta salive de ton pié bien fort. Et est ainsi faict, pource que quant il aura sentu là où tu auras froté ta salive, jamais oultre ne passera, ains yra l'autre chemin bien roidement soy bouter au reseul. En laquelle manière on a prins moult de lièvres. Et se ne treuves quarrefour à point, si tends ton reseul sans quarrefour, et sans faire escopasse, et fault à ceste manière, que quant le lièvre t'aura passé, que tu face aucune

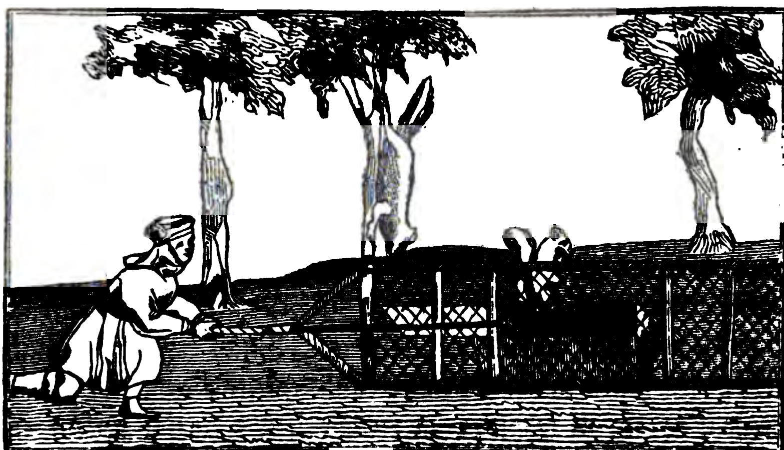
noise, comme rompre une noisette ou remuer le blé sans mot dire. Et toutefois vault mieulx la manière de tendre au quarrefour.

Cy devise aucune manière de prendre pluseurs connins.



Le roy Modus donna manière comment on porroit prendre toutes manières de bestes et d'oiseaulx, desquelles l'une manière aprent aux nobles qui sont puissans d'avoir chiens et filez et autres choses nécessaires, et les autres aux poures qui ne sont mie puissans d'avoir chiens ne filez. Pour laquelle chose, en emplissant mon propos et pour cause de briesté, j'ay mis en ce libre les plus brièves manières et celles qui sont de moins de coust. Pour lesquelles lui fut demandé d'un poure homme comment et par quelles voyes on porroit prendre connins. Modus respond et dist : Si tu sces terriers bien hantés de connins, estoupe toutes les bouches du terrier en la partie devers le vent, et n'estoupe mie celles qui sont soubz le vent. Tu tendras ung pennelet, affin que, s'ilz saillent hors, qu'ilz chiéent en ton penel. Et auras une poulbre qui tantost les fera saillir du terrier, laquelle est ainsi faicte : pren orpiement et souffre également, et en soit faict poulbre mierre, à la quantité l'une des autres deux. Pren aussi vielz drapiaux, langes et vieilles lettres de parchemin, et soyent mises en cendres et ars, et soyent meslées ensemble les poulbres et les cendres, en telle manière toutefois qu'il y ait plus de poulbres que de cendres; et toutes ces choses soyent mises en ung sachet de papier, et soit mis en ung pot de terre, qui sera faict en ceste fourme ainsi comme il est figuré; et aura un petit pertuis, auquel pertuis entrera un tuel où on bou-

tera ung charbon ardent, et puis on mettra ou pot, sur les autres choses, couppeaux genestz decoppés, et enveloppez en estoupe de lin. Et celuy pot sera mis dedans le terrier, par une des bouches, devers le vent, à la longueur de ton bras; puis bouteras ung charbon tout allumé au pot par le pertuis qui est au fond du pot; puis bouteras ung tuel ou pertuis, et soufleras tant que le sachet de papier sera allumé; après osteras ton tuel, et estouperas de terre le pertuis dont il sera yssu. Si tu as deux telz pots, si les boute en deux bouches; et lors il n'est beste au monde qui en terrier peust durer; et n'est furon ny autre chose qui le vaille.



Cy devise comment on prent les escureux à terre en dru bos.



ng autre povre homme demeuroit en une forest, à qui les escureux faisoient grant dommage en ses jardins. Si demande au roy Modus comment il les porroit prendre. Modus lui

respond, et luy enseigna moult de manières à les prendre, et par espécial luy dict deux manières lesquelles j'ay mises en ce livre. L'une si est de les prendre à terre en la haulte forest drue et espesse. Et l'autre, à les prendre à terre en la haulte forest clère d'arbres. La manière comme on les prent à terre en la haulte forest drue d'arbres est telle : Il faut nourrir ung escureul joesne, et le aprivoisier, et qu'il gise toudis en ung petit coffret quarré, et qu'on luy amorde et accoustume que quant on ouvrira le coffret, qu'il treuve à mengier entour le coffret, lequel coffret doit avoir couvercle courant. Adoncques quant l'escureul sera grant et parcreu, tu en porras mieulx prendre les autres. Si te dirons que tu feras : Va ès bois où tu cuides mieulx qu'il y ait foison d'escureux, et regarde le pays où ilz hantent plus. Et dois avoir ung petit penelet de délié filé, qui doit avoir quatre toises de tendu, et le maille telle que l'escureul puisse bouter sa teste parmy. Et le temps où l'on treuve mieulx l'escureul, c'est quant la fueille est cheue des arbres et qu'il ne treuve que mengier ès. Adoncques, descend à terre pour mengier, et pour faire sa garnison pour l'yver. Et si tu le veulx trouver, va en la forest, au matin, un pou après soleil levant, que le temps soit bel et cler sans vent. Et se tu vois aucuns oyseaux pasturer à terre, si le quier là environ. Et aussi après ce qu'il a faict fort temps de pluye ou de vent, et les dois querre à pié, pource que, quant on le treuve, il s'en effroye moins. Et est certain que escureux ont certains pays où ilz demeurent en creux et en houes qu'ilz font ès arbres de fueilles et de mousse, comme nids, et font leurs garnisons contre l'yver ès creux, comme de nois de faine et de ce que mestier leur est. Et pour ce ne puent souffrir en leur pays nul escureul estrange, ains le cha-

cent hors de leur pays. Dont si tu en treuves en leurs pays, soit hault ou bas, ten ton penelet, et le lye à petites fourchettes qui auront ung pié de hault, en telle manière que si l'escureul se fiert ou penel, que la corde de dessus chiée tantost, et que tous les arbres soient derrière, de tant longs comme il aura destendue; et metz le coffret où l'escureul est devant le penel, en droit le lieu devers l'escureul sauvaige; et le metz en terre, que le couvercle soit à fleur de la terre, et au bout du couvercle doit avoir ung pertuis, où il y aura une ligne bien déliée et bien longue. Et fault tendre bien en paix, que l'escureul sauvaige ne s'effroye et qu'il ne s'eslongne. Et aussi s'il est treuvé à terre, il le fault approcher bien en paix sans luy faire nul effroy. Doncques se tu as tendu, et mis le coffret, donne à mengier entour le coffret. Pren ta ligne, et la porte bien loing, et en tien le bout, et te metz derrière l'arbre en telle manière que l'escureul sauvaige soit entre toy et le tien privé. Quant tu auras esté une grant pièce derrière l'arbre, et que l'escureul sauvaige sera bien asseuré, tire à toy ta ligne, se ouvrira le coffret; et l'escureul qui est devens saudra hors, lequel sera bien attachié devens le coffret à une forte et longue cordelette, et yra pasturer tout lié d'une cordelle ou d'une chainette. Et quant l'escureul sauvaige le verra, il descendra pour luy courre sus, et quant il aprochera, celuy qui est derrière l'arbre se levera, et luy doit courre sus, et il se boutera au pertuis, et sera prins. En ceste manière les puet on prendre ès haultes forests drues d'arbres, sans monter. La seconde manière à les prendre à terre est ainsi faicte : On quiert l'escureul à pié en haulte forest clère d'arbres, et s'on le treuve, on le doit chacer tout bellement de loing, ainsi comme j'ay dict. Et s'il est monté en ung arbre,

regarde se l'arbre où il est monté est si loing des autres arbres, que il n'y puist saillir. Et s'il n'est assez loing, si le chace tant qu'il soit en ung arbre qu'il ne puist saillir ès autres arbres devant soy. Et si tu le treuves en tel lieu, et il soit arresté en cel arbre, tens ton penelet près des autres arbres où il ne puet saillir, et quant il sera tendu si te tray arrière bien loing, de celle part, tant qu'il soit entre toy et ton penel. Puis pren ung grand fueillart bien ramu, et te metz derrière ung arbre affin qu'il ne te voye, et ayes tousjours l'ueil à lui. Et se tu vois qu'il s'esmeuve, fueillarde de ton fueillart contre terre, sans mot sonner, et il descendra roydement pour aler ès autres arbres, et se boutera ou penelet, et s'il ne vouloit descendre, ains voulsist venir d'arbre en arbre contre toy, si te monstre et le chace de bastons et de pierres, tant qu'il ressort en l'arbre où il estoit, et te metz derrière l'arbre et feuillelle. En ces deux manières le puet on prendre à terre sans monter ès arbres.

Comment on puet prendre les goupilz en pluseurs manières.



Ung poure homme, à qui regnard mengoit ses gelines, demanda au roy Modus comment il le porroit prendre. Modus respond et lui dist : Poure homme, si tu pues finer d'ung penel, je te diray comment tu le prendras : Quiers les terriers où les regnars repairent, et s'il est dedans son terrier, tu feras une grande noise sur le terrier, et si batteras la terre de bastons en telle manière que le regnard le puisse oyr, et ainsi feras jusqu'à basse relevée. Et à celle heure tenderas ton penel environ le terrier, au dessoubz du vent, et estouperas les bouches qui sont au dessus du vent, et allumeras sur le terrier ung bon feu,

et si te tiendras tout en paix sans mot dire, et auras à la haulteur de ton penel une sonnette, affin que s'il attendoit à yssir jusques à la nuict, que tu oysses la sonnette, se il se boutoit ou penel. Et sans doubte, se il est au terrier, il sauldra hors aussitost que le feu sera allumé; et encores le pues tu faire saillir de pouldre, si comme nous avons dict des connins.

Cy devise comment on prent le taisson en pluseurs manières.



ng aultre poure homme demanda au roy Modus comment on porroit prendre les taissons. Le roy Modus respond et lui demanda: Poure homme, à quoy te meffont les taissons? Sire, dit le poure homme, ilz ne me font nul mal; mais je n'obs oncques solers qui tant me duraissent comme ceulx que j'ai eubz qui estoient de cuir de taissons. Et je te diray, dit Modus, comment tu prendras tous les taissons de ton pays. Tu feras faire une douzaine de poches, qui seront lacées toutes rondes de si grant maille, que le taisson puisse bouter sa teste dedans parmy la maille, et que le fillé soit plus gros que le fillé à lièvres, et que les poches ne soyent mie plus parfondes que pour enclorre le corps du taisson, sans plus. Et doivent estre emmaistrées de cordelles, où il y ait au bout une cloquette faicte comme en ung chevestre, et ne doit avoir chacune que une cordelle de quoy elle sera emmaistrée. Et quant les poches seront faictes et ordonnées, si prens garde où les terriers des taissons sont. Et quand la lune sera plaine, et que le temps sera bel et cler, va au terrier un peu après minuyt, et tens tes poches ès plus hantées bouches du terrier, et estouppe les

autres bouches, et dois tendre tes poches en ceste manière : On doit bien couvrir le maistre de la poche, et doit on mettre la poche ou terrier, le plus avant que on puet. Et doit on faire soustenir le maistre de la poche entour le terrier à branchettes, affin que la poche se tiengne ouverte dedans la bouche; et doit on lyer le bout du maistre à aucune chose par dehors le terrier, affin que, quant il tirera la poche, qu'elle se cloe. Et se tu as ainsi tendu par toutes les bouches, se tu as chiens qui les puissent rachasser, si les quiert au pays environ, et de ce qu'ilz auront effroy des chiens, ilz venront à leurs terriers, et se bouteront ès poches. Et si tu n'as chiens, si t'en vas quant tu auras tendu, et reviens au matin, et tu trouveras le taisson en ta poche, ou deux, ou trois, à l'aventure, et ne mengera, ne mengier ne porra, la poche où il sera prins. Et ainsi les puet on prendre ou pays où ilz seront.

Explicit.



Cy devise comment le roy Modus monstre à ses escoliers la science de faulconnerie.



Quant le roy Modus ot monstré à ses aprentis les déduis que on a de chiens et le mestier de vénerie et d'arcerie, et les déduis qui sont ès dix bestes de quoy mention a esté faicte ça arrière ou livre des bestes, il dist à ceulx qui oyr le déduit vouloient de faulconnerie et des oiseaulx : Seigneurs, qui voulez oyr des déduis des oiseaulx, il fault que celuy qui en veult oyr ait en soy trois choses : La première est de les amer parfaictement, la seconde est de leur estre amiable, la tierce qu'on en soit curieux. Et en ceste partie a dix cappitres par lesquelz vous seront monstrés la manière et tout le fait de faulconnerie, comment on les doit gouverner. Le premier cappitre sera de la devise de faulconnerie comme des faulcons, et quans oiseaulx sont de quoy on se puet déduire. Le second sera comment on les

doit chiller et mettre en arroy, et porter. Le tiers, comme on les doit paistre et affaittier. Le quart, comment on les doit loirrer. Le quint, comment on les doit faire voler, et comment on leur doit faire hayr le chance et les faire baigner. Le sixiesme, comme on doit à ung faulcon faire prendre hayron. Le septiesme, comme on doit faire à ung faulcon qui het les autres, et les prent en volant et partout ailleurs, et l'ordonner en telle manière qu'il amera les autres. Le huitiesme, comment on doit essaymier. Le neufiesme, comme on faict ung faulcon tost muet, et despouiller des pennes. Le dixiesme, comme on les puet guarir de pluseurs maladies qui leur viennent, et de leur enter et redrecher leurs pennes.

Cy devise en quantes manières d'oyseaulx on puet desduire et voler.



Les aprentis demandent au roy Modus : Sire, dites-nous et déclairez ce qui est devisé ou premier cappitre. Modus respond : Il est dit ou premier cappitre quans oiseaulx il est de quoy on se puet déduire et esbattre, et comment on doit deviser faulcon. Si devez savoir qu'il est huit espèces d'oiseaulx de quoy homme se puet déduire. Et sont quatre de quoy on vole, qui volent à tour, et quatre qui volent de poing, et prennent de randon. Ceulx qui volent à tour hault sont le faulcon, le lasnier, le sacre et le hobe; et ceulx qui volent de poing et prennent de randon sont : l'otoir, le gerfaut, l'esperbier et l'esmérillon. Et pource que longue chose seroit de deviser comment on gouverne et affaitte tous les oiseaulx que j'ay nommez, je me tais de tous, fors que du faulcon et de l'esperbier. Et qui bien

scet le gouvernement de ces deux, il scet légièrement le faict de tous les autres. Si vous dirons les déduis des faulcons. Ilz sont faulcons de deux manières, les ungs sont mués de bois, les autres sont sors, les autres sont entremués et tiennent du sor; autres y a qui ont été prins au nid et sont appelés nyais. Et si y a de grans faulcons, de moyens et de petis. Et ainsi sont de pluseurs tailles, et de pluseurs plumes, et de pluseurs pays. Si vous dirons lesquelz sont mieulx à priser et à loer. Aussi comme faulcons sont de diverses natures, et de diverses plumes, sont ilz nez et nourris en divers pays, et se paissent de divers oiseaulx; les ungs, d'oiseaulx marins, et ceste manière de faulcons sont appelés faulcons rivereux. L'autre manière de faulcons se paissent d'oiseaulx champestres, comme de corneilles, d'estourniaux, de mesles et de mauvis. Cels faulcons sont appelés faulcons champestres. Il y a faulcons qui sont prins de repaires, et faulcons qui sont prins passans de pays estranges, comme en Suete ou en Norvoye ou en autre pays, qui se passent par dessus la mer, et viennent de moult loingtaing pays, et ceulx sont appelés faulcons pélerins. Oultre la mer, ou pays du royaume de Chippre, a une manière de faulcons qui sont trop petis, et sont de rousse plume, comme faulcons de Sardaigne, lesquelz sont les plus hardis du monde. Et prennent le cygne, la grue et le hairon. Mais je vous diray lesquelz faulcons sont mieulx à prisier; ce sont ceulx qui ne sont ne trop grans ne trop petis, qui sont faulcons moiens, qui ont été prins sur la faloise de la mer, en loingtaing pays, qui sont passez par dessus la mer grant, de quoy nous vous avons parlé, qui sont appelés faulcons pélerins. Celz faulcons sont prisiés pource qu'ilz n'ont guère esté à eulx, ne séjourné au pays pour eulx vivre, ains ont entendu à venir. Si vous

dirons de quelle taille et de quelles plumes faulcon bel et bien prisié doit estre. Le faulcon pélerin a grosses espaules et les aesles longues, gisans au bout de la queue comme ung hobe, sans aesles croisier par dessus, et que la queue soit de grosses pennes bien moulues, et qu'elle voise en filant, comme queue d'esper, et qu'elle ne soit mie longue, et que les pennes soyent bien roydes, et que le bout de la queue soit blanc de plain poulce de lé, et les mers de la queue bien vermaulx. Il doit avoir piedz semblans à piedz de butor, longs dougies, bien fendus et verds, et les ongles bien noirs et bien pointus et trenchans, et ne doit estre ne trop hault assis ne trop bas, et que la couleur du pié et la chière du bec soit une. Il doit avoir le bec bien brisié et grosset, et les narines grans et ouvertes. Il doit avoir les sourcilz un peu haultz et grosses eschapes, et les yeux grans et caves, et la teste ung peu voultis et rondet par dessus. Et quand il est sus, que il face ung peu de barbette soubz le bec de sa plume. Il doit avoir long col et haulte poictrine, et ung peu rondet sur les espaules, à l'assembler du col. Il doit seoir large sur le poing, et doit estre ung peu revers, mordant et familleux. Ses plumes doivent estre blances coulourées de vermeil, et doivent estre littées, grosses et bien coulourées, et bien vermeilles, et la couleur toute une; et doit avoir les sourcilz blans et la teste grisette, et les joes blances coulourées de plumes vermeilles. Le dos doit estre de bise couleur comme le dos d'une oye, et les plumes larges et rondes environné de blanc bien coulouré. Et ne doit point estre gouste ne mele derrière. Et se doit entresievir de plumes de pié et de bec. Il doit avoir l'oubière grande et ne doit point avoir l'oubière ung bout de l'escoffroye d'aguillon; c'est une pointe qui naist de l'escoffroye. Faulcon de tel pays, de telle taille et ayant telles

plumes devroit estre bon sur tous autres, se n'est par fault de bon goubernement. Car le bon faulconnier si puet bien valoir à faire faulcons bons de tous pays, de toutes tailles et de toutes plumes. Aprentis, retenez ceste devise.

Comment on doit mettre son faulcon en arroy et en ordonnance.



es aprentis demandent au roy Modus qu'il leur die et déclaire la matière de second cappitre de faulconnerie. Modus respond : Le second cappitre est comment on doit allier et mettre en arroy pour porter son faulcon. Qui a ung faulcon nouvel prins, il le doit chillier en telle manière que quand la chilleure passera, que le faulcon voye devant, pour deux causes : La première pour mieulx veoir la char devant soy quant on luy monstre, la seconde pour plus à plain veoir les gens devant soy, car il s'effroye moins quant il les veoit à plain devant soy, que s'il les veoit par derrière; et ne doit point estre chillé trop estroict, ne le fil de quoy il est chillié ne doit estre trop délié, ny ne doit estre noué sur la teste, ains doit estre tors. Qui a nouvel faulcon, il doit avoir nouvel arroy, comme un gant bel et blanc, et de cuir de cerf mol et pasteux, et laisse de bon cuir, laquelle doit estre attachiée au gant. Et doit estre pendue une brochette à une cordelette, de laquelle on doit manier, raplanier le faulcon pour trois causes : La première est que plus est ung faulcon touché et manié, plus s'en asseure. La seconde est que il salist moins à estre manié de la brochette que de la main. La troisiesme est que, s'il estoit manié

de la main, il porroit mordre celuy qui le manieroit. Après, luy fault deux sonnettes, affin qu'il les amorde, et qu'on le puisse oyr remuer et grater. Il doit avoir ung chaperon de bon cuir d'abere, bien faict et bien enfourmé, de quoy la forme soit bien eslevée et bossue en droict les yeux, et que le chaperon soit bien parfond, et qu'il soit assez estroict par dessoubz, affin qu'il tienne assez à sa teste. Et qu'il soit faict si a point, qu'il ne blesse le faulcon, ne destraingne trop. Or vous dirons comme on les doit porter : C'est une chose que de porter aise son faulcon, qui luy faict grant bien et en dure plus longuement, et doit estre porté en ceste manière : L'on doit serrer le queute au costé, et tenir le brach droict un peu loing du corps, et que le faulcon siée droictement sur le poing, non pas sur la cloie de la main, ne devens sur les dois; et doit tenir son brach et son poing ferme. Et qui bien le scet porter à pié ou à cheval, ja ses sonnettes ne seront oyes.



Comment on affaitte ung faulcon et met hors de sauvagine.

Laprentis demande comment on affaitte ung faulcon et le met hors de saubagine, comment on le doit paistre. Modus respond : Qui beult affaittier ung faulcon, il faut considérer quel faulcon on beut affaittier : Car ilz sont trois manières de faulcons gentilz. L'un est mue de bois, l'autre est prins de repaire, et a esté longuement à soy. Celuy où y a moins à faire; c'est un faulcon sor, qui a esté prins bien à heure sur la faloise, qui estoit passé par dessus la mer. C'est celuy qui faict mieulx à priser, et de quoy je bous diray la manière de le mettre hors de saubagine, et comme on le doit paistre et raffaittier, et puis bous dirons les autres, de quoy il parle briefbement. Qui a ung faulcon sor, tel comme je t'ay dict, le doit affaittier en ceste manière : Quant le faulcon est mis en ordonnance

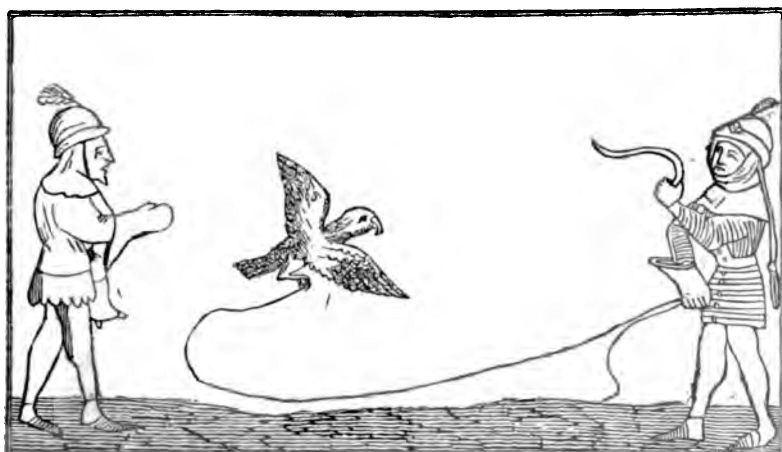
telle, comme il a esté dict au cappitre devant cestuy : On luy doit donner à mengier bonne char et chaude, comme de coulons et autres oyseaulx, à bonne gorge, deux fois le jour, jusques à trois jours, pour trois causes : L'une pource que de luy oster en ung moment la vie de quoy il a usé ne seroit mie bien faict; l'autre pource qu'il est trop nouvel, si mengue plus volentiers la char chaude qu'il ne feroit l'autre. La tierce, que on congnoist mieulx la fain de quoy il a la char chaude que on ne feroit de mauvaise char froide. Et toutefois qu'on luy donne à mengier, on le doit bien ahuchier, affin qu'il congnoisse quant on luy vouldra donner à mengier. Et quant on luy donnera à mengier, qu'on luy oste son chaperon bien en paix par la tèroire, mais qu'il soit tellement chillié qu'il ne voye goutte. Et quant il aura mengié, qu'on luy remette le chaperon bien en paix : puis luy doit on donner deux béchiés de char quant on luy aura mis son chaperon. Et après les trois jours que tu luy auras ainsi donné à mengier de bonne char, si tu vois qu'il est bien friant à la char, et qu'il mengue bien volentiers, restreins luy sa viande, c'est à dire que tu luy en donnes moins, mais luy en donnes petit et souvent, et telle et bonne char qu'il n'ait en gorge qu'un bien peu vers le vespre, et le tiens longuement la nuict avant que tu te couches, et le manie souvent de la brochette. Et quant on yra coucher, qu'on le mette emprès soy sur un tretel bien séant, affin qu'on le puisse la nuict resveiller. Puis se doit on lever avant le jour que il truise le jour sur le poing, et la char d'ung oisel vif, et soit ung peu abeschié de celle char. Et quant on aura tenu celle rieule deux nuys ou trois, et qu'on voye que le faulcon soit plus mat qu'il ne soloit, et qu'il face signe de seureté, et qu'il soit aigre de la bonne char, si luy mue on sa viande, et luy

donne petit et souvent de la char du cueur de porc ou de mouton, et luy soit un peu laschié le fil de quoy il est chillé. Et quant on luy laschera qu'il soit nuict, et sera faict sans le prendre, et qu'il n'y voye goutte, et luy soit esclippé de l'eaue sur le visage, quant on yra coucher, affin qu'il ait moins sommeil, et qu'il frotte ses yeux aux conds de ses aesles pour mieulx veoir, et fault qu'il veille toute la nuict, et soit tenu sur le poing, le chaperon hors de sa teste, se ainsi n'est qu'il eust trop veue, et qu'il fist signe d'estre un peu effroyé. Doncques se on voit tel signe, soit porté en lieu orbe, fors qu'on luy voye à mettre le chaperon : puis soit aberchié de bonne char, et soit veillé par plusenrs nuys, tant qu'il soit bien mat et qu'il dorme sur le poing; et s'il veult dormir sur le poing par jour, si soit laissé un peu dormir seurement, et est une chose qui bien l'asseure; et au matin, au point du jour, convient qu'il truise la char chaude, de quoy il sera abeschié, et retien qu'on ne puet nulle chose deviser proprement telle comme il appartient à faucon affaittié, qui ne voit et congnoist sa manière et son estat : car faucons sont de diverses manières, et pource les fault gouverner diversement. Ceux qu'on treuve amiables et de bonne fain doivent estre affaittiés, sans leur donner grant peine ne travail, fors que le moins qu'on puet; et selon ce qu'ilz sont de dur affaittement, on les doit plus mater et donner peine, et quant tu l'aras veillé deux nuys ou trois, si luy mue sa char, et luy donne petit à petit de char de poule chaude à mengier, et selon ce que tu verras sa seureté, tu luy porras oster son chaperon, de nuict, loing des gens, et l'abeschier souvent. Et quant tu l'auras mis en tel estat, tant pour le veiller, comme de luy faire avoir fain, et que verras signe de seureté, et qu'il puisse veoir les gens devant soy, si luy oste le chaperon par jour, loing des

gens, et luy fay mengier un peu de bonne char, puis luy remetz le chaperon tout en paix, et luy donne après une bechié de char, et garde sur toutes choses que tu luy ostes le chaperon, ne ne soit mis en lieu qu'il puisse ne doibve avoir effroy; car c'est ce qui plus le feroit perdre et honnir. Et quant il aura amors à voir les gens, si tu vois qu'il ait bonne fain, si luy donne une bechié de char, et luy oste le chaperon, et luy monstre la char droict à ton visage; et s'il s'efforce de la prendre, si luy baille, puis luy remetz le chaperon, et ainsi feras tant qu'il batte pour prendre la char; et par celle voye ne doubtera le visage, et quant il sera nuict, luy soit coupé le fil de quoy il est chillé, et soit deschillé de tous poins, et encores le veille celle nuict; et ne soit plus veillé, si tu vois qu'il soit assez seur entre les gens : mais doit estre mis sur un tretel emprès toy, et doit estre resveillé la nuict deux fois ou trois, et soit mis sur le poing devant le jour, car trop veiller son faulcon n'est pas bon, qui asseurer le puet par autre voye. Et se par le bon gouvernement que tu auras, tant par luy estre courtois, et l'avoir gardé d'effroy, comme par bonne diligence de le veiller, tu le treuves seur, et qu'il mengue, et batte à la char devant les gens, sans nul regard estrange, adoncques luy dois donner de la char lavée, en ceste manière : Abeche le au matin, si qu'il ait la fose de la gorge pleine, sans plus; et lors metz tremper en une belle esculée d'eaue clère l'aesle d'une poulette, tant qu'il soit aussi comme my jour. Puis celle char trempée luy soit donnée toute l'aesle, et au soir luy donne un peu de bonne char. Et à l'heure d'entre prime et soleil levant, le fay battre à la char devant les gens, et aussi luy donne à mengier, tant qu'il ait engorgé. Et quant il sera aprins et duit, fay le battre à la char, devant les gens, assez souvent. Et toutesfois que

tu luy remettras le chaperon soit un peu abeschié, et au soir luy donne plume en ceste manière : Pren le pié d'ung connin, ou d'ung lièvre, et soit couppé au dessus des ortaux, et soit bien escorcié, et ses ongles ostez. Puis soit mis tremper en belle eaue, puis soit un peu estrainct et donné au faulcon, et luy soit donné avecques une joincte du gros de l'aesle d'une géline; et quant tu donneras plume à ton faulcon, garde qu'il soit bien seur, et tout hors de saubaigine. La cause si est que s'il n'estoit bien seur, il ne l'oseroit jetter sur ton poing : Car il faut qu'il soit tenu, et adoncques quant il fera signe de la jetter, oste luy le chaperon tout en paix par la tiroire, et luy donne en telle manière par deux fois de la char lavée, et l'autre jour de la plume; et le fay selon ce que ton oisel sera net dedans et a fain. Donc, quant il aura gettié sa plume, si luy remetz le chaperon tout en paix, sans luy donner que mengier. Et pource que volentiers ilz jettent leur glette, s'il est curé de plume et de glette, soit abeschié de bonne char chaude; et, après grant jour, luy soit donné le surcrois de la cuisse d'une poulette, en le faisant battre à la char devant les gens. Et quant il sera duit et aprins, si l'abesche souvent devant les gens, et ne luy donne que deux ou trois bechiés de char à la fois; et au soir, le fay tirer à l'aesle d'une géline devant les gens. Et si tu le treuves bien seur, et de bonne fain et aigre, adoncques est temps de le faire mengier sur le loirre; et dois tousjours prendre garde, se les plumes qu'il jettera seront point ordes et gleteuses, et se l'ordure sera point jaune. Et se tu les treuves ordes, metz peine, tant par la char lavée, comme de plumes, de le faire net par dedens. Et s'il est net dedens, ne

luy donne mie si fortes plumes, comme de piez de lièvres ou de connins; mais luy donne plumes qui sont prinses sur la joincte de l'aesle d'une vielle géline, et une joincte avecques. Et aucunefois sont bonnes les joinctes du col d'une géline décoppée par entre deux joinctes. Et luy en donne quatre ou cinq, lavées et trempées en eaue froide. Il faut long affaittement à ung faulcon mué de bois, et plus veiller et donner peine, qu'il ne faict à ung faulcon sor qui a esté prins passant. Et aussi a plus à faire à ung faulcon prins de repaire, et qui a esté longuement à soy, qu'il n'a à ung faulcon qui a esté prins à heure : et quelque faulcon que ce soit, puis que de sa nature il est amiable et familleux, il n'y a que faire à l'affaitter.



Cy devise comme on doit loirrer ung faulcon nouvel affaittié.

L'aprentis demande comme on doit loirrer ung faulcon nouvel affaittié. Modus respond : Il est escript ou quart cappitre de faulconnerie que on doit considérer trois choses, au commencement de monstrer le loirre à ung faulcon nouvel. La première est qu'il soit bien seur des gens, des chiens et des chevaux. La seconde, qu'il ait aigre fain. La tierce, qu'il soit net dedens, et faut regarder l'heure du matin ou du soir que il a plus grant fain. Et garde que ton loirre soit bien encharné d'un costé et d'autre. Et doit on estre en lieu secret ; puis si allonges la lesse de ton faulcon, et luy oste le chaperon, et soit abeschié sur le loirre, hault sur ton poing : puis luy oste, et metz derrière toy qu'il ne le voye. Et quant ton faulcon sera descharné, si luy jette si près de toy qu'il le puisse prendre, de la lon-

gueur de la lesse, et s'il le prent seurement, on doit crier : hae, hae, et le paistre sur le loirre contre terre, et luy donner dessus la cuisse d'une poulette toute chaude, et le tuer, et soit osté le bibreon qui est sur la cuisse. Et si tu l'as ainsi loirré au vespre, ne luy donne qu'ung peu à mengier, et soit loirré si à heure, que quant il aura esté accoustumé, tu luy puisses donner de la plume et ung oiselet d'une joincte. Et puis le lendemain soit mis sur le poing, au point du jour, et lors, quant il aura jetté sa plume, et sa glette, soit abeschié d'ung peu de bonne char chaude. Et quant il sera grant jour et temps de le paistre, pren ung cordel, et puis l'attache à la lesse, et va à ung pré bien net et bien uni, et l'abesche sur le loirre, comme devant est dict, puis le descharne; et si tu vois qu'il ait bonne fain et ait prins le loirre roidement, si le baille à tenir à aucun qui bien le sache laisser aler au loirre. Adoncques tu dois desployer le cordel, et toy traire arrière, quatre ou cinq affours, de celuy qui le tient, et luy dois branler le loirre, et celuy qui le tient doit tenir à la main dextre la tiroire du chaperon au faulcon. Et luy doit oster le chaperon tout en paix. Et se le faulcon vient au loirre, et qu'il le prenne incontinent roidement, se le laisse mengier dessus deux ou trois bechiés, puis le descharnes, et l'oste de dessus le loirre, et luy mets le chaperon, et le rebaille à celuy qui le tenoit, et l'eslongne, et le loirre encore de plus loing, et le paiz contre terre sur le loirre, en huant et criant : hae, hae; et ainsi le loirreras chacun jour de plus loing en plus loing, tant qu'il soit bien duit de venir au loirre, et de le prendre seurement. Puis soit loirré entre les gens; et qu'on garde qu'il ne surviengne chiens ou autre chose de quoy il deust avoir effroy. Et toutesfois que tu l'osteras de dessus le loirre, si luy mets ainçois le chaperon sur le loirre. Et si tu vois qu'il soit

sur son loirre mengier avecques l'autre faulcon. Et ainsi doit estre faict deux ou trois fois, et lors il amera mieulx à voler avec eux, et les suyvra volentiers. Et pour luy faire amer les chiens, qui est chose nécessaire, quant on fera son faulcon tirer et plumer par jour et par nuyt, on doit appeler les chiens entour soy, et luy dois ainsi amordre coustumer petit à petit; et s'il n'en a effroy, tu les dois aprocher plus près de luy, quant il plumera ou mengera, et ainsi, par longtemps faire, les amera; si en sera la doubte mendre.



Cy devise comment on doit baigner son faulcon nouvel.



Les aprentis demandent au roy Modus : Sire, vous nous avez devisé de quatre cappitres de faulconnerie. Si nous veullez dire le quint. Modus respond : Au quint cappitre de faulconnerie y a trois choses contenant : La première est

comme on faict ung faulcon nouvel voler; la seconde, comme on luy faict hayr le change; la tierce, comme on le doit baigner. Si dirons premier comment on le doit baigner. Quant ton faulcon aura esté plusieurs fois loirré à pié et à cheval, et qu'il sera tout hors de saubaigine et prest d'estre jetté en hault, et il aura mengié de bonne char sus le loirre, et sera un peu recouvré et renforcé, de l'apareil qu'on luy aura donné, et aura les cuisses bien plaines de char, adoncques tu luy dois offrir l'eaue, pour soy baigner en ceste manière : Regarde quant le temps sera bel, cler et tempéré. Pren ung grant bassin de sale, si parfont que le faulcon soit dans l'eaue jusques aux cuisses, et metz ce bassin en lieu bien secret, et soit emply d'eaue, puis apporte le faulcon en lieu, lequel tu dois avoir loirré au matin, et luy avoir donné bonne gorge de char chaude, et te siés, et tiens le faulcon au soleil, tant qu'il ait presque toute boutée sa gorge aval, et enduit; et il se manira au soleil, il pouroindra. Et en ce faisant luy oste le chaperon tout en paix. Et quant il sera bien manié, se tu vois qu'il ait tout enduit sa gorge sans qu'il ait, sans plus, la fosse plaine, si luy metz le chaperon, et le metz bien près du bassin, et que tu ayes une bien déliée vergette de quoy tu batteras l'eaue, et la char soit toute preste emprès toy, et luy oste le chaperon tout en paix, en luy monstrant l'eaue, et metz le poing de quoy tu le tiens près de l'orière du bassin. Et s'il veut s'en saillir sur le bord du bassin ou dedens l'eaue, si le laisse aler seurement, et fiers de ta verge en l'eaue, affin qu'il sente l'eaue, et s'il sault en l'eaue, et il se baigne, si le laisse baigner tant comme il voudra. Et quant il fera semblant d'issir, si metz la char en ton poing, et luy tens le poing, et garde qu'il ne saille hors, sans saillir sur ton poing que tu puisses; et luy donne une béchié de char, et le liève

et le tiens au soleil; et il se manira, et pouroindra sur ton poing ou sur ton genoil. Et saches que c'est une chose que le baing qui luy donne grant seureté, aspre fain et bon courage; et s'il ne se veut baigner ou bassin, et tu y as essaié deux ou trois fois, si essaye à le baigner en une eaue plate de rivière : car ilz sont moult de faulcons qui ne se veulent baigner au bassin. Si vous dirons comme on doit jetter en hault les faulcons pour les faire voler. Le lendemain, quant tu l'auras baigné au matin ou au vespre, à l'une de ces deux heures où le faulcon a meilleur fain, monte à cheval et va aux champs, et garde qu'il n'ait au pays environ toy ne coulons, ne cornailles : puis prens ton loirre, qui doit estre bien encharné d'un costé et d'autre, et oste le chaperon à ton faulcon, et l'abesche sur le loirre; puis l'esrache de dessus ton loirre, et luy remetz le chaperon, tant qu'il soit bien descharné; puis t'en va contre le vent, tout bellement, et luy oste le chaperon. Et ainçois qu'il choisisse aucune chose ne qu'il s'esbate, boute le hors de dessus ton poing tout en paix, et si comme il tournera, va le trot de ton cheval, en criant : par là, par là; et s'il tourne sur toy, si luy jette le loirre et ne le laisse gaires tourner : puis descendz de ton cheval et le paiz sur le loirre contre terre. Et ainsi le fay chacun jour au matin et au vespre; et se tu vois que ton faulcon soit bien duit de tournyer environ, et de bien cheoir au loirre, et aussi de cheoir au loirre avec les autres faulcons, et qu'il face semblant de les amer, adoncques te fault querre la compagnie d'ung autre faulcon, qui ame à voler avecques les autres, et qui ne se bouge de nul change; si le fay voler avec et envole premièrement aux pies et aux pertris : car ce sont oiseaulx que faulcons ne chacent mie loing. Et se ton faulcon a chacié, et il revient, si luy jette le loirre; et

ainsi le doit on faire quant il revendra de la chace, au premier deux fois ou trois, et le paistre sur le loirre de bonne char chaude, pour le ressourdre en volant, et pour plus tost revenir de sa chace. Et se l'oysel à quoy tu voles est prins, si luy en fay mengier avecques l'autre faulcon; et quant il aura un peu mengié, si l'esrache d'avec, et le paiz sur le loirre, et luy donne une fois la semaine de la char bien trempée, et des os et de la plume assez souvent. Et ne luy en donne point le jour qu'il aura mengié char lavée, ou, le jour qu'il sera baigné, ne luy donne char lavée ne plume. Si tien que c'est bonne faulconnerie, puis que ung faulcon est famillieux de soy tenir cras et net dedens. Item, si tu voles de ton faulcon aux oyseaulx de rivière, et qu'il en soit ung bien prenable, demoure et le metz soubz le vent, et oste à ton faulcon le chaperon, et le laisse aler avecques les autres; et se les faulcons qui volent sont bien à point, soit l'oyseau de rivière widié, en telle manière qu'il eschampisse à travers emmy le pré; et aussi, se les faulcons le prennent, soient tost esraciés de dessus l'oysel, et soit baillé au faulcon nouvel, et en soit repeu emmy la poictrine. Et ainsi dois querre et garder les advantaiges à ton faulcon, tant qu'il soit bien en train de voler. Et toutesfois qu'il revenra de ses chaces, si luy gette le loirre et le repaiz, se ainsi n'estoit qu'il fust demeuré aucun oysel blecié, que tu luy peusses faire sourdre à sa revenue. Et pour les adventures qui en peuvent advenir, dient aucuns qu'il est aussi proffitable de luy getter le loirre à sa revenue. Item quant tu veux que ton faulcon soit haultain, et prengne son hault, il te fault querre la compagnie d'aucun qui ait ung faulcon bien haultain, mais que ton faulcon soit bien duit de retourner de ses chaces, et qu'il ame bien à sayr les faulcons. Qui

treuve les gros oyseaulx dedans ung estang qui ne soit mie grant, ou en une belle flache, on doit laisser aler et voler du faulcon haultain. Et celuy qui tient le faulcon nouvel doit estre bien arrière au dessoubz du vent. Et quant le faulcon qui vole est emmy son hault, il doit oster le chaperon à son faulcon nouvel. Et se il bat pour aler à l'autre, il le doit laisser aler, si tirera contre le vent droit à l'autre contremont. Et ainçois qu'il s'amatice d'aler après l'autre, que on luy sourde les oyseaulx, que le faulcon haultain soit à point, que on luy face sourdre la queue; et s'ilz prennent l'oysel, donne leur à mengier emmy la poictrine, et luy donne le cuer, et le fay mengier avecques l'autre faulcon. Et si tu le fay par telle manière souvent, il aprendra son hault; mais qu'il soit bien prins et qu'il ait gaigné deux ou trois fois ou quatre avecques le faulcon haultain. Item se ton faulcon va ou change, et il prent coulon ou cornaille, ou autre oysel de change, et tu le treuves mengeant, ou qu'il ait jà mengié, ne luy fay nulle injure ne anuy; mais le pren ou loirre s'il a mengié, et luy donne une beschié de char, et luy metz le chaperon, et garde que tu n'en voles avant qu'il soit deux jours passez, et le loirre; et quant tu en voleras, garde que ce soit en lieu que par raison il ne doybe mie faillir, et metz peine qu'il luy prengne bien, c'est que tu n'en voles mie en faulte que tu puisses. Et se par ceste voye ne se veult garder et retraire d'aler au change, nous te dirons que tu feras : mais tu dois, avant que tu le fasses, avoir essayé de le retraire par pluseurs autres voyes et bonnes manières. Quant ton faulcon aura prins coulon, cornaille, ou autre oysel de change, se tu viens à luy avant qu'il l'ait mengié, garde que tu sois pourveu d'ung fiel de géline, et soit escorcié, et ouvre la poictrine de l'oysel que ton faulcon aura

prins, et oings la char de cel oysel, du fiel avec une pennette, et se ton faulcon en mengue, ne luy en donne gaires, affin qu'il ne soit grevé, car il la gettera, et s'il ne la gette, si luy donnera il mauvais couraige, et en herra la char de l'oysel qu'il aura prins et des autres semblables. Et s'autre fois prenoit oysel de change, et tu feusses à luy, avant qu'il en eust mengié, donne luy comme nous avons dict de la char de l'oysel qu'il aura prins avecques du fiel ou aucune chose amère, qui ne porte mie péril, comme pouldre de mierre ou de centoize, ou genoivres vers bien neuvement devesch̃iez, ou jus d'iceulx sur la char. Aucuns leur mettent deux grosses sonnettes à chascun pié, ou ilz leur cousent les grosses pennes des aesles; mais ce qui plus l'arreste et faict hair à prendre l'oyseau de change, c'est de luy donner choses amères sur la char des oyseaulx qu'il prendra de change; mais que ce ne soit mie chose forte, de quoy le faulcon se sente. Et toutes les fois qu'il retournera de chacier le change, que on le retourne en luy gettant le loirre. Et encores qui porroit luy faire sourdre un oysel de rivière, bechié, ou en telle manière que par raison le deust prendre, mieulx vauldroit. Et se par aucune voye ton faulcon estoit deshaittié d'aucune amertume que tu luy eusses donnée, si luy moulle sa char en eaue chucrée, si garira. Par telles voyes porras retraire ton faulcon de change.



Cy devise comme on faict prendre hairon par son faulcon.


L'aprentis demande comme on faict à son faulcon prendre hairon. Modus respond : Qui veult faire son faulcon haironner, c'est qu'il prenne hairon, il luy fault deux choses : l'une que tu mettes ton faulcon en aspre fain, l'autre que ayes ung vif hairon, de quoy tu feras une traisnée à ton faulcon, en ceste manière : au matin, quant il sera heure de paistre ton faulcon, se tu vois qu'il ait bonne fain, va en ung pré et maine avecques toy aucun qui sache laisser aler ton faulcon à point : puis pren le hairon, et luy brise les piez et le bec, et le muche derrière ung buisson; et celuy qui tenra ton faulcon sera introduit d'oster le chaperon au faulcon, quant le hairon sera laissé aler, et celuy qui tenra ton faulcon sera au dessoubz du vent. Puis getteras le hairon, et l'autre ostera le chaperon au

faulcon, et s'il ne le veult prendre, si luy gette le loirre que tu dois avoir tout prest; et s'il prent le hairon, tu luy feras sa cuirée en la manière qui s'ensuit : Donne luy premièrement le cuer, et quant il l'aura mengié, si le descharne et esrace tout en paix, et baille le hairon à celuy qui laissa aler le faulcon, lequel se doit traire arrière un peu loing, et tourner le hairon par l'aesle. Et tu dois oster le chaperon à ton faulcon et le laisser aler au branle, et celuy qui branle le hairon ne le doit mie getter, mais doit attendre, tant que le faulcon le prengne au branle, et le doit laisser cheoir quant le faulcon l'aura prins, puis luy doit descouvrir la poictrine et le faire mengier. Après doit prendre les os qui sont ès aesles du hairon, et en coper le bout, et la moiesle qui en istera fay la mengier à ton faulcon. C'est une chose que le faulcon ame bien, et est ce que nous appelons la garde, qu'on doit faire à son faulcon. Pour faire amer à ton faulcon la char du hairon, car c'est viande lécheresse, et de rechef luy esrache, et luy gette et foule devant luy; et par ainsi le porras baudir et encharner à prendre hairons et à les amer. Et s'il a ainsi faict une fois ou deux, il devroit bien debattre le hairon au debatis avecques ung autre faulcon. Quier doncques la compagnie d'aucuns qui aient faulcon haironnier. Et si tu treuves le hairon séant, si te metz en ung hault lieu à tout ton faulcon nouvel, au dessus du vent; et celuy qui a le faulcon haironnier fera chacier le hairon, et quant il aura laissé aler le faulcon au hairon, regarde si le hairon en prendra la montée, et s'il monte, ne laisse mie aler ton faulcon après, ne ne luy oste mie le chaperon. Mais se le hairon se desconfit, et qu'il fonde en l'eaue, et que le faulcon haironnier le débatte, adoncques oste le chaperon à ton faulcon, et le liève; et s'il se bat,

si le laisse aler au débatis. Et se le hairon est prins, si le paiz emmy la poictrine, et luy fay ses gardes comme nous avons devisé. Et s'il a mengié de deux hairons ou de trois, il devroit monter avecques l'autre faulcon, et aidier à prendre. Et te souvienne que tout faulcon qui vole pour hairon doit avoir greigneur fain, et plus aspre que le faulcon qui vole pour autre oyseau. Selon ce qu'ilz sont de bon couraige et famillieux. Et avec sont pluseurs faulcons qui se paissent de gros oyseaulx comme de hairons, de butors et de esgretes, d'oyseaulx marins semblans à hairons, par quoy ilz ament mieulx et ont meilleur couraige de prendre hairon et grue, et tous autres grans oyseaulx. Et telz faulcons sont de léger encharnés à prendre hairon.

Cy devise comme on doit à ung faulcon faire amer les autres quant il les het.



L'aprentis demande quant ung faulcon het les autres faulcons, comme on les luy doit faire amer, et le garder de les prendre. Modus respond : Ils sont deux manières de faulcons qui héent les autres faulcons. Il y en a aucuns qui ne veulent voler avec les autres faulcons, se tirent arrière, s'en vont, et quant ilz volent en par eulx, ilz ne se bougent. Les autres les vont prendre en volant au harecIonnier, et de telz qui les prennent à la perche, et partout ailleurs, quant ilz y puent advenir. Si vous dirons la manière comme on leur puet oster celle tesche, et comme on leur fera amer la compagnie des autres faulcons en volant et en séant. Il advient souvent qu'ung faulcon het à voler avecques les autres, ou pour doubte qu'il a d'eulx, ou pource qu'il les het. Celuy qui les het, les prent, et re-

luy qui les doubte, les fuit. Si vous dirons de celuy qui les prent, comme on l'en gardera, et les amera. Il faut qu'on ait ung lasnier bien amiable, et soit mis sur la perche avecques le faulcon qui het les autres, et soit mis assez loings l'un de l'autre, et que ce soit le jour, et bien souvent, et quant vous passerez emprès eulx donnez à l'ung une bechié de char, et à l'autre aussi, et ce faictes souvent, et par plusieurs jours, en les approchant tous les jours les ungs des autres, fors qu'ilz ne puissent avenir les ungs aux autres, et que ce soit en yver quand il fera grant froid de gelées. Et quant ilz seront près l'ung de l'autre, si metez de la char entre eulx deux, et faictes béchier l'ung et l'autre en la char; et si vous avez faict ainsi par trois jours, ou quant vous voyez qu'il ne face nul semblant de courir sus au lasnier, si le paissez à ung vespre de bonne char chaude, et le metez gesir hors sur une perche, à la gelée. Et ne le faictes si le faulcon n'est gras et fort. Et aussi par autre manière moins grevable on luy puet faire amer les autres. Et quant il aura ainsi esté à la froidure par l'espace de trois ou quatre heures, si tenez vostre lasnier près du feu, et alez prendre le faulcon qui est à la froidure, et luy metez le chaperon, puis faictes apporter le lasnier, et le metez sur vostre poing, entre vostre queute et le faulcon; et le faulcon qui sentira la chaleur du lasnier, se traira contre luy et l'approchera pour la chaleur; et soyent ainsi laissés sans dormir ne l'ung ne l'autre, tant que vous veez que le faulcon ait grant sommeil, puis luy ostez tout en paix le chaperon, et qu'il ne voye goute; et laissez ainsi reposer toute la nuict sur votre poing. Et quant il sera jour, si le remettez sur la perche, bien près l'ung de l'autre, fors qu'ilz ne puissent advenir l'ung à l'autre. Et ainsi le faictes par deux nuiz, et à la tierce nuict, metez l'ung et l'autre gésir

hors à la gelée, et les metez l'ung près de l'autre, qu'ilz puissent joindre li ungs à l'autre. Avant qu'ilz soyent ainsi approciez, il fault qu'ilz aient l'ung et l'autre sentu du froit sur la perche, puis soyent approciez comme dit est sur la perche. Quant vous verrez qu'ilz seront approciés l'ung de l'autre pour avoir chaleur, si leur ostez les chaperons tout en paix. Et se le faulcon ne faict nul semblant de prendre le lasnier, tenez fermement qu'il amera les faulcons et qu'il a laissé celle tesche. Et lors les faictes mengier ensemble, et gésir l'ung près de l'autre, et loirrer ensemble; et par telle voye porras oster au faulcon qui prent les autres, icelle tesche, ja tant ne les saura heyr. Et se le faictes voller avecques les autres, mettez grant peine de luy querre son advantaige, affin qu'il puisse bien prendre avecques les autres faulcons, et soit tousjours peu avecques eulx.

Cy devise comme on doit ung faulcon essaimmer sor ou mué de bois ou de main.

ire, font les aprentis au roy Modus, vous nous avez monstré comment on doit ung faulcon affaitter et faire voler. Or nous dites comment on le doit faire essaimmer. Modus respond : Les ungs faulcons sont plus forts à essaimmer que ne sont les autres; et est certain que tant a esté ung faulcon plus à maistre, plus est fort à essaimmer. Et combien qu'ung faulcon soit vieil mué de bois, mais qu'il n'ait eu qu'une mue par main d'homme, est de plus léger essaimment, que n'est ung faulcon vieil assez, qui plus longuement a esté à main d'homme. La cause est que ung faulcon se vit plus nettement et mieulx selon

sa nature, et de meilleurs chars, et plus chaudes, et à ses bons points, qu'il ne faict par le gouvernement d'homme. Pourquoy il n'est mie ne ne doit estre si ord dedens, que quant on le paiz. Le faulcon qui est à toy menge plus gloutement plume et cuir; et ne digère mie si bien sa viande, comme faict le faulcon qui est à soy; et avecques ce il n'est repeu en la mue de si netes viandes, et n'a mie l'air et ses nécessitez comme ont ceux qui sont à eulx. Quant tu metz ton faulcon hors de la mue, pren toy garde se il est cras, et ce sçauras tu par luy manier et empoigner les cuisses; et si tu les treuves grosses et plaines de char, et que la char de la poictrine soit aussi haulte comme est l'os de la poictrine, c'est signe qu'il soit cras : donc si tu le treuves cras et bien mué, et ses pennes fermes et souefres, donne luy à mengier, quant il vouldra mordre en la char, au matin, bien matin, une beschié ou deux de bonne char chaude, et ne luy donne que ung peu à mengier au vespre, se il ne faisoit trop froid. Et quant tu verras qu'il mengera volentiers sans ce que on l'efforce, si luy donne de la char lavée ainsi : Pren les aesles d'une poulette ou de la char de la fesse d'ung lièvre, ou de char de buef, et le matin, au point du jour, lavez la char que luy voulez donner, en deux paires d'eaues belles et clères. Et se c'est buef ou lièvre, si soit esmaigié au paulx dedens l'eaue, et soit laissé tremper ta char en la tierce eaue. Et après le soleil levant avesche ton faulcon, d'une cuisse de géline bien chaude. Et quant venra à l'heure de midy, si luy donne char trempée, bonne gorge et grosse, et le laisse jeuner jusques au vespre bien tart. S'il a bouté sa viande aval, et qu'il n'ait rien en gorge, donne luy ung peu de char chaude comme tu feis le matin : et ainsi soit gouverné, tant qu'il soit temps de luy donner de la

plume, et ce sçauras tu par trois signes : Le premier est quant tu trouveras, au bout du doit, l'oubière de ton faulcon plus tenue char et plus molle qu'elle n'estoit par avant qu'il mengeast char lavée. La seconde, si les esmues de ton faulcon sont clers et blans, et que le noir qui est emmy soit bien noir, sans autre ordure meslée parmy. Le tiers, se tu vois qu'il ait grant fain, et plus aspre, et qu'il plume volentiers, ce sont signes à quoy on se puet parcevoir qu'il est temps de luy donner la plume, s'il la veut mengier. Si te diray comme tu luy donneras. Plumes sont faictes de trois choses : on les faict de piez de lièvres, de connins, et de coton et de la plume qui est sur la joincte de l'aesle d'une vielle géline. Si luy doit on donner ou premier des plus fortes à digérer. Pren donc le pié d'ung lièvre, le pié devant, et soit escorcié du dos d'ung coustel, tant que les ongles en chieent hors et que les os des ortaulx soyent bien molus : puis les coppe et les remetz en belle eaue froide et clère, et l'espraing, et le donne à ung faulcon avecques deux beschiés de bonne char, et quant tu le mettras à la perche, si la nettie dessoubz, affin que tu la puisses trouver. Si la trouveras envelopée de toyes, et plaine de glotte et d'ordure. Et ainsi luy donne cette plume jusques à trois nuys ou quatre; et la char lavée, comme dessus est dict. Et après, si tu vois que les plumes soient trop digérées et molues, et qu'il y ait grandement toyes et ordure, pren adonc le col d'une vielle géline, et le coppe tout au long par entre deux joinctes, et metz les joinctes en eaue froide, et les donne à ton faulcon à mengier, et ne luy donne autre chose à mengier. Si te diray pourquoy on luy donne les joinctes du col de la géline à mengier : pource qu'il les boutte aval en la mule, et le confist la char qui est sur les joinctes,

et les os des jointes demeurent, qui sont agus et cornus, qui desrompent les toyes et l'ordure, et la portent avecques eux; et ce luy donne par trois nuys, en luy baillant tousjours char lavée emmy le jour, comme il est dict dessus. Puis retourne à luy donner plumes, de l'une des trois choses que nous avons devisées, selon ce que tu verras que ton faulcon sera fort, et qu'il sera nécessaire. Et quant tu verras que ses plumes seront moins ordes, et moins digérées, si luy donne plumes de l'aesle d'une vielle géline, et luy en donne un bon torquillon ou deux, et luy donne avecques une joincte, ou deux, prinses en l'aesle meisme d'icelle géline, comme nous t'avons dict. Et si tu treuves qu'elle ne soit trop molue, donne luy le col de la géline décoppée. Et ainsi doit on gouverner ung faulcon, qui le veut essaimmer. Et sache qu'il est aucuneffois quinze jours ainçois qu'ung faulcon que l'on essaimme veulle mengier plume, ne aussi qu'il en soit temps. Et note que ung faulcon prent asseurement en ung mois plus tost que d'autres en cinq sepmaines, selon ce qu'ilz ont esté de plus longtemps en main d'homme, et qu'ils sont de plus forte nature, et peuz de plus nettes viandes. Et aucuns en y a qui sont si fors à mener, que pour estre plus fors purgiez, on leur puet aucuneffois donner un grain ou deux d'une herbe nommée accapuche, laquelle graine est mise en ung borlet, et donnée au faulcon à mengier, laquelle luy donne grant purgation; mais je ne loe mie qu'il soit faict, si grant mestier n'en est, espécialement aux faulcons gentilz; car est ung peu corrosive, et vault mieulx faire plus long essaymement et plus seur. Item, si tu as traict ton faulcon de la mue, et ses grosses pennes ne sont sommées, ou qu'il en ait encore en tuel, ne luy donne

mie char lavée, mais luy donne char d'oiseaulx vifz à bonne gorge; et le tien à l'air, ou autrement ses pennes pourroyent affaittier et anéantir. Et ainsi soit faict tant que ses pennes soyent bien yssues et presque sommées.

Cy devise comme et par quelle voye on fait tost muer ung faulcon.



L'aprentis demande comme on faict ung faulcon tost muer et despouiller de ses pennes. Modus respond : Il advient souvent qu'ung faulcon ne prent pas mue en temps deu, et qu'il gette ses pennes et se mue si tart que la saison d'yver se passe, et le temps qu'il deust voler aux oyseaulx de rivière, avant qu'il puist estre prest de voler : par quoy on doit son faulcon haster de prendre mue qui en veut charmer et voler la saison d'yver. Si le feras en ceste manière : Si ton faulcon n'a getté nulle de ses pennes ne de ses plumes au mois de juillet, tu en peux bien voler tout le mois d'aoust, aux pies et aux pertrix. Et le mois d'aoust passé, metz le en chambre assez chaude, sur une cloie sur ung bloc, à quoy il sera attachié, et que la chambre soit orbe, qu'on n'y voye goutte, et luy donne à mengier deux fois le jour, et qu'il ne voye à mengier qu'à la chandeille, et luy donne à mengier oyseaulx vifz, et le garde ainsi tant qu'il soit cras et en bon point; puis luy fay veue par une fenestre bien petite, et luy soit creue de jour en jour. Et donc metz grant peine d'avoir menus oyseaulx, qui hantent les rivières, qui sont nommées berchelettes, et sont pe-

tis, et ont la queue longue; et pource qu'il y en a de plusieurs manières, nous parlerons des verdes : qui de celles porroit avoir pour luy en donner deux fois la semaine bonne gorge, c'est une chose qui merveilleusement leur fait prendre mue tost, et getter grosses pennes et menues plumes. Et encore plus tost ung faulcon puet estre mué, et despouillé de toutes ses pennes à une fois. On puet faire en ceste manière : on prent une culebre, et est très bien batue d'une verge de coudre tant qu'elle soit morte : puis est coppée par tougons, et si soit ostée la teste et la queue, et tout l'autre est mis en ung pot de terre tout neuf, plain de belle eaue clère de fontaine, et soit si fait boulir tant que tout la sustance de la culebre soit en l'eaue; puis soit celle eaue purée en ung autre vaissel. Après on met de beau forment dedens celle eaue, qui doit estre bien chaude, si comme elle vient du feu, et doit le forment tremper, tant que l'eaue soit froide, et que le forment soit bien enflé : puis soit mis en ung hault lieu sec, pour sécher, et de ce forment soit donné à une géline à mengier par neuf jours, et de celle géline donne à mengier à ton faulcon une gorge ou deux. Et quant tu luy donneras, qu'il soit fort et cras, et tantost il se muera et jettera toutes ses pennes et toutes ses plumes, et se despoullera ainsi tout à une fois.

Cy devise comment on puet garir ung faulcon qui a vers ou corps.


'aprentis demande : Or nous dictes, sire, de maladies qui à ung faulcon puent venir quelles elles sont, et comment on les garist. Modus respond : Moult de maladies puent advenir aux faulcons et aux oyseaulx, de quoy les uns sont curables et les autres non. Si vous dirons des plus communes, comme on les puet garir : il advient aucuneffois en faulcons et en autres oyseaulx qu'ilz ont vers ou corps, si le saurez par ces signes : Quant ung faulcon a vers ou corps, il faict tout ung jour uns escumes vers et gannes, et crolle la queue trois fois ou quatre, l'une après l'autre, sans trop crosler le corps, en regardant tousjours à terre; et s'il faict ainsi, sachiez qu'il a vers grans; si luy faictes ceste médecine : Pren aloës épatie, aussi gros comme ung pois, et soit broyé en une escuelle, et soit destrempé d'eaue tène, plaine demie escaille d'une nois, et soit versée à l'oysel malade parmy la gorge, et luy faictes ce au matin à jeun. Et après grant pièce, luy donnez une cuisse de poulette jeune moullée en eaue avecques chucre; car le chucre oste l'amer de la gorge. Après l'autre jour, luy donnez une cuisse de poule, avecques vin de pommes de grenades; puis luy donnez à mengier de coulons joesnes par trois jours, la char et les os, sans la plume, et le mettez en lieu oscur, et il sera gary.

Comment on garist ung faulcon qui a poulx.


e ton faulcon a poulx, tu les luy osteras en ceste manière, sans luy orpiner, ny faire chose de quoy ses pennes ayent autre couleur : Prenez une once de sata silagée, et soit bien molu poulbre, et la metz dans un pot d'eaue clère, et soit tant bouli, qu'elle s'apetice à la moitié; puis soit coulé parmy ung drap, en ung bassin, et quant elle sera tène, si en lavez vostre oysel à jeun, qu'il n'ait rien en gorge : puis le metz en umbre tant que une basse messe puet estre chantée. Après le mettez au soleil, et ne luy donnez que mengier tant qu'il se soit pouroinct. Et sachiez qu'il n'aura poulx de toute la saison. Item autre manière d'oster poulx, sans orpiner au soleil. Pren eaue que tu trouveras dessus une souche de chesne vert, qui aura esté longuement dedens le creux de la coppe de celle souche, puis prenez du vif argent plaine l'escaille d'une petite nois, et le mettez au fons de vostre palme, et de celle eaue aver, et soit madefié et estaint en celle eaue, à vostre doit. Et quant tout sera meslé ensemble et deffait, si en oingnez la chouque à vostre oysel, une fois ou deux, et ja poul n'y demorra, qui ne muerre, ou qui ne s'en voist; mais ce ne doit on faire, se l'oysel est cras. Et aussi doit on oindre le fons du pié, comme la souche. Orpin oste bien les poulx, mais il faict changer plumaige, et si faict mal à la langue de l'oysel quant il se pouroinct, et aussi faict le senteur, quant il eschauffe.

Comment on garist ung oysel de cancre.


i ung faulcon ou autre oysel a cancre dedens le bec, prenez du miel et du vin blanc, et faictes tout boulir ensemble, et en soit lavée la bouche et le mal; puis l'essuez, et metez dessus de la pouldre de chievrefeul, si garira. Ou autrement, prenez eaue de chievrefeul et eaue d'herbe Robert meslées ensemble; et en soit lavé le mal, puis soit mis dessus de la pouldre de chouquet bien deliée, si sera bien tost gary.

Cy devise comment on garist faulcon qui a fontaine ou pié.


e ung faulcon a une fontaine ou pié, vous le garirez en ceste manière : Prenez du romemus, du plus viel que vous porrez, et non pas de la fueille, et le faictes ardoir, puis prenez de la cendre, et prenez de l'oingnement blanc rasis, et de l'oile rosat, et craisse de géline, et meslez tout ensemble, et faictes tout boulir ung pou, et de ce soit lavé entour le pié, et il garira.

Comment ung faulcon ou autre oysel puet estre garist de tingne.


i vostre oysel a les tingnes en l'aesle ou ailleurs, prenez une pierre de chaulx bien vive, et la mettez en ung bassin où il ait de belle eaue, et l'y laissez toute la nuyt, et de la

cresse qui sera par dessus l'eaue, lavez en l'aesle de vostre faulcon quatre jours ou cinq, si garira.

Comment on puet garir ung oysel qui a le pié enflé.



i vostre faulcon a le pié enflé, sans autre maladie, prenez du pain blanc, le plus tenre que vous porrez, et qu'il soit cuit de la journée, et en prenez ung peu, et du sablon ou argille rouge, ung peu de sain de géline, et de vin blanc; et faictes tout boulir ensemble, et luy logez entour le pié, si garira. Ou prenez bol Arménie, terre scellée égaument, et soient amolies d'oile rosat, et en oingnez le pié tout entour.

Comment on garist ung faulcon qui est cassé ou corps.



i vostre faulcon est cassé dedens le corps, prenez graine de vostois, et luy donnez à mengier, avec sa char, si garira. Ou prenez jus de balsamitte, et metez les deux pars de lait de chièvre, et le tiers du jus dessusdit, et mouillez la char que vous donrez à vostre oysel dedens, et luy donnez par deux fois, et il garira.

Comment on garist ung faulcon qui a l'alaine puant.



e ung faulcon a l'alaine puant, et il luy vient du poulmon qu'il a trop gros, prenez une graine qui est appelée graine d'oultre mer, qui ressemble à commin, fors qu'elle est plus

menue, et le treuve on aux appoticaires; si luy en donnez avecques sa char, et il aura bonne alaine.

Comment on garist ung faulcon qui a les filandres.



e vostre faulcon a les filandres, vous le sçaurez à ses esmues, qui seront plains d'une matière en manière de filez de char longues, et aucunes fois si en pent une au cul. Si le garirez en ceste manière : Prenez ung franc piyrenel, et soit escorcié et soit coppé au dessoubz du nombril. Si prenez la partie devers la queue, et soit ung peu mouillée en vin blanc, si comme vous le donnerez à vostre oysel, et luy donnez toute celle partie à mengier. Et ainsi soit faict par trois fois ou quatre, en mengeant sa première viande, si garira.

Comment on garist ung faulcon qui sèche ou amaigrie.



e vostre faulcon deseche ou amaigrie, et ne scet on qu'il a, vous luy faictes en ceste manière : Donnez luy à mengier petis oyseaulx de bray, et soyent desechiez et mouillez en lait de chièvre, et ne luy en donnez qu'ung peu à mengier à la fois, et le paissez trois ou quatre fois le jour, tant qu'il soit gary; ou prenez limechons rouges, et soyent ars, et en soit fait poulbre, et de celle poulbre soit mise sur la char à petite quantité, et moult leur vauldra.

Comment on garist ung faulcon qui boute et a grosse alaine.

Se vostre faulcon a grosse alaine et que il boute, vous luy ferez ainsi : Prenez le poulmon d'ung goupil, si l'ardez, et en faictes pouldre, et metez sur la char quant il mengera, et ce faictes tant qu'il soit gary.

Comment on garist ung oysel qui a mal ès yeulx de cop ou de toyes.

Se vostre faulcon a mal ès yeulx, de cop ou de toyes, qui soit venue ès yeulx : Prenez une herbe, qui est appelée vermeilleuse, et en médecine filage, et croist en ces vieilles gasquières, et croist près de terre, et est chaude et crespe de fueilles. Metez le jus de celle herbe en l'ueil de vostre faulcon en esclichant dedens, ou l'eaue de celle herbe faictes comme de roses : vault moult à toutes maladies des yeulx, et par espécial d'oyseaulx, et est bien esprouvée.

Comment on faict revenir une penne à ung oysel.

Se vostre oysel a une penne en l'aesle, ou en la queue qui soit ployée, ou froissiée, mais qu'elle ne soit rompue tout oultre, vous luy ferez revenir en ceste manière : Prenez la tige du rouge chol, et la metez sur les vives cendres, tant qu'elle soit bien chaude, puis l'ostez et la fendez du long; puis, metez dedens la fente la penne qui est ployée et cassée, et la metez endroit la cassure et estraingnez la

tige de chol, l'une contre l'autre, et luy tenez tant qu'elle soit froide ; puis luy metez en telle manière une autre tige chaude, et la penne revendra à son droict comme devant. Ce mesme faict la tige de l'herbe à la culeuvre, qui en médecine est appelée tintinmale.

Comment on doit enter la penne à ung oysel.



e vostre oysel a une penne rompue, vous luy remeterez et enterez en ceste manière : Prenez des aguilles qui sont faictes pour enter les pennes d'oyseaulx, et sont pointues aux deux bouz et costelées, comme une aguille à peletier, et les metez tremper en eaue, où il y ait de gros sel d'escoche, puis prenez la penne rompue de vostre oysel, et en coppez le bout rompu à unes forces, et qu'il soit bien droict coppé. Et se la penne est rompue trop près du bout, pourquoy on ne la peust enter pour la tige de la penne, qui est trop gresle, qui se fendroit quant on y bouteroit l'aguille, soit donc la penne coppée plus amont vers le corps de l'oysel. Et pource fault faire que vous soyez garny d'autres pennes mues ou semblables à celles de vostre oyseau. Prenez donc une penne telle, comme celle de vostre oysel, et la coppez en tel endroict qu'elle soit pareille aux autres, et telle comme la rompue estoit, devant qu'elle fust rompue, puis prenez une aguille et la boutez en celle qui ne tient mie à l'oyseau, et la boutez jusques au meillieu de l'aguille ; puis prenez celle qui tient à l'oysel et boutez l'aguille qui tient à la penne dedens celle qui est en l'oysel, en telle manière que l'une joingne à l'autre, et qu'il n'y ait point de différence.

Comment on doit enter une penne en ung tuel.



e ton faulcon a la penne rompue si près du tuel qu'elle ne puist estre entée à l'aguille, tu l'enteras en tuel en ceste manière : Il convient que aucun prengne et abate le faulcon. Et lors prens le tuel qui est en l'aesle de l'oysel de la penne rompue, et le rongne par le meillieu tout droict à ung coustel bien trenchant. Et prens une penne semblable à celle qui y estoit, qui ait le tuel entier, et le coppe à travers, bien près du bout, et le boute, l'ung tuel dedens l'autre, et metz la penne estrange en la manière que l'autre estoit, si comme elle doit aler. Puis fault que tu ayes ung petit poinçon d'une deliée aguille quarrée, et au travers des tuyaux, qui sont li ungs dedens l'autre, et les boute d'un costé et d'autre, en deux lieux ou trois, puis enfile une aguille de fil de soye retorse, et la boute au travers des tuyaux parmy les pertuis que tu auras fais au poinçon, puis loye de celle soye les tuyaux, et les estraing en telle manière qu'elles tiengnent bien ensemble, et fermement. Moult le font par autre voye; mais ceste vault mieulx. Ains enteras en tuel. Et se les tuyaux ne puent entrer l'un en l'autre, si en soit l'ung un peu fendu, pour mieulx entrer ens.

Comment le roy Modus monstra la science d'esprevierie.



uant le roy Modus ot monstré à ses aprentis tous les dix cappitres de faulconnerie, il leur demanda s'ils vouloient oyr de l'estat et de la manière d'esprevierie; comment on af-

faitte et gouverne esprebiers et comment on s'en scet déduire et esbattre. Les aprentis respondirent que vrayement en bouloient ilz oyr, et que le déduict qui estoit d'esprevrie estoit bon et déduisable. Adonc dist le roy Modus : Esprebiers sont de pluseurs manières, et si s'en puet on déduire en esté et en yver. Le déduict qui vient en esté si est depuis la Magdaleine jusques à la fin de septembre. Et en vole on aux pertriseaulx, aux aloes et aux cailles, et est ung déduict trop plaisant, tant pourre qu'on vole souvent, comme pour les beaux vols que ung esprevier fait, et aussi pour la compaignie aver qui on est. Car moult de gens, hommes et femmes, se puent déduire et voler de l'esprevier, et faire ung grant reue à travers les champs, et voler chascun en droict soy, et là voit on qui mieulx vole. Le déduict d'esprevier en yver est bien plaisant, non pas tant comme celuy d'esté. Car l'esprevier ne faict pas tant de si beaux vols aux oyseaulx qu'il prent en yver, comme il faict en esté, ne le temps, ne la compaignie ne puet estre ainsi comme en esté. Esprevier d'yver prent, quant il est bon, la pie, le jay, la chaue, la cercelle, le vannel, le videcocq, le merle, le coulon, et moult d'autres oyseaulx. Ilz sont esprebiers de six manières : Les ungs sont mués du bois, et ne tiennent point du sor; autres qui sont sors, sans nulles pennes mues : ce sont trois manières de plumaiges. Et encores sont trois autres manières : l'ung est appelé ramaige, c'est celuy qui a esté à soy longuement, l'autre est appelé nyais, c'est celuy qui a esté prins au nid; le tiers est appelé branchier, c'est celuy qui est prins nouvellement yssu du nid, et a esté ung peu à soy, et icéluy faict mieulx à prisier que les autres. Esprebiers sont de pluseurs plumes. Les ungs sont de menues plumes traversaines et blanches; autres sont de grosses plumes

trabersaines et grosses nouées. Autres sont de plumes que nous appelons maubisées; ilz sont de pluseurs plumes et pluseurs tailles. Or bous dirons tant de plumes, comme de façons, lesquelz sont mieulx à prisier. Qui a ung esprebier prins hors du nid, et a esté ung pou à soy, lequel est appelé branchier, comme abons dict, se il a teste petite et rondelette par dessus, et le bec grosset et bien brisié, et les yeulx ung peu coppés, et le cerne d'entour la prunelle de l'ueil, de couleur entre bert et blanc, le col long et grosses espaules et ung peu rebers en droict les rains, et affilé par debers la queue, et que les aesles soyent bas assises, en alant au long du corps, si que le bout des aesles boise soubz la queue, et que la queue ne soit mie trop longue, et qu'elle soit de bonnes pennes longues, et soyent affilées si comme queue d'espec. Il ne doit mie estre trop hault assis, c'est à dire qu'il n'ait mie les jambes trop longues, mais soyent plattes, et les piez longs et déliez, et de couleur entre bert et blanc, et les ongles poingnans bien noirs et petis. Qui a esprebier de telle façon, il faict bien à prisier. Nous bous debiserons les plumes que doit aboir bel esprébier. Esprebier de plumes trabersaines, quant elles sont grosses et bien coulourées de bermeil, et les noes grosses, et qui ensuybent les plumes de la poictrine, et qu'il ait le brayeul meslé de mezles trabersaines ainsi comme le corps, et que ses sourcilz soyent blanches, ung peu coulourées de bermeil, et qu'ilz prengnent entour jusques derrière la teste, esprebier de telles plumes deberoit estre très bon par droict, espécialement quant il est famillieux, et que ses pennes soyent larges et fermes. Or bous dirons comment on doit son esprebier mettre en arroy et en ordonnance. Esprebier de noubel affaittement, doit estre chillé en ceste manière : Prenez

une aguille déliée, et soit enfilée de fil bien ouny, qui ne soit mie retors, et soit l'esprevier prins et abatu d'aucun qui bien le sache tenir, et celuy qui le chillera le doit prendre par le bec et luy bouter l'aguille parmy la paupière de l'ueil, non pas droict emmy l'ueil; mais plus près du bec, affin qu'il voye derrière. Et doit prendre garde celuy qui le chille, qu'il ne prengne la toye qui est dessoubz la paupière, à l'aguille, avec la paupière. Et aussi doit on bouter l'aguille en la paupière de l'autre part, et tordre les deux boutz du fil, et nouer sur le bec, non au droict neu, mais doit copper le fil près du neu, et le tordre tellement que les deux paupières soyent si hault levées, que l'esprevier n'y puist veoir goutte. Et quant le fil laschera que il voye derrière, et pource est il mis si près du bec; et sachiez que faulcon chillé doit veoir devant, et esprevier derrière pour deux causes: La première est que se l'esprevier voit devant, il plongeroit aval le poing quant il bateroit, et s'il voit derrière, il batera contremont, et prendra hout et baz. La seconde, s'il veoit devant, il verroit trop à plain les gens, et bateroit trop souvent. Or vous dirons en quel arroy vous devez mettre vostre esprevier; vous devez faire à vostre esprevier ung getz de cuir d'ableye bien moles et de bon couroy, et doyvent estre briestez des giez ung peu reversez et menuement coppez à l'orière. Et doyvent avoir demy pié de long à pié main, entre la boste du giet et le noel qui est au bout à quoy on le tient. Item, doit avoir deux sonnettes petites bien sonnans, et pource que aucuns ne mettent qu'une sonnette à leur esprevier, Modus mit en son livre que deux luy sont plus nécessaires, pour deux causes: La première est qu'il en est mieulx oy partout où il va; la seconde est que si l'esprevier prent ung oysel, et il le porte au bois pour soy paistre, il se boutera en si es-

près buisson, qu'il ne porra estre ne veu ne oys, et illecques plumera son oysel. Si advient souvent que en plumant, la plumette luy coeuvre ung ueil, pourquoy il se gratte de l'ung des piéz pour l'oster, et pource est oye la sonnette, et s'il n'en avoit qu'une, il porroit bien gratter du pié où la sonnette ne seroit mie, par quoy il ne seroit point oy. Et pour celle cause luy en sont deux nécessaires : car souvent advient que pource qu'il a mauvaise sonnette, ou une seule sonnette, il est desmaudez et perdu. Aussi dict Modus en son livre que l'esprevier qui est affaittié au chaperon, en telle manière qu'il seuffre qu'on luy mette, vault mieulx que celuy qui n'y est pas affaittié, pour cinq causes : La première est qu'il s'en bat moins. La seconde est que quant il faict mauvais temps de pluye ou de vent, il se porte mieulx quant il a chaperon que s'il n'en avoit point. Et si le puet on mettre dessoubz son mantel pour la pluye, ce qu'on ne porroit faire s'il n'avoit chaperon. La tierce, qu'il faict plus de vols, c'est qu'il en vole mieulx, et plus roidement, pource qu'il est moins debrisié que celuy qui n'a point de chaperon, qui se débat souvent et se débrise moult. La quarte est qu'on luy garde mieulx ses vols, pource qu'il ne se débat mie tant qu'on veult qu'il volle. La quinte est qu'il a meilleur coraige de voler, et si le puet on partout porter, sans ce qu'il se bate ne bouge; par quoy chaperon lui est nécessaire, et qu'il soit de bon cuir, un peu eslevé endroict les yeulx qu'il ne se blece.

Comment on doit affaitier ung esprevier et comment il est mis en arroy.


L'aprentis demande comme on doit affaittier esprevier. Modus respond : Esprevïers sont de diverses manières et de diverses condicions; et aussi comme ilz sont de divers plumaiges et de diverses tailles, ont ilz les manières diverses, et a moins à faire à affaittier les ungs que les autres. Faut plus en ung esprevier de bonne fain, tant plus tost est affaitié, c'est une des tesches que oysel ait, qui plus fait à prisier que quant on le treuve familleux. Se tu as ung esprevier nouvel prins, que tu vuelles affaittier, metz le premièrement en arroy, ainsi comme nous avons devisé. C'est assavoir de chiller, de chaperon, de sonnettes, de gietz. Puis doit on essayer à le faire mengier, et luy doit on frotter les piéz de char chaude en pipant, et toucher la char au bec; et s'il ne veult mengier, si fay que tu ayes ung vif oyselet, et luy en frotte les piéz, et l'oyselet criera; et lors l'esprevier estraindra le poing de ses piéz, et est signe qu'il veult mengier. Adoncques descouvre la poictrine de l'oyselet, et lui metz au bec, et il mordra en la char. Et s'il veult mengier tantost qu'il est prins, c'est signe qu'il est familleux. Et s'il mengue, si luy donne tout l'oyselet, et autant luy en donne au vespre, et l'abesche sur jour aucunesfois; mais qu'il n'ait rien en gorge. Et quant il sera bien à la char, et il mordra quand on pipera, si luy metz ung chaperon, qui soit assez larget, en telle manière qu'il ne le blece ne ne l'estraigne mie endroict les yeulx. Et se ainsi est que tu le veulles affaittier au chaperon, et s'il se bat pour le chaperon, ne te chaille : car il fault qu'il l'apprenne et accoustume, et garde qu'il ne l'a-

bate. Et quand il vouldra endurer, et que plus ne se débattra au mettre, ne à l'oster, et qu'il menge à tout le chaperon, et seuffre qu'on luy mette et oste, sans soy mouvoir, adoncques luy amenuise sa voye, c'est que tu luy donne moins à mengier, et de chars qui ne soient mie si orguilleuses comme de l'aesle d'une poulette; et luy en donne au matin, si qu'il en ait engorgié ung peu, et quand il aura enduit, c'est qu'il ait bouté aval sa viande, et qu'il n'ait rien en la fossette de la gorge, donc le porras abescher sur le jour, en luy ostant et remettant le chaperon, pour luy bien faire amordre. Et toutesfois que tu luy auras mis en la teste, si luy donne une beschié ou deux de char. Et quant vendra au vespre, tu le paistras pour la nuict, et luy donneras les sourcuis de la poule, jusques au lendemain. Et quand tu verras qu'il sera cheu en bonne fain, si lasche le fil de quoy il est chillé; mais qu'il soit nuict quant tu le feras, et qu'il voye derrière si comme dict est. Et s'il puet bien veoir les gens, si le veille toute la nuict, qu'il sera lasché, et qu'il ait le chaperon hors de la teste, affin qu'il voye les gens et qu'il les amorde. Et quand tu luy mettras, si lui donne deux ou trois beschiés de char, et garde que soyes garny d'un vif oysel à luy mettre ou pié le lendemain au point du jour. Et se il le prent asprement, et qu'il morde en la char, si luy oste le chaperon tout en paix. Et se tu vois qu'il soit trop eschif, si lui remetz le chaperon le plus en paix que tu porras, et soit encore veillé tant qu'il soit plus mat. Et quant il mengera devant les gens volentiers sans le chaperon, et qu'il sera plus seur des gens, qu'il ne soit plus veillé; mais doit estre tenu une partie de la nuict entre les gens, en le faisant plumer, et aucunesfois luy donner une beschié de char ou deux, en luy mettant et ostant le chaperon. Et quant tu yras coucher, si le metz sur le tretel en-

près ton chevet, affin que le puisses souvent resveiller la nuict. Puis te liève avant qu'il soit jour, et le metz sur ton poing et luy tiens le chaperon hors de la teste, tant qu'il voye les gens entour luy. Et quant il les verra, si luy metz au pié un vif oyselet comme dict est. Puis luy metz le chaperon ainsi qu'il mengera tout en paix. Et quant vendra l'espace d'une lieue après soleil levant, si luy donne à mengier ung petit oyselet vif, devant les gens; et quant il aura presque tout mengié, si luy metz le chaperon, et le luy donne tout le demourant de ton oyselet, le chaperon en sa teste. Et sur le jour, mais qu'il n'ait rien engorgé, l'abesche petit et souvent, devant les gens, en luy ostant et remettant le chaperon en la teste; et au vespre tart doit avoir le chaperon hors de la teste, pour veoir et amorder les gens, et luy donneras à mengier pour la nuict, le sourcuis d'une poulette. Et pour faire encores plus lascher la chilleure, affin qu'il voye mieulx, quant tu yras coucher, si le tien en lieu orbe, et luy escliche de l'eaue au visage ung peu, affin qu'il frote ses yeulx aux joinctes de ses aesles; puis le metz sur le tretel emprès toy, et le liève, et metz sur ton poing ainçois qu'il soit jour, ainsi comme nous avons devisé, et qu'il treuve la char chaude sur ton poing, s'il est bien lasché, et qu'il voye bien devant et derrière, et face signe d'estre seur entre les gens, adonc le paiz devant les gens, et luy donne ung peu de char chaude, et qu'il n'ait que bien en gorge au vespre donne luy aussi comme le sourcuis d'une poulette, et sur jour l'abesche que petit et petit et souvent devant les gens. Et quant tu verras qu'il sera bien seur devant les gens, de main et de visage, si luy oste le fil de quoy il est chillié, au vespre bien tart. Lendemain luy donne ung peu de bonne char, et l'autre jour luy donne la cuisse d'une poulette, et au vespre de la plume du jon de l'aesle d'une

vielle géline, et ne donne mie grosse plume, et luy donne avec une petite joincte en l'aesle mesme. Et retien que le jour que tu auras donné char à ton oysel, ne luy donne mie plume, et toudis sur jour, l'abesche petit et petit devant les gens, et au vespre le fay tirer à l'aesle d'une poulette. C'est une chose qui moult l'asseure. Et aussi ne luy dois mie donner plume s'il n'est bien seur, car il fault qu'il soit mis sur le poing, et que ce soit bien matin, et s'il n'estoit bien seur, il ne l'oseroit getter, ains le retendroit. Donc se tu veux que ton esprevier soit seur, et de bonne fain, si t'en va en ung lieu où nul n'y te surviengne. Si abesche ton esprevier d'ung vif oyselet, puis descharne, et le metz sur aucune chose, et le tens sur le poing de bien près et luy monstre la char, et s'il y vient volentiers, si le resclaime au vespre et au matin, de plus loing en plus loing, et devant les gens, pour soy mieulx tenir, et tant qu'il soit bien duit de venir sur le poing. On doit atacher une longue lingne au bout de sa longe quant on le reclaime. Et se tu veois qu'il face biau temps, et que le soleil raye, tu luy dois offrir l'eaue pour se baigner en ceste manière : Qui veult son oysel baigner, il fault prendre garde quatre choses : La première est qu'il soit sain ; la seconde qu'il soit seur ; la tierce qu'il ne soit trop maigre ; la quarte qu'il n'ait mie gorge. Donc emple ung bassin de sale plain d'eaue, et que le bain ne soit mie trop parfond, et qu'il soit mis en ung lieu secret, en ung prayel, ou ailleurs, que nul n'y surviengne sur toy, et le tiens au soleil, près de toy et du bassin une pièce, si qu'il voye l'eaue près de soy, et se tu veois qu'il regarde l'eaue, et qu'il face semblant de la vouloir, si t'approche du bassin, et luy offre tout en paix, et s'il sault dedens l'eaue, si le laisse baigner et bas l'eaue d'une déliée vergette. Et quand il vouldra saillir hors, si luy tens le poing où la

char doit estre toute preste, et le tiens au soleil, et il se maniera sur ton poing, et se pouroindra, et si saches que c'est une chose qui moult asseure ung oysel, que le baing, et qui luy donne bon coraige. Et le réclaime ou vespre, de bien loing, et luy donne bonne char chaude d'ung oysel vif. Et tousjours après le baing le dois bien aisier à paistre de bons oyseaulx vifs. Et toutesfois que tu le paistras et réclaimeras, tu dois piper et siffler, affin qu'il amorde à revenir. Et pour luy faire amordre les chiens et les chevaulx, tu le dois paistre entour eulx et près d'eulx. Et quant tu le metteras au soleil, mais qu'il ait volé, si le metz à terre, sur ung bloques. Et illec se passera, et ne sera jamais qu'il n'en aime mieulx à soy asseoir à terre. Donc se, après le baing, tu le treuves en bon coraige, tu en pues bien voler lendemain au vespre; mais que avant tu l'ayes réclaimé à revenir des arbres; et aussi que tu luy ayes faict traisnée d'un pigeon ou de deux, affin que s'il te faisoit ennuy, tu le peusses mieulx reprendre. Et aussi doit avoir esté réclaimé à cheval avant que on vole. Si te dirons ce qu'il fault à ung esprevier, avant que on en doye voler. Premièrement doit estre asseuré par veiller, par porter, par faire tirer et plumer devant les gens. Après qu'il ayme la main, le visaige, les chevaulx et les chiens. Après qu'il soit net dedens, tant par char lavée comme par plumes. Après qu'il soit bien affamé, et bien réclaimé de terre et des arbres. Et sachez, se esprevier est ainsi affaittié, que on en peult seurement voler.



Cy devise comment on doit faire voler son nouvel esprevier.

'aprentis demande comme on doit faire voler son esprevier. Modus respond : Qui veult voler d'un esprevier, nouvel affaittié, si en vole au vespre ung peu devant soleil couchant, pour trois causes : La première, pource c'est l'heure où ung oysel a plus aigre fain. La seconde est que se on en vole au matin, la chaleur du soleil, quant il liève, faict esmouvoir l'oysel de soy sourdre, et luy faict le cuer gay, pourquoy il pert le coraige et la fain, et ne tend que à soy jouer et sourdre contremont, qui seroit cause de le perdre. La tierce est que se tu en volois contre le vespre, et il te faisoit ennuy, si ne porroit il mie tant eslongner de toy, comme il seroit contre le jour la chaleur du soleil qui croistrait tousjours. Adonc doit on aler aux champs en la plus large campaigne, et au plus loing des

arbres qu'on puet; et quier les champs à tes espaignols, et que ton esprevier ait le chaperon hors de la teste. Et se les pertriseaulx saillent, et ton esprevier s'embat, si le laisse aler, s'il sault de près; et s'il ne sailloit bien à point, et tu en vouoyes remerquier, si le laisse querre à tes espaignols, et s'il vole, et il le prent, si luy donne à mengier contre terre, en luy ouvrant la poictrine, et avant luy donne la cervelle du pertrisel, et quant il aura mengié ung peu contre terre, si luy oste la char, et le descharne, et monte sur ton cheval loing de luy, puis siffle et l'appelle, et le parpaiz sur ton poing, et s'il faut aprendre l'oysel à quoy il volera, et il s'assiet ou à terre ou sur ung arbre, si l'appelle, et s'il revient à toy si le paiz, mais tu dois mettre grant peine qu'il ne faille mie au premier que tu puisses, et en vole au premier à gros oyseaulx, comme à pertriseaulx ou à autres, lesquelz il ne puisse mie emporter, tant qu'il soit bien aresté, affin qu'il n'emporte mie les menus oyseaulx, comme les aloes, et autres oyseaulx menus. Et quant il luy sera bien prins de prendre oyseaulx, et tu verras qu'il ne tend mie à les emporter, donc en pues tu voler aux aloes. Et se tu vois qu'il y vole volentiers, et qu'il ayme à y voler, si luy maine, et en soit repu: car c'est le plus beau vol que ung esprevier puisse faire que aux aloes, et où il y a plus plaisant déduit. Et sache qu'il est bon tousjours de donner à son esprevier char lavée, une fois ou deux la semaine, espécialement quant il vole aux aloes; car le sang et la char des aloes est chault et ardant, et aussi la plume bien souvent, mais ne luy en donnez point le jour qu'il aura mengié char lavée, ne char lavée le jour qu'il sera baigné. Et se en ceste manière est ung esprevier gouverné, il sera bon et bien volant, et en doit bien amer le déduit pour quatre causes: La première

pource que le déduit est bon et les vols beaux et plaisans. La seconde est que, quant on est en bonne compaignie, et on a rengé les champs, et chacun a son esprevier, on veoit voler le sien et les autres, et y a on grant plaisance, tant pour la bonne compaignie comme pour le déduit. La tierce, c'est ung déduit que chacun puet faire de soy avecques dames et damoiselles, où chacun et chacune puet avoir son esprevier, et en voler en gibiers. Et doit avoir la dame aucun qui luy puisse bailler son esprevier, quant il aura prins l'aloe, ou la pertrix. Et si voit on bien aucunes fois qu'ung esprevier, quant il a pris une aloe, qui la raporte sur le poing à son maistre ou à sa maistresse, et quant il le faut, il revient de revol. Et telz espreviers sont appelés espreviers aux dames. La quarte cause est pource que la saison des gibiers est belle et bonne, doulce et plaisante, et si n'est mie longue. Diex, comme c'est beau déduit, c'est plaisant déduit que de veoir prendre une aloe à l'estourse à bon esprevier! Quant ung bon esprevier a chacié une aloe bas et hault, et il l'a laissié si hault comme on puet regarder; et ung autre esprevier la convoitte et on le laisse aler, s'il va querre la dite aloe roidement, en tirant contremont, que c'est belle chose à regarder! Et puis quant il vient à elle, si la habelonne, et ne la puet prendre et l'aloe plomme et vient fondre à terre, et l'esprevier aval, et se met entre les chevaulx, et se cuide sauver, et l'esprevier la prent. Si est plaisant déduit à veoir à celuy à qui l'esprevier est, et à ceulx qui le regardent. Et combien que le roy Modus meist en son livre le faict et la manière de tous les déduis des autres oyseaulx, comme de l'otour, du gerfault, du lasnier, du sacre, de l'esmerillon et du hobe, n'ay je mis en ce livre que le faict et la manière des déduis du faulcon et de l'esprevier, tant

de les affaittier comme de les faire voler, et des déduis qu'on y prent, pour trois causes : La première si est pour cause de brieté, car la matière seroit trop longue; la seconde pource que le déduit du faulcon et de l'esprevier sont les plus délitables déduis et ceulx qui sont les mieulx amés et prisiez; la tierce, si est que qui bien se scet aidier des faulcons et des esprevièrs, il en scet mieulx gouverner les autres. Et qui veult son enfant apprendre à affaittier et gouverner faulcons, si luy baille hobes pour affaittier, en luy monstrant comment il doit faire; et s'on veult qu'il sache gouverner gerfaulx, si luy baillez esmerillon à affaittier. Et qui scet des esprevièrs, il saura le gouvernement des ostoirs. Ainsi par les ungs puet on savoir les autres. Et sachiez certainement que qui bien les ame, il ne puet qu'il n'en sache, et qu'il n'en congnoisse, et qu'il n'en joysse. Or vous avons dict et monstré comme on doit affaittier faulcons et esprevièrs, et comment on s'en doit déduire et voler selon la doctrine au roy Modus.

Ha, comme Dieux notre seigneur feist grant recreacion à nature humaine quant il voult ordonner les déduis des chiens et des oyseaulx, de quoy le roy Modus a faict mencion en son livre. Et que il vault les bestes et les oyseaulx estre obéissans à homme. Est bien tenus li homs à servir celuy qui a pourveu sur toutes ses nécessitez. Il n'est nulz qui peust penser la grant joye et soulas qui vient des déduis des chiens et des oyseaulx. Il a eu aucunesfois moult de débas entre ceulx qui ament les chiens et ceulx qui ament les oyseaulx; car chacun tient son déduit à plus plaisant et à meilleur que l'autre. Et en leurs débaz a eu moult de ramprosdes et d'argus. Si vous diray que il advint une fois. Veneurs et faulconniers estoient logés en ung ostel; si burent et men-

gèrent ensemble, puis commencèrent à parler de leurs dé-duis. Certes, dist li ungs, il n'a nulle comparéson entre le déduit qui vient des chiens et celuy qui vient des oyseaulx, car le déduit qui vient des oyseaulx vault mieulx et est plus plaisant que n'est celuy qui vient des chiens. Et adonc saillit ung des veneurs et dist que les faulconniers n'estoient mie créables et qu'ilz n'estoient que menteurs, et que une chace de chiens estoit plus plaisant que n'estoit le vol des oyseaulx à veoir. A ce respondit le faulconnier et dist que faulconniers estoient mieulx créables que n'estoient ve-neurs. Car quant veneurs ont corné et hué après leurs chiens ilz boivent tant qu'ilz sont tousjours yvres, et puis ne font que gengler et mentir, et que mieulx vault à veoir le beau vol du hairon, que ne fait à oyr les abboys de tous les chiens du monde. Et lors, dist le veneur, que faulconne-rie n'estoit qu'une droicte poullerie, et quant ilz venoient de voler, ilz mettoient leurs faulcons au soleil pour eulx es-pouiller et semblablement tuent les poulx emprès leurs faulcons, et que aussi grant bien feroit à veoir le vol d'ung corbel qui bat une estoufle comme faict à veoir le vol d'ung faulcon et d'ung hairon. Donc, dit le faulconnier, nous ne sommes mie poulleries entre nous faulconniers, mais veneurs sont estronterie; car veneurs ne sont que estrons de chiens, et quant ilz sont venus ensemble à l'assemblée que ilz sont au bois au matin, ilz morroient s'ilz n'avoient des aulx, et puis boivent tant qu'ilz sont tous yvres. Adoncques, dict le veneur, tous les estrons que nos chiens font vous fussent en la gorge. Donc prist le faulconnier son loirre et en donna au veneur parmy la teste. Et le veneur prent son cor et fiert le faulcon-nier parmy la sienne, et tous les autres compaignons sail-lent avant, si les départent à grant peine et firent tant qu'ilz s'apaisèrent. Adoncques, dist l'ung d'eulx, vous

vous débattez de néant. Car deux dames firent ung argument de ceste matière, et le firent mettre en rimes et l'envoyèrent au comte de Tancarville pour estre jugié, duquel argument j'ay sur moy la coppie. Donc dirent les autres, il faut qu'il soit leu, si orrons la conclusion de vos débas et comment il est jugié. Adoncques, commença à dire icelui, il nous fault ainçois affirmer ceste paix. Si vous diray que nous ferons. Entre vous veneurs avez céans de bonne venoison de bestes noires où il a bonne viande et grant foison, et entre nous faulconniers, avons des oyseaux de rivière et deux ou trois hairons, par quoy nous povons faire demain ung beau disner, et illec sera la paix confirmée de ces deux compaignons, et les ferons boire l'ung à l'autre, et si ne nous coustera rien le disner que en pain et en vin, et sçavez comment il en sera ordonné. Quant nous aurons disné, je liray le jugement, et ceulx pour qui la sentence sera donnée paieront le pain et le vin. A ceste ordonnance s'accordèrent tous les compaignons, lesquelz dirent que le disner fust tout prest quant revenront du bois et de rivière où ilz yroient au matin, les ungs voller et les autres chacier. Et quant ilz furent revenus de bois et de rivière, ilz commencèrent à parler ensemble des déduis qu'ilz avoient eus au bois et la rivière, et disoient les faulconniers que leur deduit avoit esté meilleur que celuy au veneur, les veneurs disoient le contraire. Ainsi s'esbattoient de leurs déduis, puis s'assirent au disner, et quant ilz eurent une pièce mengiée, ilz demandèrent qui entrebattus s'estoyent quelle chière ilz faisoient l'ung à l'autre. En non Dieux, dist le veneur qui avoit été ferru de loirre, je deverai bien revenir à celuy qui me loirra; car oncques faulcon ne fust mieulx loirré comme j'ay esté, et si ne mengay oncques sur loirre. Les autres commencèrent tous à rire et dirent que c'es-

toyt mal fait qu'il n'y avoit mengié. Et adoncques lyèrent sur le loirre les deux cuisses d'ung hairon. Adoncques commencèrent à huer comme se ce fust ung faulcon. Comment, dist celuy qui avoit esté ferru du cor, oncques cornard ne fust si acorné comme je suis : il mengue sur mon loirre, je veulx boire à son cor. Adonc fu le cor empli de bon vin, et commença à boire, et tous les autres commencèrent à corner et à huer comme faulconniers et veneurs, tellement que les gens de la ville où ilz estoient y accoururent. Ainsi firent la paix les deux compaignons; puis dirent qu'on leust le jugement. Et celuy prent son roole à lire et dist ainsy :

Cy devise le jugement des chiens et des oyseaulx, et lesquelz font plus beaux déduis.

Oyez, je vous diray comment
Il se fist ung argument
De deux dames joesnes et beaux.
L'une avoit chiens, l'autre oyseaulx.
Si advint, c'est chose certaine,
Huit jours après la Magdaleine,
Qu'ung chevalier ala chacier,
Et sa femme, qu'il avoit chier
En déduit de chiens, fu alée
Avec lui si l'ot menée
Pour soy déduire et déporter.
Les veneurs vont apporter
Nouvelles qu'ilz trouveront
Grant cerf et si le chaceront.
Et si firent ilz vrayement.
Ils chacerent bien longuement

Icelluy cerf a grant ennuy,
Le seigneur et la dame o luy.
Si très fort les chiens cevaucerent
Que le cerf abayant trouvèrent
Emprès l'ostel d'ung chevalier
Qui estoit alé en gibier.
Et sa femme o lui fu alée
Qui ont prins d'une grant volée
De pertriseaulx à son oysel,
Et revenoit à son ostel.
Car il estoit jà près de nuyt.
L'autre dame, à toes bon déduyt,
Ot prins le cerf à la rivière
Qui clooit l'ostel par derriere.
Celle qui venoit de voler
Si oy huer et corner,
Dont elle fust toute esbahie.
Si vint luy et sa compaignie
Ou le cerf avoit esté prins,
Dont ilz furent tous entreprins.
Et quant les dames s'entrevirent,
Tres grant joye illec s'entrefirent
Et alerent droit au manoir
Où il leur faloit remanoir,
Et les chevaliers autresi
S'entrefirent grant joie audui.
Si aloient entre eulx parlant
Et de leurs déduis devisant.
Dame, fait celle à l'esprevier,
Vous estes lasse de chacier,
Mais toutes voyes, Dieu mercy,
De ce qui s'est fait prendre cy

Nous avons bon déduit eu,
Et si n'avons pas tant couru
Comme vous avez eu chaçant,
Et si sommes alez volant;
Et avons prins de pertriseaulx,
Et si cuide que nulz plus beaux,
Ne plus délictable déduit
Puist estre, que cellui d'ennuyt,
Car nous avons souvent volé
Et sommes belement alé.
Les oiseaulx font meilleur déduit
Que n'est cellui qui tousjours fuit.
Celle qui a le cerf chacié
Si respondist, de cuer entier,
En disant que vrayement nul
Ne pourroit faire plus beau déduit
Ne qui mieulx plaire deust
A ceulx qui en bois vont
Que la chace que les chiens font;
Car il n'est cuer tant soit courcié,
Qui ne soit tantost escourcié
D'aler après ou au devant,
S'il les voit venir chaçant.
Le villain dist en reprouvier
Que chace volant n'a pas chier,
Pource qu'il n'a point d'arrest;
Le faulconnier est tousjours prest
De fuyr apres son faulcon;
Ainsy deffault vostre raison.
L'autre vint qui la tenoit près
D'arguer, si lui dist en paix :
Dame, or laissons ceste matière,

Et faictes céans bonne chière.
Et toute nuyt nous penserons
A soustenir ceste raison
Qu'en oyseaulx a plus beau déduit,
Plus plaisant et plus grant délict,
Qu'il n'a en l'abay des chiens.
La comparoison ce n'est riens.
Quant elles vindrent pres de l'ostel
De quoy de la dame fut bel
Qui avoit du cerf fait la prise,
Celles oyent corner de prise.
Dont dist au seigneur de l'ostel :
Sire, lequel vous semble plus bel,
Chace de chiens ou vol d'oiseaulx.
Vostre femme tient plus a beaux
Et a meilleur la volerie,
Et riens ne prise vénerie ;
Si en fera ung argument.
Si vous requerons humblement
Que juge nous en veullez trouver
Qui en sache determiner.
Le chevalier dist : Je l'ottroy ;
S'il vous plaist je le nommeroy,
Car il est sages et loyaulx,
Et si scet de chiens et d'oiseaulx
Plus que nul homme, à mon devis.
Bon chevalier est et hardis,
Et n'a en lui barat ne guille :
C'est le comte de Tancarville.
Les dames commencerent à rire.
Et luy ont dit andedeux, sire,
Vous nous avez juge assigné

Qui en loyaulx et bien sené,
Et nous l'acordons bonnement
S'il veult faire le jugement.
Quant elles vindrent à la maison,
On fist venir la venoison,
Et le cerf portoit seize cors.
La dame qui avoit chacié
Si dist : Est ce bien gibecié.
Dame, prenez ès lye chiere,
Mettez en vostre gibecière;
Vostre esprevier seroit bien glet
S'il emportoit cel oyselet.
La dame commença à rire
Et si ne voloit nul mot dire.
En la maison de son seigneur
Tous crièrent ores est pyeur.
Lors dit le seigneur de l'ostel,
Nous avons cy très bon revel.
Oncques homme ne vit son per;
Avant, il est prest de souper.
Dont se sont assis à la table,
Qui fut la nuyt si délictable
De bons vins, de bonnes viandes,
De grant ruses et de demandes,
Qu'oncques gens plus aises ne furent,
Et si mengèrent bien et burent,
Puis se levèrent du mengier
Et tantost s'alèrent couchier,
Car ilz estoient travailliez,
Et si avoient bien veillié.
Et sachiez quant elles s'esveillièrent,
De bonne volenté pensèrent

Par qael fait, par quel mouvement
Elles feroient l'argument.
Et quant vint au soleil levant,
Que le jour fu cler et luisant,
Et les oiseaulx en leur latin
Chantèrent tous à ce matin,
Les chevaliers furent levés,
Qui furent bien entalentez
D'oyr leurs femmes arguer.
Dist l'ung à l'autre : Alons lever
Ces femmes, et si les menons
Combattre ensemble, si verrons
La manière de leur descord.
Lors s'en alèrent d'un accord
A leurs femmes, et les trouvèrent
Ensemble, où elles s'atournèrent.
Si leur prinrent à demander :
Estes vous prestes d'arguer.
Oyl, font elles, à ce matin.
Or venez doncques ou jardin
Après nous, car nous y alons.
Illec endroit disputerons.
Les dames si vont ou vergier
Après leurs maris solacier.
Donc, dist la dame à l'esprevier,
Dame, vous devez commencer.
Non fais, non fais, dist elle, par raison
Que par vous must la question.
Or, donc, dist elle, je diroy,
Puisque dire devant doy.
Dame, je vous disois hier soir,
Dont je vous fis le cuer doloir,

Q'uen oiseaulx a plus de plaisance,
Plus d'esbat et moins de grevance,
Qu'il n'a en déduit de chiens.
Envers celuy d'oyseaulx n'est riens,
Ce m'est advis, et je le croy.
Et vous diray raison pourquoy.
Quant à parler selon raison,
Nul ne porroit comparison
Mettre en chiens et oiseaulx
Que nature a fais si beaux,
Si joincts, si courtois, si jolis,
Sors ou mués, si très polis,
Que plaisans sont à regarder;
Et si les puet on bien porter
Es chambres des roys et des comtes,
De telz choses font ilz grans comptes;
Car oiseaulx sont de tel nature
Qu'ilz sont nés et sans nulle ordure.
Icy endroit ne dis je riens
De l'orde nature des chiens.
On les maine sur les fumiers
Non pas ès chambres aux celliers;
Et qui les veult veoir de près
Il convient estouper son nez.
Or ay parlé du premier point;
Ung autre y a qui moult vous point.
On puet oiseaulx partout porter
Et soy déduire et déporter;
Ce ne puet on faire des chiens;
A l'ostel menguent les biens.
Alons sur la tierce raison.
Comment porroit penser nul hom

Que par chose si très petite
Comme ung faulcon, fust desconfite
La grue, le cigne sauvaige :
Il luy vient de très grant couraige.
Le vol d'un hairon bien montant,
Est ce point chose déduisant,
Qui monte hault jusques aux nues?
Le faulcon luy fait des vennes
Et par derrière et par devant.
Ainsi vont ensemble sourdant,
Que on ne scet que tout devient;
Et puis aucunesfois advient
Qu'il le prend là hault par la teste,
Puis s'en viennent, comme tempeste,
Tournant aval jusqu'à la terre.
Nulz ne puet plus beau déduit querre.
Quartement dirons la manière
Comme on prent oiseaulx de rivière.
Qui a ung faulcon haultain,
Ou deux, et vient en ung beau plain,
Où il a ung estang bien garny
D'oiseaulx de rivière parmy,
Quennes, mallars, qui vont noant.
Les menus n'y sont pas séant;
De voler se veulent haster,
Et font les faulcons dégaster.
Quant on laisse aler les faulcons,
Si vont si hault qu'il n'est nulz homs
Qui querre le puisse veoir.
Et pour faire oiseaulx mouvoir
Batent et tabourent forment.
Et les oiseaulx contre le vent

Se mectent tantost à voler,
Qui les faulcons font avaler
Si tost comme fourdre et tonnerre.
Et fièrent des oiseaulx à terre,
Et se ressourdent contremont.
C'est merveilles de ce qu'ilz font
D'oiseaulx tuer emmy les prez.
Et les autres sont reboutez
En l'eaue trop parfondement,
Puis revolent hault asprement
Et prennent des oiseaulx assez
Qui sont illecques amassez.
Or vous avons dict du faulcon ;
Nul plus beau déduit ne vit hom.
Si vous dirons de l'esprevier ;
C'est ung déduit que j'ay moult chier.
Si feray ma quinte partie
Du déduit de l'espreverie.
Ung bon esprevier pour l'aloe
A bien desservi qu'on le loe.
Et quant pluseurs vont en gibiers,
Joesnes dames et chevaliers,
Et chacun a son esprevier,
Et vont ensemble en gibier,
L'ung fault, l'autre prent, l'autre vole,
Et l'ung de l'autre se rigole;
Et ce a bon esbatement,
Et vole on menu et souvent,
Prennent aloes et pertrix.
Si vous diray, c'est mon advis,
Le plus beau vol qu'esprevier faict
Se il est bon et bien parfait,

S'ung esprevier a bien chacié
Une aloe, et il l'a laissié,
Si hault comme on puet regarder;
Ung autre laisse le sien aler,
Si tire tout droict contremont,
Hault la triboule, et fait grant guerre;
Et l'aloe descent à terre,
Et viennent ensemble fondans
Comme font deux pierres pesans;
Et entre les chevaulx se rent;
Prise est à grant esbatement.
Aussy est esbatement bon
Quant il la prent bien de randon,
Et l'apporte sur la main
De sa maistresse, et soir et main.
Et moult y a d'autres oyseaulx
De quoy les déduis sont moult beaux;
Mais pour brieste nous tiendrons
A l'esprevier et aux faulcons,
Et ma conclusion feray
Sur les termes que monstrés ay,
Qu'en oyseaulx a plus beau déduit
Que n'a en chiens vint fois contre huit;
Et ceste majeur prouveray
Tantost le mieulx que je porray.
Le sage piéça dire seult:
Qui a ueil voit au cuer ne deult.
Pour tant j'ay ici ramentu
Déduit d'oyseaulx si soit veu
A l'ueil qui est le messager
De plaisans nouvelles noncier,
Pardevant tous autres messages.

J'attens les tesmoings des sages,
Que déduit vient plus de regard
Que d'oye, si Dieux me gard.
On voit peu le déduit des chiens ;
Quant on le voit, si n'est ce riens.
Le déduit d'eulx est en öyr,
Et où on prent plus de plaisir.
Si concluds, veues mes raisons,
Que les déduis que nous veons
Sont plus plaisans, ce m'est advis,
Que ne sont ceulx qui sont oys.
Par veoir viennent tous soulas,
Et tous déduis, et tous esbas.
Donc je dis que noise de chiens
Envers déduis d'oyseaulx n'est riens.
Le juge que nous avons pris
Ne sera pas de moy repris.
Que ce qu'il jugera tendray,
Ne já de riens n'en fausseray.

Comment la dame des chiens réplique.

La dame qui chacié avoit
Vit et oyt que l'autre avoit
Toute finée sa raison,
Et avoit sa question
Mis en termes si com luy pleust,
Et sur le tout avoit conclud.
Doncques commença à parler,
Par manière de rigoler,
Et luy dist : Vous savez des drois ;

Bien savez arguer, c'est drois;
Quant est de moy, je n'en scay rien;
Non pour quant je vouldroye bien
Repetter toutes vos raisons,
Si bien faire le sçavions.
De ce ne fu oncques à l'escole,
Ne de tel cas n'oys parole,
Fors qu'il me semble que vous dictes
Que chiens sont choses trop petites,
Et qu'oyseaulx sont plus dédnisables,
Plus esbatans, plus délictables,
Que le déduit qui vient des chiens,
Par vos raisons ne valent riens.
Et après dictes, ce m'est advis,
Oyseaulx sont si beaux, si jolis,
Que c'est merveille à regarder,
Et qu'on les puet bien porter
Es chambres de ducs et de rois,
Tant ilz sont nobles et courtois.
Ce ne puet on faire de chiens;
On les maine sur les fiens,
Et si ont si orde nature
Que d'eulx approchier on n'a cure.
Une autre vous veult rapporter:
Vous dictes que on puet porter
Ces oyseaulx partout où on veult.
Voler et déduire se en peut
Cellui qui les porte avec soy.
Chien ne maine nulluy à joy;
A l'ostel despendent les biens,
Telles choses ne valent riens.
Encore y a une raison

Que vous dictes, que ung faulcon
Desconfit le cigne et la grue,
Tant les débat que on les tue.
C'est une chose forte à croire
Que ung petit oysel puisse traire
Une grue ou ung cigne à mort:
Ainsy est, par vostre record.
Le hairon prent il de montée,
C'est une chose assez prouvée.
Or dirai la quarte raison:
Vous arguez comme ung faulcon
Puet prendre l'oyseau de rivière
Sur l'estang, en belle manière.
Son déduit a on d'ung faulcon,
Ce dictes vous; puis vous diron
Ce que dictes de l'esprevier,
Ung oysel que moult avez chier,
Si est vostre quinte raison.
Et puis faictes conclusion.
Vous avez dit qu'en l'esprevier
A de beaux déduis en gibier.
Prennent l'aloe hault et bas,
Et y a de trop beaux esbas,
Meilleurs ne plus beaux ne puet on.
Puis faictes vostre conclusion,
Et maintenez que les esbas,
Et les déduis et les soulas
Qui par l'ueil au cuer sont ravis
Sont plus plaisans, à vostre advis,
Que ceulx qu'on reçoit par l'oye.
Je respondray, se suis oye.

La dame qui parle des chiens dist:

Or parlerons au commencement
Des termes de l'argument.
Vous arguez ainsi, et dittes
Qu'en oyseaulx a plus de mérites
Qu'il n'a ès chiens fermement,
Quant aux déduis que on y prent.
C'est toute la question.
En ce mettez vostre raison
A laquelle responderay.
Mais tout avant vous parleray
Comment sur le fait des oyseaulx
Mettez cincq loenges, moult beaux,
Du faulcon et des espreviers.
Aussy des chiens et des lévriers
Metteray je declairement
Tous les déduis que on y prent,
Combien que d'autre grant saison
Y a, de quoy nous nous taison.
Si mettez en vostre traittié,
Ainsy comme j'ay répété,
Que on puet ès chambres des roys
Porter oyseaulx, tant sont courtois,
Et que de chiens n'y fait on compte.
Je vous pry, or oez ce compte:
Lévriers sont chiens; si veult retraire
La bonté du lévrier Macaire,
Qui se combati pour son maistre;
Itel lévrier doit on paistre

Et le garder à grant délict.
On voit coucher sur le lict
Du roy de France les lévriers,
Pource qu'il les ayme et tient chiers.
Qui vouldroit des chiens la nature
Raconter, ce n'est pas ordure
Qui doye estre ès fumiers tenue.
Dieu ne fist oncques beste mue
Si parfaitte en toute bonté.
A piéce n'auroit on compté
Les bonnes tesches et les biens
Que nature a donné ès chiens
De quoy on les doit mieulx prisier.
Mon fait vous veulx expédier
Et revenir à ma matière.
Si vous respliqueray arrière.
Ce que dittes qu'on puet porter
Ses oyseaulx et partout aler
En soy esbatant et déduire,
De chiens ne puet on pas ce dire?
Ad ce propos vous respondray
Ainsi que faire le sauray.
D'oyseaulx porter en sa besongne
Vient aucunesfois grant alongne,
Car ilz s'enfuyent de légier,
Et font les gens souvent courchier.
Se mes lévriers viennent à moy
Pour eulx ja ne me destourbray.
Et s'en puis bien querre et trouver
Bon déduit sans moy destourner.
Nos termes ne font mencion,
Ne ce n'est pas la question

De la beauté qui est ès chiens,
Ou ès oyseaulx, ce n'y fait riens;
Ne lesquelz sont mieulx à aymer:
Ce ne doit on point rapporter.
Et néantmoins ay je volu
Faire responce, et ay solu.
Or parlerons des beaux esbas
Que font les chiens, ce est mon cas.
Aussy avez fait mencion
Et rapporté comme ung faulcon
Fait beau vol, et des espreviers.
Aussy des chiens et des lévriers
Vous raconteray du déduit;
Mais, pour Dieu, qu'il ne vous ennuyt.
En ce joly temps d'esté,
Que les veneurs ont esté
En queste pour dire et noncier
Nouvelles du grant cerf chacier,
Et quand ilz ont dit leur parole,
On rit, on joue, on rigole.
A l'assemblée sont tous liez
Les dames et les chevaliers.
Et puis s'assiéent à menger.
De l'erbe vert font briller,
Et qui scet bon mot, si le dict;
De ce n'est ou mie escondit.
Quant ilz sont levez du menger,
Si montent pour aler chacier.
Cellui qui est venu noncier
Va devant à tout son limier,
Et vient là où se destourna
Et sa brisié illec trouva.

Quant on voit le cerf abayer
Ou parmi ung estang noer.
N'est pas si plaisant la manière
De prendre ung oyseau de rivière..
Certes je ne croiray ennuyt
Qu'en ce monde soit plus beau déduit.
Et jugié sera par raison
Qu'il est plus beau que du faulcon.
Et puis vous diray du sanglier
Qui vault mieulx que d'ung esprevier.
Qui a destourné le sanglier
Et a bons chiens pour chacier,
C'est bonne chace et esbatant,
Car il ne va pas loing fuyant.
Il tourne, fuit et rafuit;
Oncques ne fut meilleur déduit.
Quant il s'échaufe il est bien fier
Et se fait souvent abayer.
L'ung lui courre sus l'espée traicte,
Et l'autre sonne de retraicte.
La noise des chiens est grant;
Les veneurs vont fort huant;
A l'un d'eulx fuit, à l'autre assault,
Et ung le fiert, et autre fault;
Une fois fuit et l'autre attent;
Aux chiens querre sus isnellement;
L'ung fait crier, l'autre fuyr;
Il se vent quant vient au morir.
Hairons et oyseaulx de rivière
Ne sont pas de telle manière.
Pour eulx prendre se fault despoullier
Qui ne veult sa robe mouillier.

Se sanglier vient aux lévriers,
Et ilz le prennent volentiers,
Au regarder a grant plaisance :
A l'ung échappe, à l'autre lance,
Et font ung grant tourniement.
Le mieulx qu'il peult d'eulx se deffend,
Et puis est fine le contens
Que on le tue entre leurs dens.
De bons déduis a en lévriers,
Et les doit on bien tenir chiers,
Et d'eulx doit on faire grant feste
Quant ilz prennent bien toute beste.
Cerfz et sangliers, leus et lièvres
Prennent ilz en toutes manières;
Mais longue chose à raconter
Seroit qui vouldroit tout compter.
Or fault respondre à la raison
Qui faict fin et conclusion.
Vous avez ainsi maintenu
Que le déduit qui est veu
Est plus plaisant à regarder,
Que celluy qui vient d'escouter,
Déduit d'oyseaulx est chier tenus
Pour ce qu'il est à l'ueil veus.
Les déduis qui viennent des chiens
Ne plaisent, ne font tant de biens,
Qui viennent d'oyr seulement.
C'est la fin de l'argument.
Sy vous respondray se je puis.
Vous savez bien que tous déduis
Que Dieux en ce monde donna
Que nature soubz lui forma

Deux sens en créature humaine,
Par quoy toute joye mondaine
Donna à homme, c'est merveilles
Par les yeulx et par les oreilles.
Si vient ainsi en mon propos
Et l'afferme bien dire los
Que on prent aux chiens grant plaisir,
En regarder et en oyr :
A veoir cerf et chiens passer,
Et oyr les chiens bien chacier.
Et si voit on le sanglier prendre
Aux lévriers et soy bien deffendre
Des lévriers qui l'approchent ferment.
Là prent on grant esbatement.
Pour quoy je dis en repprouvier,
Et pour mon faict mieulx approuver
Deux choses valent mieulx qu'une,
C'est une parole commune.
Déduit de chiens voit on et puet oyr,
Et celluy des oyseaulx est veoir,
Quant à oyr n'y a nul bien :
Ung aveugle n'en saurait riens
Et si prendroit il grant plaisir
En la chace des chiens oyr :
Encores y a autres raisons :
La plaisance qui vient des sons
De trestous les instrumens,
Le chant des oyseaulx et des gens
Sont par l'oreille receuz
Dont ilz sont en joye esmeuz.
L'oyr fait plus quant aux déduis
Que ne fait l'ueil, ce m'est advis.

Sur les grans raisons qu'avez dictes,
Vous ay fait responces petites,
Car le sens de moy est petit.
Si je soustien ce que j'ay dict.
Le juge nous en fera droit
S'il juge et maintient orendroit.
Si dis et maintiens orendroit,
Veu le fait et mes raisons
Que nulz sans comparésons
Déduis de chiens sont plus plaisans
Que ne sont ceulx d'oyseaulx volans;
Si fais ceste conclusion.
Et s'il vous plaist, si envoyerons
Au départir de ceste ville
A monseigneur de Tancarville,
Pour en juger sa volenté,
Selon ce qui a esté compté.

Cy réplique la dame as oyseaulx.

L'autre dame dist : Je l'ottroy,
Mais avant je repliqueray
Contre ce que vous avez dict,
Puis soit jugié sans nul respit.
Aux responces que fait avez,
Me semble que vous maintenez
Que paine et paour font déduit :
Ne m'y accorderay ennuyt.
Que quant ung cerf fuit de randon,
Et on fiert bien de l'esperon
Tretout le jour jusqu'à la nuyt

Cuidez vous que ce soit déduit?
S'il plaist, si est la peine grant
Tant qu'on en est bien recréant.
Tel fait n'est pas déduit à dames.
En gibier maine on les femmes?
Puis me racontez du sanglier
Qui queurre sus, devant et derrier,
Aux chiens, aux chevaulx, à la gent;
Ce n'est pas bon esbatement;
Péril y a, ce m'est advis,
De quoy empirent vos déduis.
Puis dictes qu'ungs homs s'il ne voit
Le déduit des oyseaulx perdroit,
Et non pourquant ne perdroit riens
Du déduit qui est pris aux chiens.
Puis concluez, ce m'est advis,
Que le plus de tous les déduis
Sont par les oreilles conceuz.
Ainsi aurez vous deceuz
Moult de gens qui en regarder
Prennent déliz pour eulx garder
De tristresse en leur cuer venant.
Dame, une chose vous demand.
Les déduis du monde sont tieulx,
On loe ceulx qu'on ame le mieulx.
Deux sont cy endroit;
Dictes moy lequel perdroit
Déduis de délictz mondains
Que Dieux a fais pour corps humains,
Ou cellui qui point ne verroit,
Ou cellui qui goute n'orroit?
Je croy que nul ne jugera

Que cellui qui goute ne verra
N'ait plus perdu de ses soulas,
De ses déduis, de ses esbas,
Qu'ung autre qui n'orroit goute;
De ce ne fay je nulle doubte.
Sur ce saura bien ordonner
Le juge où nous fault envoyer
Pour porter toutes nos raisons.
S'il vous plaist, si luy envoyerons.

Les chevaliers qui là estoient,
Qui moult forment se délictoient
Et prenoient très grans esbaz
A escouter tous les débaz
Que leurs femmes avoient faiz,
Qui de ce se sont mis en fait
Pour attendre le jugement,
Lequel ilz verront briefment
Envoyer par certain message.
Ung des chevaliers qui fut sage
Leur dict : Je suis venu noncier,
S'il vous plaist, ung bon messager.
Cy derrière s'estoit tappy
Ung mien clerc qui a tout oy
Les débaz que vous avez faiz,
De quoy vous avez mis les faiz
Sur le comte de Tancarville.
Je crois qu'il n'a en ceste ville,
Nul homme qui mieulx sceust faire
Ung message, ne qui mieulx sceust retraire
Tout ce que vous vorriez dire;
Et bien scet ditter et escripre,

Mieulx que nul homme à mon advis;
Une lettre de bon devis
Vous fera, et les présenter
Sara bien; nul n'en est son per.
Où est-il? faittes le venir,
Font les dames qui grant désir
Avoient de luy faire escripre
Chose là où il n'eust que dire.
Le clerc qui estoit mucié
Vint avant. Quant il fut huchié,
Devant eulx s'est à genoulx mis.
Les dames lui dirent : Beaux amis,
Vouldriez vous pour nous aler
Porter nos raisons, et parler
A monseigneur de Tancarville?
Et aussy vous ferons escripre
Unes lettres que luy bauldrez.
Volentiers feray ce que voulrez,
Dist le clerc, de tout mon povoir.
Or çà, il nous fault cy seoir;
Nos lettres vous deviserons,
Et sur quel point nous les ferons.
En dementiers qu'ilz escripvoient,
Et que leurs lettres devisoient,
Les chevaliers furent à part
Qui estoit de belle part.
Dont dist cel qui chacié avoit
A l'autre qui présent estoit :
Laquelle a le mieulx argué?
Or, me dictes vostre pensé.
Sire, je me tiens à ma femme,
Affin que je n'en soye infame.

Il est escript ès bons hostieux :
Ce que la femme veult et Dieux.
Je veul ce que ma femme veult,
Ne rien qu'elle face ne me deult.
L'autre chevalier respondi :
Vous n'estes point assez hardi,
Qui n'oseriez contredire
Nulle chose que vouldroit dire
Vostre femme ; je le vois bien.
Sire, je vous donray ung chien
Très bon pour cerf et pour sanglier,
Ce luy dist l'autre chevalier ;
Mais que ne faciez mencion,
Et faictes contradition
A ce que vostre femme a dist.
Adonc se pensa ung petit
Cellui qui avoit grant talent
D'avoir le chien ; mais trop dolent
Seroit qu'il deust entreprendre
A reprocher ne à contendre
Contre les raisons que disoit
Sa femme, qui la courrouceroit.
Dont dist au chevalier : Amis,
Pour ung chien perdroye paradis,
Se je fais ce que m'avez dit.
Pourquoy feraye je contredit?
Ma femme a esté à Salette,
Et scet tous les ars de tolette.
Véez vous comment elle argue?
Tousjours n'a pas esté en mue.
Je n'oseroye à luy plaidier.
Je croy qu'elle tenra l'eschequier,

Voire, je crois, parlement :
Tenez vostre chien ; je me rent.
Trop en y a de vostre accord
S'ilz n'y fussent tout fussent mort.
L'autre dist : Je savoye bien
Que vous n'auriez pas mon chien.
Nous sommes tous parrochiens
De la grant paroisse aux chiens.
Si commencèrent tous à rire.
Les dames orrent fait escripre
Et prièrent au messager
Que tost se voulusse avancier,
Et luy firent bailler argent
Pour despendre assez largement.
Des dames et des chevaliers
A prins congié le messagiers.
Et dist qu'il revenra briefvement.
C'est la fin de l'argument.



Cy s'en va le clerc faire son message.

Or s'en va le clerc, comme saige,
Au comte faire son messaige.
Tant ala qu'il est arrivé
A Blandi où il l'a trouvé.
Illec estoit en sa maison.
Sur son poing tenoit ung faulcon
Qui avoit esté nouveau pris.
Et le clerc, comme bien apris,
Luy dist : Sire, Dieux vous doint joye;
Deux dames que je n'oseroye
Nommer m'envoyent pardevers vous,
Et si vous prient par amours
Que les ayez pour excusées
S'elles ne sont ès lettres nommées
Qu'elles vous envoyent par moy.
Dont dist le comte, par ma foy,
Je ne say qui les dames sont;
Mais, j'ay au cuer bien parfont
Voulenté de furnir et faire
Tout ce qu'aux dames porroit plaire.
Adonc les lettres apporta
Au comte, à qui les présenta;
Et le comte les prist à lire.
Assez tost commença à rire,
Et dist : Où est l'argument?
Le clerc luy monstre, et il le prent.
Si a pourleu les raisons,
Et si vit les questions,

Et si a dit au clerc : Amis,
Ces dames veulent mon advis
Avoir de cest argument,
Et me prient que jugement
En face selon leurs raisons.
Il fault ainçois que nous véons
La manière de leur discord,
Puis jugerons laquelle a tort.
Cayens fu le clerc longuement
Pour attendre le jugement ;
Et quant le comte ot bien véu
Longuement et pourvéu
Leurs raisons, adonc fist escripre
Tout ce qu'il falloit sur ce dire,
Puis le clot dessoubz son signet,
Et fist appeler le varlet
Qui aux dames estoit message.
Il te fault aler au voyage
Que tu venist ce a, dist le comte ;
Et dy aux dames et raconte
Au mieulx que j'ay peu bonnement
Fis de leurs raisons jugement.
Ve le cy ; tu leur porteras,
Et si me les salueras.
De luy se part le messagier
Tant s'esploita de chevauchier
Qu'il est arrière retourné
Au lieu où on l'ost attourné
De faire au comte les présens
Des lettres et des jugemens ;
Et trouva la dame à l'ostel
Qui fit grant joie et grant revel

Qui fit grant joie et grant revel
Quant elle sot du clerc la venue.
Il s'agenoulle et la salue,
Et dit : Dame, se Dieu me voye,
Le gentil comte vous envoye
Sous son signet le jugement
Et vous salue grandement.
La dame dist : Dieu gard le comte.
Je ne scay s'il a fait son compte
Contre moy; tantost le sauroye
Mais vraiement je n'oseroye
Oster son signet en l'absence
De ma partie sans offence.
Je vray à elle où elle soit;
Si verra on qui a tort ou droit.
Ne demoura mie granment
Qu'elle porta le jugement
A l'autre dame à son ostel,
Dont firent joie et bel appel
L'une à l'autre, et puis fu ouvert
Le jugement et descouvert
Que le comte avoit envoyé.
Et quant elles l'orrent desployé
Au clerc le baillèrent à lire,
Dont commença ainsi à dire :

Le jugement du comte de Tancarville.

Deux dames dont je ne sauroye
Dire les noms, mais bien vouldroye
Faire pour dames leur bon plaisir,
Dist le comte, ainsi le désir.

Si me semble que d'un débat
Où il n'a que joye et esbat
Se sont mises en mon jugement
Et m'ont prié dévotement
Que leur envoye ma sentence
Toute telle que je la pense.
Veu le cas et leurs raisons
Lesquelles veues avons.....
Celle qui parle des oiseaulx
Dist vérité : ils sont plus beaux
Et sont de plus nette nature
Que ne sont les chiens, sans mesure,
Et si les puet on bien porter
Où on veut pour soy déporter ;
Mais ce n'est point l'appoinctement
Sur quoy se prent mon jugement
Il s'appointe, si comme je truis,
Lesquels sont les plus beaux déduis,
Le vol des oyseaulx bien volans
Ou la chace des chiens courans.
Et en ce mettent deux raisons
Que dit et pronuncié avons
D'oyr et de veoir seulement.
Si dis et rends mon jugement
Sur une raison qui est voire
Qui se prent sur la péremptoire :
Qu'en chiens a déduis plus plaisans
Et de cuer plus resjoissans
Qu'il n'a ès oyseaulx sans doubte ;
Et par celuy qui ne voit goute
A bien prouvé sa majeure
Dont le fait de l'autre est mineur,

Laquelle a tousjours maintenu
Que le déduit qui est veu
Est plus plaisant à regarder
Que celuy qui vient d'escouter.
L'autre dit qui parle des chiens
Qu'oyr et veoir fait plus de biens
Que veoir ne fait simplement :
Pour lui donne mon jugement,
Et par arrest lui est rendu
Si prye à tous qu'il soit tenu.

Explicit le jugement que fist
le comte de Tancarville.


r avez oy la sentence qui a esté donnée du comte de Tancarville sur le faict des déduis des chiens et des oyseaulx. Si veuls repairier à ma manière, et monstrer comment les poures aprentis demandent au roy Modus la manière comment on faict aucuns menus déduis de prendre oyseaulx en pluseurs manières.

Cy après devise comment on prent toutes manières d'oyseaulx.


lz sont aucuns déduis de prendre oyseaulx en pluseurs manières, de quoy le roy Modus monstra l'ordonnance et la manière du faire. Esquelz a très bons déduis, et sont communs; car combien qu'ilz soient ottriez pour les poures qui ne puent avoir chiens et oyseaulx pour chacier et voler, sont ilz telz que tous se y puent esbatre et prendre grant plaisance et grant délict. Et les poures qui de ce se vivent y prennent aussi grant plaisance, et pour ce qu'ilz y

prennent leur vie en eulx délittant, sont ilz appelez les déduis aux poures. Lesquelz déduis sont cy après entitulés par ordre si comme ilz sont escrips et figurés. Le premier si est de prendre faulcons, de prendre esprebiers, de tendre la roys qui se tire par luy, de tendre la roys aux mantiaux, de prendre le faisant à le caige, de prendre la pertrix au pabeillon, à l'amorse, de prendre la pertrix au trebusquet, de prendre le widecocq à la foletouerre, de prendre la maubis à brillier, de piper au bois aux oyseaulx, d'abreter aux champs aux pinchons, de prendre les gays à la passée, de prendre les aloes et les pertrix au feu et à la cloque.

Si vous devirerons, ainçois que nous parlons de la manière de prendre les oyseaulx dessusdits, pourquoy j'ai pris ma matière du roy Modus. Et veuls déclairer et interpreter leurs noms pource que aucuns qui en ce libre liroient, n'auroient point de congnoissance de leurs noms sur quoy j'ay prins ma matière : Le nom de Modus qui est en latin, c'est à dire en françois Manière, et le nom de Racio qui est en latin, c'est à dire en françois Raison. Si dis que ces deux puent bien estre conjoincts ensemble, car bonne manière ne puet sans raison, ne raison sans bonne manière; et pource sont conjoincts ensemble par mariage. Et pource qu'ilz ont si grant vertu que nulle chose qui bonne soit ne puet estre faicte sans eulx, comme dict est au commencement du libre présent, ai je faict de Bonne Manière roy couronné, c'est à dire Modus; et aussi ai je faict royne de Racio, c'est à dire Raison. Et pource que toute bonne doctrine si vient d'eulx, je vous diray qu'il en advint à ung empereur de Romme. Environ la cité de Romme avoit ung très grant clerc, bon philozophe. Si luy envoya l'empereur unes lettres où il avoit contenu qu'il luy feist ung libre où il eust escript une

Cy devise comment on prent les faulcons au laz.


Le povre aprentis demande comme on prent les faulcons au laz. Modus respond : Au temps d'yver, après la Saint Martin, faulcons repaire, qui sont demourans en aucuns pays, prennent leurs perches ès arbres des grands forests et ès bois, et ès faloises qui sont sur la mer, ou en l'abry d'aucunes roches. Et prennent une place, et en icelle se perchent tout l'yver, si vent contraire ne les boute hors. Si vous diray comment on puet sçavoir où ilz perchent : on le puet sçavoir en trois manières : Faulcons perchent ès haulx arbres de saulx ou de chesnes, et ne prendent mie leurs perches dedens le bois, mais à l'orrier du bois, au costé où il y a meilleur abril, et où le vent ne hurte mie, et puet on bien trouver l'arbre où ilz perchent par une des trois manières. La première si est se tu doubtes que ung faulcon perche au costé d'ung bois, regarde soubz les arbres qui sont à l'orière d'ung bois, et se tu treuves les esmues du faulcon soubz l'ung des dits arbres, c'est signe qu'il perche en celuy arbre. Et congnoistras se les esmues sont de faulcon ou d'autre oysel par ces signes : Ce que le faulcon va hors par dessoubz sont appelez esmues; et ceulx qui sont fais de faulcon sont bien blans et ne sont mie trop espès, et a ou milieu ung moulet noir. Les esmues d'un brusart sont plus espès et plus creux, et ce qui est dedens n'est mie noir et est plus large non mie comme ung moulet. Esmue d'escouffle est plus cler que celuy du faulcon, et chiet plus esparti çà et là, et n'a rien noir ou milieu. S'on treuve foison de telz esmues comme j'ay devisé du faulcon soubz ung arbre, qui soient en une place, c'est si-

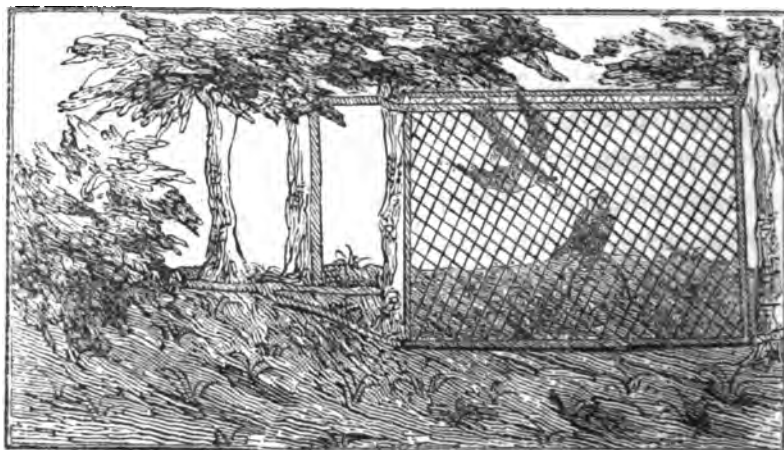
gne que faulcon perche en cel arbre, et soit gaittié au vespre. La seconde manière de l'appercher est quant il est cler temps de lune, et on veult savoir au costé du bois où il a grant abry, on doit aler au lons de l'orière du bois par dedens le bois, et doit on regarder ès arbres qui sont à l'orière du bois, s'on verra le faulcon à sa perche. Et perche volentiers aussi comme au milieu de l'arbre, et s'il y est tu le verras entre toy et le cler temps. La tierce manière de le trouver à la perche, si est que on se tiengne au vespre à l'orière du bois où on cuide qu'il doye percher, et qu'on regarde tout au long du costé du bois entre soy et le jour, tant qu'il soit bien tart, et où on le voit entrer, on doit attendre qu'il y soit bien anuittié; puis dois aler bien en paix par dedens le bois, ainsi comme nous avons devisé, jusques à l'endroit où il se bouta, et regarder, et approcher tout en paix tant que tu le voyes à sa perche; si advise bien à la branche et la perche où il se perche; et s'il y perche deux nuis ou trois, tu dois tendre ton laz. Se tu tens ton laz, si le tens au matin entre prime et soleil levant pour ce qu'ung faulcon n'est mie volentiers à celle heure ou pays où il perche, ains va aucunefois bien loing pour soy paistre, et pource est ce la droitte heure que on doit tendre son laz. Adonc fault monter en l'arbre et faire tant qu'on viengne en la place où il perche, et faire bon laz en la manière qu'il est pourtraict cy devant. Or fault deviser plus plainement la manière de tendre. Si tu es en place où il perche, et que c'est ung faulcon formé, si mesure la place où il perche de deux esparges de long, et s'il est tierceul, si la mesure d'une esparge et trois dois de long, et aux deux boutz de la mesure, tu metteras deux espoinctes sur la branche ainsi comme il est pourtraict, et seront fichées dessus en deux pertuis, que tu feras d'une bien déliée vil-

lette, et doit avoir la fource de chacune espoincte deux bois de long. Et endroit chacune espoincte metteras une affiche, d'ung costé et d'autre de la branche, endroit les espoinctes, et aussi deux ou milieu, l'une endroit l'autre, et reverseront les ungs contre les autres par dessoubz la branche. Il y aura en chacune des affiches une oche au dessoubz du fourc où le laz sera bouté, et aussi sera mis le fourc des espoinctes, et la vertenelle du laz sera mise dedens le fourc d'une des espoinctes, et sera celle attache contre la branche à pignon du fourc, qui seront couchiés en petite oche, et sera bouté parmy le fourc de la montée, qui doit estre fichié sur la branche en ung pertuis faict d'une grossette ville. Et doit estre la montée ung peu reversée, non mie droit au laz, mais de l'autre part, et doit estre fichée à deux dois ou trois de l'espoincte, et doit passer le laz parmy la vertenelle du faulx laz, et doit avoir une oche en la montée, par devers le laz, au bout d'en hault où la vertenelle du faulx laz sera attachée, en telle manière, que quant on tirera le faulx laz, qu'elle s'en viengne aisément. Le maistre laz doit estre scellé contre la montée et contre la branche, et bien aval contre l'arbre à pignons de fou, ainsi comme nous avons devisé et les faulx laz aussi; mais le faulx laz doit estre mis et porté en telle manière que quant le maistre laz sera tiré, et le faulcon prins, que le faulx laz le puisse apporter parmy le plus cler des branches comme une lampe. Et sert le faulx laz de deux choses : L'une, si est de tirer à soy qu'il ne gire en l'arbre, l'autre si est que se il estoit prins par les deux piez, et il estoit encroé, il se porroit estendre et ouvrir le laz, et s'en aler, se le faulx laz n'estoit estraint qui estraint le maistre laz, tellement qu'il ne porroit ouvrir. Et pource fault tirer le faulx laz incontinent que le faul-

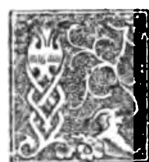
con est prins du maistre laz. Et pource est il de nécessité qu'ainçois qu'on tire le maistre laz, qu'il y ait aucun qui ait sa saisine du faulx, mais qu'on tire le maistre laz. Or il fault devisser la manière comment on doit tirer le maistre laz; la verge de quoy on le tirera doit estre telle comme ung hatier à rostir oes, de grosseur et de longueur, et doit estre le laz lyé au bout, et doit on tenir le lisel en sa main, ou en son saing, affin que quant le faulcon sera prins, que on desnoue le laz, du bout de la perche, pour le laisser aler quant on tirera le faulx laz; et doit tenir la perche en la manière que il démonstre en la pourtraicture, et aler tout bellement en portant la perche, tant que le laz soit destacié, des attaches à quoy il estoit scellé. Et quant tu sentiras qu'il tenra une oche où tu l'auras bouté, si tire la perche sans escourre jusques à terre, et doit estre faicte l'oche par telle manière que le laz en puisse yssir quant tu le tireras. Et puis doit on tirer le faulx laz hastivement : et ainsi le faulcon est prins au laz. Puis parlerons de toutes les mesures des choses qui sont nécessaires pour tendre le laz au faulcon. Premièrement, la vertevelle qui est ou maistre laz doit estre de corne de pièce, et doit estre faicte en ceste manière, façon de ce grant tranchant aux orières, et espesses ou milieu. Il y a six affiches qui sont fichées au costé de la branche au rouстel, entre l'escorce et le bois, qui sont telles comme celle qui est cy pourtraicte, et doit avoir le fourc dessus trois dois, et celuy d'emmy autant, et doit avoir une oche au dessus du fourc où le laz entrera ainsi comme il appert. Et en chacune aussi, il y a deux espoinctes, qui sont mises sur les branches à une villette, qui sont telles comme celle qui est cy dessoubz pourtraicte. Et chacune des deux fourcs, chacun de deux dois de long, et sont

dontées sur la branche jusques au fourc haut, la montée si est telle comme celle qui est cy pourtraicte et doit estre grosse comme le petit doy de la main d'ung homme, et doit avoir demi pié de long, quant elle est fichée sur la branche. Le laz doit estre si long, qu'il soit double de la perche au faulcon, jusques à terre; la dertenelle du faulx laz doit estre de fer; les affiches et les espoinctes de bringettes de fou. La manière de tendre le laz qui se tire tout par luy. Est tendu en ceste manière : On met ses affiches en la manière dessus dicte, et comme il est pourtraict, et sur la branche n'a que une espoincte, non mie devers la montée; mais de l'autre part, et derrière celle espoincte à plain doit affichier ung claupat qui n'a que plain doit de hault sur la branche, et derrière la montée en a ung, à plain doit de la montée, qui est plat, et au bout ung arrest qui tient une languette, qui est attachée au laz. Et quant on le tend, on a une déliée verge de fer, qui attaint de l'ung clou à l'autre, et est la dertenelle du laz en une oche qui est faicte en la montée bien près de la branche; puis est mise la planchette de fer contre les deux cloux qui sont sur la branche, et contre la languette qui la tient, qu'elle ne se descende. Et quant le faulcon s'assiet sur la branche, il s'assiet sux la planchette, et y a ung plomb ou une pierre ou bout du laz qui tire le laz, tellement que le faulcon est prins, et est le laz stellé contre la branche, à croches de fer, ou de bois bien fors, et est le pezon attaché au laz, par telle mesure que quant le laz est fermement clos le pezon est à terre. Et ceste manière de tendre est bonne à tendre à une assiette où ung faulcon siet sur jour. Faulcons perchent aucunesfois ès roches, et ès faloises sur la mer, ou sur les grandes rivières, et ont leurs places qu'ilz prennent pour eulx percher, et sont diverses, et

pource il fault tendre diversement : car les ungs prennent leurs places où ilz perchent sur une plate pierre, ou sur ung esquigon. Se il se perche sur une plate pierre, il fault qu'il ait les piez estendus; s'il perche sur ung esquigon, il empoigne l'esquigon des piez, et pource fault il diversement faire les portées du laz. Portées sont les affiches, les espoinctes, toutes choses qui portent le laz au dessus des ongles des piez au faucon, que se le laz n'estoit porté ou dessus, il couroit par dessoubz les piez, et feroit faillir à prendre. Et pource que on ne puet percer la pierre pour ficher ses portées, il les fault asseoir à plastre, ou d'argille, ou de terre à potier, et doit on attacher le laz à sieu, ou à argille, en le hauchant de costé en trayant sur la roche, non pas droit, mais bien en pendant, droit où l'on veult tirer, pource qu'on ne puet mettre montées en tel lieu ne faulx laz. Et qui le puet faire, c'est le meilleur. Le laz doit estre tiré à la verge, ainsi comme nous avons devisé; et celuy qui le tire doit estre sur la faloise en hault, et n'est nul qui puist plus proprement deviser comme le laz se tend en la faloise, qui n'auroit congnoissance de la place où le faulcon perche, et fault que celuy qui le tend soit soubtil de le tendre.



Cy devise comment on prent espreviers à la perche.



L'aprentis demande se on prent de ceste manière les espreviers à la perche. Modus respond : Il n'est nul oysel qui tiengne perche que on ne prengne bien au laz; mais pource que les espreviers n'ont mie les jambes si grosses ne si fortes comme ont les faulcons, on ne les prent mie volentiers au laz. Et aussi ne tiennent mie espreviers leurs perches si communément comme font les faulcons; mais on les prent à la perche en autre manière. Si vous dirons comment. Ou temps d'yver qu'il faict grant froit, espreviers perchent volentiers ou bois, où il y a bon abry, et perchent ès menues bois de fustoyes grosses comme ung homme porroit empoingner à deux mains. Et tousjours perchent enmy le bois, et perchent volentiers au costé d'une haye. Et se tu les veulx trouver,

Cy devise comme la roys se tire d'elle mesme et comme elle se tend.

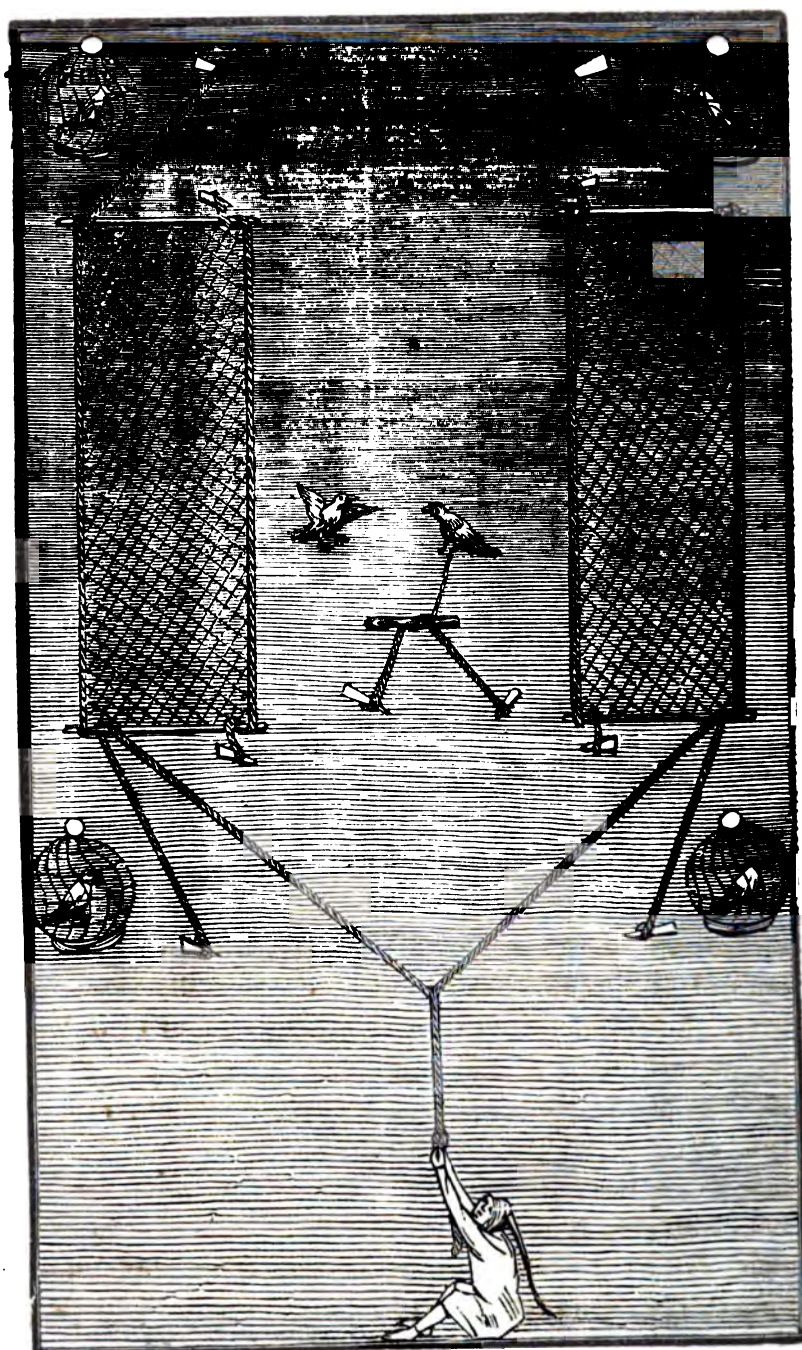


es aprentis demandent au roy Modus qu'il leur apprengne aucun bon déduit à prendre les oyseaulx. Modus respond : La roys qui se tire d'elle mesme, quant aucun oysel se hurte au chain, c'est ung engin soubtil, où il a bon déduit. Et est icelle roys tendue en la manière que cy est pourtraict et figuré. Et pour mieulx entendre la manière comme elle se tend, et les mesures, nous vous le deviserons cy après : Premièrement, la roys doit avoir cincq toises de long, et quatre vingts mailles de lé, de mailles à teurtres, et doit estre le amaistre que le cordel de dessoubz doit estre aussi long comme celuy dessus, et doit avoir ès deux boutz de la roys deux cordiaux, environ de trois piez chascun. Et en chascun a une bouclette faicte des cordiaux mesmes, par où les deux cordiaux dessus et dessoubz sont passés. Item, la gielle à quoy le trait tient doit avoir cincq piez à pié main, et doit estre plus grosse et plus forte que l'autre, et doit estre plus longue plaine palme. Et doit estre ung peu courbe devers le gros bout, pour mieulx tenir et pucher en l'oche de la palette, qui est au bout de la gielle, à celle fin que la gielle n'ysse hors, quant le traict la tire, et n'a point d'oche en la palette qui est au bout de l'autre gielle, qui doit estre gresle et légière. Si vous voulez tendre la roys, mettez vos deux gielles coste à coste, à sept piez l'une de l'autre, que vostre here soit ou miquier le chambel ou la here. Et doit avoir trois piez et demy, à pié main. Et faictes les deux ribaus où vos gielles seront. Et mettez les deux gros boutz de vos gielles ung peu plus près les ungs des au-

tres que les boutz dessus. Et faictes la forme à vostre roys qui doit ployer en telle manière, comme il est pourtraict, que les deux peux qui sont ès deux boutz de vostre roys soient fichiez à ligne respondant aux deux boutz de vos gielles. Et doit venir vostre roys jusques à ces deux peux. Item, il doit avoir ès deux gros boutz de vos gielles deux cordes, qui doivent avoir chacune ung pié de long, et doivent estre attachiés ou rebel où vos gielles sont à ung pié du bout du rebel, affin que les boutz des gielles ne puissent saillir hors, plus loing que le bout du rebel. Le cordel de dessus la roys doit estre attachié aux coches des deux gielles. Or fault deviser comment elle se tire. Prenez une perche de dix sept piez de long, ou peu près, aussi grosse comme une perche de charette, ployant, et bien regibant, et soit mise contre terre, en telle manière que le traict de la roys, qui doit estre lié au gresle bout de celle perche, voise tout droit au long de la plus grosse gielle, tout en droit de la gielle si comme il est pourtraict. Item, doit il avoir au gros bout de vostre perche, derrière la perche, non mie devers la roys, ung gros pel bien fiché, et ung autre par devens, par devers la roys, à une toise d'iceluy, affin que ilz tiengnent la perche, quant on tirera, et qu'elle s'en puisse aler roidement. Et quant vous arés bien attachié le traict de vostre roys à la gielle et à la perche, gardez que la perche soit tant tirée que elle ramaine vostre roys tellement qu'elle soit bien estendue. Et la manière de attachier vostre traict à vostre gielle est telle : Prenez le bout de vostre traict, et le passez parmy la poulie qui tient à vostre gielle, puis le repasserez parmy une poulie qui tient à vostre traict, et tirez bien fort. Et quant la perche sera bien tirée et ployée, si soit vostre traict bien attachié entre deux poulies ; puis metez vostre corde qui

est au rebel, par dessoubz vostre gielle, et que vostre genou soit sur la gielle, affin qu'elle ne regibe. Et metez le bilot de poix qui tient le chambel au travers du rebel de vostre gielle, entre deux poulies. Et à la mesure que la coys descend pour hurter au chambel tout par elle, et l'engin qui la tient soit appliqué en ceste manière. L'engin est entre les deux poulies. Et doit la poulie, qui tient à la gielle, estre court attachiée, et doit couler contre val la gielle. Et aussi doit joindre le bout du chambel à la grosse gielle, à pié et demy du gros bout, par devers la palette. La manière de mettre l'engin est telle. Metez un pal fourché contre vostre gielle, bien fiché, par devers vostre chambel, et en iceluy pal doit avoir une oche, ou dessoubz du fourel, par devers le chambel, et en iceluy endroit, de l'autre part, doit avoir ung autre pal. Si que la gielle soit entre les paulx; et au pal qui n'est pas fourché doit avoir une oche par devers la gielle. Puis prenez ung billot qui ait ung demy pié de long, et la plancs à ung bout, pour mettre en l'oche du pal, qui n'est pas fourché, et mis par dessoubz la gielle, au fourc de l'autre pal; et outre le fourc du pal doit avoir au billot une cordelle, où y aura attachié une languette, de quoy la teste d'icelle languette sera mise en l'oche qui est au pal, devers le chambel. Et en iceluy chambel aura une oche au bout, où le bout de la languette tenra, et au milieu du chambel aura une oche, qui sera mise contre ung petit pal, plat au bout, qui sera fiché au rebel d'ung chambel. Et ne doit le bout d'iceluy petit pal trop passer; et ainsi est la gielle contrainte, que la retz ne puet descendre, si on ne hurte au chambel. Mais si peu n'y puet on hurter le chambel, que la retz ne descende toute par elle. Ceste coys si est bonne pour prendre oyseaulx qui mengent charongne.

comme aigles, corbeaulx, escouffles, comme telz oyseaulx ou oyseaulx de proye qui venroient hurter au bout en une erre de coulon ou d'autre oysel.

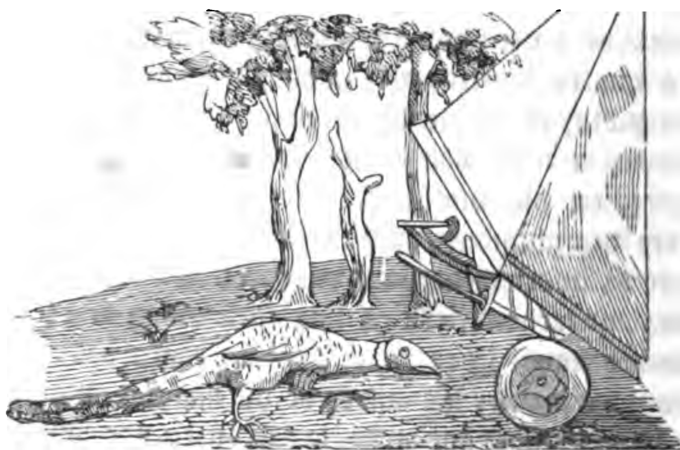


Cy devise comment la roys à quatre gielles se tend, en laquelle on prent pluseurs oyseaulx.


L'aprentis demande comme la roys se tend qui a quatre gielles, et quelz oyseaulx on y prent. Modus respond : La roys à quatre gielles est appelée à quatre pans ou roys à deux manteaux, et à icelle roys on a de bons déduiz, et y sont prins moult d'oyseaulx gros et menus. C'est à sçavoir, coulons, turtrelles, toutes manières de gros oyseaulx. Mais que la roys ait mailles propres pour les oyseaulx que on en veult prendre, comme aloes, pinchons, cardonneriez, tarins, arondes, moissons et toutes manières de menus oyseaulx. Et de ceste roys à quatre gielles sont eulx très bons déduiz. Qui veult prendre les coulons ramiers à ceste roys, le temps est en yver, quant ilz descendent à terre pour mengier la faisne. Et comment qu'elle se cueille contre le traict pour mettre ou revel de la fourme aussi comme une roys à deux gielles, et que le filé soit large qu'il estende du revel de la fourme tant comme les gielles le porront porter, qui doivent estre plus longues demy pié que celle aux menus oyseaulx. Et doit on mettre en fourme ung coulon qui soit ramier, et tous les autres si viendront asseoir en fourme dedens les deux roys. Et si vous voulez prendre les turtres, la saison est en aoust, quant les blez sont soyez ; il fault tendre ès chaumes, car les turtres se y assient en ce temps pour mengier le grain qui est à terre, et fault tendre ainsi que pour les coulons ramiers, et mettre une turtre en fourme; et se vous volez tendre ès oyseaulx de proye comme faulcon, et esprevier, vous tendrez ceste roys en celle manière, et

mettrez en fourme oyseaulx vifz, ausquelz ilz viennent volentiers. Et se vous voulez tendre ceste roys pour les mesmes oyseaulx, il fault que les royes ne soient mie plus larges que les gielles sont longues, et qu'ilz soient attachiés aux deux boutz des gielles, ainsi comme il demonstre en la pourtraicture. Or vous diray la manière et les mesures de tendre ceste roys à quatre gielles: chacun pan doit avoir six toises de long, et les gielles devers le traict doivent avoir six piez largement, et les deux entres deux du bout de derrière doivent estre plus longues plaine paume, que celle devers le traict. Les deux pans doivent chevaucher l'ung sur l'autre, quant ilz sont liées près de demy pié. Les cordes qui tiennent aux gielles devers le traict doivent avoir de long treze piez escharcement, et celles du bout dessus doivent estre plus longues plaine paulme. Les peulx qui sont ès boutz d'icelle corde doivent estre fichés à ligne, endroict les boutz des gielles. Et doivent estre tirés bien fort, afin que la retz soit bien roide si comme il appert, et ne doit avoir la corde qui tient le pal à la gielle que demy pié largement; et les cordes qui tiennent au bout des gielles, par dessuz, doivent estre bien tirées, et les peulx qui sont ès boutz d'icelle, si doivent estre férus à ligne, en droict les boutz des gielles par dedens, et doivent estre reliés par dedens. Et doivent respondre tous les peulx les uns aux autres à ligne, selon l'orière des roys par dedens. Le traict doit estre fourcé, ainsi comme vous povez veoir cy devant, et doit venir le neu du fourc en droict les deux peulx des cordes, qui tiennent la roys tout par dessus. Et doivent les deux boutz du traict qui se fourcent estre attachiés aux deux boutz des gielles, si comme il appert en la pourtraicture. Et doivent estre les deux boutz du filé de chacun pan, par des-

estre vostre huant au costé de vostre roys à cinq ou à six affoucs. Item, il ne doit avoir en vos roys, au bout de vos gielles, ne palettes ne serres; et quant ilz seront tirées, on ne les faict que reverser quant on les reveult tendre l'ung ça, l'autre là.



Cy devise comment on prent les faisans.

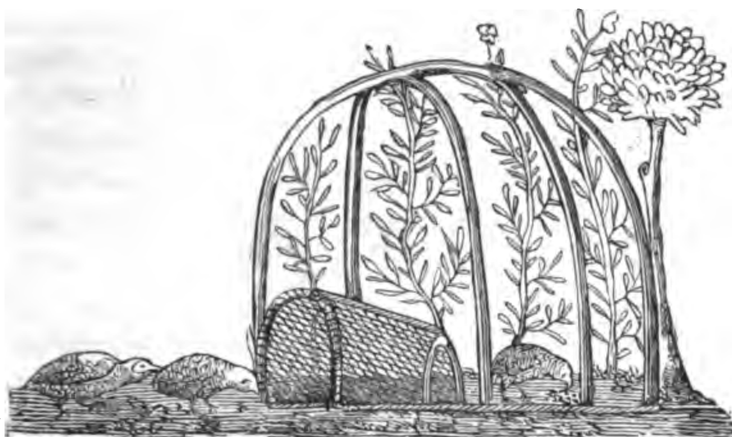


L'aprentis demande au roy Modus comment on prent les faisans. Modus respond : On prent les faisans en moult de manières. Faisans demourent volentiers et par coustume ès joesnes bois, et hantent volentiers es basses tailles. Le temps où l'on puet mieulx trouver le hant des faisans, c'est quant il a négié, et est le temps où ilz sont meilleurs à prendre : car adonc on voit son pas en la nége, qui est au tel comme le pas d'ung cappon ou d'une géline. Et pource que par tel temps ilz ne trenbent que

mengier, on leur donne du blé ès places descoubertes de nége, ou pays où l'on voit qu'ilz hantent. Et quant on s'appercoit qu'ilz ont mengié, on leur restraint leur viande, et ne leur en donne on mie si souvent ne tant. Et iller seront tendus pluseurs engins, à quoy on les prent : C'est assavoir, à une caige, à ung tomberel, à la coys à deux gielles, et à ung trebuchet à quatre chevilles. Et a deux qui prennent sans y estre tout par eulx, et deux qui se veulent tirer et ne prennent mie se on ne les tire. Et à ceulx sont prinses les pertrix à l'amorse. Ceulx qui prennent en par eulx, c'est la caige et le tumberel; et ceulx qu'il convient tirer sont le trebuchet à quatre chevilles et la coys à deux gielles; et la cause si est que les pertrix qui sont pluseurs ensemble l'une puet descendre ou le tumberel saillant ou la caige, et si ne prendront que une seule. Et quant on tire l'engin, celuy qui le tire attent que toutes soient dedens l'engin, et par celle voye sont toutes prinses. Et aussi advient que les goupilz menguent le faisant quant il est prins à l'engin qui prent par luy. Pourquoy qui le puet faire, mieulx vault guettier et tirer son engin que le laissier à l'adventure d'estre mengié qui ne tent en pays seur de mauvaises bestes. La caige que aucuns appellent vetueil, est ainsi tendue comme vous poez veoir en ceste pourtraicture; laquelle caige doit estre quarrée, et doit avoir à chascun costé trois piez à pié main, et trois dois, et est faicte ainsi. Il a de l'ung cornet à l'autre une verge qui se croise par dessus, et les bastons de quoy elle est close sont liés à icelle de bonnes harcelles. Or fault devisier comment on luy donne à mengier en ses amorses ou comme on congnoist se il hante en ung bois quant il ne faict point de nége : Le faisant tire volentiers et erre les petites sentelettes, parmy les bois où il est.

Et en ces sentelettes dois tu regarder si tu treuves de leur fiente, qui est au telle comme la fiente d'ung cappon ou d'une géline privée. Et se tu treuves telles fientes, tu dois sçavoir que ilz hantent en celuy bois, si les amorseras en ceste manière : Pren du blé de forment en une poucette, et en ces sentes où tu auras trové oeuvres, oste l'erbe et la fueille en une place emmy la sente, et frotte la terre de ton pié, et en celle place metz du blé, ce que tu en porras prendre à tes quatre dois, et l'espars en ceste place. Et ainsi le feras en pluseurs places, parmy les sentes du bois où ilz hantent. Et lendemain à heure de prime, tu yras veoir à tes amorses, s'il aura point mengié, en aucunes de tes places. Et si tu treuves le blé mengié, garde toy bien que ce ne soit pas vermine ou autres oyseaulx que le faisant. S'il est mengié de vermine, tu treuveras le blé esgruné, et s'il est mengié d'autres oyseaulx que du faisant, tu le sauras par deux voyes; l'une si est de gaittier pour les veoir, l'autre si est que tu prengnes boe clère et que tu la mettes environ la place où ilz auront mengié, affin que tu puisses veoir le pas et l'emprinte du pié de l'oysel qui mengue le blé. Et si tu vois que ce soit du faisant, si oste toutes les autres amorses, excepté une ou deux, de celles où il aura mengié. Et quant il aura mengié celles que tu luy auras laissiées, atten ung jour ou deux devant que tu luy redonnes à mengier, et ne metz en tes amorses que dix ou douze grains de blé, et se tu vois qu'il ait bien mengié en tes amorses, si en fais une en ung lieu couvert, si près des autres qu'il la puisse veoir, et despièce celle que tu auras faicte, qui sera le plus loing d'icelui lieu, et s'il mengue en celle que tu auras faicte ou couvert, si tens en celuy lieu ton betueil, c'est la caige. Et soit tendue en la manière que tu la dois pour-

ung parc tout rond, bien près de où ilz auront mengié. Et que le parc ne soit mie trop dru de genestres, et dedens ce parquet metteras du blé assez largement, et bien peu en la place où elles avoient mengié, et ne sera riens mis en nulle autre place que en ces deux, et de la place où elles avoient mengié, jusques au parquet de genestres laisse cheoir du blé, et fay ung peu d'estrain de blé de l'ung à l'autre, affin qu'elles voisent mengier dedens le buisson de genestres. Et s'elles ont mengié dedens, attens ung jour ou deux, avant que tu leur redonnes à mengier. Et s'elles ont mengié dedens à la seconde fois, si tends ton pavellon qui est de telle façon comme il est cy pourtraict et comme il te sera devisé et déclairié cy après par ordonnance.



Cy devise comment le pavellon se fait.



Le pabeillon pour prendre les pertrix à l'amorse doit estre de telle façon comme est celuy qui est cy debant pourtraict et doit estre laschié de fil qui ne soit mie trop delié, et fault qu'il soit tout rond par dessus, et doit avoir cinq à six piez par dedens, de lé et de long, et ne doit mie estre trop hault; et doit estre emmaistres d'ung cordel assez fort par dessoubz où il ait chambles, qui seront fichiés en terre, tout entour. Et quant on le tend, on doit mettre par dedens le pabeillon deux ou trois berges croisiées et ployées pour soustenir le pabeillon; puis sont les chambles ferues en terre qui sont à l'orière du pabeillon comme dist est; et en la dite orière du pabeillon a ung goulet qui tient au pabeillon, qui se reploye dedens jusques au milieu du pabeillon, de quoy l'entrée

est grande, et l'issue petite et estroitte, fors que le pertrix y puisse entrer; et que le pavellon soit couvert de branches de genestres, comme il appert, et mettez du blé assez largement dedens bien avant, avecques ung peu d'estraing de blé par dehors, en venant droit au goulet, et les pertrix suivront le train du blé, et se bouteront dedens le paveillon pour mengier le blé qu'elles verront dedens, et ne porront trouver le lieu par où elles entrèrent, et demoureront prinses dedens.

Pour prendre les pertrix au tumberel à quatre chevilles.



'aprentis demande comme on prent les pertrix à l'amorse, au tumberel à quatre chevilles. Modus respond : Quant tu auras les pertrix amorsées, si comme nous avons devisé, si tends ton trebuchet en la manière que nous avons devisé en la pourtraicture cy dessus. Cette roys doit avoir trente quatre mailles de lé et autant de long. Mais elle est quevillée en telle manière qu'elle est plus longue que large, et a trois chevilles à trois cornes de la roys, avecques celle qui tire la roys qui est perchiée parmy laquelle entre le trait de la roys, ainsi comme vous povez veoir. Les arcons que vous voez de dedens y sont mis en telle sorte, que la roys court par dessus quant on la tire, et sont de la moittié de deux cercles de tonnel affin que la roys queure plus souef par dessus, et le puet on bien faire d'autre chose que de cerceaulx; mais qu'ilz soient bien ounis par dessus et fors, et la cheville perchie pour quoy la corde passe de quoy on la tire. La roys doit estre fichiée à ligne du pel du bout de la roys et de deux arcons, si comme vous povez veoir, et fichié à une toise, ou plus, du bout de la roys.

Et qui veult, on puet bien faire à la roys une fourme, comme une roys volant pour estre mieulx celée, et quant elle est bien cellée, les bestes qu'on y veult prendre, n'ont mie si le vent à la roys, comme elles eussent se elle ne fust mie cellée, et aussi ne la puent veoir, pourquoy elles se doubtent moins. Et à celle puet on amorser les oyseaulx de rivière, et les oyseaulx qui menguent charongnes, ou qui s'assient entre les arrons. Quant on tire ceste roys, elle queuvre hastivement ce qui est entre les arrons, soyent pertris, faisans et autres oyseaulx, ou lièvres ou connins; mais il la fault guettier, et estre couvers en une loge ou en ung buisson, et doit estre la roys tirée bien roidement, et doit estre de bien délié fillé et bien meslant pour les pertrix. Et encore dist Modus à ses aprentis que on prent pertrix bien amorses à une roys volant, de quoy les gielles n'ont que quatre piez et demy, à pié main, et la fault getter bien couverte, si comme nous avons devisé du tumberel, qui est très bon engin.



Cy devise à prendre widecos en pluseurs manières.

'aprentis demande comment on prent les widecos. Modus respond : On prent les widecos en pluseurs manières : En la saison que les widecos sont venus ou pays, on les prent à la vólée; et en yver, quant il gèle et faict grant froit, on les treuve en res hautes forestz, ou ès sourgons des haultes fontaines, où ilz sont pour pasturer. Si se coeuvre on d'ung cheval à pertrix ou d'ung faillouel qui mieulx vault, quant on le treuve ès bois, et l'approche on tout couvert. Et quant on voit qu'il est bien asseuré, on tend ung penelet ou ung resselet de delié filé, lesquelz sont tendus pendans pardevers le widecocq, et le chace et le maine tout bellement droit au filé; et lors il se boute dedoubz, si se prent en chaçant.

L'aucteur parle de ceste manière :

Le roy Modus mist en son livre et enseigna toutes les manières comment on doit prendre bestes et oyseaulx. Et pource que longue chose seroit d'escripre et et de repetter tout ce qu'il en monstra et dist, me veulz restraindre à celles qui sont plus délictables et moins usées. Pourquoy je veulx cy mettre une manière de prendre widecos merveillable et peu usée; et est dicte ou livre de Modus la foletouere. Qui veult prendre le widecoq à la foletouere, il fault que celuy qui le veult prendre ait ung court mantel, de rousse couleur comme les fueilles du bois qui sont fenées, et unes moufles de celle couleur et ung chapel de fautre, qui soit si long qu'il viengne jusques aux espaules, quant il l'ara en teste, et doit avoir le visage tout couvert et aura au chappel deux oeuillères par où celuy verra. Et celuy aura deux petis bastons en ses mains, enfourrelez et couvers du drap meismes. Et les deux boutz des deux bastons seront couvers de rouge drap, environ deux paulx, et si aura celuy deux petites potences, sur quoy il s'appuyera et soustendra; car s'il a trouvé le widecoq, il fault que il se mette à genoulz et sur ses potences pour approcher le widecoq en la manière que vous le véez pourtraict; et si doit avoir à son surseint une verge où il aura ung laz au bout qui sera de soye de cheval et doit approcher le widecoq si bellement et à loisir, comme il porra tant que le widecoq l'ait bien amors, et se doit arrester. Et quant il verra que le widecoq commencera à errer, lors le doit il poursuyr. Et se le widecoq s'arreste, sans avoir la teste levée, il doit férir de ses deux bastons l'ung contre l'autre tout en paix, et le widecoq se y amuse et affole tellement que celuy qui le poursuit l'approche de si près, que il

prent sa verge, et luy met tout bellement le laz qui est au bout de la verge ou col; et ainsi est prins. Et sachiez que wideros sont les plus sos oyseaulx du monde. Auquel oysel moult de gens de ce monde ressemblent, qui sont si sos qu'ilz s'amusent aux délices terriennes et ne leur souvient de Dieux ne des biens célestiens, et dont le deable, qui les déchace, leur met le laz ou col, et les tire à soy. Si puis dire qu'ilz sont prins à la foletouere ainsi comme le widercoq.



Cy devise comme on prent les oyseaulx à briller.



L'aprentis demande comme on prent les mauvis à briller. Modus respond : A prendre les mauvis à briller a très bon déduit, et se faict en vendanges, quant les roisins sont meurs; et en ce temps y viennent tant de mauvis que c'est merveilles, qui y viennent pour mengier les roi-

sins. Adoncques doit on faire emmy la vigne une grant loge de fueilles, où il puisse tenir trois compaignons ou quatre, tout en estant bien couvers, et à chacun brillet qu'il boute parmy la loge et son pertuis par où ilz les boutent; et doit avoir ung huant ou une chuette sur une longue verge qui vient dedens la loge, et le doit on aucunesfois faire remuer. Et se doit on oster tous les eschalas de la vigne, qui sont entour la loge, à celle fin que les mauvis ne s'assiéent dessus. Adonc doit l'ung des compaignons aguettier et appeler les oyseaulx d'une fueille d'ierre, et après piper bien basset. Et lors les mauvis si viennent et s'assiéent sur les breulles; et ceulx qui les tiennent quant la mauvis est assise dessus, il tire la cordelle, qui fait clore le brillet, et la mauvis est prinse par le pié. Et sachiez que c'est si bon déduit et si chault, que c'est merveilles. Et qui est en bon pays de mauvis, on y en prent tant comme on veult. Et quant les autres vignes sont vendengiés, et il en demoure une qui n'est mie vendengiée, là fait il bon briller. Or vous devíserons la manière comme les brillons sont fais. Qui bien veult faire ung brillon, il fault qu'il soit fait de cuer de chesne, d'ung quartier sec, sans neu, et qu'il soit fait au rabot, ainsi comme une flesche, ung peu plus gros que la verge d'ung vougon, et doit avoir quatre piez de long, à pié main, ou environ; et doit estre de deux verges ainsi faictes comme je devise, de quoy la plus grosse sera cavée tout du long, et l'autre entrera dedens si justement, que le pié du plus petit oysel du monde ne porroit yssir, et quant elles sont l'une dedens l'autre, elles sont perciées de velit, ainsi comme vous povez veoir, et y est mise une bien déliée cordelette, qui est de chanvre pignié, faicte sur le doit, affin qu'elle soit plus forte et plus ounie, et quant on la tire, elle faict clorre le brillet, et qui lascheroit la

corde, l'oysel si s'en yroit. Le baston où le brillet entre doit estre aussi long comme le brillet, et doit estre si grosset que on y puisse faire ung pertuis au bout, où les deux verges du brillet entreront, et seront les deux bouz des deux verges du brillet ung peu reversez. Celles qui entreront ou pertuis du baston affin que le brillet se puisse tenir ung peu ouvert. Et quant il est bouté parmy la loge, les deux verges du brillet doivent estre tenues du plat, non pas l'une sur l'autre. Or vous avons devisé comment le bril est ordonné; si vous deviserons comment on se puet déduire et la manière. On puet faire une loge portative de branches de fau, et a on son brillet et une chouette, et va on parmy le bois, de place en place, et quant on treuve les oyseaulx, on s'assiet en une place descouverte, et met on sa chuette hors d'ung costé, et son brillet de l'autre, et doit on agacher de la fueille d'ierre, et piper ainsi que nous avons dict devant. Encore vous diray une autre manière : En esté, quant il fait sécheresse, et les oyseaulx ne peuvent trouver d'eaue pour boire, se tu scez une mare en ces bois, où il y ait eaue, et vous estes deux ou trois qui ayez brillez, si faictes tant de loges comme vous serez de compaignons, à l'orière de la mare, l'ung çà, l'autre là, et mettez les brillez hors des loges, et les oyseaulx qui venront boire s'asserront dessus, si seront prins. En ceste manière puet on moult d'oyseaulx où on a bon déduit.

Comment on prent les mauvis à la volée.


'aprentis demande comme on prent les maubis à la bolée. Le roy Modus respond : Ou temps de vendenges que les maubis vont aux vignes pour mengier les roisins, on doit prendre garde où ilz se retrayent au joncq; et doit on viser une belle passée, par où ilz passent, où l'on puisse tendre sa roys, qui sera comme la roys faicte pour la volée aux widecos, fors qu'elle soit de très délié filé, et que la maille soit la greigneur que on porra, et telle que la maubis y puisse tenir, et là doit on tendre au vespre à la revenue des vignes, et en la forme que on tend aux widecos, à laquelle roys et volée on a le meilleur déduit du monde et le plus chault.

Cy après devise Modus comment on prent les oyseaulx à la pipée.


'aprentis demande comme on prent oyseaulx à la pipée. Modus respond : La saison de piper au bois as oyseaulx si commence après la Sainct Michel archange, et dure tant comme les fueilles sont ès arbres : Et quant les arbres sont descouvers de leurs fueilles, les oyseaulx se puent asseoir en pluseurs lieux où l'on ne porroit mettre gluons à quoy ilz peussent prendre, car tant plus sont les arbres couvers de fueilles, et mieulx se prenent; et aussi est la saison plus froide, et ont plus l'entente à pasturer que à eulx esbatre, ne aler à la pipée. Et de tous les déduiz qui peuvent estre à prendre oyseaulx, c'est le meil-

leur, le plus délictable et le plus plaisant. Si vous dirons comme il se faict : Au commencement de la saison de piper, pipers valent mieulx au matin que au vespre, pource que le temps est gay, et ne sont mie les oyseaulx si aigres de pasturer comme ilz sont quant il fait froit. Tu dois adonc faire ta pipée ung jour ou deux avant que tu pipes, et soit faicte ou pays où les oyseaulx hantent au matin, et garde bien que tu ne faces ta pipée trop desnuée, ne descouverte, c'est à dire que tu ne coppes mie trop de branches, ne souplui ne le bois dedens la pipée, et la fay la plus couverte que tu porras, si en sera mieulx prenable; et garde que quant tu vouldras piper que tu viengnes si matin à la pipée que tu ayes ta pipée gluée à soleil levant, ou ung peu après. Et agache premièrement de la fueille d'ierre; car c'est une chose qui moult attrait les oyseaulx de venir à la pipée. Doncques porras tu piper de trois manières : L'une d'une fueille de fau ou d'autre arbre, l'autre si est d'erbe que on met entre ses lèvres. La tierce est d'une pipée de bois, où l'on met une teille bien parée faicte d'enton d'esglantier. Et doit on piper basset et attrait, et plus gros pour les mesles que pour les pinchons et autres menus oyseaulx. On doit avoir une chuette ou ung autre huant mis sur ung baston, ainsi comme vous povez veoir en la pourtraicture pour les attraire. Les gluons à piper doivent avoir ung pié de long à pié main, et doivent estre fichiés sur la branche, que l'ung pende d'ung costé et l'autre de l'autre, si que les bouz des gluons atteignent ceulx qui sont devant, affin que l'oyseau ne se puist asseoir entre deux qu'ilz ne prengnent. La pipée du soir est bonne, quant le temps est refroidi, que les oyseaulx quièrent l'abry pour eulx jucher, et si laissent les hayes et les hameaux et vont au bois où il y a à mengier de prunelles, de chevelles, de graines

de purples, et de telles choses qu'ilz menguent volentiers. Pipe tousjours où tu sauras que les oyseaulx seront, et dois commencer à piper devant soleil couchant, se les oyseaulx ne sont environ toy, et s'ilz y sont, tu pues bien piper plus tost. Ces gluons doivent estre bien déliés, et doivent estre de blanc houl et jaune, et qu'ilz soient ung peu pelus, car ceulx de rouges houilliaux ne ceulx qui sont grumeleux ne valent riens parce que la glu n'y puet tenir, et s'en est ung oysel tantost desveloppé. Et la glu ne se puet desadherdre de ceulx qui sont de blanc houl qui sont pelus, et pource ne s'en puent les oyseaulx desvelopper ni eulx en aler. La glu doit estre de joennes houx. La plus verde est la meilleure de toute glus.

Cy devise comment on prent les pinchons à la passée aux champs et aux abrys.



es aprentis demandent comment on prent les pinchons à la passée ès arbres. Modus respond : Le temps de tendre aux pinchons à la passée, pour les prendre aux arbres, est environ la Saint Michel, et dure jusques à la Toussains, ou environ. C'est ung très bon déduit et plaisant, et vault mieulx quant le vent vient d'aval, qu'il ne faict quant il vient d'ailleurs, et aussi que le temps soit un peu orbe et sans grant vent. Adoncques passent mieulx les pinchons, et plus bas qu'il ne font par clerc temps, ny quant le temps vient d'amont, et ainçois que on face les arbres on doit guetter où il y a bonne passée de pinchons, et se tu la treuves bonne, si fay tes arbres, et ne les fay mie trop près du bois, ne des hayes ne des buissons, ny en

grand chaume de blé, et gagasquières ne en riez. Mais soyent faits où il y a petis chaumes, car en telle place descendent volentiers les pinchons pour pasturer, et si voit on mieulx la meute des pinchons qu'on ne feroit s'ilz estoient à couvert en ung grand chaume de blé. Et fay trois arbres ou quatre selon que tu verras que la passée sera bonne, non trop près les ungs des autres; mais soient faicts à trépié, aussy comme à dix piedz l'ung de l'autre, et soient faicts en la manière que cy après sont pourtraicts et figurés. Et doivent estre de branches de chesne, non mie si hault qu'on ne puisse bien avenir au couperon pour les engluer, et que les piedz desdicts arbres soyent feuillus ainsy qu'ung buisson en la manière qu'il est cy pourtraict. On doit avoir une ligne bien delyée, laquelle ira parmy les arbres, et sera attachée au bout d'une verge qui sera fichée à quatre affours des arbres, et aura la verge environ cinq piés de long; et de l'autre part des arbres aura une forchette aussi longue comme la verge, sur quoy la ligne sera mise, affin que quant on tirera la ligne, que les pinchons qui sont en la ligne puissent sourdre et mouvoir. Celuy qui tiendra la ligne doit estre loing d'ung ject de pierre, et doit avoir en la ligne quatre pinchons ou cinq, pendus à de petites cordelettes. Les gluaux de quoy les arbres sont gluez ne doivent avoir que demy pié de long, et doivent estre très déliés. Et entour les arbres doit avoir cagettes cinq ou six bien loing des arbres, comme à mi-giet de palet, où il y aura trois ou quatre pinchons bien appelans, en chacune pour chanter et appeler les passans, laquelle chose si est la clef du mestier que d'avoir pinchons bien appelans. Celui qui meut la ligne, se il voit pinchons descendre, pour eulx asseoir ès arbres, il ne doit point mouvoir ses pinchons, tant qu'il voit qu'ilz ayent fait refus d'eulx asseoir; et quant ilz passent outre, il doit tirer sa

ligne et aussy mouvoir ses pinchons une fois ou deux, tant qu'il voye qu'ilz sont du tout reffus de retourner. On doit estre au point du jour à ses arbres pour les gluer; car la bonne passée est environ soleil levant; et quant le temps est bon, on y puet estre toute jour qui vuelt, car pinchons passent toute jour; mais la meilleure passée est entre le point du jour et tierce ou midi.

Comment on prent les gais à la passée.



Les aprentis demandent comme on prent les gais à la passée. Modus respond : Le temps de prendre les gais à la passée est en mars et en septembre. Au moys de mars, ilz sièvent li ungs l'autre, pource qu'ilz sont en ce temps en amours, et passent à grans sourdres. En septembre, ilz s'assemblent, et vont de pays en autre, et quièrent les bois où il y a du glan; car ilz le menguent volentiers. Pren où il a meilleure passée et qu'il passe plus de gais. Et s'ilz passent par dessus hayes ou buissons, et qu'ilz soyent en plain pays, coppe deux joesnes chesnes, où il ait de belles branches pour asseoir les gluaux. Et soient les deux chesnes liés à bonnes harcelles sur la haye, ou sur les buissons, se il n'y avoit arbres qui deussent souffire, pour estre glués; et soit faicte une loge au dessoubz des arbres, auprès de l'ung ou entre les deux, en la haye ou buisson. Et doit on avoir ung gay vif, lequel on fera crier, quant on voit que les gays passent, et lors tretous s'en vendront asseoir sur les arbres qui seront glués. Et y ara si très grande criée, et si très grant noise que on n'orroie mie tonner, et en sera tant prins, qu'il faura monter trois ou quatre pour rengluer les arbres.

Et doit on bien garder qu'il n'y ait environ les arbres, lieu ny arbre où ilz se puissent asseoir, que sur les arbres glués. Et est le déduit tel, que quant il y a bonne passée de gais, on en puet bien prendre du matin jusques à heure de nonne, cent ou six vingts ou plus. Ouquel a si grant soulas, qu'il n'est nulz qui le saiche. Et est on bien encombré de prendre les gais qui chiéent, tant chiéent dru. Et ceulx qui les vont querre et qui les prengnent si sont béchiez et mors. Si verrez grant bataille et grant tribaus. Car c'est ung oysel que le gay qui fortement mord et qui a le bec trop fort.



Cy devise comment on prent les aloes au feu, à la cloche, et au reseul.



es aprentis demandent comme on prent les aloes. Modus respond : On les prent en maintes manières, lesquelles il monstrera à ses aprentis; mais je me retiens à une des manières que il monstra, laquelle je metteray en ce livre, à laquelle on prent les aloes, les pertrix, les bécaches, les widecos, oyseaulx de rivière et moult d'autres. Et se faict par nuyt, quant le temps est bien espès et orbe, et est ainsi faict : Ilz sont trois gens, li ungs portent le feu et la cloche, les autres deux portent chacun ung reseul, et celuy qui porte le feu et la cloche est entre les deux autres ainsy comme vous véez cy dessus pourtraict. La manière de porter le feu est telle : On fait une mesche de vieux drapeaulx secs, mouillés en sieu fondu, puis sont ployés ensemble, aussy gros que le bras d'ung homme, et lon-

que comme ung pié, à pié main. Celuy qui la porte a ung petit boissel pendu au col, plein de sable ou grabier, en quoy il mettera la mesche, quant ilz seront en lieu d'arrester et y mettre le feu. Et tient une clochette en sa main, de quoy il va clochetant, et s'il voit l'aloe ou autre oyseau, il haste la clochette bien tost et plus asprement, affin que les deux autres qui sont à ses deux costés, qui tiennent les coubertoirs, puissent voir et apercevoir l'oyseau. Et quant l'ung des deux voit l'aloe ou la pertrix, ou ung autre oysel, il met son coubertoir dessus et le prent. Et advient souvent que quant l'oysel voit le feu près de luy, que il liève l'aesle contre le feu. Et adonc est bon à choisir. Et en telle manière puet on aler ès mares, et ès fontenieux pour prendre les bécaches, et les oyseaulx de rivière. Et pour ce faire doit tousjours aler ung homme derrière, qui sache bien le pays où ilz tourneront, affin qu'il les puisse bien adrecier, qu'ilz ne se égarent ou fourvoient; car la clarté du feu fait souvent esbahir et esgarer les compaignons, espécialement par nuyt. Et sachiez qu'il est cy dessus escript comment ilz doivent aler.



Comment la royne Racio moralise sur les oyseaulx.

uant le roy Modus ot monstré à ses escoliers toute l'ordonnance et la manière des menus déduis et de prendre toutes manières d'oyseaulx, lors parla la royne Racio et dist : Entre vous, aprentis qui avez oy comment le roy Modus vous a monstré et dict comment les hommes puent prendre toutes manières d'oyseaulx engingneuses, les ungs sont prins au laz, les autres aux roys et les autres aux glus. Si vous prenez garde que le deable qui est trop engingneux prent aussi les hommes au laz, à la roys et aux glus. Si vous diray comment. Ceulx qui sont prins aux laz, comme le faulcon, sont une manière de gens qui sont dictes gens de proye, comme le faulcon qui est appelé oysel de proye. Et sont moult de gens en ce monde qui se vivent de proye, comme font les faulcons; car les

faulcons se vivent des autres oyseaulx et les destruisent et deveurent, dont les oyseaulx s'enfuyent devant eulx et crient, par quoy on scet que le faulcon hante ou pays pour la doubte qu'il fait aux autres oyseaulx. Et quant il tient sa perche en paix, il est prins au laz. Ainsi est de ceulx qui se vivent des biens aux autres hommes mauvaisement et qui ravissent larcineusement leurs biens; ainsi menguent et deveurent les gens comme fait le faulcon, et les gens s'enfuyent devant eulx aussy comme font les oyseaulx devant le faulcon, par quoy on scet que ilz sont ou pays; et se ilz tiennent le pays, comme le faulcon fait la perche, l'ennemi d'enfer, cuy ilz servent, si les prent au laz; car ilz sont pendus et ont le laz au col, et le deable en a l'ame. Ainsi le deable deçoit l'homme, dit Racio, qui n'a ma doctrine. Et vous dis bien : Se homme croit ma doctrine, il a garde de trois ennemis qui le guerroient, c'est du deable, de la char et du monde. Ne faictes mie comme fait le widecoq qui est pris à la foletouère, car il est amusé et se deçoit en regardant ce que homme luy fait pour le decevoir, et tant y muse et se y affole, que on luy met le laz ou col. Aussy prent le deable homme à la foletouère comme le widecoq. Si vous dirons comment le second ennemi que l'homme a le deçoit, c'est le monde. Le roy Modus vous a devisé comment l'homme prent moult d'oyseaulx à la roys. Quant la roys est tendue, il fault mettre emmy oyseaulx ou autre chose à quoy les oyseaulx que on veult prendre ayent désir et volenté de venir, affin que quant l'oysel vient prendre ce qui est emmy la roys, on tire la roys, si est l'oysel prins et envelopez soubz la roys, et ne s'en puet yssir, et est bien meslé en la roys. Et je entends par la roys ce monde qui coeuvre toutes choses et qui est bien entrelachié et plein de neux, laquelle est tousjours tendue pour

prendre corps humains. Et emmy ce monde a moult de délices, lesquelz sont tant désirez de moult de gens, qu'ilz en oublient les grans biens du ciel; et voient dedens ceste coys, c'est le monde, les délices charnels, les bons vins, les délicieuses viandes, les cointises, les grans estas et les richesses que ilz convoitent; et de telz avoirs ont les gens de ce monde si grant convoitise que ilz y ont mises toutes leurs pensées et toutes leurs affections, et pource que le cuer et la pensée sont enclins à y enfondrer, la coys est tirée, si sont prins et envelopez des choses terriennes qu'ilz ne puent ressourdre dessoubz la coys ne voler pour aler aux cieulx; et ainsi le monde est décevable qui est un ennemi mortel aux humaines créatures. Si vous dirons comment la char est ennemie du monde et comment il puet estre deceu par la char. Le roy Modus vous a devisé comment moult d'oyseaulx sont prins à la glus par le fait et engin d'homme. Si vous diray comment les menus oyseaulx viennent aguettier le huant ou la chuette, si sont prins à la glus telment qu'ilz ne puent voler ne bouger. Je entends par ceste glus char d'homme et de femme, car glus est si ardent et si tenant qu'il n'est riens qui desadherdre s'en puist. Elle se prent et adhert à tout ce que elle attouche, et par espécial à la plume des oyseaulx. Et je entends par le huant et par la chuette aucuns grans seigneurs de ce monde. Si vous dirons comment le huant et la chuette si ne s'osent monstrer de jour, ains se tiennent ès creux des arbres tant qu'il soit nuyt. Et ce font ilz pource qu'ilz ne pourroient durer aux menus oyseaulx qui les suichent et agachent. Ainsy est il d'aucuns grans seigneurs de ce monde, car ilz ont la char si glueuse et si ardant comme est la glus qui s'adherd à la plume des petis oyseaulx. Aussy les grans seigneurs prennent et adherdent la plume des me-

nues gens qu'ilz engluent et prennent du leur sans payer. Et quant les menues gens viennent pour demander le leur, ces seigneurs ne s'osent apparoir comme le huant, car ilz seroient aguechiez des menues gens qui crient et agachent en demandant ce que on leur doit; ainsi sont ilz engluez par la convoitise de la char qui est trop adherdant; et les menues gens ont les plumes si englues qu'ilz ne se puent aydier. Dont quant la char d'homme est si gluant et si adherdant, puet elle bien estre accomparagié à la glus. Glus est de telle condicion que, quant elle est mouillié, elle ne se puet prendre ne adherdre à aucune chose; aussy est il de la char d'homme. Quant la char d'homme est bien mouillié de larmes de contricion et de repentance, elle ne puet prendre ne soy adherdre fors que à ce que deu luy est de droit et de raison. Et est ce qui puet destruire à homme la mauvaise volenté de la char qui est à homme grant ennemi. Et se tu te vuelz deffendre de ces trois ennemis, c'est assavoir du deable, du monde et de la char, sois garni de trois choses, c'est de foy, d'espérance et d'amour, et sois armé de trois armeures, c'est de confession, de repentance et de satisfaction. Ainsy ces ennemis ne te porront nuyre ni greber.

Explicit le livre des déduis des chiens et des oyseaulx que le roy Modus ordonna.

